

Ministère de l'Europe
et des Affaires étrangères

ASSEMBLÉE DES
FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

**40^e SESSION PLÉNIÈRE DE
L'ASSEMBLÉE**

MARS 2024

Centre de Conférences ministériel - 27, rue de la Convention 75015 Paris

SOMMAIRE
40^e SESSION PLÉNIÈRE DE L'ASSEMBLÉE
18-22 MARS 2024

LUNDI 18 MARS 2024 - MATIN	4
OUVERTURE DE LA 40^e SESSION DE L'AFE PAR LA PRÉSIDENTE, MADAME HÉLÈNE DEGRYSE	4
INTERVENTION DE M. FRANCK RIESTER, MINISTRE DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU MINISTRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, CHARGÉ DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE L'ATTRACTIVITÉ, DE LA FRANCOPHONIE ET DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER	6
LUNDI 18 MARS 2024 - APRÈS-MIDI	24
INTERVENTION DE MADAME DIANE ROESER, SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE L'AFE	24
PRÉSENTATION DE L'ÉTAT CIVIL DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER INTRODUITE PAR MME PAULINE CARMONA, DIRECTRICE DES FRANÇAIS À L'ÉTRANGER ET DE L'ADMINISTRATION CONSULAIRE	27
PRÉSENTATION DE LA HAUTE AUTORITÉ POUR LA TRANSPARENCE DE LA VIE PUBLIQUE, SUIVIE D'UN TEMPS D'ÉCHANGE AVEC LES CONSEILLERS	40
JEUDI 21 MARS 2024 - APRÈS-MIDI	53
INTERVENTION DE M. FRANÇOIS VANDEVILLE, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU SOMMET DE LA FRANCOPHONIE ET DE MME VALERIE SENGHOR, SECRÉTAIRE GÉNÉRALE ADJOINTE	53
PRÉSENTATION DES TRAVAUX DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA CULTURE, DE LA FRANCOPHONIE ET DE L'AUDIOVISUEL EXTÉRIEUR	59
PRÉSENTATION DES TRAVAUX DE LA COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DU COMMERCE EXTÉRIEUR	72
PRÉSENTATION DES TRAVAUX DE LA COMMISSION DE LA SÉCURITÉ ET DES RISQUES SANITAIRES	85
VENDREDI 22 MARS 2024 – MATIN	99
PRÉSENTATION DES TRAVAUX DE LA COMMISSION DES LOIS, DES RÈGLEMENTS ET DES AFFAIRES CONSULAIRES	99
PRÉSENTATION DES TRAVAUX DE LA COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES ET DU MONDE COMBATTANT, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION	110
PRÉSENTATION DES TRAVAUX DE LA COMMISSION DES FINANCES, DU BUDGET ET DE LA FISCALITÉ	124
VENDREDI 22 MARS 2024 – APRÈS-MIDI	136
MADAME PAULINE CARMONA, DIRECTRICE DES FRANÇAIS À L'ÉTRANGER ET DE L'ADMINISTRATION CONSULAIRE – INTERVENTION SUIVIE DES QUESTIONS ORALES ET AU GOUVERNEMENT	136

**PRÉSENTATION DE LA DFAE SUR LES ÉLECTIONS EUROPÉENNES – SÉBASTIEN JAUNET,
SOUS-DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DES FRANÇAIS ET GÉRARD FROMAGEOT, CHEF
DU BUREAU DES ÉLECTIONS** **150**

MOTIONS D'URGENCE SUIVIES D'UNE SÉQUENCE D'ÉCHANGES LIBRES **161**

**PRÉSENTATION DES SUJETS À INSCRIRE À L'ORDRE DU JOUR DE LA 41^E SESSION DE
L'AFE ET CLÔTURE DE LA 40^E SESSION** **164**

LUNDI 18 MARS 2024 - MATIN

La séance est ouverte à 9 heures dans le Centre de Conférences ministériel, 27, rue de la Convention à Paris, sous la présidence de Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger, conseillère élue des Français des Pays-Bas à l'AFE pour la circonscription du Benelux.

OUVERTURE DE LA 40^e SESSION DE L'AFE PAR LA PRÉSIDENTE, MADAME HÉLÈNE DEGRYSE

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs les parlementaires, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers AFE, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers des Français de l'étranger, Mesdames et Messieurs les Délégués consulaires, Madame la Directrice de la DFAE, chère Pauline, Madame la Secrétaire générale, chère Diane, Monsieur le Secrétaire général adjoint, cher Olivier-Antoine, Mesdames du secrétariat général, chères Cassandra et Sixtine, chers amis, chers collègues, c'est avec joie que j'ouvre présentement les travaux de la 40^e session de l'Assemblée des Français de l'Étranger, session anniversaire qui promet d'être à la fois festive et studieuse.

Après une ouverture exceptionnelle au Palais d'Iéna en octobre dernier, nous retrouvons notre terrain habituel de la rue de la Convention. Depuis octobre, nos échanges avec le Conseil économique, social et environnemental ont irrigué nos travaux et nos réflexions.

Le mois dernier, un nouveau ministre délégué a été nommé. J'aimerais dans un premier temps, Monsieur le Ministre, saluer le travail de votre prédécesseur, Olivier BECHT, dont je crois que collectivement ici nous avons apprécié l'écoute et l'engagement. Permettez-moi dans un second temps de vous souhaiter au nom de nos élus la bienvenue dans notre assemblée et de vous présenter tous nos vœux de réussite dans votre mission. J'avais eu le plaisir de vous rencontrer en octobre 2021 à Amsterdam en qualité de ministre délégué chargé du Commerce extérieur et de l'attractivité. Je vous retrouve ici alors que vous détenez deux portefeuilles supplémentaires : celui de la francophonie, d'une importance capitale, mais également le portefeuille des Français de l'étranger. Ce dernier n'est pas anodin, vous le savez ; ce sont bien ces Françaises et ces Français de l'étranger, représentés devant vous aujourd'hui par leurs élus, qui participent au développement de notre commerce extérieur, à notre attractivité à l'étranger, au rayonnement de notre pays et à la francophonie, aux côtés notamment de nos représentations diplomatiques. Il ne faut pas s'y tromper, Monsieur le Ministre, les élus des Français de l'étranger, élus locaux résidents, implantés, enracinés, sont un atout. Nous, élus, sommes les chevilles ouvrières pour vous aider, vous conseiller, vous remonter des problématiques. Votre mission, vous l'avez prise à bras le corps : Belgique, Émirats arabes unis, Arabie Saoudite, Nigéria. Vous avez déjà, tambour battant, rencontré nombre de nos élus. Cette semaine, nous la passerons en grande partie avec vous : ce lundi d'abord, mais aussi jeudi midi avec le déjeuner de travail autour du bureau élargi.

Cette 40^{ème} session promet d'être animée. En effet, en 2024, nous fêtons les 20 ans de l'AFE. C'est donc une session anniversaire. Fêter les 20 ans de l'AFE, c'est aussi se souvenir que la représentation non parlementaire des Français de l'étranger est beaucoup plus vieille, elle a eu 75 ans l'an dernier. 20 ans d'AFE, ce sont 20 ans de passion, d'itinéraires croisés, 20 ans d'abnégation aussi ; 20 ans, et nombre d'élus passionnés et souvent passionnants.

Depuis la réforme, notre AFE a parfois eu du mal à trouver sa place, parfois prise en étau entre son passé et une nouvelle loi aux contours mal définis. En 10 ans, l'écume du temps a fait disparaître les doutes, et la pertinence de notre assemblée est plus actuelle que jamais, proche des communautés et au service de celles-ci.

Les mandatures précédentes, les bureaux précédents, ont, parfaits dans leur imperfection, fait avancer nos travaux et renforcé la représentation non parlementaire des Français établis hors de France.

Cette joie de vous retrouver ne saurait toutefois faire oublier la situation complexe d'un monde en proie à des conflits mondiaux qui nourriront probablement nos échanges. N'oublions jamais nos populations françaises touchées de loin ou de près par des conflits. Remercions nos élus de terrain qui se trouvent souvent aux avant-postes des drames, toujours disposés à informer, à agir et à aider.

Nous avons la tristesse d'avoir perdu récemment deux anciens élus des Français de l'étranger :

- Éric MESSERSCHMITT est décédé en janvier ; il était membre du CSFE et Président de la commission des affaires économiques de l'institution. Il a été Président de la Confédération patronale du Gabon jusqu'en 2004. Personne très appréciée pour sa gentillesse, il avait un intérêt pour la chose publique et une passion pour le bridge ;

- Catherine RIOUX, installée en Allemagne depuis le début des années 1980, nous a quittés en décembre 2023. Engagée dans la représentation des Français de l'étranger, d'abord dans l'ancien système en tant que conseillère AFE puis à partir de 2014 en tant que conseillère consulaire et conseillère AFE, elle a cofondé et longtemps présidé une section locale de l'Association française du monde ADFE. Très engagée dans la promotion de l'amitié franco-allemande, elle était enseignante FLE. Catherine était une personne infatigablement au service des autres, d'une gentillesse et d'une générosité exceptionnelle. Elle va nous manquer.

Pour lui et pour elle, je vous demande de nous recueillir pour une minute de silence.
Une minute de silence est observée.

J'adresse un salut et un merci particulier au bureau exécutif, cher Ramzi, cher Alexandre, et au bureau, qui entre les sessions, veillent à la continuité de notre assemblée dans un esprit chaleureux et constructif.

Permettez-moi, chère Pauline, de vous remercier aussi pour l'énergie que vous mettez à exercer votre fonction au quotidien, pour les rencontres récurrentes que vous organisez avec les élus de par le monde. Tout cela contribue à un fonctionnement fluide au service de nos communautés, avec des élus écoutés et respectés. Comme je le disais déjà en octobre, une AFE efficace et utile passe par des relations franches, pragmatiques et efficaces avec vous et vos équipes. Comme à l'accoutumée, j'ai été en contact quasi constant avec le secrétariat général depuis la session précédente. Nous avons tous noté, je pense, le sérieux et l'énergie forte tournés vers l'élaboration d'un programme ambitieux pour cette 40^e session. Si nous n'étions pas en plein mois de la francophonie, j'oserais dire que vous êtes pour nous la *dream team*. Olivier, Cassandre et Sixtine, nous n'oublions pas que vos effectifs sont restreints et que vous faites le mieux avec peu, et avec grande passion.

Un merci particulier et personnel à Diane pour l'énergie que vous insufflez à vos équipes et le travail que nous faisons dans la confiance. Pourtant pas fêrue d'astrologie, je pense qu'être nées toutes les deux un 11 mars n'a pu que faciliter notre travail commun et renforcer sa fluidité.

ÉVOLUTION ET AVENIR DE NOTRE AFE

Un anniversaire, c'est toujours l'occasion de se tourner vers le passé et d'envisager l'avenir. Votre prédécesseur a contribué à améliorer nos conditions d'exercice du mandat, ce qui est précieux. Nous, élus locaux des Français de l'étranger, avons encore parfois l'impression que le compte n'y est pas et que notre statut reste imprécis. Les lacunes de notre situation sont nombreuses. J'espère qu'ensemble nous pourrions travailler ces thématiques, protection juridique et fonctionnelle, droit à la formation, retraite, les pistes à explorer sont nombreuses.

Depuis le début de la mandature, ce sont 17 conseillers AFE et 55 élus conseillers des Français de l'étranger qui ont démissionné. Les raisons en sont diverses, mais souvent, la difficulté de combiner une vie de famille et une vie professionnelle avec le mandat a été avancée. Comme pour les élus de France, ce sont des signaux à prendre au sérieux. Le travail sur la charte de l'élu doit se poursuivre, pour permettre un meilleur travail conjoint entre élus et Administration.

Composée d'élus locaux et historiques, notre assemblée a joué un rôle décisif dans des avancées notoires qui semblent des évidences aujourd'hui. Je citerai le vote internet et la création des députés des Français de l'étranger. Ces résultats sont le fruit de combats passés acharnés. Comprenez donc que nous ne lâcherons pas nos combats acharnés actuels, véritables serpents de mer, que sont la suppression de la CSG-CRDS, la résidence d'attache, mais aussi notre inquiétude suite aux annulations des crédits. J'espère donc que vous nous apporterez des assurances quant au maintien de nos services consulaires, de nos établissements scolaires, du montant des bourses ou encore des aides sociales.

Cette semaine en plénière, mais aussi au sein de la commission des affaires sociales, nous défendrons la tenue d'assises de la protection sociale ; cette initiative est soutenue par 140 conseillères et conseillers des Français de l'étranger, et par Yaël BRAUN-PIVET et Gérard LARCHER, qui ont déclaré : « *La question de la protection sociale des Français établis hors de France est un sujet de préoccupation pour nous tous. Il convient d'examiner le format le plus adapté pour en traiter dans le cadre de l'AFE, afin de mieux appréhender la grande diversité de leur situation et d'apporter des réponses concrètes à leurs attentes.* »

Lors de cette 40^e session, nous espérons avancer ensemble pour organiser ce grand événement. Cette session est bien entendu placée sous le signe des 20 ans, avec le cocktail que vous nous offrez ce soir au quai d'Orsay, et nous vous en remercions. Parmi les autres temps forts, je citerai la présentation de l'état civil des Français de l'étranger de cet après-midi et l'intervention de la Haute autorité pour la transparence de la vie publique, initiée par Gaëlle LECOMTE, que je remercie. Les programmes des commissions sont denses et ambitieux. On y parlera de finance verte, des conséquences sur l'état civil de la GPA, des violences faites aux femmes, de Pass culture, de rapatriement, d'identité numérique et de droit au compte, pour ne citer que quelques thèmes. Jeudi nous avons l'honneur d'accueillir ici même en plénière François VANDEVILLE et Valérie SENGHOR, Secrétaire Général et secrétaire générale adjointe du Sommet de la francophonie qui s'ouvrira le 4 octobre prochain à la Cité internationale de la langue française à Villers-Cotterêts. C'est un moment fort qui marque l'engagement de notre assemblée et de nos élus pour la francophonie, et qui est une suite logique de la table ronde qui avait été organisée ici même il y a quelques sessions de cela, sous la houlette de la commission enseignement. En plénière vendredi,

un point technique sera fait sur les élections européennes et sur la situation particulière des Françaises et Français d'Europe. Ce midi, le bureau élargi prendra part, sous votre haut patronage et sur l'initiative de la commission affaires sociales et monde combattant, à une cérémonie de commémoration à l'Hôtel des Invalides, rappelant le sacrifice des Français de l'étranger pour préserver la paix.

Cette semaine, nous aurons également l'occasion de nous entretenir avec l'Association des Maires de France. Cette rencontre est une première dont on ne peut que se réjouir. Après l'ouverture au CESE, cette rencontre avec l'AMF s'inscrit dans une volonté de gain en notoriété et d'efficacité de notre assemblée.

Dans mon précédent discours, je vous parlais de la triste image qui avait été donnée par certains derrière le masque lâche de l'anonymat. Des masques sont bien heureusement tombés depuis. Une seule conclusion s'impose à nous : nous avons eu raison de faire du combat contre les comportements harcelants et le sexisme un sujet majeur dès le début de cette mandature. Le respect, encore plus entre élus, est une valeur cardinale de laquelle on ne doit jamais s'écarter. Notre combat continue et je sais pouvoir compter sur vous. Je rappelle l'existence de la cellule règlement de conflits, et je remercie Cécile, Khadija, Laurence, Michel, Baudoin et Pascal de leur engagement en son sein.

Nous accueillons trois nouveaux membres au sein de notre AFE. Margaux ISLER remplace Guillaume GROSSEAU, démissionnaire de ses mandats ; elle rejoint le groupe Écologie et solidarité. Ana SAINT-DIZIER remplace François RALLE ANDREOLI, démissionnaire AFE ; elle rejoint le groupe Écologie et solidarité. Pascale MIMOUNI remplace Johann HABIB, démissionnaire AFE, et rejoint le groupe Solidaires et indépendants. Merci Guillaume, François et Johann, et bonne continuation. Bienvenue à Margaux, Ana et Pascale. Ana, je vais vous demander de vous présenter brièvement.

Madame Ana SAINT-DIZIER, conseillère élue pour la circonscription péninsule ibérique, Groupe Écologie et solidarité

Monsieur le Ministre, Madame la Présidente, chers collègues. J'ai été élue en 2021 dans la première circonscription d'Espagne, sur une liste d'union, et je vous rejoins à mi-mandat, avec une expérience de terrain que j'ai la motivation de faire valoir au sein de cette assemblée. J'ai intégré, comme vous l'avez dit, le groupe Écologie et solidarité, la commission enseignement, affaires culturelles, francophonie et audiovisuel extérieur, suite à la démission de mon collègue de circonscription François RALLE ANDREOLI, que je remercie beaucoup de tout le transfert de connaissances qui facilite mon intégration dans cette instance, ainsi que tous mes collègues de groupe.

Mon engagement, je l'espère, sera à la hauteur des attentes de mes concitoyens. Mon leitmotiv sera principalement pour défendre une pleine citoyenneté des Françaises et Français de l'étranger, parce que, comme vous l'avez dit, Madame la Présidente, nous avons souvent l'impression d'être relégués dans une deuxième division. Notre mandat d'élus locaux bénévoles est un défi de chaque jour ; je pense que nous sommes assez alignés sur cela. Ce statut d'élus et cette assemblée ont une belle marge d'amélioration à revendiquer ; je pense que nous en parlerons beaucoup au sein de cette session.

Mon engagement sera donc auprès de mes concitoyens pour relayer leurs problématiques et essayer au sein de l'AFE d'y trouver des solutions, en particulier pour celles et ceux qui sont le plus en difficulté. Merci de votre attention.

Applaudissements dans la salle.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci Ana et encore bienvenue.

Avraham BENHAIM est démissionnaire de la présidence de la commission de sécurité et des risques sanitaires et il rejoint le groupe IDP.

Il y a également plusieurs changements au niveau des commissions, qui vous seront annoncés plus tard.

Cette fois encore, le bureau exécutif a associé nos conseillers honoraires en les conviant à nos travaux en plénière. Nous les retrouverons également avec plaisir ce soir à la réception et je remercie certains, qui se reconnaîtront, qui m'ont aidée dans la préparation de cette session. Cette 40ème se veut de manière générale comme un hommage à toutes celles et ceux qui ont contribué à l'assemblée telle qu'elle est aujourd'hui.

Plusieurs élus ne peuvent pas être parmi nous pour des raisons diverses ; je souhaite d'ailleurs à plusieurs mes vœux de rétablissement. J'aimerais en outre adresser un message plus personnel à deux amis : Michèle MALIVEL, tout d'abord, qui est une amie chère avant d'être une collègue élue ; Michèle, tu nous manques, l'AFE sans toi est moins poétique et moins exotique, reviens vite. Un mot aussi plus personnel à Élise LEGER, qui n'est pas parmi nous, car elle porte le premier bébé d'une maman AFE. Je lui souhaite le meilleur dans cette aventure de vie et je lui dis à très bientôt ; je la salue puisqu'elle nous regarde probablement en ligne.

En conclusion, Monsieur le Ministre, vous avez récemment adressé un message vidéo plein d'énergie aux plus de 3 millions de Français établis hors de France ; vous les avez qualifiés de porte-drapeaux, de relais essentiels et d'artisans de la relation économique, culturelle et scientifique, qui lient la France au reste du monde. Vous avez invité la France à rassembler toutes ses forces à un moment crucial. Vous avez devant vous 90 visages qui incarnent au quotidien cette diversité et cette volonté de servir avec exigence. Alors que l'assemblée fête ses 20 ans, nous sommes prêts avec vous à poursuivre l'écriture de la grande histoire des Français de l'étranger. Je vous remercie.

Applaudissements dans la salle.

INTERVENTION DE M. FRANCK RIESTER, MINISTRE DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU MINISTRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, CHARGÉ DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE L'ATTRACTIVITÉ, DE LA FRANCOPHONIE ET DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

La parole est à vous, Monsieur le Ministre.

Monsieur Franck RIESTER, ministre délégué auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargé du Commerce extérieur, de l'Attractivité, de la francophonie et des Français de l'étranger

Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Mesdames et Messieurs les parlementaires, Messieurs les Vice-présidents, Mesdames et Messieurs les Présidents de commission, Mesdames et Messieurs les conseillers de l'AFE, Mesdames et Messieurs les conseillers des Français de l'étranger, Mesdames et Messieurs les Délégués du défenseur des droits, Madame la Directrice, chère Pauline, Madame la Secrétaire générale, chère Diane, Mesdames et Messieurs, chers amis, je suis très sincèrement heureux de vous accueillir aujourd'hui pour l'ouverture de cette 40^e session plénière de l'Assemblée des Français de l'Étranger, un mois tout juste après avoir eu l'honneur d'être nommé par le Président de la République et le Premier ministre au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Comme vous le savez, je retrouve le quai d'Orsay, que je connaissais déjà pour avoir eu la charge du commerce extérieur et de l'attractivité dans le Gouvernement de Jean Castex, mais je me réjouis que mon portefeuille se soit élargi à la francophonie, vous l'avez rappelé, Madame la Présidente, et aux Français de l'étranger, que vous tous ici représentez avec un grand sens de l'engagement.

Je salue aussi les personnels de l'administration de ce ministère qui, eux aussi à Paris, œuvrent au service de nos 3 millions de compatriotes de l'étranger.

J'ai déjà eu depuis ma nomination, l'occasion de rencontrer une partie d'entre vous par visioconférence. J'ai naturellement échangé avec une grande partie des députés et sénateurs représentant les Français établis hors de France et continuerai à le faire dans les prochaines semaines bien évidemment. Je suis ravi que le calendrier me permette à présent de m'adresser devant vous tous. Vous l'avez rappelé, j'ai eu l'occasion de rencontrer certains d'entre vous et un nombre relativement important de Français de l'étranger lors de mes premiers déplacements, ce qui a été un bonheur pour moi de les rencontrer physiquement plutôt qu'en visioconférence.

Je tiens aussi à vous dire aujourd'hui que le Gouvernement est déterminé à agir, toujours et encore, en faveur des Français de l'étranger, qui constituent l'un des piliers de l'influence et du rayonnement de la France dans le monde. Cette dimension est pour moi très importante, cette dimension des Français de l'étranger, qui sont des relais. Vous êtes des relais essentiels de l'action que je conduis sur d'autres sujets dont j'ai la charge : le commerce extérieur et l'attractivité bien évidemment, c'est-à-dire notre influence économique, notre déploiement économique à l'international, mais aussi à la francophonie, à savoir ce besoin fondamental de tisser des liens culturels et humains à travers la langue, au service d'une coopération globale.

Quant à ce que nous comptons faire pour les Français de l'étranger, c'est pour moi très clair : poursuivre et amplifier, lorsque cela est possible, le travail de modernisation et de dématérialisation du service public. J'y reviendrai, mais une chose est sûre : par bien des aspects, nous avons réussi à faire de l'amélioration du service public vis-à-vis de nos compatriotes installés à l'étranger le laboratoire de la dématérialisation du service public pour tous nos compatriotes, ce qui pour eux, pour nos compatriotes installés à l'international, leur a permis d'accéder en avant-première à de nouveaux services, qui seront à n'en pas douter une source d'inspiration pour les chantiers à mettre en place pour l'ensemble de nos compatriotes.

Je tenais à vous dire ces quelques mots pour cette première prise de parole devant vous tous et je voulais aussi saluer et remarquer le travail réalisé par mon prédécesseur Olivier BECHT ; vous avez rappelé la qualité des échanges que vous avez eus avec lui. Il avait coutume de rappeler qu'il avait élaboré une histoire d'amour avec les Français de l'étranger. Je souhaite m'inscrire dans ses pas et faire en sorte qu'avec les équipes du ministère, avec tout le Gouvernement, nous soyons mobilisés pour vous faciliter la vie. Je suis un homme pragmatique et je suis attaché à ce qu'il y ait des réponses concrètes aux problèmes. J'ai été chef d'entreprise, j'ai été maire de la ville de

Coulommiers, la ville du fromage comme vous le savez, et donc je suis très attaché à ce que nous puissions ensemble vous apporter des réponses très opérationnelles, très concrètes et sans langue de bois.

Il me faut hélas poursuivre mon propos sur une note grave, car je ne peux pas ne pas évoquer les situations de guerre qui accaparent nos esprits et notre action depuis de nombreux mois maintenant. Je pense bien entendu au drame vécu en Ukraine depuis maintenant plus de deux ans. Je pense également à ce qui se passe en Israël et à Gaza. Sur ces deux territoires meurtris, je veux rendre hommage à nos compatriotes, à ceux qui ont perdu la vie et à ceux qui sont restés sur place, et je souhaite remercier nos conseillers des Français de l'étranger pour la disponibilité totale qui a été la leur dans ces épreuves difficiles et tragiques, tant à l'égard de nos compatriotes sur place que vis-à-vis de nos postes diplomatiques et consulaires. Protéger les Français, où qu'ils se trouvent dans le monde, a toujours été une mission essentielle de ce ministère, puisque notre contrat social concerne autant les Français de l'Hexagone que ceux qui résident hors de France. C'est pour cette raison que la France ne cesse de déployer ses efforts pour que les derniers otages français encore aux mains du groupe terroriste Hamas puissent être libérés rapidement. C'est pour cette raison aussi que le Président de la République a organisé une cérémonie d'hommage aux victimes françaises des attaques terroristes du 7 octobre en Israël, et pour cette raison qu'il a évoqué un temps mémoriel dédié aux Français morts dans les bombardements à Gaza.

Nous nous retrouverons tout à l'heure aux Invalides pour une cérémonie du souvenir devant la plaque commémorative dédiée aux Français de l'étranger morts pour la France ; car notre pays n'oublie jamais les siens.

Il y a l'Ukraine, il y a Gaza, mais hélas, les crises ne manquent pas. La violence et le fracas reviennent à Haïti en ce moment, comme ils avaient surgi au Soudan, au Burkina Faso et au Niger il y a quelques mois. Il faut vivre avec l'idée que le monde est imprévisible et incertain. J'ai d'ailleurs déjà discuté avec certains d'entre vous de la situation au Niger, par exemple. Dans ce contexte de succession de crises, votre rôle d'élu est important puisqu'il consiste à transmettre l'information à nos compatriotes, bien entendu, mais également à nos postes diplomatiques et consulaires qui en sont demandeurs. Je ne peux que vous encourager à échanger régulièrement avec les officiers de sécurité de vos pays de résidence, traditionnellement les numéros 2 d'ambassade, et assister au comité de sécurité auquel ils vous invitent. En ces temps d'incertitude et de turbulences, il est plus que jamais essentiel de faire bloc. Nos communautés françaises à l'étranger sont souvent les premières exposées au dérèglement géopolitique, mais soyez-en certains, l'unité de la nation est inébranlable.

Permettez-moi de vous témoigner toute la reconnaissance du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, de Stéphane SÉJOURNÉ et de toutes les équipes, pour votre action dévouée et bénévole au service de nos compatriotes à l'étranger.

J'ai évoqué les actions de modernisation nombreuses qui sont à l'œuvre pour nos Français de l'étranger. Ils sont curieux, innovants, agiles, mobiles, animés par l'esprit d'entreprendre, ouverts sur d'autres cultures et d'autres systèmes administratifs, et il me semblait important de répondre à leurs attentes vis-à-vis de notre administration. Il faut qu'elle simplifie encore leur parcours usager, même si beaucoup a d'ores et déjà été fait, dans l'esprit de ce que le Président de la République dit quand il parle d'un État qui conseille et qui accompagne, et pas simplement qui contrôle ou sanctionne. Ce service public de qualité, l'administration consulaire s'attèle à le déployer depuis plusieurs années à travers le programme de dématérialisation et de numérisation des procédures. De nombreux chantiers ont été initiés au cours des dernières années, vous les connaissez bien. Laissez-moi simplement vous en rappeler les principaux :

- Le service téléphonique France consulaire, aujourd'hui déployé dans 38 pays d'Europe, et qui représente 48 % des Français inscrits au registre. En 2024, l'Afrique et le Moyen-Orient seront couverts par cette plateforme téléphonique, puis le monde entier en 2025 ;

- L'expérimentation sur le renouvellement à distance des passeports, qui a débuté le 1^{er} mars au Canada et au Portugal. Elle durera un an et fera en novembre l'objet d'une évaluation qui sera déterminante pour la suite du processus ; mais ma conviction très forte est que nous devons considérer d'une certaine façon cette expérimentation comme une mise en œuvre pilote, et que nous devons nous projeter dans une généralisation le plus tôt possible ;

- L'envoi postal sécurisé des passeports au domicile des usagers, qui a été activé dans une trentaine de pays où cette modalité est suffisamment sûre ;

- La dématérialisation des copies et des extraits d'actes civils détenus par le service central d'état civil ;

- Le vote par internet lorsque c'est possible ;

- La mise en place d'une application de prise de rendez-vous dans les consulats ;

- La publication d'enquêtes mensuelles de satisfaction des postes consulaires ;

- La généralisation de l'application France Identité, annoncée le 14 février dernier, va ouvrir de nouvelles perspectives pour toute une série de démarches qui intéresse directement les Français de l'étranger :

- La généralisation des procurations de vote totalement dématérialisées à terme ; on n'y est pas encore, mais c'est un objectif très fort ;

- La mise œuvre d'un mode d'identification encore plus sécurisé pour le vote par internet ;

- L'établissement à distance des certificats de vie par la biométrie. En permettant une identification à distance sécurisée, l'identité numérique va permettre pour un certain nombre de démarches d'alléger les obligations de comparution personnelle. De ce point de vue, elle constitue à la fois une grande opportunité de modernisation,

mais aussi un défi à relever pour nos services consulaires, qui feront probablement face à une hausse du nombre des demandes de CNI dans les consulats.

Les Français de l'étranger peuvent compter sur une administration consulaire de grande qualité, qui met à leur disposition un nombre important de services et qui souvent n'ont pas d'équivalent en France ; je voudrais les saluer avec beaucoup de chaleur, car leur travail est absolument clé. Vous pouvez compter sur moi pour veiller à maintenir le rythme des réformes engagées et poursuivre l'excellent travail effectué par l'ensemble de mes prédécesseurs, et plus particulièrement par Olivier BECHT, dont je salue une nouvelle fois la grande implication sur ces sujets tout au long des 18 mois qu'il a passés dans ces fonctions.

Je parlais tout à l'heure du vote. Je voudrais évoquer les élections européennes, si vous le permettez. Une échéance électorale importante nous attend donc en 2024 avec ces élections européennes du 9 juin en France et du 8 juin pour vous, qui enverront 81 eurodéputés français à Strasbourg. Compte tenu du rôle essentiel que joue l'Europe, à la fois dans la vie quotidienne des Français et plus généralement au service de l'équilibre mondial et de la paix, le choix de représentants ne manquera pas d'impacter notre avenir proche, avec des enjeux fondamentaux en matière géopolitique, migratoire, économique, sécuritaire, sociétale ou encore agricole. Il nous faut donc accorder à ce scrutin toute l'importance qu'il mérite. Pour permettre à nos compatriotes, même ceux qui se trouvent dans des endroits reculés, à l'autre bout du monde, d'exercer leurs droits de citoyens, nous aurons besoin de votre concours pour diffuser les modalités du droit de vote pour cette élection. Dans le cadre particulier d'un Français résidant dans un autre pays de l'Union européenne, la double inscription sur les listes européennes implique qu'il doit vérifier la liste sur laquelle il est inscrit : celle de son pays de résidence ou celle de son pays d'origine. Pour certains pays, malheureusement, les dates sont déjà passées, vous le savez. Pour d'autres, il y a encore la possibilité de le faire. Je rappelle que s'il est inscrit sur la liste électorale de son pays de résidence, parfois par défaut, il doit absolument faire la démarche volontaire de se désinscrire des listes locales pour pouvoir voter pour ses représentants français au Parlement européen. Bref, sur les modalités de cette élection, il faut absolument communiquer, communiquer, communiquer. Pour faciliter la participation, nous allons une nouvelle fois prévoir un maillage dense des bureaux de vote. La cartographie des sites électoraux à l'étranger devrait être une nouvelle fois très large ; elle se rapprochera de ce qui avait été fait en 2022, avec près de 600 bureaux de vote sur 382 sites. En complément, l'organisation des tournées consulaires aux quatre coins du monde permettra aux Français les plus isolés de recourir à une procuration. Comme cela a été le cas lors des dernières élections présidentielles et législatives, nous aurons besoin de votre concours. D'abord parce qu'un nombre important de bureaux de vote implique un nombre tout aussi important de volontaires pour les tenir ; les agents consulaires ne peuvent pas le faire seuls, ils auront une fois encore besoin que vous vous mobilisiez et que vous mobilisiez les bénévoles autour de vous. Ensuite parce que nous devons faire en sorte que le plus grand nombre possible de nos compatriotes, même ceux qui sont le plus éloignés de la vie politique française, puissent participer à ce scrutin important. Nous devons tous nous mobiliser pour améliorer la participation, qui avait été faible lors des précédents scrutins ; je rappelle qu'elle avait été de 18,36 % contre 50,1 % en Métropole. N'hésitez pas, au cours des prochains mois, à l'occasion de vos nombreuses rencontres avec nos compatriotes, à les inviter à vérifier que leur situation électorale est en règle et à leur rappeler qu'ils ont jusqu'au vendredi 3 mai pour s'inscrire sur la liste électorale de leur consulat.

Votre force et votre légitimité viennent du fait que vous avez été choisis par les Français de votre circonscription consulaire. Je sais qu'il vous arrive parfois d'être leur confident, leur conseiller social ou leur avocat. Vous les représentez et vous portez leur parole auprès des postes diplomatiques et consulaires et parfois auprès des différentes instances en charge des aides sociales, le STAFE ou pour les OLES, par exemple. Par ailleurs vous échangez régulièrement avec les représentants de l'État, qu'ils soient proches de vous, à l'instar des ambassadeurs ou des consuls, ou en France ici au ministère, avec les équipes du Département. Ils vous écoutent et s'efforcent de prendre en compte les demandes qui remontent du terrain. Aujourd'hui vous bénéficiez d'une réelle indépendance et d'une grande liberté dans l'accomplissement de vos attributions. Vos indemnités et la prise en charge de vos frais de mission ont été récemment revalorisées, une première depuis 10 ans ; mon prédécesseur y a été pour beaucoup, je le sais. Cela témoigne de l'utilité de votre rôle et de la reconnaissance dont il fait l'objet. Moi-même, lorsque j'étais ministre chargé des relations avec le Parlement, j'attachais une grande importance à ce que chaque élu trouve réponse à ses questions. Je continuerai donc, vous pouvez compter sur moi, à m'assurer que vos préoccupations soient entendues et traitées dans les meilleurs délais, en lien avec l'administration, bien sûr, avec laquelle vous entretenez, je le sais, un dialogue de confiance. Nous avons eu l'occasion d'en parler avec Madame la Présidente, avec les membres du bureau ; vous pouvez compter sur moi pour ne rien lâcher en la matière.

Vous avez proposé à l'occasion de la dernière session de l'AFE en octobre l'élaboration d'une charte de l'élu des Français de l'étranger, destinée à mieux cadrer justement les relations entre les élus et l'administration. Je pense que c'est une bonne idée ; plusieurs projets de texte se sont succédés. La dernière proposition, rédigée par le secrétariat général de l'AFE, pourrait utilement compléter le guide de l'élu, dont sont déjà dotés les conseillers des Français de l'étranger et les conseillers de l'AFE. Il vous appartiendra de vous prononcer sur ce sujet bien évidemment, et vous aurez l'occasion d'en parler, à n'en pas douter, pendant ces quelques jours.

Enfin, la transformation et l'amélioration que nous menons concernent bien évidemment l'école et le réseau de nos établissements d'enseignement à l'étranger. C'est une priorité naturelle de l'État et j'entends bien évidemment m'inscrire dans les pas de mes prédécesseurs qui n'ont eu cesse de maintenir des efforts constants pour maintenir et adapter notre réseau. Je compte m'y engager d'autant plus qu'il ne vous a pas échappé que le Président de la République m'a confié le sujet de la francophonie, comme je l'ai évoqué tout à l'heure. Notre réseau d'enseignement à l'étranger est l'un des fers de lance de la promotion de la langue française au service du plurilinguisme que nous défendons. Notre réseau d'enseignement français à l'étranger est unique au monde. Il est présent dans 139 pays et s'appuie sur plus de 6 000 enseignants dont je souhaite saluer au passage le dévouement. Nos établissements accueillent aujourd'hui 400 000 élèves contre 200 000 il y a 20 ans. À présent, l'objectif ambitieux qui nous a été assigné par le Président de la République consiste, pour atteindre le chiffre de 700 000 enfants scolarisés en 2030, à mobiliser toutes nos énergies. L'objectif, ce n'est pas de doubler pour doubler, mais précisément de s'assurer que dans le monde de demain, la langue française aura toute sa place dans les échanges culturels, économiques ou scientifiques. Nos 580 établissements répartis à travers le monde sont, pour reprendre l'expression utilisée par le Président de la République, un trésor national, que nous devons préserver, non seulement parce qu'il offre aux jeunes Français une éducation de qualité, mais également parce qu'il leur permet le maintien d'un lien constant avec notre pays et une réintégration facile dans le système scolaire national au retour de l'expatriation. Pour nos compatriotes qui sont expatriés de longue durée, l'école française, c'est parfois bien plus : c'est ce qui rend possible la transmission de notre culture et de nos valeurs. Cette année et dans les années à venir, nous continuerons à soutenir les familles à travers un système de bourse unique au monde. En effet, en dépit du contexte budgétaire contraint, nous avons pu augmenter de 14 millions d'euros l'enveloppe des bourses entre 2023 et 2024. Nous pouvons collectivement nous en réjouir, d'autant plus que ce relèvement substantiel intervient dans un contexte général très contraint. Enfin, il nous faut également garder à l'esprit que notre réseau d'enseignement à l'étranger est probablement notre soft power le plus efficace au service de l'attractivité de la France ; il nous permet de rayonner à travers la promotion de notre culture, de notre histoire ou de notre économie. Sachez que 70% des 400 000 élèves qui fréquentent nos établissements ne sont pas Français, ce qui signifie que nos écoles forment chaque année quelque 280 000 étudiants du monde entier, qui seront demain des traits d'union entre la France et le reste du monde ; ingénieurs, agents publics, avocats, médecins, chefs d'entreprise et bien d'autres professionnels, sur lesquels nous pourrions nous appuyer dans leur pays respectif, ou même en France, puisque notre pays cherche à accueillir les talents du monde entier. Au-delà des 400 000 élèves, je voudrais que nous puissions capitaliser sur l'immense réseau d'alumni. Il n'y a pas que Jodie Foster et Mika, il y a des milliers d'anciens élèves qui peuvent nous aider, à la place qui est la leur aujourd'hui, à faire rayonner la France. Vous l'avez compris, faire vivre notre réseau est pour moi une priorité ; vous pouvez compter sur moi et toute mon équipe pour renforcer ce formidable outil d'influence.

Reparlons de francophonie une minute. Je tiens à vous dire que je souhaite vous associer à mes réflexions sur cette priorité. Je souhaiterais aussi que vous preniez toute votre part dans les actions que notre réseau culturel (je sais que vous le faites d'ores et déjà) organise en matière de promotion de la langue française dans les différents festivals et ailleurs. Nous avons à travers l'espace francophone la possibilité de créer des résidences internationales, des nouvelles passerelles économiques, culturelles et humaines, et je veux que vous puissiez être au cœur de ces partenariats à bâtir. Le secrétaire général du 19^e Sommet de la francophonie, que la France accueillera à Villers-Cotterêts en octobre prochain, viendra jeudi vous parler de ces sujets, afin que vous puissiez étudier la meilleure façon pour vous impliquer. Nous avons voulu, ils ont voulu, le Président de la République a souhaité que ce sommet puisse être véritablement l'occasion que tous et toutes s'approprient d'une façon très forte la francophonie. En matière de francophonie, j'espère que le Sénat, dans sa grande sagesse, votera le projet de loi de ratification d'accord commercial avec le Canada, le CETA, jeudi, lors d'un vote au Sénat. Je pense que c'est important ; ce serait un très beau symbole à envoyer à nos amis canadiens - ce grand pays francophone - que ce texte puisse être voté.

En octobre dernier, 17 des parlementaires représentant les Français de l'étranger ont adressé aux présidents des deux chambres un courrier relatif au dispositif d'aide sociale au Français de l'étranger, et plaidé pour la tenue d'assises pour la protection sociale des Français de l'étranger. Le bureau de l'AFE s'est d'ailleurs saisi de cette question. Je salue cette implication des élus que vous êtes sur les thématiques sociales qui font partie intégrante de la mission du service public que le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères assure vis-à-vis de nos concitoyens de l'étranger. Ces assises, j'y suis favorable, il nous reste maintenant à préciser le cadre exact de ces discussions, de ces travaux, et je suis convaincu que nous aurons l'occasion de le faire pendant ces quelques jours.

J'aurai naturellement quelques mots pour les agents de ce ministère, qu'ils soient en poste ou à l'administration centrale. Un décideur n'est rien, pas grand-chose, s'il ne peut s'appuyer sur des équipes compétentes et dévouées, et pour ma part, comme je l'ai dit tout à l'heure, j'ai cette chance, parce que je sais pouvoir compter sur la Direction des Français de l'étranger, l'administration consulaire, ces quelque 3 000 femmes et hommes qui œuvrent dans leur grande majorité à l'étranger. Je les remercie par avance pour leur travail et leur engagement. Je ne doute pas un seul instant qu'ensemble, administration et élus, nous continuerons à travailler pour écouter nos concitoyens, répondre à leurs attentes, en leur proposant des services publics toujours plus ambitieux et toujours plus efficaces.

Je vous remercie.

Applaudissements dans la salle.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci beaucoup Monsieur le Ministre.

Nous allons maintenant passer aux échanges avec la salle, en deux séquences différentes, tout d'abord un échange avec les présidents de groupe. Il faut que le micro se rapproche de Monsieur Baptiste HEINTZ, Président du Groupe Écologie et Solidarité et conseiller élu de la circonscription d'Afrique occidentale, le Président du groupe Écologie et solidarité, pour 7 minutes.

Monsieur Baptiste HEINTZ, Président du Groupe Écologie et Solidarité et conseiller élu de la circonscription d'Afrique occidentale

Monsieur le ministre délégué, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les parlementaires, Madame la Directrice, Madame la Secrétaire générale, Mesdames, Messieurs, chers collègues.

Monsieur le Ministre, vous êtes le troisième à vous présenter à nous en moins de trois ans de mandat, et à chaque fois nous reposons les mêmes questions, exposons les mêmes attentes, exprimons les mêmes préoccupations. Je vais me faire fort, avec mes deux collègues du groupe Écologie et solidarité qui me succéderont à cet exercice, Chantal PICHARLES et Jean-Baka DOMELEVO-ENTFELLNER, de vous les résumer. De session en session, nous vous alertons ; nous vous alertons sur la détérioration des conditions de vie de nos compatriotes pris en étau entre le recul de l'action publique de la France, de son accompagnement social, associatif et éducatif, et l'augmentation du coût de la vie et des inflations partout où nous sommes installés. Nous vous alertons sur la rapide détérioration du climat mondial qui met nos communautés en danger, non seulement au plan environnemental, en nous exposant à des risques croissants d'incendies, d'inondations, de sécheresses et de pathologies dopées, mais aussi par l'accroissement des conflictualités au sein et entre les sociétés, l'accroissement de leurs intensités et aujourd'hui des risques de déflagration. Nous vous alertons de session en session, et votre majorité n'écoute pas, ne veut pas entendre. Votre gouvernement voulait se vanter d'une augmentation du budget de l'action extérieure de l'État, qui n'était déjà qu'un rattrapage d'années de recul, pour nous annoncer unilatéralement en début d'année un raboutage de près de 300 millions d'euros de cette même action, mais aussi et surtout un recul de près de 900 millions d'euros de l'aide publique au développement. Les Français à l'étranger, et vous l'entendrez de tous les groupes de cette assemblée, sont en première ligne de ces transformations du monde ; nous sommes à nos dépens les témoins privilégiés de ces transformations et des erreurs de notre pays. Je suis élu d'Afrique occidentale, laboratoire à ciel ouvert de l'incohérence et l'incongruité des errements diplomatiques du Président de la République, laboratoire où nos compatriotes, nos entreprises, nos ONG, notre coopération, sont les cobayes de vos tâtonnements. Aussi nous ne pouvons plus vous accorder le bénéfice d'un n-ième doute ; vous incarnez la continuité avec vos prédécesseurs, et il n'aura échappé à personne que vous avez déjà rencontré les élus de votre groupe, pratique que votre cabinet, manifestement, reproduit au Sénat. Je vous avoue notre doute quant à cette approche qui dissocie les élus en fonction de leur fidélité politique et crée une rupture dans la transparence de votre action. Votre prédécesseur avait réussi à bâtir un dialogue de confiance mutuelle avec les élus ; nous sommes inquiets de voir ce dialogue se détériorer. Pourtant, nous avons un ennemi commun, les forces antidémocratiques, nationalistes et réactionnaires, qui pullulent et progressent dans le monde, en Europe et en France. Elles ont infiltré les médias, elles infiltrent le mouvement social, elles infiltrent le CAC 40, elles infiltrent l'État. C'est une responsabilité collective ; nous devons urgemment redonner foi aux Français dans l'action démocratique, leur redonner foi dans la République. Or ce n'est pas en contournant la représentation nationale, ce n'est pas en rompant le dialogue avec les institutions et les forces vives, ce n'est pas en réduisant les élus du peuple ici, en infantilisant cette assemblée et ces élus dès lors qu'ils ne s'alignent pas ou sortent du rang, ce n'est pas en reprenant les thèmes de l'extrême droite et en contribuant à son offensive culturelle, que nous arriverons à renouer avec le sentiment de faire partie d'un même projet, d'une même collectivité nationale et républicaine, d'un avenir à construire ensemble.

La loi immigration a fait beaucoup de mal à la manière dont notre pays est perçu et elle n'a fait qu'accompagner la détérioration des relations avec de nombreux peuples, en particulier dans le monde francophone. Mes collègues rentreront dans le détail, mais pour aller à l'essentiel, voici en résumé le besoin de nos compatriotes : le retour de l'État juste et protecteur.

Monsieur le Ministre, comme on dit en Côte d'Ivoire, vous allez apprendre à nous connaître. Nous sommes le premier groupe de cette assemblée. Nous nous faisons un devoir démocratique et républicain de relayer les revendications de nos compatriotes pour continuellement bâtir un avenir commun. Si cela parfois peut déranger, n'oubliez pas que c'est bien notre mandat. Nous sommes aussi le groupe qui sait articuler les consensus et compromis qui fabriquent les majorités de cette assemblée. C'est une responsabilité que nous portons, car pour nous, et cela devrait vous évoquer quelque chose, la finalité est d'agir.

Ce que nous vous proposons ce matin, c'est de conjuguer ensemble ce verbe. Ainsi, ensemble, redonnons tout son sens à la parole et à l'action démocratique. Lorsque nous travaillons tous ensemble, nous sommes capables de progrès, comme cela a pu se faire avec l'inscription dans la Constitution du droit à l'IVG, l'expression du droit fondamental des individus d'être maîtres et maîtresses de leur corps, de ne plus considérer le ventre des femmes comme un objet de la régulation collective. C'est, je crois, une fierté partagée entre tous ; elle illustre encore la possibilité d'œuvrer ensemble à quelques progrès, mais ce droit doit aussi être garanti pour les Françaises de l'étranger. Les solutions, votre administration les connaît, car elles ont déjà été proposées via un budget spécifique de rapatriement pour les pays refusant de pratiquer l'avortement.

Monsieur le Ministre, et vous toutes et tous, chers collègues, c'est la main que nous vous tendons. Ce matin, devant la représentation non parlementaire des Français de l'étranger, nous vous demandons de dire clairement et simplement où sont les coupes budgétaires auxquelles les Français de l'étranger vont faire face. Ici depuis Paris, nous vous demandons quelle est votre vision de l'engagement de la France dans le monde face à l'abandon de nombreux programmes de développement de coopération internationale. Ici devant cette assemblée, nous vous demandons de dire clairement comment vous entendez combattre la montée des extrémismes et du fascisme du XXI^e siècle. Face à l'urgence du péril climatique, nous vous demandons clairement d'agir en arrêtant systématiquement de renier et raboter les crédits budgétaires et la protection de la planète. Nous vous demandons d'agir pour les générations de demain.

Monsieur le Ministre, au nom du groupe Écologiste et solidarité, au nom des Françaises et des Français de l'étranger, nous vous demandons comment vous comptez vous y prendre pour restaurer la place de la France dans le concert des nations. Nous vous demandons comment la France peut à nouveau retrouver cette place singulière de l'esprit des Lumières, où les serments de liberté, d'égalité, de fraternité nourrissent et irriguent chacune de nos actions, chacun de nos discours, chacun de nos actes. Ne soyons pas sectaires et prenons la mesure de l'urgence démocratique et des défis de civilisation auxquels nous faisons face en France comme dans le monde.

Je vous remercie.

Applaudissements dans la salle.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci. La parole est à Thierry MASSON, pour le groupe IDP ; 5 minutes.

Monsieur Thierry MASSON, Président du Groupe Indépendants, Démocrates et Progressistes et conseiller élu de la circonscription du Bénélux

Merci. Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs les parlementaires, Madame la Directrice, Madame la Secrétaire générale, mes chers collègues, avant de débiter, je tiens à vous adresser, Monsieur le Ministre, des félicitations pour votre nomination. Nous avons pu nous rendre compte de votre détermination à faire avancer les dossiers importants pour les Français de l'étranger. Je sais que nous pouvons compter sur vous ; et vous pouvez compter également sur mon groupe pour pouvoir faire avancer les choses.

Mes chers collègues, permettez-moi de commencer par un hommage. Le mois dernier, Robert BADINTER nous quittait, marquant la fin d'une époque, mais également le commencement d'un héritage impérissable. Sa lutte inlassable contre la peine de mort, pour la dépenalisation de l'homosexualité, son engagement pour les droits de l'homme, et la façon dont il a porté ses combats dans le monde entier, faisant rayonner la France de ses valeurs, continueront d'inspirer nos actions. Alors que nous célébrons, comme Baptiste l'a rappelé, l'intégration de la liberté du recours à l'IVG dans notre Constitution, nous devons inspirer par son exemple et également le porter à l'échelle européenne et partout dans le monde. Monsieur BADINTER fut auditionné par cette assemblée en 2011. À cette occasion, il avait souligné l'importance d'avoir des comités d'éthique dans les institutions publiques telles que la nôtre. C'est pour cette raison que notre groupe souhaite reprendre cette proposition de Robert BADINTER, et propose la création d'un comité d'éthique au sein de notre assemblée, que nous pourrions appeler le comité Badinter.

Monsieur le Ministre, le Président de la République a encore exprimé lors des rencontres des cadres dirigeants de l'État l'importance de changer la vie des Français de l'étranger, concrètement et jusqu'au dernier kilomètre. Pour les Français de l'étranger, cela passe avant tout par la simplification de leurs démarches administratives et l'amélioration des services consulaires. Depuis 2017, vous l'avez rappelé, le Gouvernement s'est attelé avec succès à cette tâche. Grâce au déploiement de France consulaire, maintenant les Français de l'étranger ont des réponses aux appels qu'ils passent au consulat, beaucoup plus rapidement, et avec un taux de satisfaction très élevé. Grâce à la nouvelle plateforme de prise de rendez-vous, les Français de l'étranger ont un accès plus rapide à leur consulat. Grâce à l'expérimentation de la dématérialisation pour les passeports, les Français du Canada et du Portugal vont désormais pouvoir renouveler leur passeport en ligne. Un meilleur accès à nos services publics reste la priorité de notre groupe. Dès lors ma question : serait-il possible de travailler à un élargissement des plages horaires du service

France consulaire afin de pouvoir couvrir plus de fuseaux horaires ? Sur la dématérialisation, serait-il possible, sans attendre la fin des expérimentations au Portugal et au Canada, d'ouvrir des périodes de tests à d'autres pays ?

Monsieur le Ministre, changer la vie des Français de l'étranger, c'est aussi permettre aux Français éloignés de la langue française d'y avoir accès.

Jean-Marie LANGLET, lors de notre dernière réunion de groupe, citait des exemples en Allemagne de jeunes Français qui ne parlent pas ou peu notre langue. J'en connais également dans ma circonscription en Flandre.

La commission de l'enseignement, présidée par Jean-Hervé FRASLIN, avait émis un avis sur le Pass éducation langue française ; il était suggéré que tous les jeunes Français vivant à l'étranger aient accès au Pass à condition qu'ils soient inscrits au registre consulaire. De plus, il était suggéré d'instaurer une collaboration formelle entre l'administration centrale et les fédérations FLAM et le CNED. Pourriez-vous nous parler de la mise en œuvre de cet engagement présidentiel du Pass éducation langue française ? Pourriez-vous nous confirmer également le maintien de la ligne budgétaire, qui était prévue pour le Pass éducation langue française ?

Juste un mot sur le budget de rattrapage dont parlait Baptiste ; effectivement c'est un budget de rattrapage. De rattrapage d'années de diminution des effectifs par les gouvernements précédents. De dizaines d'années. Effectivement ce n'est pas quelque chose qui est facile à faire ; c'est un projet de réarmement de la diplomatie française, qui est un réel défi.

Par ailleurs, vous avez parlé de l'inflation ; effectivement, mon groupe avait proposé une résolution d'urgence sur les coûts de l'inflation et le coût pour les Français de l'étranger. Vous l'avez renvoyée en commission et enterrée.

Mes chers collègues, notre assemblée a 20 ans. Depuis 2021, elle est plus féminine, elle s'empare de nouvelles thématiques, elle est plus régulièrement consultée par le Gouvernement. Avec mon groupe, nous souhaitons continuer et renforcer son rôle dans les années à venir et son lien avec les Français de l'étranger qui nous ont élus.

Je vous remercie.

Applaudissements dans la salle.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Pour le groupe URCI, Monsieur Laurent RIGAUD, Président du Groupe Union des Républicains, des Centres et des Indépendants et conseiller élu de la circonscription d'Asie Centrale et Moyen-Orient ; 7 minutes.

Monsieur Laurent RIGAUD, Président du Groupe Union des Républicains, des Centres et des Indépendants et conseiller élu de la circonscription d'Asie Centrale et Moyen-Orient

Monsieur le ministre, les membres du groupe URCI vous adressent leurs félicitations républicaines pour votre nomination.

Depuis la réforme de 2013 et la nouvelle Assemblée des Français de l'étranger, vous êtes notre septième ministre, et pour les plus anciens de cette assemblée, le douzième. À chaque fois, nous avons dû rappeler à vos prédécesseurs, toujours avec la même énergie, les problématiques récurrentes qui touchent nos 3 millions de compatriotes établis hors de France, sans avoir toujours obtenu les résultats escomptés. Les Français de l'étranger sont attachés à la France et contribuent à l'effort national. Ils forment une communauté unique qui participe chaque jour au rayonnement économique et culturel de la France. Quand nos diplomates sont de passage, eux restent les ambassadeurs éternels de la France.

Lors de notre récente rencontre, j'ai pu partager avec vous certaines préoccupations des Français de l'étranger, en particulier la coupe budgétaire sur le programme des Français de l'étranger et les affaires consulaires, qui affectent non seulement nos compatriotes, mais aussi les personnels de nos consulats, qui pour certains sont en manque d'effectifs, dû à l'accroissement de la communauté ; par exemple dans des pays comme les Philippines ou les Émirats.

Votre prédécesseur nous avait annoncé 100 ETP supplémentaires, permettant ainsi de renforcer le réseau consulaire dont les effectifs subissent de fortes tensions. Pouvez-vous nous donner plus de détails sur la ventilation de cette coupe budgétaire ?

Lors de ses interventions, votre prédécesseur nous avait aussi confié vouloir mettre le dispositif de la résidence d'attache en place en deux étapes. Quelles sont donc les avancées sur ce sujet si important pour tous nos compatriotes, qui sont tous attachés à leur résidence familiale en France ?

Visant à fluidifier le traitement des demandes des certificats de nationalité française par le pôle de la nationalité, le décret de juin 2022, en réalité, aboutit à plus de 90 % des rejets des dossiers déposés par les Français de l'étranger, même en cas de demande de certificat basé sur la filiation prouvée sur 3 à 4 générations. Ce décret constitue une nasse dont il est quasi impossible de sortir. Les Français de l'étranger sont en effet assujettis à produire des actes d'état civil d'une durée de validité de moins de 3 mois, en conformité avec l'article 643 du code de procédure civile. Dans de nombreux pays, les services postaux ne fonctionnent pas, les documents d'état civil réclamés ne parviennent pas aux intéressés ou ne parviennent qu'au bout de plus de deux mois. Quand les demandes de certificat sont expédiées vers la France et y parviennent, les actes d'état civil ne sont plus valides, cause immédiate de rejet des demandes de certificat. Pourquoi le service central de l'état civil à Nantes, souvent destinataire de demandes

d'actes, ne pourrait-il adresser aux intéressés des copies authentiques numérisées pour tous les actes d'état civil réclamés, ce que ce service ne fait pas encore pour tous les actes demandés ? Ce décret a dressé un autre obstacle pour les Français de l'étranger : il abolit la possibilité d'un recours gracieux après un délai de 6 mois suivant le refus du certificat, obligeant ces Français souhaitant contester ce refus à se faire représenter par un avocat au tribunal de grande instance de Paris, ce que peu de Français de l'étranger peuvent se permettre financièrement, l'aide juridictionnelle étant plus qu'aléatoire pour eux. De facto, avec ce décret de juin 2022, nous aboutissons à une justice censitaire, une justice seulement pour les Français de l'étrangers aisés. Le Gouvernement se grandirait en abolissant cette injustice et en modifiant très rapidement, avant les élections européennes, le décret de juin 2022.

Le système des prises de rendez-vous en ligne dans nos consulats ne fonctionne pas sur le modèle actuel. Soyons factuels et essayons enfin de trouver des solutions à ce dysfonctionnement. Nos compatriotes n'arrivent pas à obtenir des rendez-vous dans la fenêtre donnée. Les non-présentations sont très importantes, entre 20 et 25 %. La frustration est énorme chez nos compatriotes, et les conseillers des Français de l'étranger sont constamment interpellés à ce sujet. Quelles mesures vont être prises pour enfin avoir un système efficace pour tous ? Le Sénat vient d'adopter la proposition de loi créant un statut de l' élu local. Il est regrettable que les Français de l'étranger aient été à nouveau oubliés alors qu'un rapport contenant des propositions avait été présenté en commission des lois par les sénateurs FRASSA et LECOMTE, et qu'un groupe d'études, présidé par le sénateur LE GLEUT ait été également à l'origine de propositions d'amélioration du rôle d' élu des Français de l'étranger, en lien avec l'AMF. Il est malheureux de constater que les élus des français de l'étranger, qui sont des bénévoles, souvent seuls liens avec la communauté française, soient à nouveau oubliés. Pouvons-nous enfin avoir un ministre des Français de l'étranger qui va prendre ce sujet avec le sérieux qu'il mérite ? Nous tenons d'ailleurs à vous rappeler que notre fonction est bénévole, bien que nous soyons souvent rattachés à des circonscriptions bien plus importantes que celles pouvant exister sur le plan local en France, pour les conseillers territoriaux. Au fil des années, la situation s'est beaucoup tendue pour les élus, avec la crise sanitaire, mais également les absences de réponses concrètes du Gouvernement à des problématiques bien identifiées.

Certains élus deviennent des boucs émissaires ou des victimes expiatoires, faute de moyens alloués par l'État. Les réseaux sociaux ont contribué à cette dérive et les derniers événements géopolitiques accentuent ces menaces sur les élus que nous sommes. Nous vous le disons avec gravité, notre fonction mérite mieux et l'État doit protéger ses élus, quels qu'ils soient.

Enfin, depuis le 5 avril 2006 et la circulaire du ministre DOUSTE-BLAZY aux postes diplomatiques et consulaires, il n'y a plus rien eu pour rappeler les fonctions et prérogatives des élus. Si vous voulez envoyer un message positif aux 442 conseillers des Français de l'étranger dans le monde, vous savez ce qu'il vous reste à faire. Je vous remercie.

Applaudissements dans la salle.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Pour le Groupe Solidaires et Indépendants, Madame Annie RÉA, conseillère élue de la circonscription d'Europe du Sud ; 4 minutes.

Madame Annie RÉA, Présidente du Groupe Solidaires et Indépendants et conseillère élue de la circonscription d'Europe du Sud

Merci Madame la Présidente. Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs les parlementaires, chers collègues. Au nom du groupe que je préside, Solidaires et Indépendants, je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour les termes puissants que vous avez utilisés pour qualifier dès votre nomination les 3 millions de Français à l'étranger : piliers de l'influence de la France, porte-drapeaux des valeurs humanistes, artisans de la relation économique, visages de la France à l'étranger. Ils sont en effet un vecteur essentiel de notre rayonnement à l'international et nous tenons à vous souhaiter très chaleureusement la bienvenue parmi nous, Monsieur le Ministre, vous qui avez déjà compris l'enjeu que représentent nos compatriotes vivant à l'étranger.

Depuis le début de notre mandature, vous êtes notre troisième ministre. Vos prédécesseurs, Jean-Baptiste LEMOINE et Olivier BECHT, que je salue, ont su nous écouter et agir à nos côtés. Je ne doute pas une seule seconde qu'il en sera de même pour vous, même si je tiens à dire que nous souhaiterions ne pas tout devoir recommencer à chaque nouvelle nomination.

Une inquiétude sévère a émergé depuis quelques semaines, celle des coupes budgétaires annoncées par le ministre de l'Économie ; elles affecteront forcément le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Nos collègues siégeant à la commission permanente pour la protection sociale chargée de fixer les taux de base des aides sociales à l'étranger en ont connu vendredi dernier les premières conséquences. Je tiens à vous dire, Monsieur le Ministre, à quel point il est important de secourir ceux de nos compatriotes dans le besoin, et ils sont nombreux. Ces Français qui subissent comme nous tous les aléas de la vie ont besoin d'être soutenus, et une catégorie en particulier nous préoccupe, les retraités. Leurs pensions sont de plus en plus suspendues ; les échanges avec les caisses de retraite se passent de moins en moins bien ; le système des certificats de vie fonctionne très mal, en

particulier parmi une population pour qui la dématérialisation des démarches constitue une difficulté supplémentaire. De même, les mesures fiscales peuvent lourdement impacter les retraités ; je prends l'exemple de l'Italie où la convention fiscale bilatérale est fortement en défaveur de nos compatriotes. Peut-être pourriez-vous avec votre administration vous pencher plus spécifiquement sur cette population qui subit de graves redressements fiscaux ? Ils connaissent de sérieuses difficultés financières qui sapent leur confiance en la France.

Monsieur le Ministre, nous vous demandons de peser de tout votre poids dans les arbitrages à venir, pour préserver notre réseau. Notre ministère se remet à peine de plusieurs années de vaches maigres qui ont fait reculer le service offert à nos compatriotes.

Enfin je voudrais porter à votre attention une catégorie toute différente, les Français de l'étranger dont les opportunités professionnelles et personnelles les ont conduits ailleurs ; ce sont de brillants entrepreneurs, et vous les connaissez bien. Ils contribuent fortement à l'image de marque de la France ; eux aussi ont des attentes. La proposition de loi des sénateurs BANSARD et RENAUD-GARABEDIAN visant à reconnaître et soutenir l'action des entrepreneurs français à l'étranger (les EFE) a été adoptée par le Sénat il y a plusieurs mois et pourtant nous n'avons pas encore obtenu ni de l'Assemblée nationale ni du Gouvernement, de soutien pour achever le processus législatif. Certaines de ces mesures pourraient être pourtant appliquées rapidement. Quelles sont vos intentions sur ce sujet ?

En conclusion je tiens, au nom de mon groupe, à renouveler notre souhait de travailler avec vous de façon sincère et constructive, en cohérence avec notre ADN, constitué de l'intérêt exclusif de nos compatriotes, sans considération partisane, mais avec pragmatisme, comme vous. Je vous remercie.

Applaudissements dans la salle.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Pour le Groupe les Indépendants, Nadia CHAAYA ; 4 minutes.

Madame Nadia CHAAYA, présidente du Groupe Les Indépendants et conseillère élue de la circonscription d'Asie centrale et Moyen-Orient

Merci Madame la Présidente. Monsieur le Ministre, permettez-moi en premier lieu de vous adresser les félicitations républicaines du groupe Les Indépendants pour vos nouvelles responsabilités. Nous ne doutons pas de votre engagement au service des Français de l'étranger et serons heureux d'une collaboration constructive.

Permettez-moi de saluer également le travail accompli par Olivier BECHT.

Enfin je souhaite remercier au nom du groupe Les Indépendants, le Président et les membres de la commission des finances de notre assemblée. Ce sont bien leurs travaux sur les moyens de nos mandats qui ont permis une revalorisation de nos indemnités, les premières depuis 2014.

Cela étant dit, notre groupe souhaite porter quatre points à votre attention.

Premièrement, alors que le statut et la protection des élus locaux en France sont l'objet de travaux au Parlement, nous attendons que les conseillers des Français de l'étranger ne soient pas mis de côté. La plupart des dispositifs envisagés pour inciter les gens à s'engager dans un mandat local ne sont pas transposables pour nous. Néanmoins nous aspirons à ce que certains points, comme la protection des élus, fassent l'objet d'une réflexion. Nous aussi avons besoin de protection. N'oublions pas le sort de notre collègue au Niger. Élus au suffrage universel direct, nous sommes élus locaux ; nous manquons cruellement de reconnaissance. Les attributs officiels sont indispensables à la crédibilité de nos actions ; par exemple notre carte d'élu reste un simple carton sans caractère officiel. Jusqu'en 2013, nous disposions de passeports de service ; aujourd'hui il n'en est plus question. Pourtant des conjoints de professeurs de lycée français à l'étranger ont des passeports de service. Monsieur le Ministre, il est incompréhensible que cet outil de mandat ne nous soit pas accordé. Pensez que certains ont jusqu'à 9 pays dans leur circonscription.

Notre deuxième point concerne la question du retour en France, sur laquelle nous sommes largement sollicités. Nous savons que la Direction des Français à l'étranger a entrepris un chantier pour centraliser les informations indispensables à un retour en France serein. Nous saluons et encourageons le dynamisme de sa directrice et de ses équipes. Un guichet unique est la bonne voie tant les difficultés administratives sont dignes de Dédale. Nous voyons les efforts remarquables entrepris pour renforcer le service public à l'étranger. Nous restons vigilants, mais saluons avec enthousiasme les expérimentations comme le renouvellement dématérialisé des passeports.

Troisième point : dans le cadre de la fongibilité des budgets, étant donné l'économie de 300 000 € sur le STAFE, une réaffectation serait-elle possible sur le CCPAS afin de ne pas baisser de 1 % l'ensemble des autres postes ?

Enfin, à chaque session, je parle de la place des élus dans le dispositif de sécurité à l'étranger en cas de crise ; le chantier est vaste et la récurrence des crises le met toujours à l'actualité. Le principal problème que nous avons identifié est l'absence d'harmonisation d'un poste à l'autre ; si dans l'un, la liste des îlotiers est publiée sur le site internet, dans l'autre, les élus n'ont même pas leur nom. Certains postes ont créé une boucle pour diffuser une information en temps réel avec les îlotiers et les élus ; dans d'autres, les élus ne parviennent même pas à joindre le

poste en cas de crise. Contactés par nos compatriotes, nous ne savons pas quoi répondre, alors que nous pouvons être utiles. Nous demandons une charte de bonnes pratiques en matière de sécurité, qui permette un cadre d'action unifié à travers le monde. C'est comme cela que peuvent se créer de bons réflexes. Je vous remercie.

Applaudissements dans la salle.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci. Monsieur le Ministre, je vous propose de répondre dans un premier temps à ces interventions.

Monsieur Franck RIESTER, ministre délégué auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargé du Commerce extérieur, de l'Attractivité, de la francophonie et des Français de l'étranger

Merci Madame la Présidente. Tout d'abord, je vais faire une petite précision parce que j'ai l'impression que j'ai été un petit peu confus sur les dates des élections européennes ; c'est bien le 9 juin, sauf pour le continent américain et les Caraïbes, où c'est le 8 juin.

Je ne vais pas rentrer dans les polémiques politiques ; à mon avis, elles sont tout à fait contre-productives, même si je respecte évidemment les prises de parole des uns et des autres. Je voulais simplement vous dire d'une façon très claire que je vais, dans les fonctions qui sont les miennes, me mobiliser pour faciliter la vie de nos compatriotes à l'étranger ; je le ferai d'une façon pragmatique, comme je l'ai dit, d'une façon concrète, en faisant en sorte que certains ministères prennent encore davantage en compte les problématiques spécifiques qui sont les vôtres. Je le ferai en pleine écoute de ce que vous me direz, quelle que soit la famille politique qui est la vôtre, et avec la volonté d'aboutir à des résultats concrets. C'est comme cela que je conçois cette fonction spécifique.

Pour autant, vous pourrez aussi constater que je militerai toujours pour la politique que nous conduisons au Gouvernement ; je pense que cette politique qui vise améliorer la compétitivité de notre pays, de baisser ou maintenir la fiscalité, de miser sur l'innovation, de simplifier la vie de nos compatriotes, nous permet d'être un pays attractif. Elle permet à nos entreprises de se déployer à l'international, d'avoir une croissance, de créer des emplois, d'être plus souverains et plus indépendants et de pouvoir financer les services publics dont nous avons besoin, dans un cadre budgétaire qui doit s'inscrire bien évidemment dans la réduction des déficits et de la dette, à laquelle nous sommes très attachés. Cela nécessite parfois des efforts budgétaires, et j'expliquerai ce qu'il en est spécifiquement pour les problématiques que vous avez évoquées, mais cette politique cohérente, je continuerai à la défendre avec beaucoup d'énergie, sans tomber dans les polémiques politiciennes.

Pour répondre à un certain nombre de vos questions -il y en a eu beaucoup, nous aurons l'occasion dans la session suivante de questions/ réponses de revenir sur certaines d'entre elles-, je vais aborder quelques points qui ont été évoqués. J'aurais bien évidemment pendant la semaine l'occasion de revenir sur les différents sujets que vous avez voulu porter à ma connaissance ou sur lesquels vous vous êtes exprimés.

EFE

Je suis absolument convaincu de l'importance des entreprises et des entrepreneurs établis à l'étranger ; c'est pour moi une courroie essentielle dans le déploiement économique de notre pays. Ils n'ont pas suffisamment été pris en compte depuis longtemps, et donc je suis absolument en soutien de ce qui pourrait être une forme de reconnaissance des EFE. Il y a eu beaucoup de contributions parlementaires, avec différentes propositions de loi : différentes propositions, affirmations, tribunes, je les soutiens globalement, mais maintenant il faut regarder concrètement ce que nous devons mettre en place pour permettre cette reconnaissance des EFE, faire en sorte d'éviter évidemment les contraintes techniques ou politiques qui pourraient survenir, mais en tout état de cause il s'agit d'aller avec vous à l'affirmation de l'importance des entrepreneurs installés hors de France. Ils font d'ailleurs, je me permets de le dire, totalement partie de la Team France à l'international, et des courroies qui ne sont pas suffisamment activées et reconnues.

CONTRAINTES BUDGÉTAIRES

En ce qui concerne les différentes contraintes budgétaires dont vous avez parlé et qu'il est important d'évoquer avec vous aujourd'hui, la baisse de la croissance, vous le savez, même si la croissance française reste l'une des plus fortes de la zone euro, nécessite de prendre un certain nombre de décisions de re-calibrage budgétaire. Il a été annoncé pour 2024 une économie à faire de l'ordre de 10 milliards d'euros. Chacun doit faire des efforts. En ce qui concerne le programme 151 de la DFAE, nous avons retenu 8 millions d'euros sur le titre 2 et 3,5 millions d'économie hors titre 2. Sur le titre 2, je rappelle que ce budget avait reçu une augmentation sans précédent dans la loi de finances initiale de 2024, à 165,2 millions d'euros, soit + 24,2 millions d'euros (+ 17 %) par rapport à 2023. Avec cet effort demandé, nous n'aurons pas de suppressions d'ETP dans nos services consulaires ; nous maintenons donc bien la création de 20 ETP et le redéploiement de 10 ETP en 2024. Les économies, si je puis dire, se feront sur les budgets de réserve et de sécurité qui sont toujours prévus dans un budget.

En ce qui concerne le hors titre 2 (3,5 millions d'euros) là aussi la réserve de précaution sera sollicitée. Il n'auront donc pas, ces efforts, d'impact sur le montant de hausse que nous avons prévu dans le budget 2024, je tiens à vous rassurer en la matière.

En ce qui concerne le programme 105, de la même façon, c'est la réserve qui sera mobilisée ; il y aura aussi un impact sur la gestion d'un certain nombre de frais de fonctionnement et au niveau de la Direction des immeubles et de la logistique.

En ce qui concerne le programme 185, les coupes sont très limitées ; elles concernent 3 millions d'euros pour l'AEFE, qui représente 0,7 % du budget. Je rappelle que je suis nouveau dans cette fonction et que je suis très impressionné par les acronymes qu'il y a dans ce périmètre ministériel, qui se ressemblent et sont parfois les mêmes ; EFE veut dire deux choses différentes, l'AEFE, l'AFE... Il faudrait peut-être réfléchir à trouver des termes un peu plus parlants.

Un effort sera demandé à l'Institut français à hauteur de 850 000 euros, et de Campus France à hauteur de 1,38 million d'euros, mais il y a une trésorerie, qui permettra de faire face, à n'en pas douter.

Voilà ce que je voulais vous dire très précisément sur le budget, pour qu'il n'y ait pas d'interrogations non répondues.

DÉPLOIEMENT DE FRANCE CONSULAIRE

Concernant le déploiement de France Consulaire, je pense que c'est un gros succès en Europe. Je vous rappelle que fin mars seront déployés l'Albanie, le Monténégro et la Serbie, plus l'Angola et le Cameroun comme premiers pays hors Europe ; fin avril ce sera le Ghana, le Nigéria et le Gabon, et il y aura bien sûr de futurs déploiements d'ici à fin 2025. Je vous tiendrai bien évidemment informés de ces déploiements. J'ai déjà amorcé ce travail avec les équipes et la DFAE pour voir de quelle manière nous pouvons accélérer ce déploiement, parce que c'est vraiment un service qui donne beaucoup de satisfaction ; il ne faut donc pas s'en priver.

En ce qui concerne l'élargissement des plages d'ouverture, qui sont actuellement de 9h à 17h, nous allons travailler à couvrir une amplitude horaire plus importante, de 7h à 23h. Par contre je précise que ce service n'a pas vocation à travailler ni 7 jours sur 7 ni 24h sur 24. En ce qui concerne la protection consulaire et les urgences qui y sont afférentes, cela relève des différents postes dans les différents pays.

PASSEPORT

Il n'est pas possible d'élargir l'expérimentation tout de suite, car il y a un cadre réglementaire avec avis de la CNIL et décret en Conseil d'État, mais ma conviction très forte est qu'il faut faire en sorte d'accélérer au maximum cette expérimentation, faire en sorte d'être prêts à un déploiement total dans le monde le plus vite possible, dans le cadre, bien sûr, de ce qui est légal ; et s'il faut éventuellement prendre les dispositions réglementaires qui s'imposent, nous les prendrons, parce que l'on voit bien le service que rend cet outil absolument clé.

RÉSIDENCE DE REPLI/RÉSIDENCE D'ATTACHE

L'engagement a été tenu dans le cadre de la LFI 2024, en créant un statut de la résidence de repli, et la possibilité pour nos compatriotes contraints de revenir sur le territoire national à la suite d'une crise sécuritaire, de solliciter un dégrèvement de la taxe d'habitation sur leur résidence secondaire qui constituait leur résidence principale à la date du transfert de leur domicile fiscal hors de France, au titre de l'année de leur retour en France. Un décret sera pris fin d'année 2024 au plus tard, pour déterminer les zones de conflits concernées. Ce sujet pose un certain nombre de questions d'ordre constitutionnel (égalité devant l'impôt) et surtout budgétaire, dans un contexte où des efforts sont demandés. Je vais suivre avec attention cette demande ; je sais l'importance que cela signifie pour les Français que vous êtes installés hors de France, ce lien avec la France qui passe notamment par votre logement d'attache. Pour autant, des questions techniques, constitutionnelles et budgétaires restent à régler.

RÔLE DE L'ÉLU

Comme je l'ai dit dans mon discours, je suis favorable à l'adoption d'une charte de l'élu qui s'intègre dans le Guide de l'élu. Il est important de bien préciser les relations entre les élus et l'administration, et c'est aussi une forme de reconnaissance importante.

GUICHET UNIQUE RETOUR EN FRANCE

Je crois que beaucoup a déjà été fait avec le principe de : « Je pars, je vis, je reviens de l'étranger » dans « Monservicepublic.fr ». Il est important de continuer à travailler avec vous de la meilleure façon possible pour permettre d'améliorer encore ces contraintes et ces complexités. Sachez que j'y suis particulièrement attentif. Quand j'étais jeune député pendant le premier quinquennat auquel j'ai participé, de 2007 à 2012, j'ai commis un rapport sur l'amélioration des relations entre l'usager et l'administration en ligne ; je sais à quel point la simplicité des démarches, quand on revient en France, est un élément absolument clé de la simplification de la vie des Français installés hors de France.

PASS ÉDUCATION LANGUE FRANÇAISE

Le Pass éducation langue française est un engagement du Président ; c'est une initiative qui permettra d'améliorer encore la capacité de notre pays à faciliter l'apprentissage du français. Il y a aujourd'hui beaucoup de contraintes, notamment sur le sujet de l'auto-apprentissage. Il y a encore du travail et je travaillerai bien sûr avec vous pour arriver à satisfaire cet engagement.

Voilà les points que je voulais évoquer en introduction. Bien sûr, nous aurons l'occasion de revenir sur les différentes questions et même sur celles que vous allez poser dans les minutes qui viennent.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Je tiens à dire que nous sommes tenus par le temps. Des durées vous ont été données ; n'hésitez pas à faire plus court si vous le pouvez. La première intervenante, pour le groupe ES, est Chantal PICHARLES, pour 6 minutes.

Madame Chantal PICHARLES, Groupe Écologie et Solidarité et conseillère élue de la circonscription d'Europe du Sud

Monsieur le Ministre, nous avons écouté attentivement vos propos, et force est de constater que nous avons quelques points de désaccord sur lesquels, au nom de mon groupe, je me dois de revenir.

Sur le plan social, avec des crédits identiques à l'année dernière (16,2 millions d'euros), mais une réserve relevée de 5 à 5,5 % (soit 1 million en moins de crédits disponibles), nous assistons dans les faits à une baisse historique des budgets alloués aux affaires sociales. Et non, Monsieur le Ministre, ce n'est pas de la politique politicienne, c'est de la politique tout court.

Notre groupe avait alerté votre prédécesseur dès octobre 2023 sur l'insuffisance du budget au regard des besoins. Nous avons appelé dès lors à la mise en place d'assises de la protection sociale des Français d'étrangers ; nous nous réjouissons de votre engagement et de la mise en place de ces assises, car l'urgence est réelle. Vous pouvez compter sur nous pour être exigeants dans les résultats attendus.

Chaque année la commission permanente pour la protection sociale des Français de l'étranger se voit obligée de baisser les taux de certains pays, choisis par la DFAE, pour redistribuer les montants sur d'autres pays. Cette année c'est une baisse généralisée de 1 %, qui est inacceptable. Imagine-t-on un seul instant, Monsieur le Ministre, que sur le territoire national un département baisse ainsi le RSA ou encore l'AAH ? Ce que vont subir les quelque 4 291 allocataires est indigne. Oui, le mot est fort, mais c'est bien de dignité qu'il s'agit ; il est en effet indigne de faire une fois de plus les poches des Français les plus pauvres ou en situation de détresse, et ce dans un unique souci d'équilibre budgétaire. Pour nous cette indignité est inacceptable, j'espère que vous le comprendrez et que vous ferez vôtre les mots de votre prédécesseur : « *Aucun Français ne sera laissé sur le bord du chemin* ».

Conseillers des Français dans nos circonscriptions, nous sommes attachés à l'école républicaine publique et laïque. Le principe de l'égalité d'accès à l'enseignement français à l'étranger est au cœur de notre engagement. Nous défendons les valeurs de justice et de mixité sociale au sein des établissements scolaires français à l'étranger. La scolarisation des enfants est une préoccupation importante pour les ressortissants français vivant à l'étranger. Nous souhaitons que la langue et la culture française soient accessibles à chaque famille française de nos circonscriptions. Le réseau AEF (Agence pour l'enseignement français à l'étranger) est de plus en plus fragilisé ces dernières années par des choix stratégiques contestables, combinés à des coupes budgétaires régulières et inquiétantes pour l'avenir du réseau. Lors de la campagne des bourses scolaires 2023-2024, afin de rester dans l'enveloppe budgétaire, différentes mesures ont été prises par l'AEF et la DFAE pour limiter les besoins exprimés, en particulier avec le recours à l'augmentation de 2 à 7 % de la CPS (Contribution progressive de solidarité). La mise en œuvre de cette décision a eu un impact important sur les quotités de nombreux dossiers, avec des efforts supplémentaires demandés aux familles, qu'elles ne seront pas toujours en mesure de réaliser. Lors de la commission nationale des bourses scolaires des 23 et 24 janvier dernier, outre une nette diminution de demandes de bourse, nous avons été confrontés à une diminution de 8 % du nombre de boursiers et à un nombre de rejets en hausse de plus de 14 points. Comme si cela ne suffisait pas, lors de la campagne des bourses scolaires 2024-2025, nous observons une diminution dans de nombreux postes de l'indice de parité du pouvoir d'achat (IPPA), utilisé dans le calcul des bourses. Pour rappel, l'indice de parité du pouvoir d'achat est calculé à partir de données objectives fournies pour chaque poste par l'agence Mercer Consulting. Monsieur le Ministre, vous n'êtes pas sans savoir que les variations de l'IPPA ont une conséquence mécanique sur la valeur nominale des aides à la scolarité. Pour les familles boursières, cette baisse massive de l'IPPA partout dans le monde va avoir un impact défavorable sur le montant des quotités ; l'objectif unique de votre gouvernement, nous le connaissons, est de rester dans l'enveloppe budgétaire au détriment des bourses attribuées aux familles. Après l'augmentation actée de la CPS en 2023-2024, maintenue pour 2024-2025, jusqu'où irez-vous avec cette augmentation, Monsieur le Ministre ? Avec une baisse de l'IPPA pour 2024-2025, force est de constater que le dispositif des aides à la scolarité pénalise lourdement les familles boursières et en particulier les familles des classes moyennes.

L'inclusion scolaire est une priorité de l'Éducation nationale, aussi bien sur le territoire français que dans le réseau des établissements français à l'étranger. L'objectif est de développer les parcours d'inclusion des élèves à besoin éducatifs particuliers, de les accompagner, ainsi que leur famille, le plus longtemps et dans les meilleures conditions possibles. Le nombre de prises en charge des rémunérations AESH est en constante augmentation depuis la loi de 2021, et le budget annoncé par votre prédécesseur était déjà en deçà des besoins. L'école inclusive est-elle toujours une de vos priorités ? Le 21 février dernier, notre crainte s'est accentuée avec l'annulation de 10 milliards d'euros ; le MAE n'a pas été épargné.

Applaudissements dans la salle.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Madame Patricia CONNELL.

Madame Patricia CONNELL, conseillère élue de la circonscription d'Europe du Nord, Groupe Indépendants, Démocrates et Progressistes

Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le ministre, de vous souhaiter la bienvenue parmi nous.

J'aimerais d'abord aborder avec vous deux sujets. Dans un premier temps j'aimerais vous parler du STAFE. En effet il est dommage de constater que certaines petites associations françaises se voient refuser leur dossier STAFE sous prétexte qu'elles ne sont pas reconnues par l'administration, alors qu'elles jouent un rôle important au sein de nos communautés et qu'elles sont reconnues par le droit local du pays, comme par exemple en Belgique où elles s'appellent « associations de fait ». Une chorale, par exemple, qui enflamme la résidence de France en chantant la Marseillaise lors de nos fêtes nationales ou lors de matchs internationaux, mérite amplement d'être soutenue. Ne pourrions-nous pas envisager de reconnaître ces associations pour leur contribution précieuse, même si elles ne suivent pas exactement les normes de la loi de 1901 ? Pensez-vous qu'il soit possible d'envisager de modifier ces critères de reconnaissance pour inclure ces associations ?

Ensuite, je souhaite aborder la question des victimes françaises de violences sexuelles et de sexisme à l'étranger. Il est alarmant en effet de constater que dans de nombreux pays, le viol n'est toujours pas reconnu. S'il est commis par un époux par exemple, ou si le violeur épouse sa victime, même si ce sont souvent des situations évidentes. Comment pouvons-nous sensibiliser et former nos agents diplomatiques à ces problématiques et garantir que les victimes reçoivent le soutien dont elles ont désespérément besoin ? Nous devons nous assurer que nos ressortissants ne soient pas abandonnés face à de telles situations traumatisantes, mais plutôt qu'ils reçoivent l'aide nécessaire pour se reconstruire. Pensez-vous, Monsieur le Ministre, qu'il soit possible de mettre en place des mesures concrètes pour assurer la protection et le soutien des victimes, y compris en facilitant leur rapatriement et en assurant une prise en charge psychologique adéquate ? En somme, je suis convaincue que nous pouvons résoudre ces questions avec efficacité et humanisme. Je vous remercie.

Applaudissements dans la salle.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci. Pour le Groupe URCI, Catya MARTIN, 1 minute.

Madame Catya MARTIN, conseillère élue de la circonscription d'Asie et Océanie, Présidente de la commission de Sécurité et des risques sanitaires, Groupe Union des Républicains, des Centres et des Indépendants

Mon intervention portera sur les « parcours de combattant » vécus par les familles françaises à l'étranger avec enfants handicapés. Beaucoup de ces familles n'ont pas l'information sur les démarches à suivre et notamment sur l'inscription de reconnaissance du handicap auprès d'une MDPH (Maison départementale des personnes handicapées).

Tout d'abord le mot « réseau départemental » peut laisser penser qu'un Français de l'étranger n'ayant aucune attache en France n'a pas accès à ce service, à ce droit de reconnaissance du handicap et aux aides. Vient ensuite la question de choisir à quelle MDPH être rattaché. Une fois l'information récupérée, le dossier d'environ 20 pages n'est vraiment pas évident à remplir sans conseil ni expérience. Alors, comment aider ces Français à remplir le dossier avec les informations nécessaires, répondre à leurs questions lors de la constitution du dossier, notamment sur les aides auxquelles ils ont droit ? Toujours sur la question de ce dossier, un certificat est à fournir pour l'inscription auprès du MDPH à l'étranger. Il faut donc trouver un médecin francophile ou francophone de préférence, et ce n'est pas forcément le cas, certains postes consulaires n'ayant pas de médecin référent. Une fois trouvé le médecin, il faut qu'il soit suffisamment expérimenté pour remplir ce certificat, qui reste l'un des éléments indispensables pour assurer une reconnaissance du handicap et donc bénéficier des aides et des soutiens. Beaucoup de personnes hors de France et concernées ne savent pas comment recevoir le paiement des aides ; est-ce qu'un simple RIB suffit ? Personne ne répond à cette question. Dès que vous évoquez le statut de Français hors de France, l'administration qu'on arrive à joindre en France perd pied ; plus de réponses, ni aux courriers ni aux mails. Dans le cas d'une reconnaissance tardive du handicap due au fait que certaines personnes ne savent pas forcément qu'elles peuvent en faire la demande, impossible de savoir s'il y a rétroactivité de la reconnaissance et donc des aides ; là non plus pas de réponse.

Aujourd'hui quels sont les moyens au sein des institutions françaises à l'étranger pour encourager l'inclusion à travers ce dossier ? Plusieurs écoles françaises homologuées ne peuvent pas accueillir d'enfants polyhandicapés. Quelles solutions pour scolariser des élèves polyhandicapés ? Dans le cas d'un retour en France, ce sujet n'est pas encore tout à fait au point pour expliquer et informer les familles.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Monsieur Gérard EPELBAUM, 2 minutes.

Monsieur Gérard EPELBAUM, conseiller élu de la circonscription des États-Unis, Groupe Solidaires et Indépendants

Monsieur le Ministre, merci de votre présence. Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, j'aimerais vous parler de l'inscription au registre des Français à l'étranger. Vous savez que le nombre de Français inscrits s'élève à 1,7 million ; or on estime qu'il y aurait entre 2,5 et 3 millions de Français vivant à l'étranger, soit près d'un Français à l'étranger sur deux qui ne serait pas sur le registre. À ce phénomène de non-inscription s'ajoute la mal-inscription, soit le fait pour les Français de l'étranger de ne plus être inscrits sur le registre, sans que ce ne soit volontaire. Par exemple, si au bout de 5 ans, une personne n'a pas renouvelé son inscription, elle est radiée définitivement. De plus, vos services ne gardent les informations et contacts de ces personnes que pendant un an, ce qui fait qu'on les perd complètement. Or vous savez que la population française à l'étranger permet de fixer des éléments importants de notre vie : des budgets et surtout le nombre de conseillers des Français à l'étranger qui nous représentent. C'est un problème qui fausse beaucoup d'études et de statistiques. Il est donc essentiel que l'inscription sur le registre soit favorisée. Nous pourrions passer par exemple d'un délai de 5 à 10 ans pour le renouvellement. D'autres mesures pourraient être mises en place pour freiner ce phénomène, notamment des campagnes massives de réinscription ou encore une simplification des documents à fournir pour prouver sa résidence à l'étranger. Quel est votre avis sur cette question ? Allez-vous vous en emparer ? Merci beaucoup.

Applaudissements dans la salle.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Pour le Groupe Les Indépendants, Geneviève BERAUD-SUBERVILLE, pour 2 minutes.

Mme Geneviève BERAUD-SUBERVILLE, Groupe Les Indépendants

Merci Madame la Présidente. Monsieur le Ministre, nous souhaitons vous interpellier sur un droit spécifique des Français nés à l'étranger : le droit du sang ou l'acquisition de la nationalité par filiation. En effet, un enfant né d'un parent français est français, quel que soit son lieu de naissance. Il suffit que son lien de filiation ainsi que la nationalité de son ascendant soient établis. Ainsi l'acte de naissance transcrit par le consulat est son premier élément de possession d'état de Français. Aujourd'hui, nos compatriotes majeurs se trouvent confrontés à une doctrine administrative incompréhensible ; en effet, ils se voient demander un Certificat de nationalité française (CNR) lors de la première demande de passeport ou par exemple lors de la transcription d'acte de naissance d'un deuxième ou même d'un troisième enfant. Pourtant ils ont au moins trois éléments de possession d'état : l'acte de naissance transcrit, soit le numéro d'inscription consulaire, une inscription sur la liste consulaire qui leur donne la possibilité de participer à la vie démocratique de la France ou encore un acte de mariage transcrit sur un livret de famille, ou même une attestation de la journée de défense civique. Au lieu de permettre à un Français de renforcer ses liens d'allégeance à la France, on remet en cause une identité qu'il croyait de bonne foi. Cette incertitude juridique est le signe d'une suspicion qui doit cesser. Rappelons que la nouvelle procédure réglementaire pour obtenir un CNR peut se révéler un obstacle très long et infranchissable pour les Français issus de familles établies à l'étranger. Rappelons aussi qu'en cas de rejet de la demande, il n'est désormais plus possible de former un recours gracieux ; la représentation par un avocat est désormais obligatoire. Monsieur le Ministre, alors que le Président de la République vient de demander la certification dans l'administration d'État, il nous semble important de revoir la doctrine de l'administration consulaire en matière de CNR. Rétablissons à sa juste valeur l'inscription consulaire qui, je le rappelle, n'est pas obligatoire.

Applaudissements dans la salle

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci. Jean-Baka DOMELEVO-ENTFELLNER, pour 5 minutes, et si tu peux faire plus court, volontiers.

Monsieur Jean-Baka DOMELEVO-ENTFELLNER, conseiller élu de la circonscription d'Afrique centrale, australe et orientale, Groupe Écologie et Solidarité

Monsieur le Ministre, je vais commencer mon intervention sur une note d'espoir, l'espoir que vous puissiez consacrer à mon intervention un peu plus d'attention que vous l'avez fait pour certaines de mes collègues.

Ensuite Monsieur le Ministre, je veux dire au nom de mon groupe que nous faisons la même demande que les Indépendants sur le fait que le reliquat du budget STAFE soit versé au budget des aides sociales, afin que les postes ne pâtissent pas d'une baisse arbitraire du taux de base alors que les besoins sont en augmentation.

Nous sommes devant vous, les membres d'une assemblée, parfois infantilisés par vos services et trop peu consultés ; nous sommes trop souvent traités comme vos invités voire vos obligés plutôt que comme les représentants démocratiquement élus des quelques 3,5 millions de FDE (Français de l'étranger) au service desquels vous affirmez vous placer. Alors que notre assemblée fête ses 20 ans, il serait grand temps qu'elle entre enfin dans l'âge de la maturité. De fait, nos mandats démocratiques semblent parfois être faits pour amuser la galerie. Nous méritons plus de respect. Pourquoi n'étions-nous pas, par exemple, conviés lors de l'hommage national rendu aux victimes du 7 octobre par le président Macron aux Invalides ? C'est mépriser les élus que de ne pas les inviter lors des cérémonies d'hommage aux civils français morts à l'étranger. Pourquoi les postes ne nous consultent-ils pas sur le dispositif de bureau de vote à mettre en place à l'étranger pour les prochaines élections européennes ? Pourquoi d'ailleurs n'existe-t-il pas de dispositif électoral stable et pérenne, alors que ces dispositifs sont des points de fixation et d'échange pour nos communautés ? Pourquoi le maillage du globe en bureaux de vote a-t-il tendance à se réduire comme peau de chagrin alors même que vous affirmez votre attachement à l'universalité du droit de vote ? En tant qu'élus des Françaises et des Français de l'étranger, il nous faut à chaque fois remettre le couvert et entamer un bras de fer à chaque élection, dans chaque consulat, alors que nos énergies et celles des personnels consulaires pourraient être mieux mises à profit. Pourquoi ne sommes-nous pas consultés lorsqu'il s'agit du choix des consuls honoraires ou des conseillers du commerce extérieur de la France, commerce extérieur dont vous avez le portefeuille et qui ne se porte pas au mieux, avec un déficit extérieur de la France qui s'est élevé à 110,3 milliards d'euros en 2023 ? Pourquoi enfin nos conseils consulaires en formation travail, emploi, formation professionnelle et apprentissage sont-ils, quand ils existent, dépourvus de substance, sans budget, sans projet, sans délibération ? Est-ce nous respecter que de ne pas même faire appliquer les décrets régissant nos mandats ? Au-delà de nos prérogatives touchant de plus près à la vie concrète de nos communautés internationales dans leur rapport à l'administration française, il est important que vous perceviez à quel point les communautés françaises à l'étranger sont en première ligne lorsqu'il s'agit de subir les conséquences des errements diplomatiques de la France. Les positions que prend notre pays en matière de politique internationale, ses engagements en matière diplomatique et militaire, ne sont pas seulement des mouvements de pièces sur un plateau de jeu d'échecs, ils impactent directement la vie de nos communautés françaises à l'étranger, en altérant parfois dramatiquement la façon dont nous sommes perçus et accueillis dans nos pays de résidence. On l'a vu par exemple dans divers pays d'Afrique sahélienne, et tout particulièrement dans le fiasco du repli diplomatico-militaire opéré au Niger, qui affecte aussi dramatiquement les élèves du réseau AEFÉ, puisque vous avez décidé de fermer le lycée La Fontaine. Est-ce cela, Monsieur le Ministre, le *soft power* à la française, lorsqu'en plus les jeunes étrangers issus de lycées français, y compris celles et ceux qui font la fierté de notre réseau, sont victimes de maltraitance administrative lors de leur demande de visa étudiant ? Serez-vous, Monsieur RIESTER, le ministre des renoncements en termes d'attractivité de l'université française pour les communautés francophones d'Afrique et d'ailleurs ?

Un autre point d'alarme est pour nous le conflit au Proche-Orient, avec ce « deux poids, deux mesures » à l'œuvre dans la façon dont la France traite de manière différentielle les communautés françaises et les membres de l'équipe France, comme vous aimez l'appeler, selon qu'on se trouve en Israël ou dans les territoires palestiniens occupés. Les 42 victimes françaises du 7 octobre en Israël nommées une à une, leur portrait affiché dignement, ont eu droit à un hommage national à l'hôtel des Invalides. En contrepartie, le MEAE n'a même pas été capable de nommer dans un communiqué ne serait-ce qu'un seul de ses quatre agents tués par les bombardements israéliens à Gaza ; ils s'appelaient Ahmed ABU SHAMLA, agent administratif à l'antenne de l'Institut français à Gaza, qui travaillait pour la France depuis 2002 ; ils s'appelaient Rami FAYYAD et Fathia AZAIAZA, professeurs de français, il s'appelait Mohamed QREQA, animateur d'ateliers artistiques. L'hommage qui a été rendu à ces quatre-là a été organisé en catimini, hors la présence du ministre, comme si la France avait honte qu'Israël ait pu se rendre coupable de la mort de ces agents. Monsieur le Ministre, toutes les morts sont à déplorer. Notre combat, toujours, sera pour la justice et pour la paix, pour toutes et tous quels qu'ils soient et où qu'ils vivent.

Applaudissements dans la salle.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger
Pour le Groupe IDP, Stéphanie LE VAILLANT-VIGNANCOUR.

Madame Stéphanie LE VAILLANT-VIGNANCOUR, conseillère élue de la circonscription de la péninsule Ibérique, Groupe Indépendants, Démocrates et Progressistes

Monsieur le Ministre, notre groupe souhaite vous alerter sur la situation de la Mission laïque française. Opérateur historique de l'enseignement français à l'étranger, elle est aujourd'hui à la tête d'un réseau de 108 établissements, soit 61 000 élèves. En fin d'année, la direction de la MLF a fait part d'importantes difficultés financières et a sollicité une aide exceptionnelle de 3 millions d'euros à l'État, pour éviter une cessation de paiement au printemps 2024, c'est-à-dire maintenant. Elle a aussi demandé une révision de l'accord-cadre signé avec l'AEFE fin 2021 qu'elle juge déséquilibré. L'aide exceptionnelle lui a été refusée. Un manager de transition a depuis été mandaté pour annoncer dans les établissements en Europe et au Liban des mesures d'assainissement. Ces mesures

d'assainissement prévoient des hausses des droits d'écolage, parfois drastiques et décorrélées de l'inflation, accompagnées de réductions de la masse salariale. Elles mettent en péril le maintien des effectifs dans les établissements concernés, la mixité sociale, le fait d'un reste à charge trop élevé pour les élèves boursiers, l'emploi des enseignants, et par conséquent l'avenir même de ses établissements. La situation actuelle de la MLF suppose un frein à l'atteinte de doublement des objectifs, fixé par le Président de la République à horizon 2030. Elle représente aussi un risque réputationnel. Notre groupe sollicite donc votre ministère pour qu'il se penche sur la situation et étudie conjointement avec la MLF des réponses opérationnelles, comme vous le disiez, à court terme pour éviter les défections massives d'élèves, et à moyen terme pour redresser la situation de la MLF. Merci.

Applaudissements dans la salle.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Pour le Groupe Solidaires et Indépendants, Pascal BOURBON.

Monsieur Pascal BOURBON, conseiller élu de la circonscription de la péninsule Ibérique, Groupe Solidaires et Indépendants

Monsieur le Ministre, notre groupe souhaite vous interroger sur la façon dont l'Assemblée des Français de l'étranger va être associée au Sommet de la francophonie en octobre prochain.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Pour le Groupe Les Indépendants, Amélie MALLET, 1 minute.

Madame Amélie MALLET, conseillère élue de la circonscription d'Europe du Nord, Groupe Les Indépendants

Merci Madame la Présidente.

Monsieur le Ministre, ma question porte sur la Journée de la défense et du citoyen pour les Français établis hors de France, en écho à celle qui avait été posée par Rosiane HOUNGBO-MONTEVERDE en mars 2022. Au Royaume-Uni, où je réside, la JDC n'est pas organisée ; pourtant l'appartenance à notre Nation, les droits et les obligations liés à notre nationalité sont des notions hautement importantes pour les Français établis hors de France. Certains sont très loin, ne parlent pas français et n'ont aucune idée de ce qu'est la France, étant français de deuxième et de troisième génération. Ils n'en sont pas moins Français. En réponse à la Présidente de notre commission des lois, il avait été répondu que le quai d'Orsay ainsi que le ministère des Armées travaillaient à l'adaptation de la solution de JDC en ligne, proposée en France aux jeunes établis à l'étranger. Cette réponse date d'il y a deux ans. Deux ans plus tard, où en sommes-nous ? Est-il prévu que cette JDC en ligne soit traduite et sous-titrée, afin d'être accessible à tous ? Je vous remercie.

Applaudissements dans la salle.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

À Monsieur le Ministre, en lui demandant, et j'en suis désolée, d'être bref, parce que nous sommes tenus à des horaires pour la cérémonie des Invalides. Merci beaucoup.

Monsieur Franck RIESTER, ministre délégué auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargé du Commerce extérieur, de l'Attractivité, de la francophonie et des Français de l'étranger

Merci beaucoup.

STAFE

Sur le STAFE, bien sûr il y a un travail qui doit être poursuivi pour voir de quelle manière on peut améliorer le dispositif, le rendre plus transparent et laisser le moins possible d'associations sur le bas-côté. Mais il faut que les associations, malgré tout, soient conformes au droit local ; on ne peut pas accorder de subventions publiques sans cette preuve. Nous regarderons de quelle manière trouver des solutions pour que toutes les associations légitimes puissent bénéficier du STAFE .

ENREGISTREMENT DES FDE POUR LE MONDE DU TRAVAIL

J'avoue que je n'ai pas pour l'instant la réponse, mais je pense que c'est évidemment clé. Nous avons besoin d'avoir une meilleure lisibilité de la réalité de nos compatriotes établis hors de France.

MDPH

Je pense qu'on doit pouvoir mieux faciliter les inscriptions et le recours à ce que peuvent apporter les MDPH. Ce qu'il faut notamment, c'est travailler avec elles, c'est commencer à voir de quelle manière mieux informer sur les dispositifs auxquels elles donnent accès pour les Français de l'Étranger, et fluidifier les procédures pour recourir

à leurs services et à leurs prestations. Les MDPH, c'est compliqué, même pour les Français installés en France ; il faut que cela le soit moins pour les Français qui sont établis hors de France.

FRANCOPHONIE

Le secrétaire général du Sommet de la Francophonie vient cette semaine et nous aurons l'occasion d'en reparler. Il faut que je sois rapide, donc je ne vais pas ouvrir le sujet, mais il est bien pris.

SITUATION FINANCIÈRE DE LA MISSION LAÏQUE

J'ai été informé de la situation, que je suis très attentivement. Je rencontre Christian MASSET cet après-midi. La situation financière est dégradée. Il y a un dialogue étroit qui réunit la MLF, les services du ministère et l'AEFE pour voir de quelle manière on peut bâtir des modalités de soutien urgent. Certains élus, dont Stéphane VOJETTA, souhaitent une mission d'audit financier afin de permettre l'analyse d'alternatives aux annonces d'augmentation des frais d'écolage, et j'y suis favorable. Nous sommes en train de regarder de quelle manière cet audit pourrait être lancé ; nous aurons l'occasion évidemment d'échanger avec vous régulièrement. C'est un sujet qui nous tient particulièrement à cœur.

JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ A L'ÉTRANGER

Ce que vous avez évoqué est tout à fait juste ; des travaux sont en cours pour la mise en place de journées défense et citoyenneté en ligne. Plusieurs points restent à régler ; il y a une volonté à la fois du ministère de la Défense et du ministère des Affaires étrangères d'aboutir en la matière.

CNF

Pour obtenir un titre d'identité , une obligation réglementaire du poste est de s'assurer de la nationalité française du demandeur lors d'une première demande. C'est un garde-fou utile puisqu'en 2022, près de 8 000 demandes de CNF se sont traduites par un refus ou un classement sans suite par le ministère de la Justice, mais comme toujours, entre la nécessité et l'obligation réglementaire ou légale, il y a la pratique. Il faut évidemment éviter le zèle inutile, c'est pourquoi des instructions ont été passées par mon prédécesseur aux différents postes, en juin 2023, pour n'exiger un CNF que dans les seuls cas où il existe un doute suffisamment sérieux sur la nationalité du demandeur pour qu'il soit nécessaire d'établir celle-ci de façon incontestable, ou lorsque les textes réglementaires l'imposent. Donc là aussi, du cas par cas, et de la bonne intelligence.

QUESTIONS SOCIALES

Il y a eu une augmentation des crédits importante ces dernières années, puisque les crédits d'aide sociale s'élèvent dans le budget 2024 à 16,2 millions d'euros, contre 13,5 millions d'euros en 2019, ce qui montre l'engagement du Gouvernement en la matière. En ce qui concerne la fongibilité des crédits du STAFE vers les aides sociales, il n'est pas possible d'utiliser le reliquat du STAFE pour augmenter les allocations sociales sans que cela n'affecte les exercices suivants. En revanche ces reliquats pourront servir pour des secours occasionnels pour ceux de nos allocataires qui en auraient spécifiquement besoin. Je rappelle qu'en ce qui concerne l'effort demandé à la commission pour les aides sociales, elle a retenu vendredi pour tenir le budget alloué en LFI, qu'il faut trouver 300 000 €, l'idée de baisser de 25 % les taux de base des prestations assistance consulaire des 15 pays de l'UE ; - 15 € soit -2,2 % pour le Liban passant de 680 € à 665 €, - 1 % sur l'ensemble des autres pays.

Voilà ce que je voulais vous dire.

Ensuite, je voudrais finir peut-être avec un mot sur les propos de Monsieur DOMELEVO-ENTFELLNER ; parce que je pense que la maturité que vous appelez de vos vœux dans les relations entre l'AFE et le Gouvernement passe aussi par le fait de ne pas faire de procès d'intention au ministre qui vient d'arriver depuis un mois. C'est le fait de ne pas dire des choses erronées, comme par exemple le fait qu'il y aurait une réduction des bureaux de vote contrairement à la nécessité démocratique, alors que par rapport aux Européennes de 2009, 20 bureaux de plus vont être organisés. Il y a des problèmes réels ; il y a des solutions pour lesquelles on peut ne pas être d'accord, bien évidemment, c'est la démocratie, mais essayons de ne pas dire de contre-vérités. Ce que vous avez dit est un sujet évidemment d'une sensibilité très importante ; vous avez dit -et je vous rejoins de ce point de vue- que la situation de tous nos ressortissants était une première nécessité et notre première priorité, que ce soit en Israël comme dans les territoires palestiniens, à Gaza et en Cisjordanie. Dès le début de ce qui s'est passé avec cette attaque terroriste par le Hamas, nos équipes consulaires se sont mobilisées pour l'évacuation des ressortissants français de Gaza, des familles de ressortissants français et des employés des institutions françaises. Dès le 7 octobre, des contacts individuels, une mise à jour de leur localisation et un suivi ont été faits, autant que faire se peut ; plus de 220 ressortissants français, ayant droits, ou employés locaux de l'Institut français ou d'institutions françaises, ont pu quitter Gaza par le point de passage de Rafà via l'Égypte. Tous les services de l'État demeurent bien sûr mobilisés. Quant à l'hommage que vous avez évoqué, il a été rendu dans l'intimité le 4 mars aux 4 agents décédés de l'Institut français de Gaza, en présence de leurs familles, qui ont pu être accueillies en France ; les agents de l'Institut français de Gaza ainsi que les personnes qui se sont mobilisées en appui de nos agents ont aussi été accueillis. Vous voyez bien qu'aucune différence n'est faite entre les morts à Gaza et les morts en Israël.

Intervention hors micro dans la salle

Comment ça, pas de différence, Monsieur le Ministre ? C'était une cérémonie privée !

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Je vous remercie. Je signale que notre secrétaire générale interviendra en début d'après-midi juste avant la séquence sur l'état civil. Nous sommes tenus à un départ à 11h pour honorer la cérémonie aux Invalides. Désolée du timing un peu restreint, mais c'est un choix de notre assemblée d'avoir cette cérémonie aux Invalides.

Monsieur le Ministre, merci beaucoup.

Nous nous retrouvons à 14h.

La séance est levée à 11h00.

LUNDI 18 MARS 2024 - APRÈS-MIDI

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Je remercie le bureau élargi qui a pris part ce midi à la cérémonie aux Invalides. Nous avons bien cavallé, mais tout s'est très bien passé ; c'était un bon moment.

Je remercie aussi notre secrétaire générale, Diane ROESER, qui a accepté, compte tenu des contraintes de temps de ce matin, de décaler sa présentation à cet après-midi ; je lui passe tout de suite la parole.

INTERVENTION DE MADAME DIANE ROESER, SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE L'AFE

Madame Diane ROESER, secrétaire générale de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci beaucoup Madame la Présidente, chère Hélène, Mesdames et Messieurs les Députés et les Sénateurs, Mesdames et Messieurs les conseillers à l'AFE et conseillers des Français de l'étranger, chers collègues, je suis très heureuse de vous retrouver pour ce 20^e anniversaire de l'AFE, qui est également une 40^e session entre nos murs, qui s'annonce riche de vos travaux et de commémoration, celle qui a eu lieu ce midi aux Invalides, et également de célébration ; un peu de festivités pour cet anniversaire.

Pour ce qui est de nos travaux, vous avez tous reçu l'ordre du jour plénier, qui a été présenté dans ses grandes lignes par Hélène ce matin, ainsi que la planification des travaux de vos commissions, je n'y reviens pas.

L'équipe du SG AFE est au complet pour vous accompagner durant cette semaine, avec le retour de Cassandra de son congé de maternité, qui reprend les rênes de la gestion pour le secrétariat général, et l'arrivée de Sixtine, discrète, mais très efficace. Merci beaucoup, merci de lui réserver le meilleur accueil.

Pour cette session, je vous prie aussi de souhaiter la bienvenue aux hôtes et hôtesse qui nous accompagnent, qui sont emmenées par Stéphanie MARTOL ; c'est une nouvelle équipe d'hôtesse, puisque nous n'avons pas pu poursuivre notre très précieuse collaboration avec la précédente équipe, pour des sujets purement administratifs. Je souhaiterais vraiment saluer Catherine BODES, qui a accompagné cette assemblée pendant de nombreuses années, et la remercier très chaleureusement. Merci de votre bienveillance à l'égard de Madame Stéphanie MARTOL qui nous accompagne avec ses équipes pour cette session.

Je passe sur la cérémonie qui s'est déroulée ce midi sous le patronage du ministre délégué.

Simplement, je vais rappeler à l'attention de l'ensemble des commissions qu'il convient de remettre vos résolutions la veille au soir du passage en session plénière, le mercredi 18h pour les commissions enseignement, développement durable et sécurité, et le jeudi 18h pour les commissions des lois, affaires sociales et finances, et les éléments de présentation que vous souhaitez voir projeter en séance plénière, deux heures avant la séquence, afin que le secrétariat général puisse les mettre en place.

En raison de la commémoration, la photo de famille n'a pas eu lieu ce matin ; elle se fera ce soir, en marge du cocktail offert par le ministre délégué. Je vous prie d'arriver à l'heure pour pouvoir effectuer cette photo de famille, qui sera ensuite suivie par le discours du ministre délégué.

Pour les 20 ans, j'aimerais revenir quelques instants sur le travail de fond que le secrétariat général a poursuivi afin de répondre à l'énergie considérable déployée par chacune et chacun d'entre vous au sein de cette assemblée et surtout au service de nos compatriotes établis à l'étranger.

S'agissant de la communication et de la valorisation de l'activité et de vos travaux, le site institutionnel de l'AFE continue sa mue, et il est régulièrement alimenté d'actualités. Je remercie Olivier qui a pris à bras le corps l'actualisation de ce site. Pour ce qui est du site des élus, je rappelle que nous sommes toujours dans l'attente des articles de fond de la part du bureau et du groupe communication de l'Assemblée, afin qu'il puisse enfin voir le jour et qu'il puisse être effectif.

À l'occasion des 20 ans, vous l'aurez probablement remarqué, nous avons travaillé un nouveau logo, qui figure derrière moi, et qui sera soumis à l'appréciation et à l'adoption de l'assemblée en fin de session, si vous souhaitez le conserver pour les années à venir ; sinon nous pourrions conserver l'ancien sans difficulté.

Évidemment, le travail de fond et qui permet de faire connaître cette assemblée, ce sont les relations humaines ; et les sessions sont toujours riches de la participation toujours plus nombreuse et bienvenue des conseillers des Français de l'étranger, que je souhaiterais saluer car nous sommes bien sûr attentifs, du côté de l'administration, à vos travaux et avis rendus localement. Les liens qui sont noués également avec les parlementaires permettent de concrétiser certains des travaux à plus haut niveau. Pour ce qui est du lien avec l'administration, il est également primordial, et les bonnes relations de travail au niveau central et local vont permettre, je l'espère, de faire aboutir la charte de l'élu, que nous sommes amenés à élaborer conjointement.

Concernant certains éléments qui ont trait à l'exercice de votre mandat, s'agissant des adresses mail, nous avons bien conscience que persistent certaines difficultés ; un point sera fait après la session avec le prestataire pour pouvoir les résoudre. En attendant, n'hésitez pas à aller voir le secrétariat général afin de faire remonter toutes les difficultés. Mon équipe est bien sûr à votre entière disposition.

S'agissant de la formation, je crois que c'est un point attendu ; nous avons de bonnes nouvelles à vous apporter. Nous avons travaillé notamment avec l'École pratique des métiers de la diplomatie, au sein de notre ministère, aux

contours d'un dispositif qui pourrait être mis en place très prochainement, pour répondre aux besoins de formation dans le cadre de votre demande. L'objectif tel que nous l'avons défini à ce stade est de vous aménager un accès à la plateforme de formation en ligne DIPLOMATICA, qui est la plateforme interne au ministère comportant des modules spécifiques portant notamment sur les questions consulaires, en lien direct avec votre mandat, et des questions plus générales relatives à l'action publique. Nous allons donc poursuivre ce travail engagé avec nos collègues de la formation ; il vous sera présenté le moment venu. Nous sommes bien sûr preneurs d'une expression de besoins consolidés de votre part ; je crois que le bureau l'a sollicité auprès de chacune des commissions. Je saisis l'occasion pour souligner que mardi, de 16h à 18h, une formation ouverte à l'ensemble des conseillers et portant sur l'humanitaire est organisée par la commission de sécurité et des risques sanitaires.

Avant de passer la parole à ma collègue sur l'état civil, il est d'usage pour cette session que je vous fasse un point sur le budget de l'Assemblée. Nous allons tout d'abord commencer par le bilan de 2023.

BILAN 2023

Je ne reviens pas sur les textes de loi, ils sont toujours les mêmes, si ce ne sont les deux arrêtés pris le 19 janvier 2024, qui concernent la revalorisation des indemnités, tant des conseillers à l'AFE que des conseillers des Français de l'étranger.

Les crédits disponibles après la réserve de précaution nous permettaient d'avoir une autorisation d'engagement à hauteur de 2,204 M€, répartie ainsi : 82 % pour l'indemnité semestrielle des conseillers des Français de l'étranger, 10 % pour l'indemnité des conseillers AFE, et 8 % pour le fonctionnement. L'exécution est très forte : près de 98 % de consommation. Je souligne que nous étions un peu en dépassement sur le fonctionnement, d'un peu plus de 5 000 €, et que nous avons aussi quelques reports de crédit ; je le dis tout de suite, c'est sans impact pour le budget, puisque les crédits qui n'avaient pas été engagés en 2022 sur 2023 ont été reportés ; cette année nous avons à nouveau un report de 2023 sur 2024, mais c'est sans impact puisque les crédits sont reportés.

S'agissant toujours du fonctionnement, le coût de la 38^e session s'est élevé à 61 028 € et celui de la 39^e session à 70 462 € ; la seconde session a coûté plus cher en raison notamment de l'organisation au CESE, qui a occasionné quelques prestations complémentaires, et de la participation au Prix du développement durable.

Au total, les crédits de fonctionnement de l'AFE sont consommés à près de 64 % pour l'organisation des sessions.

Un deuxième poste important de dépenses est l'informatique, marqué notamment en 2023 par la reprise de l'hébergement du site et des domaines mails par un prestataire, qui a été payé en 2023, mais qui couvre également 8 mois de 2024 (ce sont autant de dépenses que nous n'aurons pas cette année) ainsi qu'une partie du règlement du site des élus que nous souhaiterions finaliser (14 000 €).

Une autre dépense que nous avons eue en 2023 et que nous n'aurons pas en 2024 concerne les élections sénatoriales, pour un montant de 12 490 € ; comme la DFAE s'y était engagée, c'était la dernière fois que les crédits de fonctionnement de l'AFE concouraient à l'organisation de ces élections, puisque la compétence a été transférée au bureau des élections. Nous pourrions revenir plus en détail avec la commission des finances sur l'exécution.

J'en viens maintenant aux prévisions pour 2024.

PRÉVISIONS 2024

Pour 2024, nous connaissons une augmentation du budget de l'AFE d'un peu plus de 9 %, passant de 2,32 M€ à 2,54 M€. Je parle toujours de crédits votés en LFI, qui sont un peu moindres une fois que nous enlevons la réserve de précaution, qui s'établit cette année à 5,5 %.

La loi de finances 2024 a pris en compte les revalorisations intervenues au 1^{er} janvier 2024 pour vos indemnités ; initialement la revalorisation que nous avions sollicitée retenait aussi une augmentation sur les crédits de fonctionnement de l'assemblée.

Ceci étant, entre le moment où nous avons fait l'élaboration du projet de loi de finances, que nous avons arrêté en mai 2023 et le moment où les indemnités ont été recalculées, sont parus deux arrêtés : un premier qui a été pris en compte pour l'indemnité des CFDE, avec l'augmentation du point d'indice de 1,5 % en juin 2023, et pour les CAFÉ l'augmentation des indemnités journalières et de missions des personnels de l'État, un décret paru en septembre 2023, qui a notamment revalorisé les frais d'hébergement à 140 € par nuitée et les frais de repas à 20 €. Nous avons vraiment pris en compte les dernières revalorisations pour vos indemnités. Ceci étant, comme nous les avons prises en considération, cela a grevé les augmentations sur le budget de fonctionnement. Je souligne que la gestion est toujours prudentielle par nature, mais que certaines lignes de dépenses 2023 ne trouveront pas à s'appliquer en 2024. Par ailleurs, nous n'exécutons jamais à 100 % le volet indemnitaire, ce qui nous permet toujours un redéploiement interne d'une partie du budget.

Enfin, le dispositif de formation dont je parlais ne sera pas imputé sur le budget de l'AFE, mais sur celui du ministère. Par conséquent nous n'aurons pas de difficultés, que ce soit pour le paiement des indemnités ni pour le fonctionnement, qui seront couverts.

Avez-vous des questions sur ces éléments généraux ? Non.

Alors je vais terminer très brièvement sur le paiement des indemnités, notamment la mise en œuvre du remboursement de la part forfait avant les sessions de l'AFE. C'est une modalité qui avait été proposée par le

ministre délégué, que nous avons mis en œuvre et qui, pour ce début d'année a concerné huit conseillers. Je tiens à préciser que la mise en place de cette procédure n'est pas sans conséquence sur la charge de travail du SG AFE, puisque nous avons multiplié par 5 ou 6 le nombre d'écritures comptables, ce qui a pu occasionner un peu de délais ; nous avons également beaucoup échangé avec nos services comptables, qui ont renforcé leurs exigences en termes de lutte contre la fraude. Désormais nous sommes rodés. Sauf s'il y a des questions maintenant, je répondrai à toutes vos questions lors de l'audition avec la commission des finances.

Je laisse tout de suite la parole à la directrice.

Applaudissements dans la salle.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Monsieur DELUCHEY.

Monsieur Jean-François DELUCHEY, Vice-Président de la commission des Lois, des règlements et des affaires consulaires et conseiller élu de la circonscription d'Amérique latine et des Caraïbes

Désolé de vous donner ce travail supplémentaire ; c'est vrai que nous préférerions que l'indemnité soit versée en avance une seule fois, cela donnerait beaucoup moins de travail et cela occasionnerait beaucoup moins de problèmes. J'ai toujours défendu, depuis la première session, et je continuerai à le défendre, que justement notre mandat ne doit pas être un mandat censitaire et que l'on doit avancer l'argent, pour que des personnes qui n'ont pas l'argent sur leur compte en banque pour acheter un billet d'avion depuis le Brésil, le Kenya ou la Chine, puissent être élues AFE sans avoir de problèmes. Je répéterai ma question à chaque session si j'en ai l'opportunité, jusqu'à ce que cela passe, et je pense que beaucoup de collègues pourraient être d'accord avec moi sur ce point de vue.

Je voudrais avoir une précision sur quelque chose que j'ai su par ouï-dire, et je voudrais vraiment avoir la confirmation avec vous : sur les 8 nuitées qui ont été décidées, en dehors des 5 nuitées ou des 6 nuitées qui encadrent la session AFE, il n'y aurait pas de marge pour pouvoir choisir les jours où nous arrivons avant et où nous partons après. Pour certains d'entre nous qui habitons loin, il n'y a pas d'avions tous les jours et nous n'avons pas le choix de pouvoir partir à certains horaires. Est-il donc nécessaire de nous imposer quelque chose ? À partir du moment où on a le dimanche soir avant le lundi de l'AFE et le vendredi soir quand on part, je ne vois pas pourquoi on devrait limiter les jours avant ou après, ou encadrer cela ; en effet, cela impliquera que certains verront leur indemnité dégrevée alors qu'ils ont fait tout pour venir, et dans les conditions qui leur ont été données.

Applaudissements dans la salle.

Madame Diane ROESER, secrétaire générale de l'Assemblée des Français de l'étranger

Sur ce sujet précisément, nous vous avons transmis une note dédiée qui revient sur les modalités de déploiement, à la fois des revalorisations et de ce remboursement forfaitaire par anticipation. Sur la revalorisation : initialement vous aviez 6 nuitées, qui couvraient exclusivement les jours de l'AFE. Ces nuitées ont été augmentées à 8 afin de couvrir les délais de route. Ce qui est précisé dans la note, mais vous avez déjà eu les remontées à ce sujet, c'est qu'en principe les délais de route ne s'entendent pas 3 ou 4 jours avant ou après ; les délais de route comprennent le voyage aller et le voyage retour, c'est pour ça que nous avons mis dans la note qu'ils puissent concerner la nuitée du samedi à dimanche ou de dimanche à lundi pour l'arrivée, et dans le sens contraire, la nuitée du vendredi soir ou du samedi soir. Cela a vraiment trait aux délais de route et au fait aussi que l'on prend en considération 8 nuitées qui sont liées à votre présence à l'Assemblée. C'est bien le décret qui prévoit que le forfait de défraiement est lié à la présence, c'est pour cela que nous avons pris ces règles. C'est un sujet que nous avons commencé à aborder avec le service comptable pour voir s'il était possible d'avoir des marges. Encore une fois, il faut être très clair : ce sont des nuitées qui sont prises pour les délais de route. En principe, il n'y a pas à prendre soit le vendredi d'avant soit le dimanche d'après, à partir du moment où ce qui est important c'est que vous soyez là aux sessions.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Nous avons déjà fait remonter ces préoccupations avec le bureau exécutif ; le fait est que beaucoup de conseillers souhaitent arriver en forme à l'AFE, donc ils font l'effort de venir un peu plus tôt, notamment pour gérer des problèmes de décalage horaire, et repartent ensuite rapidement pour être proches de leur famille ; on sait bien que les nuitées du vendredi et du samedi suivant l'AFE sont moins utilisées que celles qui le précèdent. C'est un sujet que nous avons porté en bureau et que nous allons continuer à porter.

Madame Diane ROESER, secrétaire générale de l'Assemblée des Français de l'étranger

Nous reviendrons vers vous après l'AFE, pour voir comment il est possible d'amender.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Parfait. Laurent RIGAUD.

Monsieur Laurent RIGAUD, président du Groupe Union des Républicains, des Centres et des Indépendants et conseiller élu de la circonscription d'Asie Centrale et Moyen-Orient

Juste pour rebondir sur un sujet similaire. On nous a indiqué que nous pouvions prendre un Pass Navigo ; or la plupart de nos collègues, quand ils sont arrivés à l'aéroport jeudi, vendredi ou samedi, ont dû prendre un ticket en sus du Pass Navigo à partir du lundi, la validité d'un Pass Navigo à la semaine allant du lundi au dimanche. Il faudrait regarder cette prise en charge.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Nous allons enchaîner avec une séquence de présentation de l'état civil des Français de l'étranger. Nous avons le plaisir d'accueillir la directrice, qui va introduire cette séquence, et de retrouver Gaëlle LE PAPE, sous-directrice de l'état civil et de la nationalité, que nous avons eu le plaisir, avec le bureau de l'AFE, de rencontrer en octobre dernier ; nous avons passé une journée très dense et instructive, et nous réitérons d'ailleurs nos remerciements par rapport à cette journée. Je passe la parole à la directrice.

PRÉSENTATION DE L'ÉTAT CIVIL DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER INTRODUITE PAR MME PAULINE CARMONA, DIRECTRICE DES FRANÇAIS À L'ÉTRANGER ET DE L'ADMINISTRATION CONSULAIRE

Mme Pauline CARMONA, directrice des Français à l'étranger et de l'administration consulaire

Merci beaucoup Madame la Présidente. Très rapidement, parce que ce qui est important, c'est ce que va dire ma collègue. J'avais pu mesurer lors de la session d'automne à quel point le sujet état civil et nationalité était un sujet d'attention majeur, pour vous, pour nos compatriotes, pour nos postes également. J'étais à Madagascar il y a 10 jours ; cela fait partie des postes où les vérifications d'actes d'état civil constituent une charge extrêmement lourde. Ce sont des règles complexes ; on a dans un grand nombre de pays un enjeu majeur de lutte contre la fraude face à des autorités locales qui ne répondent pas forcément. C'est également un domaine qui est marqué par de très gros chantiers de modernisation du ministère.

Je m'étais engagée lors de la précédente session à ce que ce sujet puisse être abordé par des spécialistes lors de cette séquence de printemps. Gaëlle LE PAPE, sous-directrice de l'état civil et de la nationalité, a accepté de venir en parler en plénière aujourd'hui. La commission des lois auditionne également cette semaine le sous-directeur de la nationalité du ministère de l'Intérieur, « Monsieur CNF » - et notamment le CNF exigé dans le cadre des dossiers de naturalisation par mariage, j'avais souligné mes interrogations et relayé sur ce point - ainsi que le tribunal judiciaire de Paris.

Je suis sûre que collectivement, à la fin de la semaine, nous aurons les idées plus claires, à la fois sur la situation, sur des choses à faire évoluer, sur des combats à mener.

Je voudrais remercier la commission des lois pour avoir fait remonter un certain nombre de questions très précises, et je laisse tout de suite la parole à Gaëlle LE PAPE, que je remercie d'être venue de Nantes pour vous parler.

Applaudissements dans la salle.

Mme Gaëlle LE PAPE, sous-directrice de l'état civil et de la nationalité (MEAE/DFAE/SCEC)

Merci Madame la Présidente, merci Madame la Directrice. Effectivement, lors de la précédente assemblée , plusieurs questions ont eu trait à l'état civil, et nous avons reçu confirmation que c'étaient de vrais sujets de préoccupation. Nous avons monté cette séquence grâce à Madame la Directrice.

Je vais présenter le service central d'état civil, parce que nous nous sommes aperçus, à l'occasion de la visite de Mme Hélène DEGRYSE et de Monsieur Franck BARTHELEMY que finalement nous étions relativement méconnus, même si ce sont des fonctions qui occupent 360 agents.

Je présenterai également, Madame la Directrice en a dit un mot, l'un des projets de transformation portés par la DFAE, qui est le registre d'état civil électronique (RECE), dont nous espérons que les développements futurs permettront d'améliorer les services rendus à l'usager. Puis, bien évidemment, je répondrai aux questions que vous voudrez bien me poser, dont certaines nous ont été d'ailleurs envoyées préalablement à cette séquence.

Je vais donc commencer par un petit exposé sur le service central d'état civil. Le service central d'état civil a été créé en 1965, dans le sillage de l'accès à l'indépendance de l'Algérie et d'un mouvement de décolonisation, à un moment où le gouvernement s'interroge sur le point de savoir quelle administration va conserver, mettre à jour et délivrer les actes qui concernent des Français qui ont connu un événement d'état civil dans les états anciennement sous administration française ou sous protectorat. On est en 1964, et la question se pose de savoir quelle est

l'administration qui va être désignée pour assurer ces missions, sachant que les registres étaient auparavant détenus dans certaines communes algériennes, par le ministère de la Culture, par le ministère de l'Intérieur, par le ministère des Anciens Combattants ; il y avait vraiment un nombre multiple de lieux qui assuraient la conservation de ces registres. En 1965, la décision est prise de créer, au sein du ministère des Affaires étrangères, un service à compétence nationale, qui assurera la conservation, la mise à jour et l'exploitation de ces registres.

Le choix de Nantes s'est porté à un moment où le Gouvernement mettait un point d'orgue à délocaliser un certain nombre d'administrations françaises ; le choix a été fait que ce service à compétence nationale soit délocalisé à Nantes, la mairie ayant mis à notre bénéfice toute une emprise sur laquelle nous sommes installés. Je réitère mon invitation pour ceux d'entre vous qui souhaiteraient dans les mois qui viennent venir nous rendre une visite à Nantes. Je pense que c'est assez édifiant de voir les missions qu'on y exerce.

Très concrètement, le service central, ce sont 360 agents, qui travaillent pour assurer trois grandes missions :

- La toute première, celle à l'origine même de la création du service central, c'est la conservation des registres dont nous sommes dépositaires. En termes statistiques, qu'est-ce que cela représente ? Un fond originel de 8 millions d'actes, qui étaient la possession soit de nos mairies en Algérie, soit de nos départements, soit des anciens États sous administration française ; 8 millions de fonds originels, auxquels se sont ajoutés depuis lors 3 millions d'actes qui ont été établis et 4 millions d'actes qui ont été transcrits. Première mission : la conservation. Sur ces 15 millions d'actes dont nous sommes maintenant dépositaires, à peu près 11 millions sont numérisés, soit parce qu'ils ont été créés postérieurement à l'application informatique Greco, soit parce qu'au flux, nous avons pu les numériser à partir des registres papier dont nous sommes dépositaires. Nous avons encore d'ailleurs des registres moins que centenaires sur notre site de Nantes ; nous pouvons les montrer à nos visiteurs. Il y a quelques petits bijoux, d'ailleurs, dans les actes dont nous sommes détenteurs ;

Conservation signifie aussi, *a minima*, mise à jour de ces actes. Une personne née à l'étranger peut se marier, et son acte de naissance sera mis à jour avec l'apposition de la mention de mariage ; une personne à l'étranger malheureusement peut décéder aussi, et le cas échéant, le décès sera mentionné sur l'acte de naissance.

Qui dit conservation et mise à jour dit aussi exploitation, c'est-à-dire délivrance. Bien évidemment un compatriote qui a connu un événement d'état civil à l'étranger, tout comme quelqu'un qui est né en France, peut avoir besoin de son acte de naissance, de son acte de mariage ; les héritiers peuvent avoir aussi besoin d'un acte de décès. Nous opérons la délivrance des actes dont nous sommes dépositaires. Ce sont 2,3 millions (chiffres 2023) d'actes qui sont délivrés chaque année. Nous avons connu un pic de délivrance à 2,5 millions en 2022. J'y reviendrai parce que c'est important et que cela fait écho à une question qui a été posée : la délivrance est maintenant entièrement dématérialisée. J'y reviendrai parce que c'est la première étape, qui fonctionne très bien d'ailleurs, du registre d'état civil électronique ;

- Deuxième mission, pas forcément la plus connue, puisqu'au final ce sont en règle générale des personnes qui résident en France, c'est l'établissement des actes des personnes qui acquièrent la nationalité française ; majoritairement ils sont en France. L'acquisition de la nationalité française se fait soit par décret de naturalisation soit par déclaration de souscription au titre du mariage ; il s'agit de l'article 21-2 du Code civil. Je pense que nous y reviendrons puisqu'il y a une problématique CNF dans cette procédure. Ce sont à peu près 60 000 actes qui sont établis par le service central d'état civil (chiffres 2023).

L'explication de la diminution, c'est que la sous-direction de l'accès à la nationalité française a opéré des développements informatiques liés à la plateforme de naturalisation en ligne, qui s'appelle NATALI, et que ces opérations de développement informatique ont créé une forme d'engorgement dans les plateformes préfectorales, ce qui explique que le nombre de dossiers qui nous ont été transmis en 2023 était un tout petit peu en diminution ;

- Troisième mission ; vous la connaissez particulièrement bien parce qu'elle est habituellement opérée dans les postes, c'est la transcription. Le SCEC a une compétence de transcription pour trois zones géographiques : la toute première, ce sont les trois pays du Maghreb. Nous sommes compétents pour les transcriptions des actes de nos compatriotes qui connaissent un événement d'état civil, en Algérie, au Maroc ou en Tunisie. Historiquement, la toute première cellule a été créée en 1994, avec malheureusement la guerre civile en Algérie et la fermeture de nos consulats. A ce moment-là, on ouvre une Cellule état civil pour l'Algérie, la CECA, qui a repris les attributions en matière d'état civil de nos postes en Algérie. Cette expérimentation, même si elle a été menée dans une situation de crise en regard de la guerre civile, a plutôt donné satisfaction. Donc nous avons maintenu cette compétence liée aux transcriptions pour l'Algérie. Elle a été laissée au SCEC à partir de 94, puis a été élargie à la Tunisie puis au Maroc, pour créer finalement un bureau des transcriptions pour le Maghreb en 2010. Ce sont à peu près 15 000 actes qui sont transcrits par les collègues du service central d'état civil pour les pays du Maghreb. Deuxième zone géographique : l'Europe. Cela fait suite à un audit de notre réseau consulaire en Europe, qui a été mené en 2018 et à l'issue duquel plusieurs conclusions ont estimé qu'il fallait créer un pôle d'expertise état civil, notamment en matière de transcription à Nantes ; il convenait donc de transférer les compétences d'un certain nombre de pays européens. Le poste pilote a été la Suisse, à Nantes. L'idée était également, avec cette harmonisation des pratiques, de créer une forme d'égalité entre les différentes personnes, de manière à éviter qu'un cas ne soit traité différemment en fonction des postes. En 2018, la Suisse est concernée par ce transfert, puis viendra le Luxembourg, Monaco, le Liechtenstein, et en dernier lieu la Pologne, à la demande du poste à Varsovie, en 2021. Pour être tout

à fait transparente, cette expérimentation n'a pas forcément très bien fonctionné, parce que les délais se sont allongés, ainsi que les coûts pour les usagers, puisqu'ils doivent transférer un certain nombre de pièces par courrier postal à Nantes. La décision a été prise, en accord avec l'Inspection générale des affaires étrangères, en novembre 2022, de garder le périmètre actuel des cinq pays européens que je vous ai cités, mais de ne pas opérer de nouveaux transferts.

Troisième zone, qui évolue, c'est celle que nous appelons dans notre jargon les pays orphelins, c'est-à-dire des pays avec lesquels la France n'a pas ou plus de relations diplomatiques, ou pour lesquels il n'y a plus de services consulaires rendus aux Français, ou alors parce qu'à un moment donné c'était compliqué en matière de personnels. Je citerai la Syrie, la Corée du Nord, Taïwan, le Kosovo, plus récemment entre mars 2022 et janvier 2023, l'Ukraine ; le Niger également. Ce sont des décisions qui sont difficiles à prendre sur un plan politique, mais qui en revanche sont simples à mettre en œuvre, puisque c'est un arrêté signé de la directrice ; c'est un processus réversible. Pour l'Ukraine, cela a duré 10 mois. Peu d'actes sont traités chaque année pour les pays dits « orphelins » : moins de 500 par an.

Voilà brièvement présenté le service central.

Pour vous donner un ordre d'idée, 365 agents ; l'expression un peu cliché mais qui, finalement, est très vraie, c'est que nous sommes la plus grande mairie de France, au regard des actes dont nous sommes détenteurs, que nous mettons à jour et que nous délivrons. C'est bien, je suis maire sans avoir jamais été élue ; devant vous c'est un petit peu compliqué à reconnaître, mais c'est la réalité des faits.

Vous ne le voyez peut-être pas très bien sur le graphique, mais c'est une grande proportion d'agents « d'exécution », puisque finalement nous sommes une usine de production ; je le disais, nous délivrons à peu près 2,5 millions d'actes, c'est colossal. Avec aussi un encadrement intermédiaire assez important, organisé en sections notamment en fonction des différentes missions. C'est à peu près une soixantaine de nouveaux collègues qui prennent leurs fonctions chaque année.

Je vais passer maintenant à la présentation du registre d'état civil électronique. C'est une expérimentation qui trouve son origine dans la loi ESSOC (l'État au service d'une société de confiance), dont vous avez forcément entendu parler, et qui s'est concrétisée, s'agissant de l'état civil, par une ordonnance de 2019, qui pose les conditions d'une expérimentation à double titre : le tout premier volet de cette expérimentation est la dématérialisation intégrale de la délivrance des extraits et copie d'actes d'état civil dont le service central est détenteur. Le second volet est la dématérialisation des actes de l'état civil au sens large c'est-à-dire leur création, leur mise à jour et leur conservation, le tout dans un registre unique.

Trois objectifs sont liés à cette expérimentation sur ces deux volets :

- L'innovation, puisque c'est l'un des projets de transformation de l'État. L'idée était bien évidemment de réaliser des économies ; désormais, 95 % de nos envois de copies intégrales et extraits d'actes sont dématérialisés, et chaque année c'est à peu près 1,5 million d'économies -ou de dépenses non générées. L'expérimentation, sur le plan de la dématérialisation, fonctionne très bien et nous avons atteint les objectifs que nous nous étions fixés ;

- La modernisation de l'ensemble des applications qui permettent de gérer l'état civil. Actuellement, que ce soit pour nos postes à l'étranger ou pour le service central d'état civil, c'est une quinzaine d'applications que nous utilisons. Au terme des développements, c'est-à-dire au moment où très concrètement l'application RECE sera effective, cette application, ce registre d'état civil électronique, se substituera à l'ensemble de ces applications. Il y aura un impact pour nos postes à l'étranger ; le logiciel Greco sera remplacé par le service en ligne, notamment en matière de transcription rendue par le RECE ;

- L'amélioration du service rendu aux usagers : cela se traduit déjà dans la dématérialisation, cela se traduira ultérieurement par l'ouverture de services en ligne supplémentaires, notamment liés à la déclaration d'un événement d'état civil en ligne.

Le schéma qui s'affiche vise à vous montrer très concrètement ce que la délivrance dématérialisée a changé. Avant le registre d'état civil électronique, les Français, qui ont connu un événement d'état civil à l'étranger et dont le SCEC est détenteur d'un acte d'état civil, saisissaient leur demande sur un formulaire en ligne ; la demande était traitée sous notre application historique, qu'on appelle Saga (Système Automatisé de Gestion des Actes), par les officiers d'état civil du service central d'état civil, et renvoyée par courrier à l'utilisateur. Il y avait en fait une saisie en ligne, mais une délivrance papier. Ce que change le RECE, sur ce volet-là : la demande se fait maintenant sur « service public », en remplissant un formulaire de la même manière ; la demande est traitée par l'officier d'état civil, toujours sur notre application historique Saga ; j'y reviendrai peut-être tout à l'heure, c'est un petit peu l'explication de ce qui peut poser parfois problème en matière de délai. C'est injecté informatiquement sur le RECE, et la demande ainsi traitée électroniquement apparaît dans le coffre-fort sécurisé sur « service public », ouvert par l'utilisateur. Le gain est financier pour l'administration française et en délai pour l'utilisateur. En effet, avant le registre électronique les délais de délivrance pouvaient aller jusqu'à 30 jours en fonction des difficultés d'acheminement, des délais postaux, etc. Depuis le franchissement de cette étape (depuis mars 2021), le délai moyen est de 4 à 5 jours. Nous étions même, jusqu'aux vacances de février qui ont occasionné un petit rallongement, quasiment au flux des demandes qui nous étaient faites. Au moment où je vous parle nous sommes à un délai de 4 jours. Le gain en temps pour l'utilisateur est considérable. En revanche, petite précision, parce que c'est évidemment une demande

qui avait été faite à l'époque, il est toujours possible d'introduire une demande de délivrance par courrier ; elle sera traitée bien évidemment. Les délais d'acheminement sont un peu plus importants mais l'utilisateur a toujours la possibilité de demander un acte par courrier

Très concrètement, ce qui va changer avec le registre électronique, sous tous ces aspects, et lorsque l'ensemble des développements seront achevés ; avant le RECE, nous avions un acte authentique, signé par un officier d'état civil et consigné dans un registre papier, avec des signatures manuscrites. C'étaient des dizaines de registres par an à conserver, à relier et à transporter depuis l'étranger, et l'obligation de faire apparaître les mentions dont je parlais, de manière manuscrite. Avec le RECE, même si l'ensemble des développements ne sont pas achevés, l'acte authentique est signé et horodaté électroniquement. Le registre a officiellement été ouvert le 18 janvier 2024, puisqu'on a créé électroniquement, signé, et horodaté 7 actes dans le registre d'état civil électronique. Il est officiellement ouvert même si certains développements restent à faire.

Ce registre a vocation à accueillir l'intégralité des actes qui seront créés et transcrits. ; c'est une application et un registre qui seront communs à tous les postes. De la même manière, nous utiliserons une solution d'archivage électronique, pour laquelle nous sommes en cours de travaux avec notre direction des archives. Les actes créés, signés électroniquement et archivés pourront également être mis à jour dans le registre électronique.

Les développements ne sont pas complètement achevés, j'y reviendrai tout à l'heure. Pour autant, on a pu montrer, et c'est ce qui a été indiqué dans un rapport au Parlement qui vient d'être remis par une inspection conjointe du ministère de la Justice et du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, que les premiers développements qui ont eu lieu donnent entièrement satisfaction pour la délivrance et montrent très concrètement qu'on peut créer, signer et horodater en ligne un acte.

La diapo suivante vise à montrer l'avenir des applications dont je vous ai parlé.

Concernant les Français de l'étranger, les développements qui sont déjà achevés et en passe d'être proposés à nos usagers sont, tout d'abord à savoir la demande de délivrance et la demande de certificat de situation Pacs ou de non Pacs ; ce qui n'est pas encore développé, même si bien évidemment les premiers ateliers ont eu lieu avec le concours de nos postes à l'étranger, c'est la déclaration d'événements en ligne, c'est le fait d'assurer en totalité une demande de transcription, de la date de déclaration jusqu'au traitement par le poste. Les discussions ont commencé depuis plusieurs mois déjà, mais les développements n'ont pas abouti.

Ensuite, et là aussi c'est un plus pour l'utilisateur, nous espérons être en mesure, puisque l'arrêté est paru il y a quelques semaines au Journal officiel, de mettre en place un module, une forme d'interface d'information en ligne pour les usagers, pour connaître exactement où est leur dossier. Ce module, qui s'appelle « service info usagers » est un téléservice d'accueil virtuel pour lequel l'arrêté vient de paraître ; il devrait être mis en service dans les prochaines semaines. Les développements sont achevés, il n'y a plus de difficultés de ce point de vue ; la seule chose qui reste à caler, et qui relève du service central d'état civil, ce sont les différents messages et les différents échelons de réponse en fonction des différents bureaux ou départements qui ont la charge des dossiers. Ce sont vraiment les derniers ajustements qui doivent faire l'objet d'arbitrages en interne.

Le pavé rouge qui apparaît représente tout ce qui concerne nos partenaires, les discussions que nous avons avec eux, et également les échanges de flux informatiques, en lien avec le RECE et leur propre plateforme. Nous avons créé une interface avec le ministère de l'Intérieur pour traiter des dossiers qui ont été déposés en ligne sur la plateforme NATALI (Naturalisation en ligne), dont je parlais tout à l'heure.

Nous poursuivons bien évidemment nos discussions avec le ministère de la Justice ; c'est un sujet important pour nous, pour la prolongation de l'expérimentation RUC.

Nous avons aussi des discussions avec l'INSEE et la CNAV ; c'est un sujet qui avait été abordé il y a quelques mois, voire quelques années, s'agissant du fait de donner un numéro INSEE aux Français de l'étranger. J'en dirai peut-être un mot tout à l'heure parce qu'une question a été posée. Une convention a été signée avec la CNAV et plusieurs développements sont en cours.

Je le disais, elle trouve son origine dans la loi ESSOC, avec une ordonnance prise en en 2019 sur deux volets d'une expérimentation : la délivrance et la création. Cette ordonnance a été prolongée en février 2022 pour deux années supplémentaires, jusqu'au 10 juillet 2024, date à laquelle, si rien n'est fait, nous reviendrons à l'état antérieur, y compris s'agissant de la délivrance papier, de demandes faites de manière dématérialisée. Il y a une pression calendaire sur ce plan. La bonne nouvelle est une proposition de loi, qui va être portée, j'imagine, dans les semaines qui viennent, et qui est bâtie en deux articles : le premier des articles, conformément à la conclusion du rapport conjoint des inspections du ministère de la Justice et du ministère des Affaires étrangères, est lié à la pérennisation de ce qui fonctionne, c'est-à-dire la délivrance dématérialisée. C'est la première chose. La deuxième chose est l'accommodation de l'expérimentation sur le deuxième volet ; je le disais tout à l'heure nous n'avons pu créer pour le moment que 7 actes, et nous estimons avoir besoin d'un petit peu plus de temps pour mener à bien les développements qui seront nécessaires à la consolidation de ce dispositif de création, de mise à jour et de conservation électronique des actes créés dans le RECE.

Très rapidement - puisque j'en ai déjà parlé - un taux de 95 % d'adhésion de l'utilisateur à la délivrance dématérialisée, et un gain considérable en temps pour l'utilisateur, puisqu'on est passé de 15 à 30 jours en moyenne

pour la délivrance papier à environ 4 jours. Au moment où ce diaporama a été finalisé, nous étions à 2 jours pour la délivrance.

PROJECTIONS SUR LES DÉVELOPPEMENTS À VENIR

Ce sera, dans les mois qui viennent, la création d'un module simple de mise à jour ; pour être tout à fait transparente avec vous, les 7 premiers actes qui ont été créés (bientôt 8) concernent des célibataires sans enfants, qui ont acquis la nationalité française par décret, puisque nous n'étions pas en capacité de traiter des dossiers complexes au regard de l'état de nos développements. Nous allons mettre en place un module minimal de mise à jour, de manière à ce que lorsque la situation de ces personnes évoluera, nous serons en capacité de mettre à jour l'acte que nous avons nous-mêmes créé. Nous allons également procéder à ce qu'on appelle la *résorption de la dette technique*, à savoir des travaux d'ajustement sur sphères d'applications historiques. Nous allons consolider les flux de NATALI, la fameuse interface entre le RECE et la plateforme de naturalisation en ligne gérée par le ministère de l'Intérieur, et nous allons nous doter d'outils de pilotage.

Nous espérons que nous aurons développé en totalité un peu plus tard dans l'année le module de mise à jour des actes et que nous pourrions porter l'ensemble des mises à jour, des mentions des mariages ou des décès sur les actes de naissance. Nous pourrions aussi créer, signer et horodater électroniquement des actes correspondant à des cas un petit peu plus complexes, par exemple des personnes qui auraient connu des mariages antérieurs, seraient parents ou auraient fait le choix d'une décision de changement de nom ou de francisation, etc. Nous allons pouvoir créer des actes correspondant à des cas un petit peu plus complexes.

Sur l'année 2025, ce sera le déploiement en poste avec la possibilité d'assurer des demandes de transcription en ligne, avec là également, nous l'espérons, un gain en termes de délai, ainsi que la solution d'archivage de ces actes.

La dernière mention est la création d'une base école pour l'IFAC ; l'IFAC est une des composantes de l'École pratique des métiers de la diplomatie, dont parlait Diane tout à l'heure, qui forme nos collègues qui partent en poste à l'étranger sur les filières consulaires.

Merci beaucoup. J'en ai terminé de ma présentation du service central, de ses missions et de notre enjeu majeur de transformation, le RECE. Je me tiens maintenant à votre disposition.

Applaudissements dans la salle

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Nous allons passer aux questions. J'avais une demande de Monsieur RIGAUD ... qui n'a pas de question à poser, cela ira plus vite ?

Souhaitez-vous d'abord répondre aux questions de la synthèse, afin d'éviter qu'il y ait des doublons de la salle ? OK, nous allons commencer ainsi, puisque la commission des lois a fait un travail très précieux pour remonter les différentes problématiques.

Mme Gaëlle LE PAPE, sous-directrice de l'état civil et de la nationalité (MEAE/DFAE/SCEC)

Il y avait une question sur les délais de validité des actes d'état civil de trois mois. Je ne sais pas si je lis l'intégralité de la question ? Oui, il vaut mieux ?

« Dans certains pays, les services postaux ne sont pas fiables, les actes envoyés par le service d'état civil soit n'arrivent pas soit n'arrivent qu'au bout de deux mois et plus, quand il faut un mois ou plus pour obtenir le rendez-vous au département d'état civil dans les consulats ; l'acte d'état civil reçu de France n'est déjà plus valable. Ne pourrait-on pas adresser une liste définie par le MEAE des pays où les services postaux sont défaillants et où le court délai de validité des actes d'état civil devient problématique pour les Français qui y résident, afin de prolonger le délai de validité pour ces pays ? »

La démarche est maintenant entièrement dématérialisée. S'agissant des actes dont nous sommes dépositaires, la demande se fait en ligne, le traitement également, et les délais de délivrance, je le disais, sont de l'ordre de 4 jours au moment où je vous parle. S'agissant des actes dont nous sommes dépositaires, cela ne pose pas de difficultés. À supposer que certains usagers installés à l'étranger aient des difficultés pour se connecter sur « service public », nous invitons régulièrement le consulat à nous faire la demande sur « service public- ouvrir un compte », et nous leur délivrons. Là où cela pose souci, c'est quand les actes sont détenus dans des communes françaises. Certaines sont peut-être dématérialisées, mais cela m'étonnerait. Le conseil que je pourrais donner, c'est de s'y prendre relativement en amont, par exemple au moment de la constitution d'un dossier, de manière à ce que l'acte, au moment où il parvient, soit encore valable, ou peut-être avoir recours à des sociétés prestataires, même si c'est cher. En tout état de cause, pour les actes détenus au SCEC, la difficulté en théorie ne se pose plus.

Intervention dans la salle hors micro (1h07'39-2)

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

On ne va pas procéder comme ça.

Mme Gaëlle LE PAPE, sous-directrice de l'état civil et de la nationalité (MEAE/DFAE/SCEC)

Soit je réponds maintenant, soit vous me dites après, le cas échéant, les difficultés que vous rencontrez.

DIFFICULTÉS À FAIRE TRANSCRIRE UN MARIAGE SI L'UN DES CONJOINTS NE PEUT APPORTER UN CERTIFICAT DE NAISSANCE DE SON PAYS NATAL

« Ainsi la Fédération de Russie refuse de délivrer des actes de naissance aux citoyens ayant quitté son territoire. Elle déclare qu'elle n'est pas responsable des actes d'un pays qui a disparu. Il faut alors signer une attestation de décharge, sauf que cette procédure reste mystérieuse, car elle n'est nullement mentionnée sur les sites des consulats, à dessein, de crainte que les usagers n'en fassent un usage abusif. Il serait judicieux d'indiquer cette procédure sur les sites des consulats en l'assortissant de la liste des pays refusant de délivrer des actes d'état civil à leurs anciens nationaux. Les pays sont connus par le MEAE. En effet l'absence sur les sites des consulats de la possibilité de l'attestation à décharge entraîne souvent les demandeurs à cesser leurs démarches auprès du consulat, désespérant d'obtenir gain de cause. »

En effet, dans plusieurs pays, dont la Russie, les actes de naissance sont remis à titre d'exemplaire unique et à validité permanente. Il peut s'avérer effectivement que l'utilisateur ait perdu cet exemplaire ; aucune copie ne lui sera fournie ; dans ces cas-là, il faut passer par l'établissement d'un acte de notoriété. Je vous confirme qu'au sein du service central d'état civil, nous sommes détenteurs de cette liste de pays qui ne délivrent qu'un exemplaire unique des actes.

DIFFICULTÉS À OBTENIR UNE COPIE INTÉGRALE D'ACTE DE NAISSANCE AVEC FILIATION POUR DES PARENTS ET GRANDS-PARENTS DÉCÉDÉS

« Le service de l'état civil s'appuie sur le décret du 6 mai 2017-articles 30 à 32, et ne délivre qu'un extrait sans filiation qui ne sert à rien, alors que ce même décret permet aux descendants de demander une copie intégrale d'acte de naissance de leurs ascendants. »

Effectivement, on se cale bien sur les dispositions de ce décret de 2017, qui précise les conditions de délivrance d'actes d'état civil selon le type de demande et la qualité du demandeur. Plus précisément, ainsi qu'il est précisé dans la question, les copies intégrales des actes de naissance et des actes de mariage peuvent être délivrées à la personne à laquelle l'acte se rapporte, à la condition qu'elle soit majeure ou émancipée, ainsi qu'à ses ascendants, ses descendants, son conjoint, son partenaire lié par un pacte civil de solidarité, son représentant légal et aux personnes justifiant d'un mandat écrit ou du dispositif de décision d'habilitation familiale. S'il y a eu des cas où les ascendants ou descendants ne s'étaient pas vu délivrer une copie intégrale, alors même qu'ils remplissaient les conditions posées par cet article, alors il s'est agi d'une erreur de l'officier d'état civil ; on est bien dans ce strict cadre, c'est bien précisé, et on en fait application, il n'y a pas de difficultés. En revanche, pour des personnes qui ne sont pas habilitées, en application de cet article, les frères, les sœurs, les oncles, les tantes, les cousins, les généalogistes, l'officier d'état civil au sein du service central d'état civil délivre un extrait de filiation. Il existe d'autres cas de figure ; si vous avez des situations individuelles, n'hésitez pas à m'en parler, hors de la séance. Il se peut, dans la mesure où certains actes, que l'on a numérisés, comportent ce que l'on appelle des mentions prohibées, par exemple la religion ou la nationalité, que l'officier d'état civil ait délivré un extrait, ne parvenant pas à gommer électroniquement ces mentions prohibées. Cela peut être une explication. Pour le reste, il s'agit d'une erreur, vraisemblablement.

DIFFICULTÉS À FAIRE TRANSCRIRE UN ACTE DE MARIAGE QUAND LE SERVICE DE L'ÉTAT CIVIL AU CONSULAT EXIGE QU'ON LUI REMETTE L'ORIGINAL DE L'ACTE ÉTRANGER ET QUE CET ORIGINAL EST UNIQUE

Le consulat va effectivement demander un original. Il va le consigner au dossier le temps de l'examen de la situation. En revanche, bien évidemment, le document original est rendu à l'utilisateur à la fin. Je vous vois avoir un doute ; cela doit être le cas. Forcément le document original est remis à l'utilisateur à la fin de l'instruction de son dossier (c'est le cas de la Fédération de Russie et d'autres pays) quand l'utilisateur ne peut se prévaloir que d'un seul document original et quand il sait qu'il ne pourra jamais plus avoir un autre exemplaire. Les postes en font une copie à ce moment-là, gardent la copie au dossier et rendent le document original.

DIFFICULTÉS À FAIRE TRANSCRIRE UN MARIAGE QUAND LES AUTORITÉS DU PAYS DE RÉSIDENCE DANS LEQUEL A LIEU LE MARIAGE NE DÉLIVRENT PLUS QUE DES COPIES D'ACTES ADRESSÉES PAR MAIL, COPIES REFUSÉES PAR LES SERVICES D'ÉTAT CIVIL DES CONSULATS

Effectivement, mes collègues qui m'ont aidée à préparer les réponses m'indiquaient que vraisemblablement le cas de figure auquel cette question se rapportait est peut-être le cas de l'Arabie Saoudite, où les actes qui sont délivrés ne respectent pas les conditions fixées par l'administration française. C'est une difficulté, et quand c'est le cas, nous sommes dans l'obligation de saisir notre autorité de tutelle, le service civil du parquet de Nantes, de manière à ce qu'elle nous autorise ou pas à accepter les actes ; et quand le service civil du parquet de Nantes refuse,

nous ne pouvons les accepter. A priori, le seul exemple auquel ont pensé mes collègues est celui de l'Arabie Saoudite ; la difficulté était le fait que les actes n'indiquaient ni le lieu de la célébration ni le célébrant, et cela ne permettait pas de s'assurer de l'authenticité de l'acte.

REFUS DE L'ÉTAT CIVIL DE LIVRER DES ACTES PLUS VIEUX QUE 120 ANS

Souvent, dans un dossier de demande de CNF, il est réclamé des actes sur quatre générations. Je le disais tout à l'heure, le SCEC est détenteur d'un certain nombre d'actes d'état civil, mais provenant de registres moins que centenaires. Lorsque les registres ou les actes ont plus de 100 ans, ils sont rapatriés aux archives. S'agissant de l'état civil consulaire et des protectorats Maroc-Tunisie, ces actes sont conservés à la direction de nos archives à La Courneuve. S'agissant des pays suivants, Algérie, Indochine coloniale, Afrique équatoriale française, Afrique occidentale française, ils sont conservés par les services des Archives nationales de l'Outre-Mer à Aix-en-Provence. Nous procédons à des versements réguliers annuels des registres plus que centenaires. Les actes peuvent être obtenus en s'adressant à ces administrations dont je pourrai vous donner les adresses.

DIFFICULTÉS À OBTENIR UN RENDEZ-VOUS À L'ÉTAT CIVIL DES CONSULATS POUR FAIRE LA DÉCLARATION D'UNE NAISSANCE DANS LES 30 JOURS

Nous avons fait une forme de sondage dans différents consulats ; il y a en effet une problématique pour certains d'entre eux. Nous la lions au fait que les différentes communautés françaises ont beaucoup crû ces dernières années dans nos postes, mais que les effectifs n'ont pas augmenté dans la même proportion. C'est pourquoi les délais ont pu augmenter. C'est le cas s'agissant notamment des déclarations de naissance. On se heurte à une autre difficulté, celle de la fraude. Beaucoup d'officines privées prennent des rendez-vous et les revendent à l'usager ; ainsi plusieurs rendez-vous sont bloqués et non honorés, ce qui pose une difficulté et peut expliquer que dans certains postes, les délais pour une prise de rendez-vous soient plus longs. C'est notamment le cas à Moroni chez les collègues du bureau des affaires juridiques qui ont fait une mission : au début de l'année 2023, il y a près d'un an maintenant, notre poste leur a expliqué qu'il avait dû revenir à un système de rendez-vous téléphonique, parce que beaucoup de créneaux étaient pris et non honorés, une officine privée engorgeant le système.

Il est toujours possible, sans délai, de procéder à une transcription de l'acte de naissance ; c'est une solution de contournement, ça n'est pas satisfaisant, mais pour autant cela permet de transcrire un acte.

Je vous fais part d'une initiative très intéressante de notre consulat général à Alger, s'agissant à proprement parler de la prise de rendez-vous pour la déclaration de naissance, qui a mis en place une espèce de procédure dédiée, avec le renseignement d'un formulaire en ligne. Nous avons régulièrement des visioconférences avec nos postes à l'étranger ; nous verrons, pour les postes dont les délais sont peut-être un peu longs, de quelle manière trouver à faire application de cette procédure, que nous avons trouvée vraiment très intéressante.

DIFFICULTÉS À ANNULER UN RENDEZ-VOUS

« Les personnes ne maîtrisant pas l'informatique ne peuvent parvenir aisément à trouver sur les sites des consulats l'adresse mail adéquate. Il faudrait que cette adresse mail permettant l'annulation soit visible dans la rubrique même de la demande d'acte. »

Mes collègues ont fait également des sondages sur les sites internet des postes. Sur la page dédiée à la prise de rendez-vous, il est fait mention en général de la possibilité d'utiliser un courriel pour demander l'annulation d'un rendez-vous. Nous avons notamment trouvé des exemples intéressants à Alger, à Londres et à Dubaï. En revanche je trouve que l'observation est très pertinente ; et dans la mesure où nous avons ce travail de peignage des sites internet des postes, nous vérifierons que c'est le cas ; les collègues du bureau des affaires juridiques se livrent régulièrement à ce travail de vérification de la concordance des éléments qui sont mentionnés dans les sites internet au regard de l'évolution de la réglementation notamment.

DIFFICULTÉS POUR OBTENIR DES RENDEZ-VOUS POUR LES CCAM (CERTIFICAT DE CAPACITÉ À MARIAGE)

Effectivement ces délais se sont allongés, notamment post Covid, avec bien évidemment une pause dans l'ensemble des formalités, en 2020-2021. C'est une démarche préalable à la célébration du mariage, et le fait de ne pas respecter cette obligation légale préalable va entraîner des délais supplémentaires lors de la transcription des actes. Ces délais varient selon les postes, et de la même manière, les délais de traitement des demandes varient selon que le pays « évite » la fraude ou pas. C'est une préoccupation, et nous avons un suivi assez fin avec les postes. J'appelle votre attention sur le fait que c'est vraiment une formalité préalable légale, à laquelle les usagers doivent satisfaire ; s'ils ne le font pas, cela rejillera sur les délais de transcription. C'est chronophage, il faut souvent s'y prendre en amont.

CRÉATION NUMÉRO INSEE

« Le ministre BECHT avait promis qu'à chaque acte de naissance établi par le SCEC, un numéro INSEE serait créé ; à ce jour seules les personnes nées après 1970 ont été traitées. À quand les autres ? »

Ce qui avait été indiqué à l'époque, c'est que cette question ne relevait pas du ministère des Affaires étrangères, mais du ministère des Affaires sociales. Pour autant, je le disais tout à l'heure, nous poursuivons notre dialogue avec eux, notamment dans le cadre des développements à venir du RECE, pour voir s'il est possible d'intégrer cette demande. À l'époque, pourquoi avons-nous fait le choix des actes de naissance antérieurs à 1970 ? La CNAV avait considéré que le reste de la population concernée devait résider très majoritairement, voire même pour la quasi-totalité, en France, et déjà posséder un numéro d'identification. Même si nous continuons à discuter avec eux, il n'est pas envisageable pour le moment de créer des numéros d'identification pour les autres personnes, dans la mesure où nous menons de front les développements liés au RECE, mais nous allons voir dans quelle mesure cela pourrait être intégré, sans certitude toutefois, au regard peut-être des montants qui seraient nécessaires pour assurer cette fonctionnalité qui n'avait pas été prévue au départ.

DÉLAIS TRÈS LONGS POUR L'ENREGISTREMENT DES NAISSANCES À L'AMBASSADE DE ROME

« Le fait que les actes de l'état civil ne soient plus assurés par certains consulats, mais concentrés à l'ambassade crée des allongements de délais ; c'est le cas de l'Italie. »

Il y a de nouveau un consulat général à Rome. La section consulaire a été supprimée au bénéfice de la recréation d'un consulat général (arrêté du 4 août 2022). Pour le moment, le pôle état civil à Rome représente trois emplois équivalents temps plein : deux agents titulaires et un agent de droit local. Les délais pour l'enregistrement sont actuellement un peu moindres que ce qu'indique la question ; ils sont de l'ordre de 8 semaines environ, ce qui reste beaucoup, voire de 3 à 4 semaines en période de moindre activité. À noter bien évidemment qu'en cas de situation d'urgence, je pense notamment à la transcription d'un acte de décès qui se fait sous 48 heures, la solution serait la création d'un ETP supplémentaire. Je ne suis pas décisionnaire, mais au regard de la charge d'activités, la solution serait celle-là.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Si vous permettez, j'ai une remarque concernant ce service qui a été concentré à Rome il y a une dizaine d'années de cela. Il me semble important de bien veiller à regarder en priorité où sont inscrits la majorité des Français sur le registre des Français établis hors de France. Dans ce cas précis, la circonscription consulaire de Milan est beaucoup plus importante. Je ne dis pas de supprimer ce qui existe à Rome, au contraire il faut le maintenir, mais il aurait fallu revenir au principe qui existait avant cette concentration à Rome, à savoir un service d'état civil à Milan. Pour ceux qui habitent Turin, ce sont plusieurs centaines de kilomètres, ce qui ne se fait pas comme ça en quelques heures. C'est quelque chose à prendre en considération, parce que c'est un pays où des Français sont répartis sur tout le territoire.

Mme Gaëlle LE PAPE, sous-directrice de l'état civil et de la nationalité (MEAE/DFAE/SCEC)

La principale difficulté pour Rome, c'est le fait que le pays se soit engagé dans une démarche de dématérialisation, ce qui oblige notre poste à saisir les mairies de manière à s'assurer de l'authenticité des actes qui sont délivrés, parce qu'il n'y a pas du tout de QR codes.

AMÉLIORATIONS DU SUIVI DES DEMANDES

« Les Français envoient des demandes par courrier, et souvent ne reçoivent aucune communication pendant des semaines et des mois. Une transparence sur le suivi du dossier permettrait entre autres un meilleur service aux demandeurs et probablement moins d'appels au standard des services de l'état civil. Trois bonnes idées sont largement inspirées de ce que les États-Unis mettent à disposition : un accusé de réception, un numéro de référence et éventuellement une communication en ligne pour toute pièce manquante. »

C'est tout à fait intéressant. Ce que je peux répondre à ça, c'est que lorsqu'une demande nous est faite par voie postale, mais qu'une adresse mail figure dans la demande, nous écrivons au demandeur. Pour vous donner un ordre d'idée, nous avons reçu 511 700 courriers en 2023, soit un petit peu plus de 2 000 par jour. Ils sont remontés au jour le jour dans le service compétent de la sous-direction pour qu'il y réponde. Quand une adresse mail figure sur la demande, un accusé de réception est envoyé.

S'agissant du numéro, il y a une difficulté : le numéro d'enregistrement qui est donné par « service public » n'est pas le même que celui qui est généré par notre propre système, ce qui crée effectivement une difficulté. Nous sommes conscients de cette problématique, et les développements à venir du registre d'état civil électronique et de la passerelle avec « service public » devraient permettre de corriger cette forme d'anomalie.

Dernière chose qui va un petit peu dans le sens de ce qui était proposé, c'est ce dont je parlais tout à l'heure, la mise en service du téléservice d'accueil virtuel « Espace Info usager » ; l'arrêté est paru dans les dernières semaines et j'espère que nous serons en capacité, suite à des petits ajustements internes, de les mettre à disposition des usagers dans les semaines qui viennent.

MODERNISATION

« Permettre d'initier les demandes en ligne »

C'est le RECE ; c'est prévu pour 2025.

DEMANDES FAITES AUX COUPLES BINATIONAUX LORS DE LA DEMANDE DE VISA POUR LE CONJOINT DE FRANÇAIS EN PLUS DU LIVRET DE FAMILLE

Cela revient à ce que nous disions tout à l'heure. « Une copie conforme du certificat de mariage de moins de 3 mois est demandée au demandeur de visa français, dans le cas d'un visa d'époux. »

Les demandes pour les actes de mariage transcrits et dont le SCEC est dépositaire sont dématérialisées. J'ai compris qu'il y avait manifestement encore des difficultés, mais en théorie, encore une fois, lorsque la demande est initiée, l'usager reçoit son acte 4 à 5 jours plus tard dans le coffre-fort sécurisé qu'il a ouvert sur « service public ».

CERTIFICATS DE NATIONALITÉ DANS LE CADRE DE DEMANDES DE NATIONALITÉ FRANÇAISE ET DANS LE CADRE DE DÉMARCHES DE SOUSCRIPTION DE NATURALISATION POUR LES CONJOINTS DE FRANÇAIS

Les CNF sont une préoccupation. Je crois qu'il y a eu une audition à la fois du ministère de la Justice et de la sous-direction de l'accès à la nationalité française. Nous nous rapprochons bien sûr d'eux concernant ces problématiques. La sous-direction de l'accès à la nationalité française a préparé une petite fiche récapitulative sur les raisons pour lesquelles, notamment dans le cadre de la procédure du 21-2, il y a cette exigence de production du certificat de nationalité française, qui je l'espère reste exceptionnelle. Tout est issu du processus de simplification pour les titres et les renouvellements de titres, en 2010, où des instructions ont été données aux postes pour être moins exigeants dans le type de documents qui seraient demandés aux Français. En revanche, sur les aspects transcription et acquisition de nationalité, dans la mesure où il ne s'agit pas de renouvellement de droits, mais de création de nouveaux droits pour la personne qui est amenée à recevoir la nationalité française du fait de son mariage avec le conjoint, la SDANF (Sous-direction de l'accès à la nationalité française) exige en effet une preuve irréfutable de la nationalité française du conjoint. Cela passe lorsqu'il y a des éléments d'extranéité au dossier, soit par la production d'un jugement de nationalité, soit par la production d'un acte de naissance délivré par le SCEC, sur lequel figure soit l'acquisition par déclaration, soit l'acquisition par décret ; cela passe aussi par la production d'un certificat de nationalité française. Nous avons souhaité, au sein de la direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire, que cette exigence de la SDANF dans cette procédure particulière ne soit pas systématisée à toutes les démarches consulaires, et notamment en matière de transcription. Nous avons donc envoyé des instructions à la fin de l'année 2022, si je ne dis pas de bêtises, demandant aux postes de se livrer à un examen très précis des différents dossiers et de ne demander la production de CNF dans les autres démarches que celles qui relèvent de l'instruction de la SDANF, que dans des cas très exceptionnels. La SDANF dépend de la Direction de l'Intégration et de l'Accès à la nationalité du ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer, dont le sous-directeur sera auditionné mardi par la commission des lois. Nous avons eu de nombreuses réunions avec la SDANF sur cette problématique. Ils nous ont expliqué ce que je viens de vous dire. Ce que je suis en mesure de vous dire c'est que nous n'avons pas souhaité aller jusqu'à ce degré d'exigence pour les autres démarches consulaires, et notamment en matière de transcription. En revanche, ce que l'on peut dire aussi c'est que les demandes de CNF ont baissé ces dernières années ; elles sont à moins de 8 000 sur les deux dernières années. Nous venons de demander au bureau de la nationalité du ministère de la Justice la communication des chiffres pour 2023 ; nous ne les connaissons pas encore, mais cela devrait nous être envoyé sous peu. En 2021, environ 11 000 CNF ont été demandés ; en 2022, on est à moins de 8 000 et je crois que la tendance à la baisse se confirme sur 2023. Par ailleurs, le pourcentage de refus de CNF est de 80 %. Si cela peut se révéler une vraie contrainte pour l'usager à qui on le demande, en règle générale, l'examen des dossiers a été bien fait, a été fait dans le détail, et lorsqu'on a un doute sérieux sur la nationalité française, cela se reflète enfin malheureusement dans les décisions qui sont prises par le tribunal judiciaire de Paris.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci beaucoup. Nous avons beaucoup de demandes de parole et nous avons peu de temps. Je vous propose de prendre cinq questions à la suite et de répondre ensuite. Il y a Monsieur RIGAUD, Madame HOUNGBO-MONTEVERDE, Monsieur GLOCK, Madame HARITCALDE et Madame POZNANSKI.

Monsieur Laurent RIGAUD, président du Groupe Union des Républicains, des Centres et des Indépendants et conseiller élu de la circonscription d'Asie Centrale et Moyen-Orient

J'avais une question sur les 8 millions d'archives dont vous avez parlé, ces anciennes archives qui venaient de territoires ou de pays qui étaient sous gestion française ; jusqu'à quand remontent-elles ? Le savez-vous ?

Mme Gaëlle LE PAPE, sous-directrice de l'état civil et de la nationalité (MEAE/DFAE/SCEC)

Non.

Monsieur Laurent RIGAUD, président du Groupe Union des Républicains, des Centres et des Indépendants et conseiller élu de la circonscription d'Asie Centrale et Moyen-Orient

Sont-elles accessibles ? Vous avez parlé de centres où elles sont accessibles. Sont-elles numérisées ?

Mme Gaëlle LE PAPE, sous-directrice de l'état civil et de la nationalité (MEAE/DFAE/SCEC)

Certaines ; pas toutes.

Monsieur Laurent RIGAUD, président du Groupe Union des Républicains, des Centres et des Indépendants et conseiller élu de la circonscription d'Asie Centrale et Moyen-Orient

Sont-elles accessibles à des groupes de chercheurs ?

Mme Gaëlle LE PAPE, sous-directrice de l'état civil et de la nationalité (MEAE/DFAE/SCEC)

Oui, comme les nôtres. Par exemple, nous sommes ouverts aux généalogistes. Si vous voulez, je vous donnerai ma carte ; n'hésitez pas à me contacter.

Monsieur Laurent RIGAUD, président du Groupe Union des Républicains, des Centres et des Indépendants et conseiller élu de la circonscription d'Asie Centrale et Moyen-Orient

Dernière petite question : certains consulats, celui de Buenos Aires, par exemple, ont ouvert en 1825 ou 1830. Ces archives sont-elles accessibles ?

Mme Gaëlle LE PAPE, sous-directrice de l'état civil et de la nationalité (MEAE/DFAE/SCEC)

Oui, certaines d'entre elles.

Madame Rosiane HOUNGBO-MONTEVERDE, conseillère élue de la circonscription d'Asie centrale et Moyen-Orient

Merci beaucoup pour cette présentation. Mon intervention sera rapide parce que je vais partager le micro avec mon collègue. Deux questions semblent ne pas avoir été posées, probablement une erreur de transmission de fichiers. Je voudrais également remercier la DFAE et la secrétaire générale d'avoir pensé à faire participer la commission des lois qui s'est fait un plaisir de consolider les questions des uns et des autres.

J'ai une petite question qui consiste à savoir comment dans le processus de dématérialisation qui a été présenté, qui est bienvenu et qui est la clé de tous nos vœux, vous trouverez un équilibre avec la nécessité de lutter contre la fracture numérique et de laisser accès à ces services au plus grand nombre à ces services.

Monsieur Jean-Baka DOMELEVO-ENTFELLNER, conseiller élu de la circonscription d'Afrique centrale, australe et orientale

J'ai une petite question : lorsque les actes demandés ne sont pas détenus par vous, mais par des archives, est-ce vous qui faites directement la démarche d'aller les rechercher ou est-ce que vous renvoyez le demandeur ? Bien souvent nous avons des problèmes comme ça où les gens nous disent : mais pourquoi est-ce moi que l'on renvoie d'un bureau à un autre ? En effet, que ce soit le SCEC ou les archives, c'est détenu par des gens qui sont du point de vue du justiciable sous le contrôle de l'administration française, tout simplement ; et il y a une attente de fluidité des échanges d'information à l'intérieur même des services, que ce soit le SCEC ou les archives.

Mes deux questions, qui ont été transmises, mais qui ne vous sont pas parvenues, portent sur les inscriptions en marge de l'état civil pour les personnes sous protection, les régimes de tutelle et de curatelle notamment. Nous avons des compatriotes à l'étranger qui ont besoin de faire reconnaître comme opposables des décisions prononcées par les services judiciaires à l'étranger, donnant mandat de tutelle ou de curatelle. Selon les pays, ce n'est pas exactement la même définition qu'en France, mais comment fait-on, lorsque l'on réside hors UE, pour faire reconnaître une décision prononcée par un juge non français ? Quels moyens humains sont mobilisés sur ces questions au niveau du tribunal judiciaire de Nantes ? Parfois, les informations partagées ne sont pas très claires ; est-ce n'importe quel tribunal judiciaire ou est-ce le tribunal de Nantes qui est compétent pour des actes d'état civil concernant des gens nés à l'étranger ? Vos services sont-ils en communication avec le tribunal judiciaire de Nantes, justement pour faciliter encore les échanges d'information entre le SCEC et le tribunal judiciaire ? Quel service peut venir en aide aux tuteurs ou curateurs résidant à l'étranger pour leur faciliter l'accès au financier et à l'immobilier détenu en France au nom de la personne sous protection, autre que le défenseur des droits ? Avez-vous connaissance de dispositifs d'aide ?

Monsieur Denis GLOCK, conseiller élu de la circonscription d'Amérique latine et des Caraïbes, conseiller élu de la circonscription d'Amérique latine et des Caraïbes

Bonjour. Merci pour votre exposé et votre manière de présenter les choses, qui sont très drôles ; vous avez un très bon sens de l'humour. Ma question porte sur la dématérialisation et le futur. J'avais posé la question il y a

quelques années déjà, de la possibilité de l'apostille électronique, pour justement les documents d'état civil, avec un transporteur, ce qui évite pour les ressortissants français de l'étranger hors Union européenne, qui n'ont plus de famille en France de revenir en France pour pouvoir la faire poser l'apostille sur les documents.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Madame HARITCALDE.

Madame Marie-Christine HARITCALDE, conseillère élue de la circonscription d'Amérique latine et des Caraïbes

Merci Madame la Présidente. Merci beaucoup Madame, parce qu'il me semble que c'est la première fois que nous avons ces échanges, qui nous éclairent sur beaucoup de sujets. J'habite au Chili et c'est certain que l'Amérique latine, en ce moment, semble pénalisée par une demande excessive de CNF.

Mes questions sont pratiques. Vous avez indiqué que pour les usagers qui ne peuvent pas se connecter à « service public », le consulat devait faciliter la demande d'un acte intégral ou d'un acte d'état civil. Je peux vous témoigner qu'au Chili on m'a répondu que non, que c'était soi-même qui devait le faire. Deuxième chose, vous venez de dire que lorsqu'on fait une demande d'un acte intégral, cela met 4 à 5 jours pour pouvoir être délivré. J'ai peut-être mal entendu. J'ai une réponse qui vient de m'arriver d'une personne qui dit « dans trois semaines ». Troisième point : est-ce logique de demander un acte intégral de naissance à un jeune qui est né à New York, qui a déjà été inscrit sur le registre des Français de l'étranger au Chili, qui a déjà eu sa transcription de date de naissance de New York ? Maintenant on lui dit que ce document devrait déjà être inscrit au Chili.

Il me semble que vous avez de très bonnes intentions et que vous avez peut-être toute la dématérialisation mise en place, mais que les agents ne sont peut-être pas tellement informés ; le problème c'est qu'on se trouve face à une porte et que l'on ne sait pas à qui s'adresser. Je suis tellement heureuse d'avoir votre contact.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Madame POZNANSKI.

Madame Daphna POZNANSKI -BENHAMOU, conseillère élue de la circonscription d'Israël et Territoires palestiniens

Merci Madame la Présidente. Merci infiniment Madame la sous-directrice, vous avez compris que nous attendions votre intervention comme les égarés dans le désert. À ce propos, si nous pouvions avoir le texte de votre intervention avant d'attendre le verbatim, qui peut arriver dans un mois, deux mois... Nous avons besoin de ce que vous venez de dire ; nous avons pris des notes, bien entendu, mais nous avons vraiment besoin des virgules et des points.

Une question a été posée sur les délais ; vous avez parlé de 85 % d'actes dématérialisés. Il faudrait vérifier, par exemple pour Israël et les territoires palestiniens, parce que les services postaux ne fonctionnent pas, de toute façon.

Dernier point ; vous avez évoqué les refus de CNF. Nous n'avons pas les mêmes informations, visiblement. J'ai vu passer de l'administration, pour les dossiers qui sont traités par les consulats, entre 80 et 85 % de refus. Il faut rajouter les refus que reçoivent ceux qui sont traités par les avocats ou des conseils juridiques ; on ne doit pas être loin des 90 % de refus de CNF. C'est une statistique qui ne peut que nous interpellier, nous les conseillers des Français de l'étranger. Vous avez dit qu'il y avait sûrement de bonnes raisons ; je ne doute pas qu'il y en ait parfois, mais je sais aussi, parce que j'ai des preuves (je les ai même apportées), que des dossiers sont refusés pour des arguments totalement fallacieux : absence de photo d'identité ou absence de tels ou tels documents, qui ont été envoyés. Je l'ai vérifié. C'est moi qui fermais les enveloppes, je sais ce qui avait été envoyé. Je leur dis toujours de faire un récapitulatif des documents. C'était marqué : refus de CN F. Il y a beaucoup de points d'interrogation sur ce point. Je vous remercie.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Nous allons manquer de temps parce que la séquence Haute autorité débute à 16h. Je vous propose de répondre.

Mme Gaëlle LE PAPE, sous-directrice de l'état civil et de la nationalité (MEAE/DFAE/SCEC)

Sachant que je pourrai vous répondre par écrit si vous avez d'autres questions.

Pour répondre à la toute première question de Madame, oui il y aura toujours possibilité, comme on l'assure pour la délivrance, de déposer des dossiers papier pour des demandes de transcription. On permettra aux personnes qui n'ont pas un accès facilité à internet de le faire.

Pour les questions qui avaient été posées sur les différents jugements qui sont pris en mesure de protection de la personne, nous avons au sein du service central d'état civil, une section appelée « transcriptions judiciaires », qui est entièrement dédiée à l'examen de ces dossiers. Ils sont en contact, en fonction de la nature de la demande,

avec le tribunal judiciaire de Nantes ou d'autres tribunaux judiciaires, à qui les demandes d'exéquatur sont présentées. Il y a un service particulier au sein du SCEC ; je ne suis pas en mesure de répondre exactement à votre question sur les moyens dont dispose le tribunal judiciaire de Nantes. J'espère ne pas dire de bêtises, mais il me semble qu'au sein du service civil du Parquet, il y a 5 magistrats ; nous sommes en contact au maximum tous les tous les trimestres avec eux. Nous organisons des réunions thématiques, et nous vous faisons remonter les problématiques dont nous sommes informés. L'actuelle cheffe du service civil du parquet de Nantes, qui est notre ancienne conseillère juridique, a même participé à un webinaire organisé par le Bureau des affaires juridiques, justement pour clarifier le rôle du service civil du Parquet dans un certain nombre de procédures, notamment les soucis ou les refus de transcription. Nous avons un contact tout à fait privilégié avec le service civil du Parquet.

Sur la question des outils que l'on pourrait mettre en place pour venir en aide aux personnes qui ont un certain nombre de problématiques, je ne serai pas en mesure de vous répondre.

Monsieur Jean-Baka DOMELEVO-ENTFELLNER, conseiller élu de la circonscription d'Afrique centrale, australe et orientale

Pour préciser, c'est uniquement pour des personnes qui ont des difficultés d'accès aux comptes ; la banque refuse de donner accès au compte à quelqu'un qui est le mandataire.

Mme Gaëlle LE PAPE, sous-directrice de l'état civil et de la nationalité (MEAE/DFAE/SCEC)

Malheureusement, je ne suis pas du tout en mesure de vous répondre.

Sur l'apostille et le fait de la rendre électronique, je n'ai pas travaillé sur le sujet. C'est plus généralement un sujet DFAE. À titre personnel, je trouve la suggestion tout à fait intéressante. Nous pourrions y travailler. Je n'ai pas du tout été informée de travaux précédents ; cela fait un an et demi que je suis à ce poste.

Je ne sais plus ce que j'ai noté sur le CNF ; Monsieur GRASSWILL, du tribunal judiciaire, sera auditionné, je crois. Il sera en mesure de vous répondre. Je pense que ce à quoi vous faites référence sont des refus que j'appelle techniques et qui sont régularisables. La difficulté à laquelle nous nous heurtons pour le moment, c'est que nous sommes complètement à l'aveugle sur les refus qui sont opposés aux demandes de CNF ; depuis un décret récent, de fin 2022, les refus de CNF ne transitent plus par les consulats. Toutefois, si j'ai bien suivi les dernières évolutions, une partie de ce décret vient d'être annulée par le Conseil d'État. Je crois que cela va nous mettre dans l'obligation de revoir un certain nombre de procédures, sur lesquelles nous n'avons pas encore travaillé. Du coup nous allons prendre l'attache de nos collègues du bureau de la nationalité du ministère de la Justice et du tribunal judiciaire, pour voir dans quelle mesure les consulats pourraient peut-être être de nouveau dans le circuit des refus et de la notification des accords.

Vous ne vous êtes pas trompés, j'ai bien dit que la délivrance dématérialisée était effective en 4 jours au moment où je vous parle. Le délai de trois semaines auquel vous faites référence, c'est celui indiqué sur « service public », parce qu'on ne veut pas, en en diminuant trop le délai, et en fonction de nos capacités de traitement, se mettre en difficulté par rapport à un délai indicatif que nous ne serions pas en mesure de tenir. Or jusqu'au mois de novembre dernier, nos délais, à la suite de différents dysfonctionnements techniques qui n'étaient pas liés au RECE, mais à l'environnement général de notre sphère applicative, ont pu avoisiner les trois semaines. C'est l'explication. Nous sommes conscients que nous sommes beaucoup plus performants que ce délai de trois semaines et nous allons procéder à la correction de cette phrase sur « service public » ; au moment où je vous parle, nous sommes bien à 4 jours, j'ai vérifié juste avant de prendre la parole.

Une question a été posée s'agissant des demandes qui étaient faites à un jeune homme. Je crois que c'est pour l'inscription au registre ; en changeant de pays, peut-on transférer ces documents ? Nous sommes en train de vérifier ; ce n'est pas un sujet d'état civil, c'est un sujet lié à l'inscription au registre. Nous vous apporterons la réponse.

Une dernière précision, parce que je me suis mal exprimée ; quand je parlais de 95 %, la délivrance dématérialisée n'est pas effective à hauteur de 95 %, c'est le taux d'adhésion des usagers. En revanche la délivrance est bien intégralement dématérialisée ; c'est le taux d'adhésion dont je parle, les 5 % restant étant des personnes qui au terme du renseignement du formulaire de demande, cochent l'envoi papier du document.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Je vais proposer deux questions. Nous avons pris un peu de retard ; je m'excuse auprès des intervenants de la séquence suivante, qui sont arrivés. Pour que tous les groupes aient l'occasion de poser une question, je vais donner la parole à Jean-Hervé FRASLIN et à Annie RÉA.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, président de la Commission de l'enseignement des affaires culturelles, de la francophonie et de l'audiovisuel extérieur

Je voudrais avoir une information de statistique générale, concernant les délais de délivrance des actes quand les usagers s'adressent aux postes consulaires. Je viens de Madagascar où le délai affiché au consulat est passé progressivement de 1 mois à 3 mois puis à 6 mois maintenant, à partir de l'enregistrement d'un dossier complet,

dont la complétude est confirmée par le poste, et sous réserve qu'il n'y ait pas de démarches de vérification ; demande de CCAM, 6 mois, 3 mois pour se marier, 6 mois pour obtenir la transcription du mariage, il faut 15 à 18 mois. Je ne vous parle pas de la demande de visa qui suit éventuellement. Je voudrais savoir si nous pouvons avoir en toute transparence, puisque vous avez utilisé cette expression, une statistique sur les délais comparés des différents postes consulaires.

Mme Gaëlle LE PAPE, sous-directrice de l'état civil et de la nationalité (MEAE/DFAE/SCEC)

Sans les solliciter, non. En administration centrale, nous n'avons pas d'outils statistiques nous permettant de retracer les délais poste par poste et en fonction des différentes démarches.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, président de la Commission de l'enseignement des affaires culturelles, de la francophonie et de l'audiovisuel extérieur

J'ai le sentiment qu'il y a une certaine forme d'inégalité de traitement des Français établis hors de France selon le pays où ils résident, dans la qualité et le délai du service qui leur est fourni. Confirmez-vous cette intuition ?

Rires dans la salle.

Mme Gaëlle LE PAPE, sous-directrice de l'état civil et de la nationalité (MEAE/DFAE/SCEC)

Sur la qualité, non. Mes collègues font très bien leur travail, ils sont très bien formés pour le faire. En revanche, les délais varient, c'est indéniable, je l'ai dit et c'est notamment en fonction des situations de fraude qui peuvent exister.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, président de la Commission de l'enseignement des affaires culturelles, de la francophonie et de l'audiovisuel extérieur

Je précisais « hors délais de vérification », qui eux sont de 3 à 5 ans, Madame.

Mme Gaëlle LE PAPE, sous-directrice de l'état civil et de la nationalité (MEAE/DFAE/SCEC)

Qui peuvent aller jusqu'à 3 ans.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, président de la Commission de l'enseignement des affaires culturelles, de la francophonie et de l'audiovisuel extérieur

Madame CARMONA pourra vous le confirmer ; nous avons une cellule de fraude, les délais actuels de vérification ont été réduits de 5 ans à 3 ans.

Mme Gaëlle LE PAPE, sous-directrice de l'état civil et de la nationalité (MEAE/DFAE/SCEC)

En revanche, à Madagascar, il y a vraiment un suivi tout à fait poussé qui a été fait ces derniers mois ; des créations de postes ont été assurées. C'était nécessaire. Par ailleurs, il est important de le souligner, un centre de soutien consulaire a été créé, notamment à l'initiative de la DFAE ; il permet l'envoi de collègues en mission, ponctuellement, et Madagascar a bénéficié de la part du service central d'état civil de quatre missions de renfort ces derniers mois ; une cinquième est dans les tuyaux, elle sera assurée, de la même manière, par une collègue du service central d'état civil. Depuis ces derniers mois, un travail important est effectué avec Madagascar, notamment en termes RH.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, président de la Commission de l'enseignement des affaires culturelles, de la francophonie et de l'audiovisuel extérieur

La publication d'une statistique serait intéressante.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Madame Annie RÉA.

Madame Annie RÉA, conseillère élue de la circonscription d'Europe du Sud

Merci Madame LE PAPE, c'était vraiment très intéressant. Nous voudrions avoir une idée de l'impact de la dématérialisation sur votre service au niveau des ressources humaines, au niveau financier, etc...

Mme Gaëlle LE PAPE, sous-directrice de l'état civil et de la nationalité (MEAE/DFAE/SCEC)

Pour le moment, il est trop tôt pour le dire parce que les premiers effets ne seront pas connus plusieurs mois après les développements. Ce que je peux vous dire, c'est que l'effet de la délivrance dématérialisée sur les effectifs du service central d'état civil, ce sont 11 suppressions de postes, 8 ETP vacataires et 3 ETP titulaires,

essentiellement des personnes qui étaient employées à la réception et à l'envoi du courrier papier. C'est l'impact très concret de la dématérialisation généralisée de la délivrance. S'agissant des conséquences du registre électronique à la fin des développements, il est prématuré pour le moment de les indiquer.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci beaucoup. Madame la Directrice.

Madame Pauline CARMONA, Directrice des Français à l'étranger et de l'administration consulaire

Concernant la question sur le registre, pour quelqu'un qui déménage d'un pays à un autre ; normalement, lors du transfert d'une inscription d'un poste à l'autre, les documents sont bien transférés dans l'application registre. Il a peut-être été nécessaire de vérifier si un document manquait. Si vous nous donnez le nom du jeune en question, nous verrons ce qui a pu se produire.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Monsieur le Vice-président, vous souhaitez poser une question ?

Monsieur Ramzi SFEIR, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Question très rapide : si je comprends bien, contrairement au registre des mairies, les registres du SCEC concernent intégralement des personnes qui sont françaises.

Madame Gaëlle LE PAPE, sous-directrice de l'état civil et de la nationalité (MEAE/DFAE/SCEC)

Non, justement. C'est toute la difficulté. Si nous avons la certitude que tous les actes qui ont été transcrits (dont nous sommes dépositaires) l'ont bien été pour des personnes qui ont la nationalité française, la question de la demande de CNF ne se poserait pas. Le fait que le SCEC soit détenteur d'un acte de naissance transcrit ne signifie pas que la personne est détentrice de la nationalité française. En revanche, quand sur l'acte de naissance, il y a une mention d'acquisition de nationalité française, c'est une preuve, et le CNF n'est pas demandé.

Monsieur Ramzi SFEIR, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Pour les consulats, parfois, des actes ne confirment pas la mention de la nationalité. La personne a été naturalisée ; le numéro de l'acte le montre, mais on demande quand même le CNF, parce que quelqu'un n'a pas mis la mention de la nationalité dans les années 1970.

Madame Gaëlle LE PAPE, sous-directrice de l'état civil et de la nationalité (MEAE/DFAE/SCEC)

Dans ces cas-là, j'invite la personne à retrouver soit le Journal officiel, soit la souscription de déclaration. J'avoue que quand je suis arrivée au service central d'état civil, je pensais que le fait qu'on soit détenteur d'un acte faisait que la personne était elle-même de nationalité française ; en fait on m'a expliqué que ce n'était pas le cas, ce qui a été pour moi véritablement une surprise.

Applaudissements dans la salle

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci beaucoup. J'ai l'impression que la prochaine fois il faudra prévoir avec Madame LE PAPE soit toute une matinée soit toute une après-midi, voire une journée, tant les questions sont nombreuses.

J'invite les différents conseillers qui avaient des questions à les poser à l'écrit ou à parler avec Madame LE PAPE.

Je tiens à m'excuser auprès des intervenants de la séquence suivante ; je les invite à nous rejoindre.

PRÉSENTATION DE LA HAUTE AUTORITÉ POUR LA TRANSPARENCE DE LA VIE PUBLIQUE, SUIVIE D'UN TEMPS D'ÉCHANGE AVEC LES CONSEILLERS

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Je viens d'être informée d'une triste nouvelle ; nous avons appris le décès d'une conseillère des Français de l'étranger, Madame Catherine TRIBOUART, élue à Agadir ; je tiens au nom de l'Assemblée à présenter nos sincères condoléances, nous pensons à elle à ceux qui lui sont proches.

Nous enchaînons avec cette présentation de la Haute autorité pour la transparence de la vie publique ; l'idée nous a été soumise il y a 8 mois environ par notre collègue Gaëlle LECOMTE. Cette proposition a été accueillie avec enthousiasme par le bureau. Nous n'avons pas pu organiser cela lors de la session précédente. Je vais sans attendre passer la parole à Gaëlle LECOMTE. Merci beaucoup.

Madame Gaëlle LECOMTE, conseillère élue de la circonscription de la péninsule Ibérique

Merci Madame la Présidente. Messieurs les Vice-présidents, chers collègues et participants, avant que nous commencions, moi aussi je souhaitais vivement remercier le bureau de cette assemblée, qui comme vous l'avez dit dès le début, s'est montré favorable et même enthousiaste à l'organisation de cette intervention aujourd'hui. Merci à eux.

Cette démarche, vous l'avez dit, a été initiée au tout début ; une démarche vraiment transpartisane au sein de l'Assemblée des Français de l'étranger ; elle consiste à faire dialoguer des experts dans le champ de la transparence, l'éthique et l'intégrité politique, en l'occurrence la Haute autorité pour la transparence de la vie publique, avec les élus AFE et les conseillers des Français de l'étranger que nous sommes. Ce dialogue est fondamental, aussi bien en interne de notre assemblée, c'est-à-dire entre et dans les groupes politiques composant notre assemblée, qu'en externe, avec les administrations, agences et organisations expertes. Car, est-il toujours utile de le rappeler, un État démocratique se construit et ne peut se développer et fonctionner que si les citoyens placent leur confiance dans les institutions crédibles, et dont les représentants élus ont un comportement éthique et intègre, ouvert aux autres. Cette dernière décennie, la France s'est dotée de plusieurs outils destinés à renforcer la transparence et l'intégrité en politique. Tout d'abord la loi de 2013 relative à la transparence de la vie publique consacre la création de trois institutions : la Haute autorité pour la transparence de la vie publique, le Parquet national financier et l'Office central de lutte contre la corruption et les infractions financières et fiscales. En 2016, la loi Sapin 2 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, a pour la première fois intégré les entreprises dans le dispositif de transparence et d'anticorruption, en clarifiant par exemple le statut du lanceur d'alerte, en garantissant sa protection et en créant l'Agence française anticorruption, l'AFA. En 2017, sont entrées en vigueur les lois de moralisation de la vie publique. Ces nouvelles lois, pour la confiance dans la vie politique, ont par exemple mis fin à l'indemnité représentative de frais de mandat des parlementaires ou encore ont acté la suppression de la réserve parlementaire. Malgré cet arsenal déployé, les instituts de recherche et les sondeurs s'accordent sur un point : la confiance des Français envers leurs responsables politiques s'érode, en partie pour des raisons d'affaires judiciaires mettant en lumière le favoritisme, les conflits d'intérêts, les prises illégales d'intérêt, et cetera.

Nous sommes des élus de l'étranger et nous observons de loin cette distanciation que les citoyens prennent avec leurs élus en France, mais la particularité de notre mandat nous permet, grâce aux comparaisons avec nos pays d'accueil, d'exercer un regard critique, aussi positif que négatif, quant aux affaires de corruption et aux lois mises en place. Ce qui semble certain, c'est que les notions d'éthique, de transparence et d'intégrité dans la sphère politique sont cruciales pour l'avenir de notre pays et de notre démocratie. Il est en effet indispensable de répondre à une demande accrue de la part de la société civile.

Afin d'aborder ces notions, et plus concrètement dans le cadre des mandats d'élus de l'étranger, sont présents aujourd'hui à nos côtés deux membres de la Haute autorité pour la transparence de la vie publique, Madame Anaïs ANOUILH, chargée de mission affaires internationales, et Monsieur Arthur TRIPOZ-ENNEVER, adjoint à la directrice juridique et déontologie. Merci d'avoir accepté notre invitation.

Comme vous le voyez, notre assemblée est attachée aux questions en lien avec les concepts qui ont été mentionnés auparavant, tels que l'intégrité des élus et l'éthique dans la vie politique. Je me permets de vous poser une première question : pouvez-vous nous présenter la Haute Autorité, notamment son rôle, ses missions et son organisation ? Merci.

Monsieur Arthur TRIPOZ-ENNEVER, adjoint à la directrice juridique et déontologie

Bonjour à toutes et tous. Merci beaucoup de nous avoir conviés. Nous sommes très heureux de pouvoir nous exprimer devant vous, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers.

Avant de répondre à votre question et passer la parole à ma collègue, à qui je laisserai le temps de se présenter, un mot pour me présenter : Arthur TRIPOZ-ENNEVER, je représente la direction juridique et de déontologie de la Haute autorité, et je m'adresse à vous dans un contexte un peu particulier ; en effet, pour vous c'est la 20^e année que vous vous réunissez. Pour nous, vous l'avez rappelé en introduction, ce sont nos 10 ans, puisque nous sommes nés avec la loi du 11 octobre 2013 à la suite d'une affaire financière bien connue, que nous pourrions peut-être évoquer dans un deuxième temps. Sachez que notre présence ici s'inscrit dans le cadre d'une mission importante, sur laquelle ma collègue reviendra, je n'en doute pas, qui est celle de la sensibilisation, de l'accompagnement et de diffusion de la culture de l'intégrité, puisque c'est quelque chose qui doit être partagé par toutes les personnes, que ce soient des personnes titulaires d'un mandat électif, ou même agents public ou chargés de mission de service public au sein d'une administration, et qu'à ce titre il est important que vous puissiez aussi dans le cadre de vos missions avoir ce réflexe et avoir connaissance des missions qui peuvent être exercées par la Haute Autorité, étant précisé que les prérogatives qui sont les nôtres ne trouvent pas à s'appliquer à votre situation particulière ; la loi nous donne un certain nombre de compétences et de contrôles sur seulement les exécutifs des élus locaux par exemple, ou les anciens ministres, ou encore certains hauts fonctionnaires. Nous y reviendrons plus en détail.

En attendant, nous sommes très heureux de pouvoir présenter le détail de notre mission et de répondre aux questions et aux interpellations éventuelles.

Je laisse la parole à Anaïs ANOUILH.

Madame Anaïs ANOUILH, chargée de mission affaires internationales

Je travaille à la Haute autorité en tant que chargée de mission affaires internationales, à la direction juridique et de déontologie avec Arthur. Je vais vous présenter le rôle et les missions de la Haute Autorité.

La Haute autorité pour la transparence de la vie publique est une autorité administrative indépendante qui a 10 ans, Arthur l'a dit. Elle a été créée après le scandale de corruption qui a impliqué Jérôme CAHUZAC, ministre du Budget, qui a été accusé en 2012 d'avoir des fonds et un compte à l'étranger. Cette affaire a conduit le législateur à prendre plusieurs lois sur la transparence et à créer la Haute Autorité par la loi du 11 octobre 2013. La Haute autorité a ainsi remplacé la Commission pour la transparence financière de la vie politique, qui existait dans les années 1980. Ses principales missions sont le contrôle des déclarations de patrimoine et d'intérêt ; elle accompagne, conseille et sensibilise les responsables publics sur les questions liées à l'intégrité publique et à la transparence. Elle encadre les relations entre les représentants d'intérêts et les responsables publics, et elle contrôle les mobilités entre le secteur public et le privé.

Je ne vais pas revenir sur toutes les lois que vous avez évoquées tout à l'heure, mais le législateur a créé plusieurs lois qui ont accru les compétences de la Haute Autorité, ce qui a permis la création d'un registre des représentants d'intérêts dans lequel ils doivent s'inscrire désormais, ou la création des lois pour la confiance dans la politique de 2017, qui, lors des remaniements ministériels et les élections présidentielles, procède à la vérification de toute situation de conflit d'intérêts.

FONCTIONNEMENT DE LA HAUTE AUTORITÉ

La Haute autorité est présidée par Didier MIGAUD depuis janvier 2020, nommé pour 6 ans. Il est épaulé par un collège, élargi à 13 membres indépendants ; deux sont nommés par la Cour de cassation, deux par la Cour des comptes, deux par le Conseil d'État, deux par le Président de l'Assemblée nationale, deux par le Président du Sénat et deux par le Gouvernement. Ils adoptent ensemble des décisions, c'est-à-dire les avis de compatibilité ou d'incompatibilité en matière de déontologie des agents publics. L'indépendance de son conseil d'administration garantit l'indépendance de la prise de décision de la Haute Autorité. Didier MIGAUD, en plus du collège, s'appuie également sur les directions (6 directions administratives, 71 agents contractuels fonctionnaires) et sur un budget de 9,6 millions d'euros.

La Haute autorité contrôle 18 000 personnes élues et non élues, qui doivent remplir une déclaration de patrimoine et d'intérêt. Pour les élus, cela concerne les députés, les sénateurs, les députés européens français et les membres d'exécutifs locaux. Pour les non-élus, cela concerne les membres du Gouvernement, les conseillers ministériels, les membres d'autorités administratives indépendantes, les hauts fonctionnaires, les emplois à la décision du Gouvernement et les dirigeants d'entreprises publiques ; les 2 900 représentants d'intérêts doivent s'inscrire depuis 2017 sur le répertoire des représentants d'intérêts afin d'enregistrer leur activité de représentation d'intérêts.

MISSIONS

La principale mission de la Haute autorité est le contrôle des obligations déclaratives. Dès sa création, elle est chargée de veiller à l'exhaustivité, l'exactitude et la sincérité des déclarations des responsables publics. En ce qui concerne les déclarations de situation patrimoniale, il s'agit de la photographie de ce que possède le déclarant en fonction de son régime matrimonial : les actifs et les passifs, les biens immobiliers, les placements financiers, les comptes bancaires ainsi que les emprunts et les dettes. Et ce qui concerne les déclarations d'intérêt, le déclarant et le conjoint de représentant d'intérêts doivent spécifier les liens qui peuvent unir les activités professionnelles à leurs éventuelles contractions, par exemple siéger dans un conseil d'administration, ou des activités bénévoles dans une association. À la différence des parlementaires, certains élus locaux par exemple, les conseillers des Français de l'étranger ne sont pas soumis à de telles obligations déclaratives.

Comme je le disais, l'objectif du contrôle est la vérification de l'exactitude, l'exhaustivité et la sincérité de déclaration, c'est-à-dire détecter tout enregistrement illicite, ainsi que de vérifier le contrôle de la variation du patrimoine et détecter toute situation de conflit d'intérêts. Pour cela, la Haute autorité réalise un plan de contrôle annuel afin de contrôler les primo-entrants, les sortants définitifs, les membres du Gouvernement et les parlementaires ; elle peut aussi contrôler des personnes qui réfutent des signalements de la part de citoyens ou d'associations.

MOYENS

Les moyens dont elle dispose sont importants. Elle a des moyens d'enquête. Elle peut accéder aux bases de la DGFIP et elle travaille également en source ouverte pour ses contrôles.

En 2022 et 2023, ces contrôles ont concerné en grande partie les députés et les sénateurs ; en 2024, vous le savez, il y aura les élections européennes.

LES SANCTIONS PÉNALES APPLICABLES

Évidemment, ce contrôle est assorti d'une prérogative de sanctions ; est puni d'une peine de 3 ans de prison et de 45 000 € d'amende le fait de ne pas déposer une déclaration de patrimoine d'intérêt, le fait d'omettre de déclarer une partie substantielle du patrimoine ou ses intérêts, ou le fait de fournir une évaluation mensongère de son

patrimoine. Cela peut entraîner l'interdiction des droits civiques, pour une durée maximum de 10 ans, ou l'interdiction d'exercer une fonction publique, laquelle peut être définitive. Mais dans l'ensemble, les exigences, l'exhaustivité d'exactitude et de sincérité imposées par la loi paraissent respectées. D'avril 2021 à décembre 2023, la Haute autorité a transmis seulement 102 dossiers relatifs à des manquements de déclarations des responsables publics.

Monsieur Thierry MASSON, conseiller élu de la circonscription du Benelux

Merci beaucoup pour ces premières informations. J'ai une question en ce qui concerne la culture de l'intégrité ; comment faites-vous en sorte de diffuser cette culture ? Vous avez parlé des sanctions, mais il y a tout un aspect de formation, de lien avec la société civile, de lien avec les élus ; je pense que c'est quelque chose qui peut tous nous intéresser, savoir comment nous pouvons participer à développer une culture positive. Faites-vous, par exemple, de la formation, de la sensibilisation des élus aux enjeux de déontologie et d'éthique ? Quels types d'initiatives sont à la disposition des élus ?

Mme Anaïs ANOUILH, chargée de mission affaires internationales

En effet, la Haute Autorité contribue à diffuser la culture de l'intégrité auprès des responsables publics, auprès des citoyens, à l'extérieur de ces murs. À l'échelle nationale, elle assure une diffusion continue de son expertise et de ses missions afin de permettre la bonne appropriation des réflexes déontologiques et diffuser cette culture et ces bonnes pratiques en matière d'intégrité et de déontologie. Cela passe par la diffusion de publications, notamment son rapport d'activité annuel, et des veilles juridiques et internationales. Le site internet de la Haute autorité est régulièrement mis à jour ; il peut être une bonne source d'informations. Nous avons créé une plateforme dédiée au lobbying, qui comporte des modèles d'encadrement de représentants d'intérêts à l'étranger. La Haute autorité intervient à l'extérieur de ces murs ; elle a fait 35 interventions extérieures en 2023, elle est intervenue à Sciences Po, à l'ENM ; elle intervient aussi auprès des élus locaux depuis la loi 3DS, un bon moyen pour les élus locaux de s'approprier leurs obligations par le biais de formations. La Haute Autorité récompense aussi le prix de recherche chaque année pour des travaux en lien avec la transparence et la déontologie.

M. Arthur TRIPOZ-ENNEVER, adjoint à la directrice juridique et déontologie

Pour aller dans le sens de ce que dit ma collègue, et répondre aussi à d'autres questions, en insistant sur les formations à destination des élus locaux, nous intervenons notamment auprès de cette population qui, contrairement à vous, est assujettie à des obligations qui peuvent être en effet assez contraignantes, puisqu'il s'agit notamment pour tous les présidents, vice-présidents, pour les maires et adjoints des grandes communes également, de déposer un certain nombre d'informations dans des déclarations qui seront soumises à contrôle de la Haute autorité. Ces déclarations peuvent être soumises à des obligations de publicité différentes. Autant les déclarations de situation patrimoniale ne sont consultables que pour une population limitée, à savoir les parlementaires, et en préfecture (cela ne concerne pas les élus locaux par exemple), autant les déclarations d'intérêts sont consultables par toutes et tous sur le site de la Haute autorité ; le fait de répondre à cette obligation fait l'objet de relances importantes puisque la Haute autorité doit donner des garanties raisonnables que l'information qui lui est donnée est complète et exhaustive. Ces élus locaux, face à des obligations qui parfois sont un peu lourdes, nous demandent un accompagnement, par le biais d'échanges informels via une ligne téléphonique qui sur des horaires assez amples assure un accompagnement à l'obligation déclarative, mais aussi dans le cadre d'enceintes comme l'AMF ou les associations de maires dans les régions ; nous intervenons aussi pour répondre à des interrogations qui relèvent de difficultés que peuvent poser en termes d'interprétation parfois, le respect du cadre légal.

Je repasse la parole à ma collègue sur les autres types de coopération à l'intention d'autres acteurs de la société civile.

Mme Anaïs ANOUILH, chargée de mission affaires internationales

La Haute autorité a des liens également avec la société civile, notamment les associations agréées comme Transparency International, qui nous transmettent parfois des signalements sur des citoyens qui ne sont pas honnêtes ou qui sous-évaluent leurs déclarations.

À l'échelle internationale, la Haute autorité est perçue aujourd'hui comme un modèle ; notamment au niveau européen, elle est reconnue pour son expertise. Elle participe activement à l'échange de bonnes pratiques et des retours d'expérience.

Au niveau bilatéral, nous avons accueilli cette année 21 délégations étrangères contre 11 l'année précédente ; son activité est donc en hausse au niveau international. Nous nous déplaçons à l'étranger notamment pour expliquer notre modèle. La Haute autorité poursuit aussi une action de plusieurs réseaux internationaux dont elle est un membre actif ; elle a notamment créé le Réseau européen d'éthique publique à l'occasion de la présidence française de l'Union européenne, qui a aujourd'hui 15 membres et qui vise à promouvoir cette culture d'intégrité publique et l'harmonisation des règles au niveau européen.

Au niveau multilatéral, elle participe à plusieurs groupes de travail ; elle participe notamment chaque année au Forum de l'OCDE sur l'intégrité et la lutte contre la corruption. Elle contribue au groupe de travail et aux responsables de l'intégrité publique pour promouvoir la mise en œuvre de politiques publiques visant à favoriser l'intégrité publique, et elle participe au cycle d'évaluation du GRECO (Groupe d'États contre la corruption), l'organe anticorruption du Conseil de l'Europe, qui évalue chaque année la France et effectue des recommandations.

Enfin, elle contribue actuellement aux grands textes européens sur l'intégrité publique, par exemple concernant la directive européenne contre la corruption. Elle a beaucoup travaillé au sein du réseau européen d'éthique publique pour inclure une dimension préventive au sein de cette directive. Elle est également consultée sur la partie lobbying pour tout ce qui est mobilité publique-privée. Au sein du Paquet « défense de la démocratie », présenté le 12 décembre 2023, elle participe notamment sur le volet influence étrangère, qui est un gros volet de ses missions en ce moment.

Enfin, l'organe éthique présenté le juin 2023 par la Commission européenne a permis à la Haute autorité d'engager des discussions sur les bonnes pratiques avec la Commission et avec la médiatrice européenne. Elle participe chaque année aux auditions sur le rapport sur l'état des droits de la Commission européenne, où elle répond notamment aux questions sur ses missions et ses prérogatives.

Madame Pascale RICHARD, conseillère élue de la circonscription des États-Unis

Merci Madame la Présidente et Gaëlle, d'avoir organisé cette table ronde et merci à nos invités. Comme vous l'avez dit, les élus consulaires ne sont pas concernés par la Haute Autorité, mais la raison pour laquelle nous avons eu envie d'organiser cette table ronde, c'est aussi pour renforcer notre rôle, notre statut d'élu consulaire. C'est ce que nous essayons de faire dans nos mandats. Plus on se rapproche des conditions nationales, plus nous aurons, peut-être, de force pour nous faire entendre.

J'ai une question sur ce problème des conflits d'intérêts. Vous parlez de ce répertoire général ; pourrions-nous imaginer appliquer cela dans nos circonscriptions ? Et peut-être une question sur le lobbying des entreprises françaises auprès des élus et des acteurs publics locaux : comment pouvons-nous envisager d'analyser ce rapport ?

M. Arthur TRIPOZ-ENNEVER, adjoint à la directrice juridique et déontologie

Merci pour votre question. En effet, Anaïs ANOUILH le disait très bien dans son propos, la mission historique de la Haute Autorité est d'abord de contrôler les déclarations, et elle a toujours cette mission de sensibilisation transversale sur la notion de conflit d'intérêts. Puis différents textes normatifs, des lois, ont élargi les compétences de la Haute autorité à la représentation d'intérêt général, mais aussi à l'encadrement des mobilités. Ce mouvement d'approfondissement des missions s'est accompagné d'un mouvement d'élargissement du public à destination duquel la Haute autorité s'adresse. Pour autant, vous l'avez relevé, Madame RICHARD, le législateur n'a pas cru devoir intégrer, à ce stade en tout cas, les conseillers des Français de l'étranger dans le champ des décideurs publics, dans le champ des personnes susceptibles de faire l'objet d'une action en représentation d'intérêts devant être déclarés, ou dans celui de personnes étant soumises à déclaration. Il peut arriver, notamment au niveau local, que certaines collectivités veuillent se doter d'outils *ad hoc* qui ne sont pas prévus par la loi ; concernant les communes, seuls les adjoints des communes de plus de 100 000 habitants sont concernés par de telles obligations. Certaines communes relevant d'une strate démographique inférieure ont voulu se doter d'outils à leur niveau ; certaines ont aussi voulu se doter de registres locaux. Notre réponse est consistante, lorsqu'on nous interroge sur cette question ; nous ne pensons pas nécessairement qu'il faille aller plus loin, ou en tout cas nous ne soutenons pas activement le développement d'initiatives locales. Si je prends l'exemple d'une déclaration, par exemple, vous l'aurez relevé, c'est relativement attentatoire à la vie privée de tout un chacun ; c'est une atteinte proportionnée, validée par le Conseil constitutionnel, mais cela reste une atteinte. Dès lors que c'est une atteinte à la vie privée, puisqu'il faut déclarer un certain nombre de liens d'intérêt, ainsi que l'activité de son conjoint. Certes nous masquons certaines informations ; le citoyen n'a pas à connaître l'adresse où vous résidez, ni même le nom de votre conjoint. Cela reste des informations qui resteraient privées si la personne n'avait pas accédé à cette charge électorale. Il est important que ces atteintes soient encadrées strictement par la loi. C'est pour cela que sur la question de se doter soi-même d'un cadre qui pourrait imposer des contraintes aux personnes concernées, ce cadre ne saurait avoir un caractère contraignant ou obligatoire, puisque la loi ne le prévoit pas.

C'est un peu la même chose sur la question de la représentation d'intérêts et le registre. Le registre, à la différence de ce dont nous parlions, à savoir les déclarations de patrimoine et d'intérêts, ne fait peser aucune obligation sur les décideurs publics, mais bien sur l'entreprise, ou en tout cas sur la personne physique qui fait de la représentation d'intérêts ; c'est une logique un peu différente, mais qui poursuit un objectif de transparence partagé avec les autres attributions de la Haute Autorité. Ce sont trois objectifs :

- Garantir une forme de transparence dans les relations qui peuvent exister entre la sphère publique et la sphère privée ;
- Donner des gages d'ouverture, puisqu'il ne s'agit pas de créer une frontière étanche entre le public et le privé, notamment si on pense au législateur qui représente la volonté générale ; cette volonté générale n'est pas toujours

spontanée et il n'est pas anormal que des représentants d'intérêts sectoriels ou privés puissent aussi faire valoir leur vision de la situation. L'idée n'est pas tant de créer une frontière étanche, mais plutôt de mettre en lumière ces liens et de retracer ce qu'on appelle en termes peut-être un peu jargonnants « retracer l'empreinte normative », à savoir pouvoir identifier d'où peuvent venir certains amendements, certaines lois, histoire que le citoyen puisse avoir des garanties de confiance sur les conditions dans lesquelles la norme est élaborée ;

- Instauration des obligations de déontologie propres au représentant d'intérêts ; celles-ci représentent un certain nombre d'obligations, mais aussi d'interdictions de rémunérer un collaborateur parlementaire sous quelque forme que ce soit, ou de procurer des avantages en nature à une personne en échange de l'obtention de décisions publiques qui seraient favorables au secteur qu'on représente, par exemple.

De quoi parle-t-on quand on évoque une action de représentation d'intérêts ? C'est une communication à l'initiative de la représentation d'intérêts auprès de certains responsables publics, au sujet de certaines décisions, en vue d'influencer ces décisions. Ce sont 5 critères cumulatifs. Autant vous dire que le cadre est assez complexe ; il peut aussi parfois créer des mailles un peu trop lâches, au contraire certains peuvent avoir l'impression que c'est trop resserré ; en tout état de cause, c'est un cadre qui répond à une définition précise, et dès lors que l'action ne répond pas à un de ces critères, elle ne peut être qualifiée de représentation d'intérêts et donc elle ne donne lieu à aucune espèce d'obligation.

La notion de communication est assez large ; il peut s'agir d'un mail, d'un coup de téléphone, d'une sollicitation par l'un d'entre vous, d'une interpellation sur les réseaux sociaux, à l'initiative du représentant d'intérêts. C'est une notion importante puisque cela veut dire que si un responsable public, quel qu'il soit, décide d'inviter un lobbyiste ou un représentant d'une ONG dans sa permanence, cela ne rentre pas dans le cadre de la représentation d'intérêts puisque ce n'aura pas été initié au préalable par le représentant d'intérêts. Ensuite il faut que cette action soit dirigée à destination de certains responsables publics. La loi a élargi le nombre de responsables publics concernés par ces obligations, notamment avec une extension à certains décideurs publics locaux, fonctionnaires également, notamment certains directeurs généraux des services. Les directeurs généraux des services d'une commune de plus de 150 000 habitants sont concernés ; ne l'est pas le directeur général des services d'une commune de 50 000 habitants. De la même façon, certains directeurs d'administration centrale le seront, d'autres pas. Là aussi un champ de responsables publics peut être concerné, et typiquement, le législateur n'a pas prévu, dans le renvoi aux différents textes pour encadrer ce dispositif, d'y inclure les conseillers des Français de l'étranger.

Madame Hélène DEGRYSE quitte la salle ; Monsieur Alexandre BEZARDIN la remplace.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Excusez-moi, j'avais une question par rapport à ce champ qui est, je pense, sans cesse en expansion ; c'est un champ qui doit être ajourné de manière constante en fonction des différents cas qui se présentent. Si on parle des élus des Français de l'étranger, je pense notamment au mandat particulier au sein du conseil d'administration, dans ce cas très précis des conflits peuvent parfois se poser en fonction de la profession de la personne, du mandat qu'il occupe. Cette question ne s'est pas posée ?

M. Arthur TRIPOZ-ENNEVER, adjoint à la directrice juridique et déontologie

C'est une très bonne question. Si je comprends, vous évoquez l'interférence entre par exemple un conseiller qui serait mandataire social ou en tout cas qui siégerait au sein d'un *board*, et sa fonction élective. Si vous voulez bien, je garde cette question, j'y répondrai dans un deuxième temps ; mais je comprends pourquoi vous faites ce lien. Vous m'arrêtez si je me trompe, mais à ma connaissance ça n'est pas tant sur les compétences de développement économique que les conseillers des Français de l'étranger exercent leurs prérogatives.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Non, mais tout dépend des mandats ; certains mandats peuvent être sujets à discussion.

M. Arthur TRIPOZ-ENNEVER, adjoint à la directrice juridique et déontologie

Cette question sera abordée un peu plus tard.

Une fois que sont définies ces actions de représentation d'intérêts, certaines obligations sont emportées pour les représentants d'intérêt, la première est de s'inscrire. La Haute Autorité tient un répertoire accessible sur son site, en source ouverte, qui est exploité par un certain nombre des partenaires qu'a évoqués ma collègue. Les acteurs de la société civile peuvent exploiter ces datas en ligne. Même si nous devons nous améliorer sur la qualité de ces datas pour optimiser leur utilisation, la première obligation est de s'inscrire dès lors qu'on répond aux critères. Je précise qu'une slide a sauté dans notre présentation ; il y a d'une part la définition de ce qu'est une action de représentation et ensuite il y a les critères d'activités principales ou régulières qui permettent de définir si une personne ou non doit s'inscrire ; pour être inscrit sur le répertoire, il faut non seulement réaliser des actions de représentation d'intérêts, mais aussi -je vous fais une synthèse- que la personne physique ou morale qui exerce

ces actions le fasse plus de la moitié de son temps professionnel, ou entre en communication au minimum 10 fois sur une année civile. Je referme cette parenthèse. Une fois inscrit, on doit préciser les actions qu'on a accomplies ; c'est ce qu'on appelle les déclarations annuelles d'activité, qui donnent lieu à une fiche d'activités où plusieurs précisions doivent être apportées : l'identité de la personne rencontrée, l'objet de l'action défendue, et les moyens qui ont été alloués notamment.

Enfin il y a des obligations déontologiques, prévues à l'article 18-5 de la loi 2013 ; je vous les épargne, mais elles sont de l'ordre de ce que j'ai évoqué précédemment sur le fait de ne pas avoir de rémunération de toute nature des personnes dont on cherche à influencer la prise de décision, de ne pas obtenir des informations ou défendre sa position en mobilisant des informations frauduleuses ou en tout cas mensongères ; c'est aussi le fait de ne pas utiliser du papier à en-tête qu'on n'a pas le droit de l'utiliser.

Le contrôle mené par la direction du contrôle de représentants d'intérêts consiste à s'assurer que les personnes qui doivent être inscrites le sont ; si elles ne le sont pas, alors en ayant accès à un certain nombre de bases de données, elles les relancent en vue de les inscrire. Ensuite il y a le contrôle des déclarations ; celles-ci sont-elles exactes, correctes, exhaustives ? Et enfin nous nous assurons aussi que les représentants d'intérêts remplissent leurs obligations déontologiques ; il s'agit notamment de tous les signalements qui peuvent nous être adressés sur certaines pratiques qui enclenchent ensuite un certain nombre de contrôles au niveau des services. Le cadre pénal sanctionne le manquement à ces obligations, puisque si on ne défère pas une injonction de s'inscrire ou si on remplit une déclaration de façon mensongère, c'est une peine de 15 000 € d'amende et d'un an d'emprisonnement. Petite incise là-dessus : la Haute autorité, pour gagner en réactivité, demande à être dotée d'un pouvoir de sanction administrative puisque les procédures judiciaires pour des manquements de ce type paraissent inadaptées ; pour gagner en réactivité, nous souhaiterions plutôt basculer sur un autre mode sanction, mais c'est un autre sujet.

Avant d'en revenir à la question du conflit d'intérêts, qu'évoquait monsieur et sur laquelle je crois que d'autres questions sont à attendre, j'évoque rapidement la question du contrôle des mobilités qui ne vous concerne pas non plus ; elle concerne soit certains hauts fonctionnaires soit un nombre limité de responsables publics, à savoir les anciens ministres et les membres d'autorités administratives indépendantes ou d'autorités publiques indépendantes (par exemple si un de nos membres du collège souhaitait ensuite exercer une activité dans le secteur privé il devrait être contrôlé par la Haute Autorité) et enfin les plus grands élus locaux, mais seulement les maires ou présidents de collectivité et non pas les adjoints. C'est un champ qui est plus resserré et qui consiste en l'obtention d'une décision de la Haute Autorité dès lors que la personne entend rejoindre une entreprise du secteur privé. D'autres types de contrôles sont plus spécifiques aux agents publics, mais je ne m'étendrai pas : le contrôle préalable à la nomination dans certains emplois publics, si on a exercé dans le privé au préalable, et enfin le cumul d'activités pour création entreprise ; ce sont des situations qui ne vous intéressent pas directement.

Un point de précision sur l'analyse que fait la Haute Autorité puisque je vais faire référence dans la séquence suivante à une disposition du Code pénal, qui porte le même nom, c'est la prise illégale d'intérêts. Il existe deux prises illégales d'intérêts dans le Code pénal : l'article 432-13 qu'on mobilise dans le cadre du contrôle des mobilités, et l'article 432-12 qui concerne la prise illégale d'intérêts pendant les fonctions ; celui-ci peut vous intéresser puisque vous êtes susceptibles, en tant que conseillers des Français de l'étranger, d'accomplir des actes pouvant relever de l'article 432-12. L'article 432-13 concerne la prise illégale d'intérêts après la cessation de son mandat et de ses fonctions dans le cadre d'un contrôle de la mobilité professionnelle ; je ne m'étends pas sur cette question, mais c'est l'un des deux fondements sur lesquels nous exerçons notre contrôle pour rendre des avis dans le cadre des mobilités professionnelles, avis qui sont en outre fondés sur des considérations d'ordre déontologique pour s'assurer que le projet envisagé n'est pas de nature à faire émettre des doutes raisonnables sur les conditions dans lesquelles les personnes ont exercé leur mandat ou fonction, notamment au regard du principe d'impartialité, ou n'est pas de nature à mettre en cause le fonctionnement normal indépendant et neutre de l'administration, notamment si la personne était amenée dans le cadre de ses futures fonctions à tout le temps revenir auprès de ses anciens collègues.

Trois issues possibles à contrôle des mobilités : avis de compatibilité, avis de compatibilité avec certaines réserves, avis d'incompatibilité, étant précisé que ce dernier s'impose à la personne ; et quand bien même les délibérations rendues portent le nom d'avis, en réalité ce sont bien des actes contraignants qui s'imposent à l'administration et qui contraignent l'agent ou le responsable public. Je précise néanmoins, pour vous donner un ordre de grandeur, que les incompatibilités ne représentent que 5 à 6 % ; 80 % des décisions rendues par la Haute Autorité sont des avis de compatibilité avec réserves, et par réserves il faut entendre par exemple l'interdiction d'entreprendre des démarches auprès de son ancien service ou de son ancienne collectivité ou de son ancien ministère, pendant une durée de trois ans à compter de la cessation des fonctions publiques, ce qu'on appelle une période de « *cooling off* », ou de refroidissement.

J'en termine avec la question des conflits d'intérêts, et ça rebouclera avec une des questions que vous m'avez posées, Madame, sur les fondements juridiques et les normes qui peuvent s'imposer à vous malgré tout et malgré le fait que la loi n'a pas doté la Haute autorité de compétences spécifiques à l'égard des conseillers de l'étranger.

Avant même de définir les conflits d'intérêts, l'objectif poursuivi est toujours le même : garantir l'impartialité de l'action publique, préserver la confiance des citoyens et protéger l'agent ou le responsable public d'un certain

nombre de risques qui le concerneraient lui-même. Il a été évoqué en introduction le fait que nous existons depuis 10 ans, avec un objectif de renouer le lien de confiance. On peut considérer qu'il n'est pas encore totalement atteint. Pour autant la question est aussi de se demander quelle serait la situation si nous n'existions pas. Mais nous avons conscience, et des études sur des panels représentatifs le prouvent, que lorsque le citoyen est informé du fait que la Haute autorité réalise un certain nombre de contrôles et d'actions, alors son niveau de confiance dans l'action publique augmente. C'est aussi un message que nous faisons passer à un certain nombre de responsables publics ; oui nous avons conscience que ce que la loi prévoit, que les obligations dont nous avons la charge de faire respecter peuvent être contraignantes, mais elles sont aussi, sinon un blanc-seing, en tout cas une garantie raisonnable de nos citoyens, que le mandat et les fonctions dans lesquelles on exerce sont exercés dans des bonnes conditions. C'est d'ailleurs ce qu'a évoqué Anaïs : la plupart des contrôles ne donnent lieu à aucune espèce de difficultés. Il y a parfois ici ou là des faits qui peuvent être susceptibles d'infractions ou de conflits d'intérêts qu'il convient de faire cesser ; néanmoins la majorité des situations reste tout à fait conforme à ce que le cadre prévoit.

Le premier fondement est la loi de 2013, qui définit ce qu'est le conflit d'intérêts. Ce qui peut être intéressant, c'est de voir en quoi cela vous concerne. Cela vous concerne pleinement puisqu'il est dit que les membres du Gouvernement, les personnes titulaires d'un mandat électif, ainsi que celles chargées de mission de service public, exercent leurs fonctions avec dignité, probité, intégrité et veillent à prévenir ou faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. L'obligation de veiller à prévenir ou à faire cesser un conflit d'intérêts s'impose également à vous. La loi poursuit, en définissant ce qu'un conflit d'intérêts : c'est une situation d'interférences entre des intérêts de nature publique ou privée, qui est de nature à influencer ou paraître influencer l'exercice indépendant et impartial d'une fonction. Plusieurs thèmes sont ici importants, notamment la notion de conflit d'intérêts public-public, très prégnante notamment auprès des élus locaux, puisque certains élus locaux peuvent être désignés dans des satellites des collectivités, du fait de leur mandat ès qualités ; pour autant, quand bien même ils sont désignés ès qualités, dès lors que ces structures ne sont pas des structures associatives ou même des sociétés locales à capitaux majoritairement publics, il peut y avoir un risque au sens de la loi, qui nécessite l'adaptation de certains comportements. Ce qui vous intéressera peut-être plus est la notion d'interférences de nature à influencer ou paraître influencer ; le législateur a été relativement extensif même si pour le coup, le collège de la Haute autorité veille à être proportionné lorsqu'il applique la théorie des apparences ; néanmoins cette notion d'apparence est présente, puisque non seulement il faut qu'il y ait une interférence, mais il peut aussi y avoir une apparence d'interférence qui justifie à elle seule que certaines mesures puissent être prises.

Il existe trois éléments cumulatifs pour définir ce qui est un conflit d'intérêts :

- La présence d'intérêts ; c'est logique, nous avons tous des intérêts, des intérêts familiaux, des intérêts professionnels, des intérêts matériels, de la détention d'actions, des biens financiers, des intérêts immatériels, des liens d'affection, d'amitié ou autres ;

- L'interférence ; il faut que ces intérêts se croisent ; cette interférence peut être d'ordre matériel, géographique ou temporel ; par exemple si vous êtes conseiller au sein d'un pays sur un continent A, et si l'intérêt détenu dans une société uniquement active dans le continent B paraît réduire le risque d'interférence, puisque la première zone géographique n'est pas concernée par l'activité de la deuxième société.

- L'intensité ; il faut être très vigilant puisque tout n'est pas conflit d'intérêts non plus. C'est un message que nous tenons à faire passer, pour ne pas donner l'impression que nous souhaiterions paralyser l'action publique, quelle qu'elle soit. Si vous êtes bénévole au sein d'une structure associative, alors que vous n'exercez aucune espèce de fonction importante au sein de cette structure associative, il n'y aura pas d'intensité ou d'interférences d'une intensité telle qu'elles justifieraient qu'il y ait débat.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Excusez-moi, mais comment mesurez-vous ?

M. Arthur TRIPOZ-ENNEVER, adjoint à la directrice juridique et déontologie

Je vous confirme que c'est une approche très casuistique et au cas par cas ; nous apprécions vraiment très concrètement si telle ou telle situation justifie ou non que l'on pratique par exemple le déport ; par exemple, je suis dans une réunion, on évoque un sujet, je quitte la réunion et je reviens une fois que le sujet est évacué. Cela peut être physiquement, cela peut être par Zoom, c'est la même chose, on sort de la conférence puis on y revient après.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Si une ou deux questions peuvent être posées...

Monsieur Olivier PITON, conseiller élu de la circonscription États-Unis

Je propose que nous en arrivions au jeu des questions-réponses, Monsieur le Président, si vous en êtes d'accord.

M. Arthur TRIPOZ-ENNEVER, adjoint à la directrice juridique et déontologie

Je termine. Le deuxième fondement que je voulais évoquer, c'était le 432-12, qui vous le voyez sur la citation, vous concerne aussi : « chargé de mission de service public ou personne investie d'un mandat public électif ». Le fait de prendre un intérêt dans une situation à l'égard d'une opération ou d'une entreprise à l'égard desquelles vous avez des fonctions de surveillance, de contrôle ou de supervision constitue une infraction au Code pénal. Pour simplifier, l'article 432-12 du Code pénal s'applique si vous ne mettez pas préventivement un terme à une situation de conflit d'intérêts, si vous accomplissez le moindre acte alors qu'il y avait une situation de conflit d'intérêts ; c'est la concrétisation de cette situation.

Quels sont les moyens de résoudre un conflit d'intérêts ? D'abord le rendre public ; si par exemple, vous avez une réunion consulaire, et que vous vous interrogez, vous le rendez public, vous dites à vos collègues, à la collégialité : « Là-dessus je pense que j'ai un intérêt qui pourrait être de nature à caractériser un conflit d'intérêts. » Et si tel est le cas, alors vous vous déportez. Vous n'êtes pas en situation d'exercer des délégations de signature, me semble-t-il ; l'abstention d'utiliser sa délégation de signature ne trouve pas à s'appliquer ici, mais néanmoins le fait de donner son avis dans le cadre d'une délibération même collégiale, suffit à potentiellement caractériser un risque de prise illégale d'intérêts. Je précise que je ne dis pas ça pour vous alerter inutilement ; souvenez-vous de la notion d'interférence et d'intensité, néanmoins il y a ce réflexe individuel de s'autoévaluer, chacune et chacun, pour savoir si un déport ou non est préconisé. Dans l'intégralité des cas, le déport suffira.

La dernière partie, renonciation à l'intérêt, c'est seulement si un déport ne suffit pas pour mettre un terme à une situation d'interférence. J'en ai terminé. Je vous remercie.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci beaucoup. Je vais passer la parole à Olivier PITON, pour une série de questions-réponses.

Monsieur Olivier PITON, conseiller élu de la circonscription États-Unis

Merci Monsieur le Président, merci beaucoup pour les interventions. Je joue simplement le monsieur Loyal. J'en profite pour saluer le travail effectué et initié par Gaëlle LECOMTE, notre collègue ainsi que par Pascale RICHARD et Thierry MASSON.

Même si chez nous le déclaratoire n'est pas obligatoire, c'est quand même important de pouvoir vous écouter et d'échanger avec vous.

À ce stade, 9 collègues se sont inscrits pour poser une question. Dans l'ordre nous avons : Rosiane HOUNGBO-MONTEVERDE, Alexandre BARRIERE-IZARD (je ne l'ai pas vu dans la salle), Cécile LAVERGNE, Pascal BOURBON, Gérard SIGNORET, Pierre LAVEANT, Olivier SPIESSER, Loïc LE GLAND, et Thierry MASSON.

Mes chers collègues, étant donné le temps imparti, je vous demanderai bien évidemment d'être aussi concis que possible pour que nous puissions avoir également des réponses courtes et concises. Nous allons faire une bordée de trois questions par trois questions, si cela vous convient. Nous allons commencer par Rosiane, Pascal puisque visiblement Alexandre n'est pas, et ensuite Cécile.

Madame Rosiane HOUNGBO-MONTEVERDE, conseillère élue de la circonscription d'Asie centrale et Moyen-Orient

Merci Monsieur le Président, merci pour cette présentation, chers collègues, merci pour cette initiative. Je comprends que l'idée, bien que ces obligations déclaratives ne nous concernent pas, soit de rapprocher un peu le statut des élus locaux du statut qui est le nôtre. Ceci étant dit, cher Monsieur, vous avez souligné l'atteinte proportionnelle à la vie privée, effectuée lors des obligations déclaratives et des contrôles, au regard de l'absence de moyens dont les conseillers des Français de l'étranger se plaignent. À ce stade, une transposition de ces obligations déclaratives vous semble-t-elle pertinente, compte tenu de l'influence somme toute assez limitée des conseillers des Français de l'étranger que nous sommes, l'idée étant quand même de rendre proportionnel le contrôle avec les moyens dont nous disposons, sans pour autant nous dispenser d'un quelconque devoir de probité qui me semble relever du bon sens ? Merci.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Suite à la question de Rosiane, un point me semble important. Nous n'avons pas de sources de revenus de par notre fonction, nous sommes bien des élus bénévoles, avec un défraiement dans le cadre de notre activité. Est-ce que cela rentre en compte ? Cela explique peut-être le fait que nous ne soyons pas soumis à ces obligations ?

Monsieur Pascal BOURBON, conseiller élu de la circonscription de la péninsule Ibérique

Je me joins à mes collègues pour vous remercier pour ces deux interventions très claires, et également féliciter Gaëlle et les membres de la table de modération pour cette initiative.

Ma question s'adresse plutôt à Madame Anaïs ANOUILH, compte tenu de ses responsabilités en termes d'affaires internationales. Comme vous le savez, nous sommes des élus de la République, mais nous exerçons principalement à l'étranger. Y a-t-il selon vous un ou plusieurs pays qui vous semblent supérieurs, entre guillemets, à la France en matière de contrôle déontologique de la vie politique, et si oui, de quelle manière cette supériorité s'exprime-t-elle ? Merci.

Monsieur Olivier PITON, conseiller élu de la circonscription États-Unis

Merci Pascal pour ta concision. Nous allons terminer cette première bordée de question avec Cécile.

Madame Cécile LAVERGNE, conseillère élue de la circonscription d'Amérique latine et Caraïbes

Merci à Gaëlle et aux membres de la table ronde pour cette séquence, merci à nos deux intervenants. Ma question, je pense, sort un peu de votre cadre, mais en tant qu'experts, j'aurais aimé avoir votre sentiment là-dessus : des textes qui sont à l'origine du statut d'élu des Français d'étranger ne prévoient aucune disposition dans le cas où un élu est mis en examen par la justice, qu'elle soit locale dans son pays de résidence, ou française. J'ai un cas en ce moment même dans ma circonscription. Que nous recommandez-vous face à un tel cas ? Peut-être pourrait-on envisager une éventuelle mise en retrait de l'élu ? Existe-t-il un précédent en termes de collectivités territoriales d'élus qui nous ressemblent ? Je vous remercie.

M. Arthur TRIPOZ-ENNEVER, adjoint à la directrice juridique et déontologie

Je laisserai Anaïs répondre à la question numéro 2.

Concernant la première question, je tiens à rectifier si mes propos ont été mal compris ; je n'ai pas parlé d'atteintes disproportionnées, mais vous-même l'avez compris. C'est une atteinte qui a été jugée constitutionnelle, donc proportionnée. Néanmoins elle obéit, comme vous l'avez très bien résumé, à une approche « responsabilité exercée et niveau de niveau alloué pour l'exercice de cette activité ». Il ne m'appartient pas d'apprécier si ce serait pertinent ou pas ; je vous rejoins en tout cas sur le fait que s'il y a une obligation, il faut que ce soit en rapport avec les prérogatives effectivement exercées. Il n'est pas certain qu'en l'état actuel des responsabilités qui vous incombent, ce soit le cas, même si, vous l'avez dit, cela n'exonère en rien de cet examen de conscience. Vous avez parlé de bon sens ; c'est une forme de bon sens, c'est vrai, dans l'application de cette hygiène démocratique.

Concernant la troisième question, Madame, je serais bien embarrassé de vous donner une réponse ; si on transfère au niveau local, c'est seulement dans le cas de condamnations précises, ou par décret ; ce sont dans des cas très particuliers qu'un gouvernement peut déchoir un élu de son mandat. Il appartient vraiment aux personnels politiques concernés d'apprécier cette question en lien avec sa famille d'affiliation.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Et donc son innocence, j'imagine...

M. Arthur TRIPOZ-ENNEVER, adjoint à la directrice juridique et déontologie

De toute façon, on ne pourra pas plus élaborer sur cette question, même si je comprends bien votre interrogation, qui se pose pour bien des situations.

Mme Anaïs ANOUILH, chargée de mission affaires internationales

Concernant la deuxième question sur l'existence d'un modèle plus poussé que le nôtre, il faut savoir que la Haute autorité est perçue comme un modèle au niveau européen ; son régime d'obligations est assez large. Ce qui manque, peut-être, ce sont des sanctions administratives, que nous réclamons depuis quelques années, pour pouvoir accélérer nos contrôles, mais pour l'instant nous ne les avons pas. Il existe des pays où un régime d'obligations est affilié à un régime de sanctions, qui sont mises en œuvre, soit par les ministères de la Justice soit par d'autres Hautes autorités. Cela existe. Concernant par exemple l'encadrement de la représentation d'intérêts, il existe aux États-Unis un registre qui s'appelle le FARA, qui encadre tout ce qui est ingérence étrangère. Nous essayons d'y travailler, mais nous ne l'avons pas encore ; ce serait peut-être un modèle plus poussé.

À l'étranger, certains pays contrôlent énormément, mais ne sanctionnent pas ; des pays contrôlent peu, mais sanctionnent beaucoup. Tout existe, mais, encore une fois, nous sommes considérés comme un modèle, nous sommes plutôt bien avancés.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Pour parler plus précisément de l'Italie, il y a des contrôles en matière d'investissement, pour toute entreprise, qu'elle soit petite, moyenne ou grande entreprise, pour lutter contre la mafia et pour tracer les fonds.

Monsieur Olivier PITON, conseiller élu de la circonscription États-Unis

Pour les trois autres questions : Gérard SIGNORET, Pierre LAVEANT et Olivier SPIESSER. Je vous remercie d'être concis.

Monsieur Gérard SIGNORET, conseiller élu de la circonscription d'Amérique latine et Caraïbes

Merci. Gérard SIGNORET, Amérique latine et Caraïbes, conseiller pour cette zone.

Ma question va dans le sens des comptes de campagne. Nous sommes donc des élus ; nous nous considérons comme des élus à part entière. Comme l'a dit Madame RICHARD, si un jour nous voulons vraiment être comparés aux autres élus, il faudrait être soumis aux mêmes règles. Je ne dis pas qu'il faut les obliger, puisque c'est compliqué, et c'est compliqué pour nous-mêmes, mais il ne faudrait pas attendre que cela déraile avant de prendre des mesures.

Ma question est très pertinente et très claire : sommes-nous les seuls élus à ne pas être sujets à des comptes de campagne ? Quel est votre sentiment à cet égard, et est-ce normal ?

Monsieur Olivier PITON, conseiller élu de la circonscription États-Unis

Merci. Pierre LAVEANT.

Monsieur Pierre LAVEANT, conseiller élu de la circonscription du Bénélux

Merci beaucoup pour cette très belle présentation de cette instance très importante pour redonner confiance dans la politique. Je pense que vous devez avoir beaucoup de travail avec tout ce qui est revolving, en français, « pantouflage », qui est assez à la mode. Dans ce cadre, j'espère que Anticor sera bientôt rétabli dans ses fonctions et dans ses autorisations ; je crois qu'ils ont envoyé une demande d'agrément en janvier de cette année.

Ma question concerne plutôt les Français de l'étranger ; nous sommes des élus de proximité dans des circonscriptions à l'étranger, et nous sommes en même temps très mobiles. Que préconisez-vous dans le cas où nous quittons la circonscription où nous sommes élus ? Merci.

Monsieur Olivier PITON, conseiller élu de la circonscription États-Unis

Merci. Olivier SPIESSER.

Monsieur Olivier SPIESSER, conseiller élu de la circonscription d'Europe du Sud

Merci pour cette belle présentation et cette belle thématique abordée cet après-midi.

Vous avez évoqué tout à l'heure la présence de déontologues dans les différentes assemblées en France ou à l'étranger. Que pourrait prendre cette forme de référent à l'Assemblée des Français de l'étranger, et pour les conseillers des Français de l'étranger ?

M. Arthur TRIPOZ-ENNEVER, adjoint à la directrice juridique et déontologie

Concernant les comptes de campagne, au risque de vous décevoir, je n'ai pas de position à faire valoir, en dehors peut-être d'une position personnelle, mais qui n'est pas pertinente. Nous ne sommes pas compétents. Il a été question un moment, dans certains travaux parlementaires, de fusionner la commission de contrôle des comptes de campagne avec la Haute autorité pour la transparence de la vie publique. Aujourd'hui c'est une question qui n'est pas conservée. Le seul lien qu'il y a entre nous et les comptes de campagne, et qui est prévu dans le code électoral, est le suivant : si un élu parlementaire n'a pas respecté ses obligations de dépôt de déclaration à l'issue de son mandat et qu'il se représente pour un nouveau mandat, il ne pourra être remboursé des frais engagés. C'est la seule entrée où nous sommes concernés par les questions de frais de campagne ; c'est pour ça que je ne peux pas répondre à votre question.

Concernant la deuxième question, que préconiser quand un élu consulaire conseiller des Français de l'étranger quitte la circonscription où il est élu... ah, je comprends, c'est par rapport à la persistance de son mandat. Je n'avais pas le contexte.

Madame Gaëlle LECOMTE, conseillère élue de la circonscription de la péninsule Ibérique

Pour donner le contexte, nous sommes élus dans des circonscriptions, et donc à partir du moment où un élu quitte sa circonscription et n'y vit plus...

M. Arthur TRIPOZ-ENNEVER, adjoint à la directrice juridique et déontologie

Pour être éligible, vous devez résider, mais une fois que vous êtes élu, si vous déménagez... nous allons botter en touche ; ce qui n'est pas interdit est autorisé, et ce n'est pas à nous de dire des choses qui outrepasseraient ce que la loi permet, soit expressément, soit ce qu'elle n'interdit pas.

Concernant les référents d'intérêt, c'est toujours bien de pouvoir sortir de l'isolement, c'est toujours bien d'avoir une personne avec qui échanger sur ces questions. Faut-il que ce soit un référent permanent, ou une permanence

juridique confiée à cabinet d'avocats, ou à une personne tierce ? Le référent peut prendre des formes diverses : cela peut être une personne seule, un collègue, il vous appartient de voir dans quelles conditions cela pourrait être le plus pertinent possible, si toutefois ça l'est, au regard vos interrogations.

Monsieur Olivier PITON, conseiller élu de la circonscription États-Unis

Merci beaucoup. Nous avons encore 4 questions : Pascale RICHARD, Loïc LE GLAND, Stéphanie LEVAILLANT et Thierry MASSON. Merci mes chers collègues d'être concis.

Madame Pascale RICHARD, conseillère élue de la circonscription des États-Unis

Comment êtes-vous alertés de ces cas ? Je viens des États-Unis, où l'on est censé dénoncer tout ce qu'on voit qui ne va pas, mais ce n'est pas le cas ici.

Monsieur Loïc LE GLAND, conseiller élu de la circonscription de New York

Merci pour cette organisation table ronde très intéressante. Ma question concerne les associations reconnues d'utilité publique : peuvent-elles faire campagne ou soutenir officiellement un candidat, et si tel est le cas, comment est pris en compte le financement de la campagne électorale ?

Monsieur Olivier PITON, conseiller élu de la circonscription États-Unis

Stéphanie LE VAILLANT.

Madame Stéphanie LE VAILLANT-VIGNANCOUR, conseillère élue de la circonscription de la péninsule Ibérique

Bonjour et merci. Deux questions de mon côté : un élu peut-il décrocher le téléphone et vous consulter en cas de doute ? Deuxième question sur les déclarations de patrimoine ; vous disiez que c'était une forme d'atteinte à la vie privée. Ne considérez-vous pas que ça l'est aussi dans le cas des parlementaires et des ministres ? Est-il nécessaire de les rendre publiques dans la mesure où vous les avez validées ? En effet, cela relève un peu, je trouve, du voyeurisme. Merci.

Monsieur Olivier PITON, conseiller élu de la circonscription États-Unis

Merci beaucoup Stéphanie. Thierry MASSON.

Monsieur Thierry MASSON, conseiller élu de la circonscription du Bénélux

Merci Gaëlle pour l'organisation de ce moment d'échanges ; je pense que c'est un moment d'échanges que nous aurions envie de prolonger. Mon groupe a fait la proposition de mettre en place un comité d'éthique au sein de l'assemblée. Vous parliez tout à l'heure d'un code interne, de règles internes. Si jamais une décision allait dans ce sens, aurions-nous la possibilité d'échanger informellement avec vous pour savoir comment mettre cela en place, quelles sont les erreurs à éviter ?

Ma deuxième question est en lien avec ce que Pascal a mentionné ; vous avez parlé des conflits d'intérêts, comment faire pour se déporter si jamais c'est nécessaire. Ma question est comment faire quand ce dépôt n'a pas eu lieu alors qu'il aurait dû avoir lieu ? Nous avons certaines obligations, par exemple de confidentialité des débats lors des commissions sur les bourses scolaires, ainsi que pour les commissions pour un dispositif d'aide aux associations, où il y a des obligations d'expressions de conflits d'intérêts. Que faisons-nous si nous nous rendons compte que cela n'a pas été respecté ?

Et enfin, dernier point ; je pense que c'est vraiment important de voir la Haute Autorité également comme une autorité qui accompagne les élus et qui les aide à mieux comprendre les questions d'éthique et de déontologie.

Mme Anaïs ANOUILH, chargée de mission affaires internationales

Pour répondre à la première question sur les obligations déclaratives et sur la façon d'alerter la Haute autorité, il existe des signalements de citoyens, de journalistes, qui peuvent nous appeler sur des déclarations qui leur apparaissent fausses ou mensongères. Il existe aussi un travail de veille, que la Haute autorité effectue en source ouverte, afin de voir si ce que déclare le déclarant est exact et exhaustif.

M. Arthur TRIPOZ-ENNEVER, adjoint à la directrice juridique et déontologie

Je vous ferai la même réponse sur la question des associations d'utilité publique et de financement de campagne : cela ne relève pas de notre champ de compétences.

Madame, oui, les élus peuvent nous appeler. Anaïs le disait, nous sommes une institution dont les ressources sont limitées, aussi ne pouvons-nous pas prendre en accompagnement personnalisé l'intégralité des personnes qui s'adressent à nous, mais il relève de notre mission d'accompagner et de diffuser cette culture de l'intégrité. Le

mieux est toujours de passer par des groupes de travail constitués de communautés d'éthique et autres pour aborder des questions d'ordre général, pour lesquelles effectivement nous sommes tout à fait disposés à réaliser un accompagnement.

Concernant la publicité des intérêts, Madame, c'était le deuxième volet de votre question, je rappelle que seuls les ministres et les membres du collège de la Haute autorité sont assujettis à une obligation de publicité totale, c'est-à-dire que leur patrimoine et leurs intérêts sont rendus publics. Les membres du collège de la Haute Autorité, par exemplarité, puisque ce sont eux qui sont chargés de faire respecter ces règles, et les membres du Gouvernement du fait de leurs éminentes fonctions ; ce sont les seuls, puisque le Conseil constitutionnel veille à ce que ce soit strictement proportionnel. C'est attentatoire à la vie privée, c'est certain, mais c'est proportionné puisque la Constitution le permet. Des questions légitimes peuvent être posées ensuite ; néanmoins, le cadre étant ce qu'il est, il permet aussi, sans dire que c'est du voyeurisme, au contraire, d'aiguiser le travail d'autodiagnostic, notamment pour le volet de déclaration d'intérêts, c'est-à-dire que la personne doit réfléchir à ce qu'elle entend déclarer ou pas, l'action qui va être la sienne au regard de ce qu'elle détient ou de ce qu'elle a comme liens conjugaux, ce dont il faudrait ou pas qu'elle ait à connaître. Ces informations peuvent être rendues publiques ; la Haute Autorité a un rôle de contrôle important, mais l'aiguillon public peut aussi avoir son intérêt en la matière.

Je crois que nous avons répondu à l'essentiel des questions. Il en restait une : que faire si ... ? Il existe une disposition du Code de procédure pénale, qui s'appelle l'article 40, et qui dit que toute autorité constituée, tout agent public, toute personne qui a connaissance d'une infraction a le devoir de le porter à connaissance du Parquet compétent. Le mieux, c'est quand même d'agir en prévention. Cependant, si vous estimez que les faits sont d'une gravité suffisante pour justifier le déclenchement d'une enquête pénale, c'est le Parquet qui opérera les poursuites.

Madame Gaëlle LECOMTE, conseillère élue de la circonscription de la péninsule Ibérique

Merci beaucoup. Je pense que nous pouvons applaudir.

Applaudissements dans la salle.

Madame Gaëlle LECOMTE, conseillère élue de la circonscription de la péninsule Ibérique

Pour clore cette séquence, je souhaite remercier la Haute autorité de s'être prêtée à l'exercice et à ce jeu, et à vous deux particulièrement.

Merci à mes chers collègues qui ont participé aujourd'hui autour de cette table ronde, Olivier, Thierry, Pascal. Merci à la Présidente Hélène DEGRYSE et merci à notre cher collègue ici présent.

Tous les groupes, je tiens à le rappeler, ont répondu favorablement. Il était très important pour nous de véhiculer cette image de notre assemblée et de participer à cette sensibilisation auprès de notre assemblée et plus largement de nos collègues conseillers des Français de l'étranger, autour de la promotion, de la culture, de la probité et de l'intégrité. Je crois que cette intervention a suscité beaucoup de questions. Plusieurs sujets ont été abordés ; on a parlé de la charte de l'élu, qui est encore en travaux, je crois, de la commission de résolution des conflits, également d'un possible référent déontologique. Nous pourrions continuer plus tard la discussion au sein de notre assemblée. Merci à vous.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Je vous informe que nous sommes tous conviés à 18h00 à un cocktail, à l'invitation du ministre délégué Monsieur Franck RIESTER. Demain nos travaux reprendront en commission à partir de 9h00 ou 8h30 selon les commissions, sachant que pour certains il y aura des réunions de groupe, et sachant également que le CCCM ouvre à partir de 8h00.

Merci beaucoup. Je vous souhaite une excellente soirée.

La séance est levée à 17h30.

JEUDI 21 MARS 2024 - APRÈS-MIDI

La séance est ouverte à 14 heures sous la présidence de Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger, conseillère élue des Français des Pays-Bas à l'AFE pour la circonscription du Benelux.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Ravie de vous retrouver pour la reprise de nos travaux en plénière ce jeudi. J'ai tout d'abord une annonce à vous faire : le stand de la CNAV est présent à l'entrée à gauche du ministère ; Monsieur Cyril QUINSON et Madame Laura ENARD sont présents jusque 16h ou 17h. Allez-y sans perdre de temps si vous avez des dossiers à discuter avec eux.

Nous avons le plaisir et l'honneur de recevoir aujourd'hui Monsieur François VANDEVILLE, le secrétaire général du Sommet de la francophonie, et Madame Valérie SENGHOR, la secrétaire générale adjointe, qui nous font l'honneur d'être parmi nous ce jour. Ils vont nous faire une présentation globale de ce sommet à venir. Je vous passe tout de suite la parole, Monsieur le secrétaire général.

INTERVENTION DE M. FRANÇOIS VANDEVILLE, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU SOMMET DE LA FRANCOPHONIE ET DE MME VALERIE SENGHOR, SECRÉTAIRE GÉNÉRALE ADJOINTE

Monsieur François VANDEVILLE, secrétaire général du Sommet de la francophonie

Merci beaucoup Madame la Présidente. Mesdames et Messieurs les élus membres de l'Assemblée des Français de l'étranger, je m'adresse à vous avec un plaisir particulier ; étant diplomate de carrière, j'ai servi dans plusieurs postes à l'étranger, le plus récent à Mexico et avant à New Delhi, New York, Berlin et Rome, et j'ai toujours eu le plaisir de travailler avec vous, qui jouez un rôle très important d'accompagnement de nos consulats en particulier, mais pas seulement. En l'occurrence, mon plaisir est redoublé, parce que pour l'événement dont nous allons vous parler avec Valérie SENGHOR, commissaire du festival, vous pouvez avoir un rôle à jouer, vous pouvez nous apporter un soutien, et vous pourrez aussi être gratifiés de ce que nous allons proposer.

Pour lancer la discussion, je vous propose de vous montrer la bande-annonce du Sommet de la francophonie.

La bande-annonce du Sommet de la francophonie est projetée.

Monsieur François VANDEVILLE, secrétaire général du Sommet de la francophonie

En France, on appelle cela parfois un teaser, mais il s'agit d'une bande-annonce, pour vous donner un peu le cadre et l'ampleur du projet.

LA FRANCE EN 2024 PAR LE MONDE

Nous accueillons le 80^e anniversaire du Débarquement et de la Libération, les Jeux olympiques évidemment. Nous aurons aussi en fin d'année la réouverture de Notre-Dame, et le grand événement, c'est l'accueil de la francophonie, de la communauté francophone en France, pour la première fois depuis 33 ans. Cela peut paraître d'ailleurs contre-intuitif, mais vous savez que nous ne sommes pas les inventeurs de la francophonie politique ; ce sont plutôt Léopold SÉDAR SENGHOR, Habib BOURGUIBA et quelques autres grands noms africains qui l'ont inventée.

ENJEUX

Pourquoi le Président de la République a-t-il souhaité que nous accueillions cette année pour la première fois depuis 33 ans le Sommet de la francophonie ? Parce que nous avons de grands enjeux, des enjeux d'ordre géopolitique ; à un moment où le monde est un peu fragile, fracturé, où l'on du mal à se parler, la communauté francophone, la francophonie, est une enceinte de dialogue sud-sud, nord-sud, singulière, portée par un certain nombre de références et de valeurs, et qu'il paraît utile d'animer dans ces temps incertains. Quand je dis « enjeux géopolitiques », c'est aussi parce que le français ne doit pas être regardé seulement comme un élément d'identité, un élément culturel, folklorique pour certains, mais bien comme un instrument de pouvoir. L'expérience des diplomates en particulier est que lorsque nous renonçons à nous exprimer en notre langue, nous perdons des positions, nous perdons la possibilité de gagner sur certains sujets, et il arrive régulièrement que ce soit des pays francophones qui nous fassent reproche d'ailleurs de transiger trop quant à l'utilisation de notre langue.

Nous avons aussi des enjeux économiques ; là aussi ça n'est pas toujours intuitif pour les hommes d'affaires, pour le monde du business comme on dit aujourd'hui, mais en fait l'on commerce davantage et l'on s'internationalise mieux quand on le fait dans ou avec des pays qui parlent notre langue, et qui *a fortiori* parfois partagent notre culture juridique.

Nous avons un enjeu numérique ; à l'heure de l'intelligence artificielle, c'est une opportunité ou un défi, et nous avons à nous y confronter.

Il y a aussi un enjeu pour l'Organisation internationale de la francophonie, qui est une véritable organisation internationale, qui a son siège à Paris et qui doit monter en puissance.

Nous avons même un enjeu qui est un peu identitaire, un enjeu culturel ; nous voudrions que les Français (c'est un enjeu plus franco-français, mais cela vaut aussi pour quelques autres peuples) s'approprient ou se réapproprient pleinement la francophonie. Un jeune Français (et je parle de jeune parce que c'est notre cible principale) sait qu'il est Français, qu'il est membre de l'Union européenne, qu'il est membre éventuellement des Nations Unies, mais il ignore souvent qu'il est membre d'un espace d'affinités, de solidarité, d'opportunités, qui est l'espace francophone.

OBJECTIFS

Pour répondre à ces enjeux importants, le Gouvernement français s'est fixé, en coopération avec l'Organisation internationale de la francophonie, un certain nombre d'objectifs : moderniser la francophonie, la dépoussiérer, la désinstitutionnaliser, en changer l'image, ce qui conduit à un deuxième objectif, un objectif d'incarnation. Notre objectif, c'est à l'occasion de ce sommet, d'arriver à montrer à quoi sert la francophonie, quelle en est la valeur ajoutée, et donc nous travaillons notamment sur le continuum éducation, formation, emploi. Si nous parvenons à montrer à nos jeunes gens que parler français, être membres de cet espace, est un moyen d'accéder à l'emploi, nous avons gagné. Tout cela passe par un autre objectif évidemment central, et je dirais premier, qui est la relance du français de manière générale ; et là il ne s'agit pas seulement de pousser l'enseignement du français à l'étranger à travers notre réseau, évidemment c'est une partie importante, il s'agit aussi du soutien que nous devons apporter à l'occasion de ce sommet au système éducatif dans les pays francophones. Le dernier objectif est un objectif de partage ; nous pensons que nous ferons vivre durablement la francophonie, qu'elle sera défendue, si elle est présentée pour ce qu'elle est, c'est-à-dire un élément de construction d'un monde plurilingue, pluriel multipolaire, multilatéral. Nous ne portons pas seulement la francophonie pour la francophonie ou pour le français, mais contre l'idée d'un monde unique ou d'un monde de la pensée unique, auraient dit de grands présidents.

MOYENS

Tels sont nos objectifs pour répondre à ces enjeux. Comment faisons-nous tout cela ? Vous l'avez vu un peu à travers la bande-annonce ; nous nous donnons de grands moyens, y compris par l'accueil du 19^e Sommet de la francophonie dans des lieux d'exception. C'est à la fois l'accueil de ce sommet dans le château de Villers-Cotterêts, où le Président de la République a inauguré le 30 octobre dernier la Cité internationale de la langue française (CIF), que je vous invite vivement, dès que vous en aurez l'occasion, à aller voir ; c'est pour nous un élément de fierté important, c'est l'histoire de la langue qui est racontée, c'est un projet qui est né juste avant l'élection du Président de la République, qui était porté par le Président de la République, avec le concours de Valérie SENGHOR, qui était directrice générale adjointe du Centre des monuments nationaux. À Villers-Cotterêts, la CIF va devenir un centre de référence, à la fois pour la formation des enseignants, des professeurs de français, un centre de référence mondiale, un centre qui va travailler aussi sur les technologies des langues, un centre également qui va abriter un consortium européen, qui va développer des bases de langage géantes destinées à alimenter l'intelligence artificielle, pour que l'intelligence artificielle parle aussi le français.

Le deuxième écrin de ce sommet, ce sera le Grand Palais le lendemain ; le Grand Palais rénové, qui aura été inauguré par quelques épreuves des Jeux olympiques. Dans une coupole splendide, transparente, nous allons placer la deuxième partie du sommet.

Ensuite nous avons choisi un thème, un thème fédérateur ; nous l'avons choisi avec l'OIF, et c'est un thème qui a été retenu par la 44^e Conférence ministérielle de la francophonie à Yaoundé les 4 et 5 novembre dernier. C'est un thème concret, et qui est aussi un défi : créer, innover et entreprendre en français. Tout le défi de ce sommet et du festival qui l'accompagne, et dont parlera Valérie, est de montrer qu'il existe un autre monde, qu'un autre monde est possible, que l'on peut continuer de créer, exister et s'imposer en français.

Troisième élément ; nous avons très tôt engagé le travail d'identification, de préparation des résultats du sommet, et donc nous travaillons, pour paraphraser les JO, pour porter plus haut, plus loin, plus fort la francophonie, sur quatre champs : économique, numérique, éducatif, scientifique et culturel, mais également sur le champ politico-diplomatique. Nous porterons un certain nombre d'initiatives concrètes à l'issue du Sommet, qui seront annoncés lors du Sommet, qui seront portées idéalement par l'Organisation internationale de la francophonie dans son ensemble. J'ouvre une parenthèse pour dire que cette organisation, aujourd'hui, il faut en avoir conscience, ce sont quand même 88 États qui sont membres associés ou observateurs ; quasiment la moitié des Nations Unies. Ces initiatives seront portées soit par l'OIF dans son ensemble soit par une pluralité ou des coalitions d'États et de gouvernements.

Traditionnellement, un Sommet de la francophonie était accompagné d'un village de la francophonie, sorte de mini exposition universelle, collection de pavillons nationaux et de pavillons des opérateurs de la francophonie. Il y aura bien un village ; il sera situé à Paris dans un quartier populaire et accompagnera le Sommet de la francophonie, mais nous avons voulu aller plus loin que ce qui pouvait apparaître comme un concept un peu défensif, celui du dernier bastion gaulois, du dernier village francophone face à l'anglophonie ; nous avons donc lancé hier même à l'occasion de la Journée internationale de la francophonie, un festival de la francophonie, qui va rayonner pendant 6 mois et nous emmener jusqu'au Sommet. Avant de passer la parole à Valérie SENGHOR, notre commissaire du festival, je vous propose de présenter la bande-annonce du Festival de la francophonie.

La bande-annonce du Festival de la francophonie est projetée.

Monsieur François VANDEVILLE, Secrétaire général du Sommet de la francophonie

Cela étant présenté, je donne la parole à Valérie SENGHOR, commissaire du festival, puis je vous dirai un peu après de quelle manière nous pouvons interagir, et naturellement nous répondrons à vos questions.

Madame Valérie SENGHOR, secrétaire générale adjointe du Sommet de la francophonie

Mesdames et Messieurs les élus, je suis ravie de m'exprimer devant vous aujourd'hui, au lendemain du lancement du Festival de la francophonie. Madame la Présidente, merci de votre invitation.

Le Festival de la francophonie est une dynamique que nous avons lancée hier pour 6 mois et qui va cette année se démultiplier jusqu'au 6 octobre, au lendemain de la clôture du Sommet de la francophonie.

Pourquoi ce festival ? Pour célébrer la francophonie dans toute sa créativité et illustrer ainsi le thème du Sommet, créer, innover, entreprendre en français, en mettant à l'honneur à la fois des initiatives concrètes, des projets portés par des acteurs francophones, et célébrer des figures inspirantes, connues ou non, qui font vivre la francophonie, qui font évoluer la langue. Ce festival n'est pas un festival qui va s'intéresser strictement à la langue française, c'est-à-dire aux enjeux linguistiques de la langue, même s'il en sera question, mais c'est un festival qui vise plutôt à porter une vision de la langue en tant que vecteur de transformation du monde, c'est-à-dire une langue qui, dès lors qu'elle est en partage entre entrepreneurs, entre chercheurs, entre citoyens, est un outil pour penser le monde, peut-être le repenser dans un moment de grande fragilité, un outil et un vecteur de coopération, de solidarité, de partage, qui permet de faire émerger des solutions qui intéressent le monde dans sa totalité face à des enjeux planétaires. C'est donc une vision dynamique et positive de la francophonie, une vision d'une francophonie ouverte au monde, pas une francophonie de repli, mais au contraire une francophonie qui s'épanouit, qui s'enrichit du dialogue avec les autres langues.

Concrètement, ce festival se déploie sur 6 mois autour de deux grandes séquences :

- La première s'est ouverte hier et court jusqu'à début octobre, c'est ce que nous appelons les résonances du festival. Pendant ces 6 mois, ce sont un très grand nombre d'initiatives, déjà au moins une centaine, et on peut penser que d'autres s'y ajouteront, partout dans le monde ; 40 pays d'ores et déjà, 400 organisations de toute nature, des associations, des fédérations, des écoles, des universités, des acteurs culturels, nous ont proposé des projets et nous avons sélectionné ce qui nous est apparu comme les initiatives les plus emblématiques pour donner à voir à un grand public ce qu'est la francophonie contemporaine. Vous trouverez sur le site internet lancé hier « festivalfrancophonie2024.org » un florilège de projets de nature, dans le champ des arts, dans le monde de l'entrepreneuriat, dans les universités. Des projets qui permettent de questionner le monde sur grands sujets. Ce mouvement doit pouvoir se démultiplier et donc nous sommes à l'écoute, très désireux de pouvoir agréger encore de nouvelles initiatives ; je vous invite vraiment à aller sur le site à découvrir la diversité des projets et à ne pas hésiter à nous en relayer, à nous en proposer et à vous faire les ambassadeurs de ce mouvement, de ce festival ;

- Deuxième séquence du Festival de la francophonie, qui sera aussi son point d'orgue et son moment de clôture, la première semaine d'octobre ; nous proposerons une sorte de concentré, de précipité, des initiatives présentées pendant les 6 mois, dans une constellation de lieux, évidemment à Villers-Cotterêts au sein de la Cité internationale de langue française, à Paris autour de grands pôles thématiques. La Gaité Lyrique, qui est un haut lieu de la culture numérique à Paris, sera notamment le quartier général des propositions du Festival, à destination particulièrement d'un grand public ; quand je dis « grand public », notre ambition est justement de pouvoir sensibiliser et donner envie de francophonie à des familles, à des enfants, à des jeunes en recherche de formations, en recherche d'emplois, à l'aube d'une carrière professionnelle, pour, au travers de ce qui sera donné à voir pendant cette semaine, montrer qu'être francophone est un atout, et que faire partie de la francophonie est au fond une source d'opportunités, quel que soit son âge. Un segment économique sera proposé dans le cadre du Festival de la francophonie pendant cette journée d'octobre ; il se tiendra dans un haut lieu de la tech, à Station M, dans le 13^e arrondissement, qui accueillera le meilleur des innovations francophones dans des secteurs assez variés, qui vont de la finance aux transports, en passant par la question de la cybersurveillance. Une invitation large sera faite à des chefs d'entreprise, des innovateurs, des chercheurs, qui viendront présenter leurs projets et se rencontrer pour nouer des contacts et peut-être faire des affaires. Le Conseil économique, social et environnemental accueillera également des projets tout à fait importants, portés par des réseaux d'acteurs francophones ; ils seront nombreux là encore sur les questions qui vont de l'énergie à la propriété intellectuelle et artistique. Sur cette semaine d'octobre, une francophonie incarnée, une francophonie de projets, sera à l'honneur dans ces divers lieux.

Monsieur François VANDEVILLE, secrétaire général du Sommet de la francophonie

Merci Valérie. Le Président de la République, dans ses vœux à la Nation le 31 décembre, a parlé d'une année de fierté française, et nous nous donnons les moyens de cette fierté. Ce que nous souhaitons en vous présentant ce projet, c'est que vous vous en saisissiez, que vous en fassiez l'écho pour porter cette fierté partout à travers le monde. Nous avons effectivement construit le Festival sur les fondements d'appels à projets, dont se sont saisis notamment nos instituts français, nos alliances françaises, mais cela ne ferme pas la démarche. Si vous avez des

projets brillantissimes à nous présenter, des personnalités charismatiques à nous faire venir, qui pourraient incarner la vivacité de notre communauté francophone à l'étranger, nous les accueillerons avec plaisir, et nous pourrions même financer éventuellement certains de leurs projets. Nous vous avons adressé à cet effet nos adresses et nos sites internet pour que vous puissiez voir de quoi est fait le Sommet et le festival.

J'en arrête là et nous nous tenons à votre disposition pour prendre quelques questions.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci beaucoup Monsieur le Secrétaire général. Je propose des échanges avec la salle. Nous allons commencer par le président de la Commission de l'enseignement des affaires culturelles, de la francophonie et de l'audiovisuel extérieur.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, président de la Commission de l'enseignement des affaires culturelles, de la francophonie et de l'audiovisuel extérieur

Merci Madame la Présidente de donner la parole au président de la commission en charge de la francophonie que je suis. Nous avons beaucoup de plaisir à vous accueillir aujourd'hui, Monsieur et Madame, pour nous présenter l'organisation du sommet dont vous avez la charge. Nous avons invité notre assemblée à se déplacer jusqu'à Villers-Cotterêts, afin de découvrir la Cité internationale de la langue française. Pour des raisons logistiques, nous réduirons sans doute ce déplacement à la commission en charge de la francophonie, et nous le ferons probablement au cours de notre prochaine session, au mois d'octobre. Nous avons déjà proposé et fait adopter à notre assemblée à l'unanimité plusieurs résolutions sur la francophonie, avec une idée force, c'est que comme nous représentons des citoyens actifs et engagés dans les différents pays où nous résidons, nous souhaiterions qu'une approche de mobilisation des citoyens francophones de toutes nationalités qui vivent eux-mêmes en dehors de leur pays d'origine, puisse donner un caractère local dans nos pays de résidence, et en même temps de notre communauté francophone multinationale dans les pays où nous résidons, en mobilisant davantage les citoyens dans l'organisation chaque année de la Semaine de la francophonie, des événements autour de la francophonie. Nous avons parfois le sentiment que c'est une affaire qui est gérée par les représentations diplomatiques, qu'elles soient multilatérales, le secrétariat général de l'OIF et ses représentations, ou les ambassades des pays francophones, et qui n'invite pas beaucoup la population des autres États francophones. Je crois que cela rentre dans une des idées que vous avez développées, qui est celle de faire de notre langue un instrument de *soft power*, un instrument d'influence, qui nous permet de nous réunir et d'affirmer que nous sommes plus forts quand nous nous exprimons dans notre langue, avec ceux qui la partagent, y compris dans des zones qui ne sont pas francophones.

Voilà une des idées que nous avons souhaité développer, la deuxième après celle de notre déplacement à la Cité Internationale de la francophonie. L'autre idée que nous nous poussons maintenant est la possibilité d'associer notre assemblée et les élus des Français de l'étranger dans une démarche d'engagement citoyen des francophones à travers le monde. Nous souhaiterions pouvoir développer cette idée, par exemple en participant à un titre ou un autre, aux festivités, aux festivals et aux réunions autour du Sommet de la francophonie. Nous ne savons pas encore quelle place vous pourrez réserver à notre représentation pour que nous puissions y apporter des idées ; j'espère que vous aurez une proposition à nous présenter.

Applaudissements dans la salle.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Madame FOUQUES-WEISS.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS, conseillère élue de la circonscription d'Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse

Merci Madame la Présidente. Merci pour cet exposé très intéressant. La francophonie est un instrument de diplomatie et d'influence extrêmement important. Vous avez évoqué le fait que 88 pays en fassent partie, mais vous avez aussi des membres associés n'est-ce pas, comme par exemple l'Estonie ? Je voulais savoir quel rôle particulier vous leur réserviez par rapport aux membres de plein droit.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Monsieur LOISEAU.

Monsieur Philippe LOISEAU, conseiller élu de la circonscription d'Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie et Suisse, conseiller élu de la circonscription d'Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie et Suisse

Merci Madame la Présidente. Bonjour Madame, bonjour Monsieur, merci pour votre exposé très enthousiasmant. J'aurais une question par rapport aux mots clés que vous avez répétés l'une et l'autre : éducation,

formation et jeunesse. Si vous avez des projets à ce sujet cette année, qui sont concentrés en France, notamment à Paris et notamment pour la formation, quel suivi pourrez-vous leur assurer, dans un cadre budgétaire stable ? Parce que les sujets d'éducation et de formation, c'est du long terme. Avez-vous une ambition particulière pour relancer une machine francophone et de promotion de langue, qui a du mal parfois à trouver ses marques dans le plurilinguisme ? On voit bien aussi que dans beaucoup de nos pays d'accueil, le français est un peu en souffrance. Je suis moi-même élu pour l'Allemagne ; il est déjà difficile de voir la place des langues autres que les langues nationales.

J'aurais voulu avoir des précisions sur l'engagement budgétaire et financier pour 2024, dans le cadre de trajectoire du programme qui soutient la francophonie, avec des augmentations budgétaires, et si par la suite il y aura un suivi qui pourra associer citoyens, soutien et argent public. Merci.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Nous allons également prendre la question de Monsieur BOHÈME.

Monsieur Florian BOHÈME, président de la Commission des affaires sociales et du monde combattant, de l'emploi et de la formation, conseiller élu de la circonscription d'Asie et d'Océanie

Merci beaucoup Madame la Présidente. Monsieur le Secrétaire général, mes chers collègues, en complément de ce que vient de dire mon collègue Philippe LOISEAU, je viens du Cambodge, je suis Français établi au Cambodge, et Monsieur le Secrétaire général, je pense que vous allez vous douter de la question ; vous savez que le Cambodge est candidat pour être pays hôte du Sommet de 2026, et c'est vrai que c'est un événement qui est extrêmement attendu. On en parle déjà beaucoup parce que ce serait seulement la deuxième fois dans l'histoire de la francophonie que le sommet se tiendrait en Asie du Sud-Est, dans un contexte géopolitique particulier. Ma question est donc de savoir, sans sous-estimer bien évidemment le Sommet français, comment la France pourrait être en appui, dès que le choix officiel du Sommet 2026 sera annoncé. J'ai une deuxième question très technique, puisque Madame SENHOR n'en a pas encore parlé : avez-vous des collaborations spécifiques avec le Festival du film francophone d'Angoulême ? C'est en effet un rendez-vous extrêmement important pour la planète francophone. Merci.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Je vous propose de répondre.

Monsieur François VANDEVILLE, secrétaire général du Sommet de la francophonie

Concernant l'association de nos concitoyens à la francophonie, aux événements de la francophonie, aux Journées internationales de la francophonie, au sommet, c'est exactement notre propos ; nous voulons faire du sommet un événement populaire, nous voulons faire des Journées internationales de la francophonie un événement populaire ; nous souhaitons vraiment qu'il y ait une réappropriation et une utilisation de cet espace dont nous devons être fiers, par nos concitoyens. C'est vrai, les Journées de la francophonie sont souvent pilotées par les services de coopération et d'action culturelle, par les instituts, les alliances, mais il est important que nos concitoyens s'engagent dans ces journées. En tout cas le Sommet a une dimension « société civile » forte. Un sommet, habituellement, c'est un événement qui réunit des chefs d'État et de gouvernements. À travers le festival nous allons avoir toute la société civile dans ce qu'elle est capable d'inventer et d'innover ; c'est donc le cœur même de notre ambition. On parle moins d'influence aujourd'hui ; on peut traduire *soft power* par influence ; nous préférons parler de communautés, d'intérêts partagés, et nous évitons de parler de rayonnement ou d'influence, qui sont des démarches soit trop centralisatrices soit trop descendantes. Mais bien sûr, la francophonie est un élément de coexistence avec les autres, et encore une fois, je reviens à cette idée fondamentale, la francophonie est un cercle, une enceinte, qui permet le dialogue, c'est un espace de dialogue. Quand on y réfléchit, il n'y a pas tellement d'enceintes de cette dimension à travers le monde ;

Sur la différence entre les observateurs, les associés et les membres de plein droit, Madame, c'est une différence qui est essentiellement d'ordre protocolaire formel, au moment du sommet ; cela donne droit à un nombre d'invités plus ou moins important selon que l'on est observateur, associé ou membre, à des temps de paroles qui diffèrent. Il y a un huis clos, c'est vrai, dans le cadre du sommet, où sont évoqués les sujets politiques les plus sensibles et auquel ne participent que les membres de plein droit. En même temps le barème des contributions n'est pas le même selon que l'on est membre, observateur ou associé ; souvent c'est vrai qu'être observateur ou associé, ce sont de premières étapes vers la possibilité d'être membre de plein droit. Votre question me donne une occasion de dire que nous sommes dans un mouvement d'adhésion qui se dessine ; une bonne quinzaine de pays et gouvernements nous font part de leur intérêt à rejoindre, sous un statut ou sous un autre, l'Organisation internationale de la francophonie ; il y a une vraie belle dynamique, et il ne faut pas s'arrêter à ce que l'on entend parfois concernant la réprobation que porteraient à la francophonie quelques pays d'Afrique qui se sont un peu éloignés de l'ordre démocratique et qui d'ailleurs sont suspendus de l'OIF. Il y en a quatre aujourd'hui : le Mali, le Niger, le Burkina Faso, et la Guinée Conakry.

Sur éducation, formation, jeunesse, emploi, nous avons lancé 10 groupes de travail interministériels qui sont pilotés chacun par un chef de fil ministériel, pour essayer de trouver un certain nombre d'idées ou de porter de nouveaux programmes, ou de faire monter d'autres en puissance ; nous travaillons sur la question de la formation professionnelle, nous travaillons sur la mobilité des jeunes, nous travaillons aussi sur le plurilinguisme, conscients que l'acceptation de notre langue n'interviendra jamais qu'à la hauteur de notre ouverture aux langues des autres. Nous travaillons aussi sur ce que nous pouvons faire dans nos écoles, à cet égard.

Concernant les engagements budgétaires et financiers, il est évident que la France, pays hôte, fait un effort particulier en 2024, qu'elle prolongera en 2025 et 2026 au bénéfice notamment de ces initiatives et programmes nouveaux dont je vous parlais.

Quant au Cambodge, évidemment, nous serons heureux de l'appuyer. Les liens entre la France et le Cambodge ne sont plus à démontrer, ils sont très denses et féconds. Laissez-nous tout de même d'abord réussir le sommet de Villers-Cotterêts, ensuite nous verrons si avec Valérie et toute l'équipe, nous souhaitons prolonger l'aventure. Pour l'instant nous n'en sommes pas là.

Sur le festival d'Angoulême, je laisse la parole à notre commissaire.

Madame Valérie SENGHOR, secrétaire générale adjointe du Sommet de la francophonie

Nous avons des liens très étroits avec le Festival du film francophone d'Angoulême, en particulier sa directrice générale, Marie-France BRIERE, que nous avons rencontrée dès le mois de décembre. Il y aura une coopération en termes de programmation pendant les journées d'octobre, les journées de clôture du festival, puisque la déléguée nous ouvre l'accès aux droits sur les films et particulièrement concernant les lauréats du Festival du film francophone d'Angoulême. Nous avons donc la chance de pouvoir présenter, certainement en avant-première, les lauréats 2024 et peut-être les lauréats des années précédentes.

Par ailleurs, mais il est un peu tôt pour le dire, nous travaillons à une initiative aussi conjointe pour soutenir les jeunes scénaristes francophones ; cela fera l'objet d'une annonce lors du Festival d'Angoulême, donc je n'en dis pas plus.

Je me permets de souligner un projet qui a été l'un des projets les plus emblématiques de ces résonances internationales du festival, qui a été déposé par trois pays, Laos, Cambodge et Vietnam ensemble. Nous avons eu trois propositions à impact régional ; c'est l'un de ces trois projets. Il concerne des lycéens et des enseignants des trois pays, qui vont se déplacer dans les trois pays, et qui vont travailler en particulier sur les grands défis liés à la protection de la planète. C'est un projet particulièrement intéressant avec la création d'ambassadeurs verts dans les lycées bilingues. C'est un bon exemple, je crois, des propositions très riches qui nous ont été soumises dans le cadre de l'appel à projets, lancé avec le soutien de l'Institut français dans tous les instituts et Alliances françaises.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci beaucoup. J'ai encore une demande de prise de parole ; je vais vous demander d'être concis, puisque Monsieur VANDEVILLE a un impératif. Monsieur DENDÈNE.

Monsieur Karim DENDÈNE, conseiller élu de la circonscription d'Afrique du Nord

Merci Madame la Présidente. Ce n'est pas une question, mais un témoignage ; un témoignage d'un pays qui s'appelle l'Algérie, qui aurait toute sa place dans la francophonie, mais qui n'en fait pas partie, vous n'en êtes pas responsables. Ce témoignage concerne les risques que prennent beaucoup de personnes en Algérie, en ce sens où cette francophonie est souvent exercée en prenant des risques. Les initiateurs des écoles francophones prennent des risques, les enseignants prennent des risques, les parents d'élèves prennent des risques, et ces risques, je crois qu'il faut les saluer, parce que des conséquences peuvent s'en suivre. Mais ces personnes continuent et militent pour cette francophonie. Je vous remercie.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur François VANDEVILLE, Secrétaire général du Sommet de la francophonie

Merci Monsieur de ce témoignage. L'un des avantages qu'il y a à donner une dimension « société civile » au Sommet à travers le festival, c'est que précisément cela nous permet de parler à ces sociétés civiles, qui sont parfois très engagées, très courageuses, et de leur en rendre hommage.

Beaucoup d'événements, je l'espère, associeront la société algérienne.

Il me reste à vous remercier. Encore une fois, je crois que ce sera un bel instrument pour notre pays que ce Sommet. Je le dis de manière assez franche et ouverte. Nous n'avons pas chaque année cette occasion de valoriser la francophonie et ce que nous pouvons faire valoir dans ce cadre, donc n'hésitez pas à vous en saisir ; vous avez les sites internet, vous savez que nous sommes basés ici aux Affaires étrangères, n'hésitez pas à vous tourner vers nous si vous avez des besoins ou des demandes particulières. Nous serons heureux de vous aider à porter le sujet dans vos pays respectifs. Merci infiniment.

Applaudissements dans la salle.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Je vous remercie tous les deux pour ce brillant et inspirant exposé, et je vais inviter les membres de la Commission de l'enseignement à rejoindre la tribune.

PRÉSENTATION DES TRAVAUX DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA CULTURE, DE LA FRANCOPHONIE ET DE L'AUDIOVISUEL EXTÉRIEUR

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Nous allons donc poursuivre avec la présentation des travaux de la commission de l'Enseignement, de la culture de la francophonie et de l'audiovisuel extérieur. Je passe tout de suite la parole à son président, Monsieur Jean-Hervé FRASLIN.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, président de la Commission de l'enseignement des affaires culturelles, de la francophonie et de l'audiovisuel extérieur

Merci Madame la Présidente. Nous avons eu des travaux sur plusieurs sujets relatifs aux thèmes de notre commission, en commençant par l'enseignement. Nous allons vous présenter un compte rendu de nos auditions avec l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, sa direction générale et sa sous-direction de la scolarité en charge des bourses. Puis nous enchaînerons avec l'échange que nous avons eu avec la mission française, que nous avons découverte à travers la personne de son président et de sa directrice générale adjointe.

Nous aurons ensuite un deuxième bloc plus culturel sur le bilinguisme, et d'autres interventions sur l'intelligence artificielle, et des auditions sur la promotion du film français et francophone et sur le Pass Culture qui a fait l'objet d'un petit point rapide ce matin.

Sur la francophonie, nous avons également eu une petite audition sur le Pass éducation en langue française.

Voilà les différents sujets qui vont vous être présentés.

Je passe sans plus attendre la parole à Olivier SPIESSER pour le compte rendu de notre audition avec la Direction générale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger.

Thème 1 Enseignement

AUDITION 1 : AEFÉ

Monsieur Olivier SPIESSER, conseiller élu de la circonscription d'Europe du Sud

Bonjour à tous. Merci Jean-Hervé, Madame la Présidente, chers collègues. C'était la deuxième audition de Madame Claudia SCHERER-EFFOSSE, directrice générale de l'AEFE. Elle est venue d'ailleurs avec une bonne partie de son équipe, Olivier LAGAHUZERE, chef du Service d'Accompagnement et du Développement du réseau, et Rodolphe ECHARD, inspecteur Académie et inspecteur pédagogique régional, établissement vie scolaire, référent de la zone Europe, en charge du dossier laïcité et climat scolaire.

Quatre temps dans son intervention :

- Tout d'abord Madame la Directrice a fait le point sur l'année scolaire en cours 2023-2024 et sur le développement du réseau, en donnant quelques chiffres notamment concernant les effectifs. Elle est revenue bien évidemment sur les crises géopolitiques actuelles et elle a également évoqué le recrutement du personnel enseignant et du personnel de direction ;

- Dans une deuxième partie, elle a tracé la feuille de route de l'AFE pour les trois prochaines années, avec des axes et des actions engagées, et là je laisserai la parole à mon président Jean-Hervé ;

- Nous avons ensuite échangé avec elle sur les difficultés que rencontre la Mission laïque, Madame la Directrice siégeant au CA de la Mission laïque française ;

- Pour terminer, Rodolphe ECHARD, notre inspecteur pédagogique régional AFE en charge du climat scolaire, est revenu sur le suivi d'une résolution. Nous avons déjà voté deux résolutions, notamment dans la lutte contre le harcèlement scolaire et les actions concrètes engagées dans les établissements scolaires.

POINT SUR LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU AEFÉ

Je ne vais pas vous abreuver de chiffres, mais quelques chiffres quand même pour le point sur le plan du développement du réseau AEFÉ, en vous donnant quelques données sur les effectifs du réseau.

Le réseau, à la rentrée 2023, compte 580 établissements, qui totalisent 392 000 élèves, soit une augmentation de 1,17 % par rapport à la rentrée 2022. L'augmentation était de 3 % l'année précédente. Cette augmentation est portée par les élèves nationaux et les élèves de nationalité tierce, signe que le système scolaire français continue d'être attractif dans le monde.

Par rapport à la rentrée 2019, celle de l'avant-Covid, l'augmentation de l'effectif global est de 6,4 % environ. Je ne vais pas vous donner trop de chiffres, mais quelques-uns quand même pour vous donner le nombre d'élèves français. Nous avons 120 672 élèves français, qui représentent à peu près 31 % de l'effectif, 223 000 élèves nationaux qui représentent 57 % et 48 000 élèves de nationalités tierces, qui représentent 12,4 %.

Vous aurez évidemment toutes ces données dans notre rapport final, notamment les élèves qui sont scolarisés dans les établissements en gestion direct (EGD), également dans les établissements conventionnés.

C'est dans les 349 établissements partenaires que la croissance des effectifs a été la plus importante : + 3,56 %.

MULTIPLICATION DES CRISES À GÉRER DANS LE RÉSEAU AEFÉ

Madame la Directrice a évoqué évidemment la multiplication des crises à gérer dans le réseau AEFÉ, notamment les crises politiques, économiques, mais surtout les crises géopolitiques, qui ont un impact important sur les établissements scolaires du réseau. Je ne vais pas non plus vous énumérer malheureusement tous les pays du monde, qui sont en crise géopolitique. Quelques mots quand même sur le Niger, avec la fermeture de l'Ambassade de France au Niger ; le lycée français de Niamey fonctionne désormais en enseignement à distance. Il y a eu le licenciement du personnel en droit local, la mise en place d'un accompagnement des élèves pour les examens. Il reste à ce jour 174 élèves, pour un établissement de près de 850 élèves. Ces élèves poursuivent leur scolarité dans le cadre de l'enseignement à distance depuis le début de l'année scolaire ; les autres élèves poursuivent leur scolarité dans des pays voisins ou bien dans des pays plus éloignés voire en France pour certains.

Je pourrais vous parler de l'Iran, mais le temps m'est imparti, qui connaît également des difficultés ; nous sommes passés de 400 à 80 élèves, avec l'interdiction du pouvoir iranien pour les élèves de fréquenter les écoles internationales.

Je pourrais vous parler de l'Ukraine évidemment ; le lycée Anne de Kiev, qui compte 177 élèves, reste ouvert malgré la crise géopolitique.

Je pourrais vous parler du Mali, du Burkina Faso, du Liban, d'Israël, d'Argentine, mais vous aurez toutes ces données dans le rapport final.

Un dernier mot avant de donner la parole à Jean-Hervé : Madame la Directrice a ensuite brièvement évoqué le recrutement. Nous observons un mouvement important dans le réseau concernant les postes de personnel de direction ; il y aura 45 postes à la rentrée prochaine. Les recrutements avec entretiens des candidats et candidates ont eu lieu en janvier-février, ce qui prouve l'attractivité importante concernant ces postes de direction. Nous avons beaucoup d'anciens proviseurs du réseau qui se portent candidats, et également un recrutement d'inspecteur de l'Éducation nationale.

Je reviendrai vers vous pour évoquer les échanges que nous avons eus avec la directrice concernant la MLF. Il y aura également l'intervention de Rodolphe ECHARD sur le climat scolaire dans les établissements.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, président de la Commission de l'enseignement des affaires culturelles, de la francophonie et de l'audiovisuel extérieur

FEUILLE DE ROUTE 2023-2026

Comme Olivier me donne la parole, je l'accepte et je vais être très court, pour vous parler en quelques mots de la feuille de route du développement du réseau de l'enseignement français à l'étranger. La présentation qui nous a été faite par la Direction générale et le service d'appui au développement du réseau, nous a donné le sentiment que l'AEFE se met progressivement en ordre de marche pour développer le réseau et mieux valoriser son potentiel, avec notamment la mise en place de groupes de pilotage, qui ont des missions précises, qui portent à la fois sur l'observation de la concurrence et donc de l'éducation internationale, sur l'image de marque à valoriser, sur l'offre éducative, les argumentaires et les supports pour mieux promouvoir notre enseignement, et sur le rayonnement des opportunités vers l'enseignement supérieur français ou francophone. C'est le premier axe.

Le deuxième axe est : mobiliser les acteurs de terrain avec des objectifs partagés. On le sent parfois dans certains postes, dans certains pays : désormais, les ambassadeurs ont cet objectif dans leur feuille de route et vont à la recherche des partenaires potentiels, des investisseurs, pour identifier des opportunités de développer l'offre d'enseignement français à l'étranger dans des endroits où elle était insuffisante ; ou alors, de nouvelles opportunités peuvent être développées. Sur ce sujet, la question critique est toujours celle des ressources humaines ; on sent bien que l'agence est confrontée à un problème de recrutement pour ces personnes détachées ; certains postes ont été très difficiles à pourvoir à la dernière rentrée. Les solutions complémentaires, non pas alternatives, mais complémentaires, qui sont en cours de développement avec les instituts régionaux de formation, font l'objet d'attention et d'investissement. C'est un point qui permettra, on l'espère, de pourvoir les nombreuses opportunités d'emploi que devrait offrir le développement du réseau.

La qualité (et la rendre plus lisible) est un des objectifs majeurs dans cette promotion de l'enseignement français à l'étranger, qui a une image un peu éparse ; aujourd'hui l'attente d'une marque commune, d'une certification, avec le bac français international, en est un élément. Sur cette base, l'AEFE est en train d'adapter son organisation, son offre de service et le pilotage des données, pour mieux relever le défi qui lui a été assigné, même si les chiffres qui ont été donnés antérieurement montrent qu'il ne faudra peut-être pas viser d'abord le doublement du réseau, mais l'amélioration de l'offre et le renforcement de la solidité des implantations déjà existantes, qui sont les meilleurs supports pour la croissance.

Monsieur Olivier SPIESSER, conseiller élu de la circonscription d'Europe du Sud

MISSION LAÏQUE FRANÇAISE

Concernant les échanges avec la directrice sur la Mission laïque française, nous avons essayé de faire une analyse de la situation. On constate une situation financière très dégradée de la Mission laïque française, un modèle économique dans une impasse ; la crise financière au Liban a eu sans aucun doute des répercussions dans les autres établissements en Europe, notamment en Espagne, en Italie et en Grèce. La situation des établissements gérés par la MLF est donc préoccupante.

Au sein de la commission, plusieurs membres ont cité quelques exemples de difficultés, en Espagne avec Palma, en Grèce avec Thessalonique et en Italie avec le lycée Victor Hugo de Florence.

Mon collègue y reviendra tout à l'heure, car nous avons auditionné le président de la Mission laïque française.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, président de la Commission de l'enseignement des affaires culturelles, de la francophonie et de l'audiovisuel extérieur

Pour l'instant, nous allons développer la présentation sur l'aide à la scolarité des bourses scolaires. Anna et Ellen.

AUDITION 2 : BOURSES SCOLAIRES

Madame Ellen BOUVERET, conseillère dans la circonscription d'Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse

Merci. Madame la Présidente, Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente. Je vais aller très rapidement puisque le temps nous est imparti, et je vais vous restituer nos travaux suite à l'audition de quatre intervenants que vous voyez au tableau sur les bourses scolaires, un point très délicat.

Nous avons abordé le bilan définitif de la campagne 2022-2023, le bilan de la campagne 2023-2024, les points sur les aides pour les accompagnements d'élèves en situation de handicap, les AESH, et le point budgétaire.

Je laisse la parole à ma collègue Anna.

Madame Ana SAINT-DIZIER, conseillère dans la circonscription péninsule ibérique

CAMPAGNE 2022-2023

Le nombre de bourses attribuées est en baisse de 4,14 % par rapport à l'année antérieure, soit un total de 23 790 élèves, et un montant de 1 159 414 €.

CAMPAGNE 2023-2024

Dans l'état actuel des chiffres, on note une baisse de 8 % du nombre de bourses attribuées par rapport à n-1 ; un taux de rejet en hausse de 14,1 %, principalement pour motif d'incomplétude des dossiers selon le rapport de l'Agence, une quotité moyenne de 78 %, en baisse par rapport à n-1, où elle était de 80 %, un pourcentage de famille à 100 % également en baisse (53 % contre 55 % l'année antérieure), tout cela dans un contexte de frais de scolarité en hausse.

Madame Ellen BOUVERET, conseillère dans la circonscription d'Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse

AESH

Ce sont des aides accessibles à tous sans condition de ressources ; elles sont traitées au fil de l'eau c'est-à-dire selon l'arrivage, avec un budget de 1,4 million d'euros. Or au 13 mars 2024, le montant des demandes déjà traitées était de 1,33 million. La majorité des dossiers déposés sont ceux d'élèves non-boursiers : 92 boursiers contre 149 non-boursiers, et les boursiers à 100 % représentent aujourd'hui 53 dossiers.

L'AEFE avance qu'un abattement devra être mis en place pour rester dans l'enveloppe, mais à ce jour elle ne sait pas comment cet abattement sera appliqué et si toutes les demandes seront satisfaites, entraînant alors des délais de paiement.

Je laisse la parole à ma collègue pour le budget.

Madame Ana SAINT-DIZIER, conseillère dans la circonscription péninsule ibérique

BUDGET

Concernant le budget de l'aide à la scolarité 2023 (budget exécuté), il s'élève à 114,85 M€, dont 1,23 M€ pour les AESH. La soule a été utilisée à hauteur de 7,5 M€ et la réserve de précaution a été exceptionnellement utilisée sur cet exercice.

Pour le budget 2024, donc pour la campagne 2024 2025, sont inscrits dans la loi des finances initiales 118 M€, mais en incluant la réserve, qui vraisemblablement cette année ne pourra pas être mobilisée, donc un budget réel disponible de 114 M€, aides AESH comprises.

Concernant les coupes budgétaires annoncées par décret au 21 février 2024, la direction financière de l'agence nous a indiqué qu'elles n'affecteront pas le budget des bourses.

SUGGESTIONS

La variation de deux éléments dans le calcul des bourses va affecter les quotités à la baisse sur la campagne 2024/25 :

- Baisse dans une grande majorité de circonscriptions de l'indice de parité de pouvoir d'achat (IPPA) ;
- Application de la Contribution Progressive de Solidarité (CPS) de 7 points annoncée.

Nous avons aussi fait remarquer au cours de notre audition qu'une demande d'harmonisation et une simplification des justificatifs à fournir pour la constitution d'un dossier de bourse, ainsi que le caractère intrusif dans la vie privée de certains documents, ont déjà fait l'objet de résolutions ; pourtant le problème persiste

Je passe la parole à Hélène pour la résolution.

Madame Ellen BOUVERET, conseillère dans la circonscription d'Allemagne (Munich, Stuttgart)

Considérant

- Que le dispositif d'aide à la scolarité constitue un accompagnement social qui permet l'accès aux établissements du réseau AEF pour de nombreux enfants français de l'étranger,
- Que l'augmentation de la contribution progressive de solidarité lors de la campagne des bourses (de 2 à 7 points) a entraîné une baisse des quotités théoriques et une augmentation du reste à charge conséquente difficile à supporter pour certaines familles,
- Que la résolution Ens n° 2 /10/2023 a été votée à l'unanimité par l'AFE lors de la session d'octobre 2023,
- Que les crédits votés en loi de finance initiale 2024 (118 millions d'euros) sont supérieurs à ceux de 2023 (106 millions d'euros) et compensent l'épuisement de la soule et des utilisées en 2023.

Demande que le taux de la contribution progressive de solidarité (CPS) fixé à 7 points ne soit pas reconduit de manière automatique, mais soit révisé pour la campagne de bourses 2024-2025 après analyse comparative de la somme des besoins exprimés par les familles et du budget disponible.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Y a-t-il des prises de parole ?

Madame Nadine FOUQUES-WEISS, conseillère élue de la circonscription d'Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse

J'ai une petite question sur le recrutement des enseignants détachés dans des établissements à l'étranger : n'arrive-t-on pas à pourvoir ces postes parce qu'il n'y a pas de candidats du tout, ou parce que leur académie d'origine ne va pas les laisser partir ?

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, président de la Commission de l'enseignement des affaires culturelles, de la francophonie et de l'audiovisuel extérieur

Les deux hypothèses existent ; parfois, des candidats ont été sélectionnés et n'ont pas obtenu le détachement. Dans le processus, il a été envisagé de demander des pré-autorisations avant le processus de candidature et de désignation, mais les règles administratives de gestion du personnel dans les académies ou du ministère d'éducation ne le permettent pas.

Monsieur Olivier SPIESSER, conseiller élu de la circonscription d'Europe du Sud

Madame la Directrice l'a évoqué, en effet cela concerne principalement les académies de Créteil et de Versailles ; ce sont les inspections académiques pour les professeurs des écoles qui rencontrent des difficultés de refus de détachement.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, président de la Commission de l'enseignement des affaires culturelles, de la francophonie et de l'audiovisuel extérieur

Sur la résolution, y a-t-il des questions ? Monsieur DENDÈNE.

Monsieur Karim DENDÈNE, conseiller élu de la circonscription d'Afrique du Nord

Pas de questions sur le fond, mais sur la forme : l'AFE n'apparaît pas, or, c'est l'AFE qui demande.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, président de la Commission de l'enseignement des affaires culturelles, de la francophonie et de l'audiovisuel extérieur

L'AFE demande... D'accord. Nous prenons note et corrigeons.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Nous passons au vote.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

La résolution n°1 est adoptée à l'unanimité.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, président de la Commission de l'enseignement des affaires culturelles, de la francophonie et de l'audiovisuel extérieur

Nous poursuivons sur l'enseignement, avec un compte rendu de l'audition conjointe avec la commission du budget des finances et de la fiscalité, des responsables, le Président et la Directrice générale adjointe de la Mission laïque française.

AUDITION 3 : ETAT DES LIEUX DE LA MLF

Monsieur Frédéric CHAUCHEAU, conseiller élu de la circonscription d'Europe centrale et orientale (y compris Russie)

Bonjour à tous. Cette audition était commune avec les membres de la commission des finances, dont le Président est Renaud LE BERRE.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA MLF ET ÉTAT DES LIEUX

La MLF est une association loi 1901 à but non lucratif, née en 1902, reconnue d'utilité publique en 1907. C'est un acteur de droit privé dans la politique publique d'éducation et de coopération éducative.

Actuellement ce sont 108 établissements pour 61 000 élèves répartis sur 37 pays : établissements en pleine responsabilité, établissements partenaires et établissements d'entreprise.

PROBLÉMATIQUE ACTUELLE

C'est surtout en Europe que se focalisent les problèmes, notamment en Espagne en Italie, à Florence en Grèce à Thessalonique.

Pour l'ensemble des établissements, le modèle économique est simple puisque la ressource principale, ce sont les frais de scolarité. Le chiffre d'affaires était en baisse principalement à cause de la crise au Liban.

L'État, via l'AEFE, aide aussi la MLF à hauteur de 14 M€, plus les aides que les entreprises peuvent verser à la MLF ; mais le nombre des écoles d'entreprises a baissé, 15 actuellement, deux fois moins qu'il y a 10 ans en raison de la baisse du nombre des expatriés entre autres. L'association MLF est essentiellement autofinancée.

Sur le marché de l'éducation internationale, nous avons l'AEFE avec les EGD, les conventionnés et les partenaires, les écoles à but lucratif et la MNF.

Depuis la crise Covid, mais aussi avant 2015, la MLF traverse une crise de rentabilité. Cette crise entraîne une crise de trésorerie en Europe, la rentabilité n'étant plus assurée, ni en Espagne, ni en Grèce, ni en Italie. Les raisons invoquées sont les frais de scolarité qui étaient trop bas, des charges structurelles trop lourdes, par exemple à Florence, elles sont de 76 000 € par mois au bénéfice de l'assureur Generali, un manque de public dans des établissements qui sont souvent dans des villes moyennes, notamment en Espagne où il y a peu de Français. En Espagne, le déficit cumulé en 2023 est de 4,2 M€, et sur plusieurs années, on arrive à 14 M€.

À Florence, sur l'année 2023, il est de 900 000 € ; si on rajoute le premier trimestre 2024, il atteint 1,2 M€.

Auparavant, par effet de solidarité, les déficits étaient absorbés par le réseau, la mutualisation entre les autres établissements, mais quand la machine s'est grippée avec les problèmes au Liban notamment et la diminution des écoles d'entreprise, la péréquation n'était plus possible. La MLF s'est rapidement retrouvée dans une situation intenable, et sans aide de l'État. Il nous a été indiqué qu'il y avait un risque de cessation de paiement en août de cette année.

PERSPECTIVES

Dès lors quelles sont les perspectives ? Un plan de sauvetage a été proposé : il consisterait d'une part à conserver tous les établissements, à arriver en 2024 2025 à l'objectif de la neutralité financière, en augmentant significativement les frais de scolarité, 19 % par exemple en Espagne.

S'en est suivi un temps d'échange et de débat avec les deux personnes que nous avons auditionnées, où nous avons abordé l'option des hypothèques sur l'immobilier, le fait d'éviter des investissements hasardeux dans ce même immobilier, d'annuler la charge de 6 M€ en 2024 pour l'AEFE, chercher à se désendetter via des terrains acquis à Alexandrie et à Séville, essayer de recouvrer une part non versée par les États-Unis qui doit à la MLF 1,4 M€. Il a été aussi évoqué le fait de peut-être faire rentrer au CA national des conseillers des Français de l'étranger ou des conseillers à l'Assemblée des Français de l'Étranger, au niveau de leur conseil d'administration.

C'est là-dessus que s'est arrêtée notre audition.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, président de la Commission de l'enseignement des affaires culturelles, de la francophonie et de l'audiovisuel extérieur

Merci Frédéric. Nous avons élaboré en plusieurs fois une proposition de résolution qui a été adoptée à l'unanimité dans notre commission, et qui maintenant vous est présentée. Madame la Présidente vient d'en recevoir la version imprimée, ce qui va me permettre d'en faire une lecture plus aisément.

Vu :

L'accord-cadre entre l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) et la Mission laïque française (MLF) signé le 30 décembre 2021 ;

L'article L 452-2 du Code de l'éducation ;

Considérant :

Que la MLF est liée à l'Etat par deux conventions, l'une avec le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et l'autre avec le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MENESR) ;

Que la MLF assure une mission de service public avec son réseau de 108 établissements d'enseignement français à l'étranger scolarisant plus de 61 000 élèves dans 37 pays ;

Que les dirigeants de la MLF auditionnés annoncent que sa situation financière est très dégradée et qu'elle est exposée à un risque de cessation de paiement dans les prochains mois ;

Demande :

Un audit financier de la MLF, externe et indépendant, analysant les causes de la dégradation de sa situation financière, les flux financiers entre les établissements et le siège, les frais de siège et la pertinence des investissements réalisés au cours des dix dernières années ;

Une clarification des relations entre l'association et ses établissements partenaires passant par la formalisation des engagements réciproques, y compris les contributions à collecter par la MLF et à reverser à l'AEFE ;

La présentation d'un plan de redressement visant à moyen terme l'équilibre global de la MLF avec un niveau d'aide publique par enfant scolarisé pouvant être contractualisé (actuellement estimé à 14 M€ nets par an, hors bourses scolaires, pour 61 000 élèves) ;

Un plan de financement du retour à l'équilibre privilégiant l'emprunt plutôt que la subvention publique, au besoin avec la garantie de l'État (Cogaref) et visant à modérer la hausse des frais de scolarité ;

Une attention des autorités publiques en charge de l'enseignement français à l'étranger (MEAE, MENESR et AEFE) visant prioritairement et en toutes circonstances la sauvegarde et la pérennité des établissements concernés dans l'intérêt des enfants scolarisés et de leurs familles ;

La présentation à la Commission de l'AFE chargée de l'enseignement d'un point d'étape en octobre 2024.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Avez-vous des demandes de prises de parole ? Nous allons passer au vote.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

La résolution n°2 est adoptée à l'unanimité.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, président de la Commission de l'enseignement des affaires culturelles, de la francophonie et de l'audiovisuel extérieur

Le point suivant, sur le thème de l'enseignement, est un peu à la croisée des thèmes de la culture en général et de l'intelligence artificielle. Je passe la parole à notre vice-présidente.

AUDITION 4 : INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Madame Catherine LIBEAUT, vice-présidente de la commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de la francophonie et de l'audiovisuel extérieur et conseillère élue de la circonscription du Bénélux

Cette audition a fait suite à notre rencontre en octobre 2023 au CESE avec Monsieur CADART, questeur et membre de la commission enseignement, et Fabrice BERGERON qui l'a accompagné lors de cette audition.

Suite à ce colloque intitulé « Risques et opportunités des enjeux à débattre », nous avons pu échanger avec Monsieur CADART sur certains objectifs :

- Sensibiliser et former les conseillers des différentes commissions de travail à l'intelligence artificielle pour qu'ils se l'approprient.

- Mise en place d'un comité de pilotage, qui gère et qui contrôle l'intelligence artificielle d'un point de vue éthique et démocratique dans sa globalité ;

- Réflexion en commun avec les citoyens qui vont être tirés au sort.

L'aboutissement de ce travail sera sûrement publié en janvier 2025 avec la position du CESE sur l'intelligence artificielle, éthique et démocratie, risque et opportunité.

Nous avons quelques petites informations concernant la vigilance à tenir par rapport à l'intelligence artificielle. C'est effectivement un bouleversement très important dans la vie quotidienne de tout le monde, que ce soit sur le marché du travail, l'éducation ou l'enseignement, et il faut absolument que l'on implique les citoyens dans la discussion sur ce thème, parce que c'est ainsi que l'on pourra trouver un équilibre dans le débat, pour arriver à une intelligence artificielle de confiance.

Un point peut-être sur l'intelligence artificielle, dans l'enseignement, avec toujours le même objectif, c'est-à-dire la réussite de tous les élèves. Il y a avoir sûrement à revoir le système éducatif, avec une adéquation du métier propre d'enseignant. Il y a aussi une éducation bien particulière à cibler sur l'éducation en média, surtout en ciblant la jeune génération, c'est-à-dire à leur apprendre à avoir un esprit critique pour comprendre, débusquer aussi les pièges, vérifier pour éviter le doute.

Une opportunité est le téléenseignement pour des enfants français qui sont isolés.

Un autre point de vigilance que nous avons voulu mettre en avant est la validité de l'outil ; l'éditeur de l'outil doit être assujéti à une transparence.

Un point sur la réglementation : des textes européens de cadrage sont en cours de réflexion, et le CESE a un rôle central à jouer dans ces avis et ces propositions de régulation en matière d'intelligence artificielle.

Il a été proposé d'organiser une table ronde à la session d'octobre sur les enjeux de l'intelligence artificielle pour les Français à l'étranger, avec un partenariat avec la commission sécurité de notre assemblée ; ce serait prévu en octobre 2024. Je vous remercie.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, président de la Commission de l'enseignement des affaires culturelles, de la francophonie et de l'audiovisuel extérieur

Avez-vous des questions sur cette restitution de l'audition de Monsieur CADART ?

Monsieur Pierre LEDUCQ, vice-président de la commission de sécurité et des risques sanitaires et conseiller élu d'Asie et Océanie

Je pense que c'est une très bonne de faire une table ronde avec la commission sécurité ; il serait peut-être intéressant d'élargir le sujet au-delà de l'intelligence artificielle, dans la mesure où d'autres sujets comme la cybersécurité pourront être discutés. Je pense que c'est un sujet que nous allons aussi aborder dans notre commission.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, président de la Commission de l'enseignement des affaires culturelles, de la francophonie et de l'audiovisuel extérieur

L'intelligence artificielle et ses développements pour les Français de l'étranger, notamment dans les domaines de l'enseignement, de la sécurité et de la cybersécurité.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Une petite note d'organisation : nous faisons toujours très attention ; nous essayons d'alléger le programme au maximum, et très souvent il est alourdi au maximum. Cette fameuse table ronde avait été demandée pour cette session ; je ne sais pas comment nous aurions pu la prévoir. Il faut prendre beaucoup d'éléments en compte au niveau bien-être et organisation pour permettre tout cela.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, président de la Commission de l'enseignement des affaires culturelles, de la francophonie et de l'audiovisuel extérieur

Merci. Nous allons poursuivre avec le bloc de la francophonie en deux chapitres : un sur l'enseignement bilingue, avec Amélie, un sur le Pass Éducation Langue française avec les services de ce ministère.

Thème 2 La francophonie

AUDITION 5 : ENSEIGNEMENT BILINGUE

Madame Amélie MALLET, conseillère élue de la circonscription d'Europe du Nord

LA « RÉVOLUTION BILINGUE »

Dans le cadre de la francophonie, nous avons auditionné Fabrice JAUMONT, auteur de « La révolution bilingue aux États-Unis : engagement des familles, alternatives scolaires, initiatives diplomatiques et philanthropiques ». Il a mis en exergue le rôle croissant des familles et des initiatives philanthropiques dans l'essor

de l'éducation bilingue aux États-Unis, ainsi que l'impact de ce mouvement sur la communauté francophone, une population de 300 000 enfants de 0 à 17 ans. Fabrice JAUMONT a dépeint un tableau vivant de la communauté francophone, non seulement composée de descendants d'immigrés d'Europe et du Canada, mais aussi enrichie par les vagues récentes d'immigrants venant de France et d'Afrique. Il a souligné comment ces communautés, en préservant leur héritage linguistique et culturel, contribuent à la diversité et à l'identité multiculturelle des États-Unis. L'éducation bilingue n'est pas seulement un accès à la langue et à la culture, mais englobe aussi des avantages tangibles comme le développement cognitif et l'ouverture de perspectives académiques et professionnelles.

L'objectif des initiatives présentées est de soutenir et d'élargir l'accès à une éducation plurilingue. Les établissements bilingues des États-Unis, qu'ils relèvent du secteur public ou privé, offrent un spectre éducatif riche et diversifié. Certains sont reconnus par l'AEFE ; d'autres, comme le label France Éducation, sont partenaires du programme FLAM. Ils proposent des CV variés et adoptent des approches innovantes en matière d'immersion linguistique.

L'implication parentale a été mise en avant comme le moteur de la révolution bilingue, nécessitant des partenariats actifs entre les familles, les écoles et les communautés.

L'audition a mis en lumière le rôle crucial du Fond « French for all », une initiative philanthropique soutenue par l'Ambassade de France aux États-Unis. Cette initiative chapeaute des projets ambitieux tels que le *French dual language fund*, qui se révèle être un moteur essentiel pour le déploiement et le renforcement des programmes bilingues, spécialement dans les écoles accueillant les élèves défavorisés. Elle inclut également le *French heritage language program*, conçu pour préserver et cultiver la langue et la culture française parmi les primo-arrivants d'origine africaine ou caribéenne, affirmant ainsi l'engagement de la France à soutenir sa langue et sa culture au-delà de ses frontières.

Les avantages de la scolarisation bilingue incluent l'offre d'une éducation de qualité en français et en anglais, renforçant les compétences linguistiques et culturelles des enfants ; la difficulté est d'assurer la cohérence et la qualité de l'éducation dans des systèmes divers et de préserver la langue française dans un contexte majoritairement anglophone. La vision présentée est celle d'un avenir où le bilinguisme est non seulement célébré, mais perçu comme un atout fondamental dans l'éducation et la carrière des jeunes.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, président de la Commission de l'enseignement des affaires culturelles, de la francophonie et de l'audiovisuel extérieur

Vous pourrez retrouver les ouvrages de l'auteur en ligne, notamment un titre phare « La révolution bilingue », qu'il nous offre gratuitement ; vous pourrez nous demander la version numérique en ligne, ainsi que le code carré qui permet l'accès.

Je passe la parole à Stéphanie qui va nous rendre compte de l'échange que nous avons eu avec les services de ce ministère sur la préparation et la mise en œuvre du Pass Éducation Langue française.

AUDITION 6 : LE PASS ÉDUCTION LANGUE FRANÇAISE

Madame Stéphanie LE VAILLANT-VIGNANCOUR, conseillère élue de la circonscription de la péninsule Ibérique

Le Pass Éducation est un engagement d'Olivier BECHT. Il est destiné à un public de 6- 11 ans, avec initialement l'idée d'une offre en autoapprentissage, voire tutorée, du CNED, pour les enfants qui le souhaiteraient. Il s'adresse aux enfants qui ne disposent pas d'association FLAM ni de lycée français à proximité, pour éviter toute cannibalisation.

Les services du ministère ont commencé à travailler sur cette offre, mais se sont rapidement rendu compte que l'autoapprentissage pour les enfants de 6-7 ans ne fonctionnait pas. L'élève doit être accompagné par un parent, et le dispositif est relativement exigeant d'autant plus qu'il faut un support papier et que le temps d'investissement est long.

En ce qui concerne l'offre tutorée, juridiquement, le CNED n'a pas la capacité de signer un contrat avec un professeur qui ne se situe pas sur le territoire français, ce qui veut dire qu'il ne peut pas recruter quelqu'un sur place dans le pays en en question ; et d'un point de vue opérationnel, le tuteur se fait rare. Ainsi les services du ministère s'orientent vers une autre offre qui se ferait à travers les Instituts français et les Alliances françaises, qui offrent déjà des cours en ligne, de type FLE, et qui s'adresseraient effectivement à ce public, à la condition qu'il soit inscrit au registre. Les cours délivrés par ces Instituts ou par ces Alliances représenteraient environ 2000 € par enfant, ce qui est relativement élevé, et ce qui limiterait l'enveloppe allouée à environ 500 élèves. On parle d'un public beaucoup plus restreint. Ce que nous ont dit nos interlocuteurs, c'est qu'ils travaillaient sur cette mise en œuvre et visaient à faire plutôt un projet expérimental sur une zone en particulier pour voir comment ça pouvait fonctionner, et comment ils pouvaient imaginer une suite et une reprise, avec le lancement d'une association FLAM sur place.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Monsieur MAYRAND.

Monsieur Benoît MEYRAND, conseiller élu des Français de l'étranger d'Europe centrale et orientale y compris la Russie

Madame la Présidente, chers collègues. Avez-vous une idée du calendrier de mise en place ? J'imagine que la mise en place va se faire au fil de l'eau, et de façon expérimentale, et j'imagine qu'il y aura un reliquat.

Madame Stéphanie LE VAILLANT-VIGNANCOUR, conseillère élue de la circonscription de la péninsule Ibérique

En principe, le travail sera mis en place dès la rentrée prochaine, en septembre 2024 ; l'idée, en effet, est que cela s'étende sur les 10 mois d'année scolaire.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Monsieur LOISEAU.

Monsieur Philippe LOISEAU, conseiller élu de la circonscription d'Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie et Suisse

Merci Madame la Présidente. J'ai quand même un doute sur le fond sur ce projet pas. N'est-ce pas l'arbre qui cache la forêt ? Attribuer 1 M€ directement à l'AEFE à travers les crédits FLAM ou l'Institut français pour proposer un module d'enseignement pour les jeunes de l'étranger paraîtrait plus judicieux.

Madame Stéphanie LE VAILLANT-VIGNANCOUR, conseillère élue de la circonscription de la péninsule Ibérique

Tel qu'il est articulé ou pensé, c'est effectivement une aide indirecte aux Instituts et aux Alliances ; l'objectif est de rapprocher un public qui actuellement n'a pas accès à cette éducation, et c'est ce sur quoi travaille le ministère actuellement.

Madame Amélie MALLET, conseillère élue de la circonscription d'Europe du Nord

Oui, l'idée est de cibler des enfants, là où il n'y a pas d'école française, où il n'y a pas d'Institut, où il n'y a pas d'Alliance française, où il n'y a pas de FLAM, qui proposent des cours de français en présentiel. L'idée est de proposer une formation en français pour ces élèves, en ligne, mais pour des enfants vraiment isolés. C'est une expérience qui aura lieu de septembre à juin 2025. À la suite de ça l'idée serait peut-être de motiver les parents d'élèves de ces enfants pour créer une association FLAM dans le pays où il n'y en a pas.

On nous a assuré que ce dispositif ne serait pas mis en place si des associations FLAM ont présentes dans le pays.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Madame CHAAYA.

Madame Nadia CHAAYA, conseillère élue de la circonscription d'Asie centrale et Moyen-Orient

Pour cette attribution, y a-t-il eu d'abord un recensement ? En effet, certains pays sont vraiment dans le besoin, par exemple l'Amérique latine, certains pays du Golfe, où il y a une seule école sur tout le pays, très éloignée des autres villes, où il y a quand même une communauté française importante. Je peux citer l'exemple de Djeddah, où il n'y a qu'une seule école française, et de Médine où à 1 heure de vol ils n'ont pas d'école ni aucune structure de soutien de langue française.

Madame Stéphanie LE VAILLANT-VIGNANCOUR, conseillère élue de la circonscription de la péninsule Ibérique

Une cartographie a été établie pour identifier les pays où il n'y avait pas d'association FLAM ou de lycées du réseau AEFE.

Madame Amélie MALLET, conseillère élue de la circonscription d'Europe du Nord

Oui, on vous a cité beaucoup de pays, même en Europe, d'ailleurs.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, président de la Commission de l'enseignement des affaires culturelles, de la francophonie et de l'audiovisuel extérieur

Merci pour cet échange. Nous allons poursuivre avec le troisième et dernier bloc de notre commission, celui des affaires culturelles, avec les comptes rendus de deux auditions, l'une sur le cinéma qui donnera lieu à la présentation d'une proposition de résolution, et la dernière sur l'état de réflexion de l'extension du Pass Culture l'extension aux Français de l'étranger.

Thème 3 Affaires culturelles

AUDITION 7 : AFFAIRES CULTURELLES ET CINÉMA

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, président de la Commission de l'enseignement des affaires culturelles, de la francophonie et de l'audiovisuel extérieur

Je donne la parole à Martin BIURRUN, qui a travaillé sur ce sujet avec Gérard EPELBAUM.

Monsieur Martin BIURRUN, conseiller élu de la circonscription d'Amérique latine et Caraïbes

Merci Monsieur le Président. Nous avons fait une audition sur le cinéma en deux parties : la première partie avec deux intervenants, Madame HITIER, cheffe de pôle médias et cinéma, et Madame LEA, rédactrice cinéma au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, et un deuxième temps avec Madame Florence ALMONZINI, Vice-présidente à la programmation du Lincoln Center à New York, et ancienne chargée de mission cinéma et de tournées de festival de l'Ambassade de France aux États-Unis.

Cela a été pour nous l'occasion de mieux comprendre le dispositif autour de la promotion du cinéma français dans le monde, notamment le fait qu'il y ait 49 agents attachés audiovisuels, dans la diplomatie économique et la diplomatie culturelle ; c'est important de comprendre ces deux axes.

D'autre part nous avons aussi été informés de l'importance du réseau culturel, Instituts français, Alliances et autres partenaires dans la promotion du cinéma, et des politiques publiques menées par cette sous-direction, qui sert un peu de direction de pilotage de ces politiques.

Du côté de l'initiative privée du Lincoln Center, nous avons été informés de l'intérêt des publics locaux sur le cinéma français, notamment sur la problématique de la distribution et du transport des copies de films français. Nous avons été surpris de la richesse de ces dispositifs.

Mon collègue Gérard EPELBAUM va vous présenter un projet de résolution.

Monsieur Gérard EPELBAUM, conseiller élu de la circonscription des États-Unis

Je vais présenter le projet de résolution. Cette résolution nous a été inspirée suite à la richesse de la présentation sur le cinéma : richesse de projets, de financements, dont nous n'étions pas au courant, et nous l'avons extrapolé sur tous les pôles culturels qu'il y a dans le monde. Objet : *Prise en compte des enjeux culturels par les Conseils consulaires.*

Vu :

La loi n°2013-659 du 22 juillet 2013 relative à la représentation des Français établis hors de France et notamment l'article 3 indiquant que le "*Conseil consulaire est chargé de formuler des avis sur les questions consulaires ou d'intérêt général, notamment culturel, éducatif, économique et social, concernant les Français établis dans la circonscription*" ;

Le Décret n° 2014-144 du 18 février 2014 relatif aux conseils consulaires à l'Assemblée des Français de l'étranger et à leurs membres et notamment ses articles 8 et 9 indiquant que "*Les questions entrant dans la compétence du conseil consulaire dont l'examen a été demandé par la moitié au moins des membres élus sont inscrites à [l'] ordre du jour.*"

Considérant :

Que les Conseils consulaires constituent l'instance la plus appropriée pour organiser une réunion d'information et d'échanges, circonscription par circonscription, sur l'état actuel des actions et programmes culturels dans leur ensemble et sur les perspectives de développement ;

Que les affaires culturelles au sens large, incluent de façon non limitative : la promotion du cinéma français ou francophone en salle ou sur les plateformes de diffusion en ligne, la promotion du livre et le soutien aux librairies, la promotion du théâtre, de la musique, des arts et des musées, notamment par les échanges de collection et les promotions en ligne ou en salle, les activités et la programmation des Instituts, des Alliances françaises et des autres institutions similaires ;

Demande :

Qu'une réunion annuelle spéciale du Conseil consulaire sur les affaires culturelles soit convoquée dans chaque circonscription consulaire afin d'informer les conseillers des Français de l'étranger sur les programmes culturels, leur développement et leur financement ;

Qu'en amont de ces réunions, soient communiquées, par les services culturels de l'ambassade, aux membres du Conseil consulaire les informations nécessaires à l'appréciation de l'état actuel des actions culturelles, de leur financement et de leurs perspectives dans la circonscription.

Qu'en amont de ces réunions soient communiquées aux membres du Conseil consulaire les informations sur les propositions des postes ou sur les initiatives publiques, associatives ou privées visant à l'ouverture de nouveaux programmes culturels.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité en commission.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Y a-t-il des demandes de prises de parole ? Monsieur LOISEAU

Monsieur Philippe LOISEAU, conseiller élu de la circonscription d'Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovaquie et Suisse

Merci Madame la Présidente. Ma première demande est un peu gênante puisque les conseils consulaires sont présidés par un élu depuis quelque temps ; beaucoup s'en réjouissent. La demande est à faire auprès de nos collègues présidents et présidentes de conseil, elle n'est pas à faire, je pense, ni à la DFAE ni au ministère, c'est aux élus de s'autosaisir et de convoquer une réunion en bonne et due forme, en s'entourant bien sûr de l'avis technique et éclairé du COCAC, l'intervenant culturel sur place. Cela me paraîtrait beaucoup plus simple. Je ne m'opposerais pas à cette résolution, mais je la trouve un petit peu inutile.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Souhaitez-vous réagir ?

Monsieur Gérard EPELBAUM, conseiller élu de la circonscription des États-Unis

Nous avons fait cette proposition parce que d'abord tous les programmes culturels passent par les services culturels de l'Ambassade, et donc, si nous voulons faire un conseil consulaire sur les affaires culturelles, nous devons demander au service culturel de l'Ambassade de nous présenter tous les programmes et tous les échanges possibles. C'est dans ce sens que cela a été rédigé.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, président de la Commission de l'enseignement des affaires culturelles, de la francophonie et de l'audiovisuel extérieur

Sur ce sujet, cher collègue, Philippe LOISEAU, l'attention est bien adressée aux membres des conseils consulaires, afin qu'ils aient conscience qu'ils peuvent se saisir de ce thème en application de la loi ; mais nous en avons débattu dans un esprit similaire à propos d'un autre sujet, qui était celui de la concertation sur les perspectives de développement de l'enseignement français à l'étranger, et nous avons reçu de l'administration une réponse qui nous avait semblé contradictoire avec l'esprit de la loi tel qu'il a été rappelé au cours d'un échange qui au lieu hier soir au cours d'études par la sénatrice Hélène CONWAY-MOURET, qui dit bien que tous les domaines cités à l'article 3 de la loi sont de la compétence des conseils consulaires, et que l'administration n'a pas à les restreindre, et que les conseils consulaires peuvent donc se saisir de ces sujets et solliciter des postes la mise à leur disposition des informations et des rapports nécessaires à l'examen de la matière. C'est la raison pour laquelle nous avons voulu, si je peux me permettre, en remettre une couche sur la défense des prérogatives des conseils consulaires par l'adoption de cette résolution par notre assemblée.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Madame FOUQUES-WEISS.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS, conseillère élue de la circonscription d'Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovaquie, Suisse

Sur ce point, je ne peux qu'approuver, et même fortement, ce que tu viens de dire, parce que nous-mêmes, dans notre circonscription, nous voulions nous saisir de l'évolution des possibilités d'étendre les écoles françaises aux établissements franco-allemands, et cetera ; nous avons eu la possibilité d'une réunion informelle, mais cela ne pouvait pas s'appeler conseil consulaire, parce que ce n'était pas prévu dans le cadre du décret de création de ces conseils consulaires. Et donc j'estime que cette demande est plus que justifiée, parce que par rapport à avant 2014, on nous restreint les sujets sur lesquels on peut s'autosaisir ou intervenir ; et ce sont des sujets qui intéressent les Français de l'étranger, donc c'est vraiment important de le signaler parce que cela ne va pas de soi.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, président de la Commission de l'enseignement des affaires culturelles, de la francophonie et de l'audiovisuel extérieur

Merci pour ce soutien éloquent et ferme à la résolution que nous présentons. Effectivement l'article 7 du décret prévoit quatre formations particulières d'examen des compétences, en fait des anciens comités ou commissions qui précédaient la réforme de 2013. Ceci n'exclut pas la possibilité de réunir le conseil consulaire comme l'indiquent les articles 9, quand sa formation restreinte est composée des élus et de son rapporteur, qui est le chef de poste diplomatique ou consulaire, ou de la personne qu'il désignera en fonction de la thématique, par exemple le conseiller action de coopération et d'action culturelle. C'est ça que nous souhaitons mettre en avant ; nous le citons aujourd'hui sur les affaires culturelles, sur la proposition de nos collègues des États-Unis, et à l'occasion de nos auditions sur le cinéma ; cela peut s'appliquer à d'autres choses. Nous avons eu un exemple, d'ailleurs qui nous a été donné par Franck BARTHELEMY, je ne sais pas s'il est dans la salle, où ce type de réunion du conseil consulaire a eu lieu dans sa circonscription ; cela montre donc qu'il y a des postes où c'est déjà possible. D'autres sujets ont été cités, par exemple celui de la formation et de l'emploi, qui lui est prévu dans l'une des quatre formations prévues à l'article 7 du décret, mais qui ne s'utilise pas souvent, parce qu'on dit qu'il n'y a plus de matière parce qu'il n'y a plus de budget ; mais on peut très bien prendre l'initiative de faire se rencontrer localement les secteurs de la formation professionnelle, de l'emploi et de l'intégration professionnelle.

C'est la formule générale de l'organisation des conseils consulaires qui s'applique ; le chef de poste désigne un rapporteur.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS, conseillère élue de la circonscription d'Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse

C'est très bien, je suis d'accord, ça vous concernera la prochaine fois.

Madame Catherine LIBEAUT, vice-présidente de la commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de la francophonie et de l'audiovisuel extérieur et conseillère élue de la circonscription du Bénélux

Comme nous sommes toutes les deux sur les Pays-Bas, nous avons réussi à mettre en place un conseil consulaire emploi, formation et apprentissage pour les Français de l'étranger ; cela a été fait au sein d'un conseil consulaire, avec un procès-verbal qui est publié sur le site de notre consulat.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Nous allons procéder au vote.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ? Une abstention.

La résolution n°3 est adoptée.

Applaudissements dans la salle

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, président de la Commission de l'enseignement des affaires culturelles, de la francophonie et de l'audiovisuel extérieur

Notre dernière intervention concerne le compte rendu de la dernière des auditions que nous avons eues pour faire le point sur la préparation de la mise en œuvre du Pass Culture.

AUDITION 8 : PASS CULTURE

Madame Ellen BOUVERET, conseillère dans la circonscription d'Allemagne (Munich, Stuttgart)

Nous avons eu en session d'octobre dernier l'audition et la résolution sur le Pass Culture ; suite à cela nous avons auditionné Madame BUSCAIL et Monsieur MALARA pour avoir le suivi sur les travaux engagés par ce service. Ils nous ont fait une analyse, basée sur quatre axes : l'objectif, les acteurs de ce portage, l'offre et la modalité de la mise en œuvre. Cette analyse va vous être présentée par mon collègue de commission Laurent RIGAUD.

Monsieur Laurent RIGAUD, Président du Groupe Union des Républicains, des Centres et des Indépendants et conseiller élu de la circonscription d'Asie Centrale et Moyen-Orient

L'objectif principal est de pouvoir donner l'accès aux jeunes Français étrangers inscrits au registre, tout en définissant l'âge. Leur questionnement portait surtout sur : fallait-il donner un accès sur la culture en France à l'étranger avec un accès local à la culture, ou avec l'Institut ? Quelle était la prise en charge ? Est-ce qu'il y avait une possibilité d'extension du Pass Culture français en France et à distance. ?

Le porteur en France est le ministère de la Culture, mais pour les Français de l'étranger, il fallait que ce soit repris par le MAE. Il y avait donc des questions de raccordement, puis de technique ; l'offre française n'est pas toujours valable à l'étranger. Et le coût estimé pour les jeunes de 15 à 18 ans, qui sont à peu près 108 443 inscrits, serait de 9 millions par an.

Le MEAE a donc repris le relais sur position, mais c'est une grosse charge administrative, qui est lourde, avec les inscriptions, la gestion et la fraude.

L'offre, pour l'étranger, c'étaient principalement les Instituts français et les Alliances françaises. Il y a eu bien entendu une réflexion sur l'adaptation par pays, mais beaucoup de disparités dans l'offre, donc celle-ci ne peut pas être non plus imposée aux alliances, qui sont des associations locales et qui peuvent être parfois indépendantes.

Pour la mise en œuvre, il y a eu un questionnement sur celle-ci et sur la capacité locale des Instituts français, qui souvent ont des prestataires et des sous-traitants locaux ; ce ne sont pas toujours eux qui organisent les événements. Il faut donc encore s'attacher des accords avec d'autres personnes.

Il y a eu aussi un questionnement sur les offres culturelles payantes ou non payantes ; dans certains pays on s'est aperçu que le culturel est gratuit et dans d'autres il est payant.

S'est aussi posée la question de la valeur ajoutée du Pass Culture ? Quel est l'accès aux offres de l'Institut ? Les situations locales sont très complexes et pas toujours adaptées. Une étude a aussi été faite sur d'autres pistes, notamment avec les librairies françaises et francophones à l'étranger ; l'obstacle majeur c'est la gestion des logiciels, qui sont totalement différents et qui ne permettent pas une unification.

Madame Ellen BOUVERET, conseillère dans la circonscription d'Allemagne (Munich, Stuttgart)

Je reprends la main pour confirmer ce que nous dit Laurent : c'était un essai de mise au point de ce Pass Culture. Une étude a été faite, et c'est un projet qui est très difficile à mettre en place. Il y a des suggestions, mais pour l'instant, c'est un peu en gestation, et on nous a suggéré de soutenir un abonnement individuel, par exemple à Culture Tech. Ils ne sont pas très encourageants sur ce Pass Culture pour l'instant.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, président de la Commission de l'enseignement des affaires culturelles, de la francophonie et de l'audiovisuel extérieur

Merci Ellen et Laurent pour la restitution de nos échanges avec Madame Marie BUSCAIL et Monsieur Raphaël MALARA sur ce sujet.

Si les collègues présents ont une ou deux questions sur le pass Culture, nous pouvons échanger avant de conclure sur les travaux de notre commission.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Monsieur LAVEANT.

Monsieur Pierre LAVEANT, conseiller élu de la circonscription du Bénélux

Merci beaucoup Madame la Présidente. J'ai bien entendu que l'on était en train de regarder différentes pistes, et que c'est un peu vague. Dans ma commission Développement durable et commerce extérieur, nous avons auditionné les artisans des métiers d'art et il est apparu qu'il y avait une stratégie nationale en faveur des métiers d'art, qui est un plan gouvernemental, mis en place en mai 2023 par la ministre de la Culture de l'époque. Ce plan est en 5 axes, j'y reviendrai un peu plus tard, mais un axe est dédié à la jeunesse, et en particulier avec l'utilisation en France du Pass Culture, pour que les jeunes puissent aller dans des ateliers faire des travaux manuels et s'initier à des métiers d'art. C'est quelque chose qui pourrait être tout à fait envisageable, je pense, à l'étranger, et cela peut peut-être être regardé. Merci.

Madame Ellen BOUVERET, conseillère dans la circonscription d'Allemagne (Munich, Stuttgart)

Cela s'adresse aux enfants étrangers qui retournent en France, parce que pour avoir le Pass Culture, il faut être résident en France ; c'est très restreint et en même temps discriminatoire pour ceux qui restent à l'étranger. C'est la raison pour laquelle nous voudrions que ce Pass Culture soit mis en place pour tous les enfants à l'étranger.

Monsieur Laurent RIGAUD, Président du Groupe Union des Républicains, des Centres et des Indépendants et conseiller élu de la circonscription d'Asie Centrale et Moyen-Orient

Je peux ajouter quelque chose ? Nous avons fait plusieurs propositions de notre côté ; suivant les pays où nous résidons, nous avons des activités culturelles assez importantes, et cela n'a pas été repris. En effet, le problème est de mettre tout cela en place dans tous les pays, ce n'est pas de faire juste une région en particulier. Pour être très honnête, cette audition a été très décevante, parce que dès le début nous avons compris qu'il ne se passerait rien du tout.

Monsieur Pierre LAVEANT, conseiller élu de la circonscription du Bénélux

Je me suis peut-être mal exprimé ; c'est l'utilisation du Pass Culture pour pouvoir aller dans des ateliers, dans les pays, pas en France. Ce serait, par exemple, sous le chaperonnage de l'Institut français ou des Alliances qui auraient des accords avec des ateliers.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, président de la Commission de l'enseignement des affaires culturelles, de la francophonie et de l'audiovisuel extérieur

Nous prenons note de la suggestion.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Madame MARTIN, pour une dernière question.

Madame Catya MARTIN, Présidente de la commission de Sécurité et des risques sanitaires et conseillère élue de la circonscription d'Asie et Océanie

Merci Madame la Présidente. Avez-vous étudié la possibilité, à l'étranger pour les Français qui pourraient en bénéficier, de pouvoir les associer sur des grands musées français qui se déplacent à l'étranger ? Cela se passe dans certaines grosses villes (d'importantes expositions issues de musées français). Dans ce cas, le Pass pourrait-il également bénéficier, puisque c'est organisé par la France, à des jeunes Français à l'étranger ?

Monsieur Laurent RIGAUD, Président du Groupe Union des Républicains, des Centres et des Indépendants et conseiller élu de la circonscription d'Asie Centrale et Moyen-Orient

Nous en avons parlé ; notamment quelqu'un me l'a suggéré, puisque nous avons le Louvre à Abou Dhabi. Par ailleurs, il y a en ce moment une très belle exposition à la Sorbonne sur Notre-Dame de Paris. Mais il restait plus sur quelque chose de global, pas de spécifique. Effectivement cela pourrait être une suggestion.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, président de la Commission de l'enseignement des affaires culturelles, de la francophonie et de l'audiovisuel extérieur

pour conclure sur ce sujet et sur les travaux de notre commission, comme mes collègues l'ont dit, cette audition sur le Pass Culture a confirmé les craintes que nous avons : le sujet apparaît trop complexe à mettre en œuvre par l'administration, et les différentes propositions que nous pourrions chacun adapter à notre pays apparaîtraient comme une somme de bricolages locaux, qui ne peuvent pas constituer un programme géré par une administration centrale, avec les contraintes que suppose la mise en œuvre d'un budget de crédits qui seront distribués par des supports numériques, d'identification, de prévention de la fraude, et cetera.

Nous sommes donc déçus, concernant ce sujet. La porte nous a été maintenue ouverte ; si vous avez les uns ou les autres de bonnes idées, n'hésitez pas à nous les communiquer pour que nous puissions poursuivre l'échange, mais pour l'instant la seule offre réaliste que nous puissions espérer voir mettre en œuvre d'ici la fin de cette année est l'accès à Culture Tech sous une forme individuelle.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci beaucoup Monsieur le Président et tous les membres de la commission pour vos travaux et la présentation de ceux-ci.

Applaudissements dans la salle.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Je vais inviter les membres de la commission Développement durable et commerce extérieur à rejoindre la tribune.

Comme vous le voyez, le programme de l'après-midi a été un peu décalé, donc la pause ne peut pas se tenir.

PRÉSENTATION DES TRAVAUX DE LA COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DU COMMERCE EXTÉRIEUR

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Mes chers collègues, je vais vous demander de reprendre votre place. Nous allons démarrer la restitution des travaux de la commission du Développement durable et du commerce extérieur. Je laisse immédiatement la parole à son président M. Pascal Bourbon.

Monsieur Pascal BOURBON, conseiller élu de la circonscription de la péninsule Ibérique

Bonjour à tous. Cela ne vous a pas échappé, il y a eu un changement de présidence à notre commission ; je voudrais en profiter pour remercier Jean-Luc RUELLE qui a présidé cette commission pendant la première moitié de notre mandature depuis 2021, et qui est présent dans la salle.

Je voudrais aussi remercier notre vice-président Bruno qui à mes côtés, pour son immense travail en intersessions, dans la préparation de cette 40^e session, et bien sûr l'ensemble des membres de notre commission, pour la qualité de nos échanges et l'excellente ambiance durant nos travaux.

Nous avons profité de ce changement de présidence pour mener une double réflexion, d'une part faire un bilan de cette première partie de notre mandature, d'autre part amplifier un travail de réflexion afin d'établir une feuille de route pour la deuxième partie 2024-2026 et arriver à des résultats concrets et si possible tangibles en fin de format sur les sujets qui nous concernent. Sur la partie bilan, je laisse la parole à Bruno, qui reprendra entre autres les réponses à des résolutions présentées antérieurement en commission et qui nous ont semblé les plus pertinentes. Bruno, je te passe la parole.

Monsieur Bruno PLUDERMACHER, conseiller élu de la circonscription d'Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse

À un peu plus de mi-mandat, notre commission se réjouit de plusieurs réalisations, dont le vote de la compensation carbone, même si la mise en place en semble difficile -nous allons y revenir- et surtout la relance du prix du développement durable de l'AFE, dont la prochaine édition aura lieu lors de la 43^e session en octobre 2025. Plusieurs autres thèmes de développement durable ont également pu être abordés.

Nous avons audité différents acteurs du commerce extérieur afin d'essayer d'avoir un tableau clair et critique des dispositifs existants pour supporter des entreprises françaises exportatrices. Il existe de nombreux points de convergence entre ces deux thèmes de notre commission Développement durable et des commerces extérieurs. Nous allons continuer à explorer ces convergences.

En ce qui concerne les résolutions, plusieurs codes sont indiqués sur la slide : un code de couleur verte quand nous avons eu obtenu des réponses particulièrement positives, un code de couleur rouge dans le cas inverse, et orange quand nous avons des réponses un petit peu entre deux.

Au niveau de la formation, une résolution a été votée lors de la dernière session pour permettre à tous les conseillers des Français de l'étranger dans leurs pays respectifs de bénéficier d'une formation à la fresque du climat. Nous avons obtenu une réponse de travail, la DFAE travaillant sur la mise en place de formations, qui ne sont pas forcément exactement les fresques ; c'est en cours et nous espérons que d'ici l'été quelque chose sera en place.

En ce qui concerne la résolution sur l'ADEM, la convergence de vue est totale avec le ministère, nous en sommes fort heureux. C'est quelque chose qui devrait avancer et pouvoir se mettre en place relativement rapidement.

Au niveau de la participation des conseillers des Français d'étranger au Conseil économique et d'influence, là aussi nous avons obtenu une réponse en demi-teinte, mais qui peut se comprendre ; c'est à la discrétion du chef de poste de faire appel aux conseillers des Français d'étrangers qui ont une compétence économique. Ce n'est pas totalement satisfaisant, mais c'est loin d'être négatif.

Au niveau du plan de formation, dont nous parlerons un peu plus tard en fin de présentation, il a été mis en place, il a commencé, avec une fresque du numérique dans le cadre de ce plan de formation hier. Nous sommes satisfaits de la mise en place.

En ce qui concerne la compensation carbone, trois résolutions ont été votées : une première pour étudier la compensation carbone, une deuxième où cette assemblée a pris la décision de mettre en place une compensation carbone, et la troisième sur comment mettre en place cette compensation carbone. Cela fait un an que cela a été voté. La réponse que nous avons pour l'instant c'est que c'est à l'étude sur le plan comptable pour voir comment cela pourra être mis en œuvre ; nous aurions peut-être dû relancer un petit peu plus, mais nous demandons au bureau exécutif en intersection de pouvoir travailler avec la DFAE et le secrétaire général pour la mise en place réelle de cette compensation carbone

Voilà ce que nous avons fait. Concernant ce que nous allons faire, je repasse la parole à notre président.

Monsieur Pascal BOURBON, conseiller élu de la circonscription de la péninsule Ibérique

Sur la partie prospective, les objectifs à moyen et long terme, nous avons établi trois priorités : établir un mapping complet des outils et dispositifs de promotion du commerce extérieur en essayant d'apporter une analyse critique objective, et évidemment identifier des axes d'amélioration. Nous souhaitons particulièrement insister sur le rôle des EFE (Entrepreneurs français de l'étranger) et leurs besoins spécifiques hors de France.

Le résultat tangible sur lequel nous souhaitons aboutir est une analyse des pratiques du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères en matière de développement durable, notamment dans le cadre du Plan ambassade verte.

Enfin nous restons fortement impliqués sur la formation et la sensibilisation de nos élus Français de l'étranger en matière de développement durable et souhaitons donner la visibilité à des initiatives d'entrepreneurs à l'étranger

impliqués sur cette thématique, dans le cadre notamment du prix du développement durable de l'AFE, dont notre commission est à l'origine et souhaitons évidemment qu'elle perdure.

Pour cette session et dans un esprit d'efficacité et de lisibilité, nous avons décidé de ne présenter qu'une résolution. N'y voyez pas un message envers d'autres commissions qui présentent de nombreuses résolutions, chaque commission ayant en effet ses spécificités et sa propre dynamique. L'idée n'est pas de faire moins, mais de faire mieux, en additionnant si nécessaire des auditions complémentaires, parfois réparties sur plusieurs sessions, afin d'aboutir à l'élaboration de résolutions plus approfondies ;

Pour cette 40^e session, nous avons travaillé sur quatre thématiques principales en essayant systématiquement d'organiser deux auditions par thème afin de compléter et contraster si possible le contenu et les messages des intervenants. Les quatre thématiques sont les suivantes :

- Développement durable et Jeux olympiques, avec deux interventions prévues ; une intervention malheureusement annulée au dernier moment pour des raisons de santé de l'intervenant d'Amérique à Paris. La restitution sera faite par Laurence ;

- Finance verte et commerce extérieur, avec également deux interventions : Patricia et Audrey feront la restitution de ces auditions ;

- Compliance environnementale, avec une audition universitaire ; Gaëlle fera la restitution ;

- Métiers d'art, exception, importation ; Pierre vous fera la restitution et vous présentera un projet de résolution.

Nous aurons également notre traditionnelle présentation sur la radioscopie du commerce extérieur, avec un éclairage particulier cette année sur les échanges avec la région Asie-Pacifique, présentation préparée conjointement par nos collègues Abdelghani et Christophe. Ce dernier fera la présentation.

Enfin Gaëlle nous présentera la formation fresque numérique, que notre commission a organisée hier à midi pour l'ensemble des conseillers de l'AFE.

Je passe la parole à Laurence.

JO : Une épreuve de développement durable

Madame Laurence HELAILI-CHAPUIS, conseillère élue de la circonscription d'Europe du Nord

Bonjour à tous chers collègues. Le travail que je vais vous restituer est un travail que nous avons souhaité mener sur l'organisation des Jeux olympiques qui vont se tenir cet été à Paris, sous un aspect de développement durable.

La France va accueillir un immense événement, que nous identifions comme un immense Pavillon France, à l'instar de ce qui est réalisé, par exemple, par Business France pour promouvoir nos entreprises. Ces Jeux olympiques auront pour enjeu de promouvoir l'attractivité de notre pays, nos valeurs, et selon les propos mêmes du Président de la République, embarquer toute la population dans les Jeux olympiques.

Cela a abouti à la création du label Terre de Jeux, et nombreuses de nos ambassades ont été labellisées Terre de Jeux. Nous avons voté une résolution l'année dernière pour que les élus soient associés à l'organisation de Terre de Jeux dans vos ambassades. Les conseillers des Français qui ont été associés dans les ambassades à Terres de Jeux peuvent-ils lever la main ?

Une personne lève la main.

Madame Laurence HELAILI-CHAPUIS, conseillère élue de la circonscription d'Europe du Nord

Malheureusement je suis assez peu étonnée, mais c'était pourtant une résolution que nous avons votée à l'unanimité et qui avait eu un écho favorable de l'administration.

Pour ces Jeux olympiques, nous avons procédé à l'audition de Yan WERHLING, premier Vice-président de la Région Île-de-France ; il est responsable de la transition écologiste, il a été ambassadeur de France chargé des questions d'environnement dans les négociations internationales, et il a été sollicité sur la candidature de Paris aux Jeux olympiques sur l'excellence environnementale.

Que nous a appris Yan WERHLING ? Il nous a expliqué que ces Jeux olympiques s'inscrivaient vraiment dans un esprit d'héritage ; c'est une expérimentation, un test de ce qui va pouvoir être pérennisé après les Jeux olympiques.

Les valeurs fondamentales de ces Jeux, c'est de se greffer sur l'existant, de créer du réversible et de démontrer le commitment de la France envers ses engagements lors des différents sommets écologiques et des différents engagements qu'a pu prendre le pays.

Comment ? Nous avons identifié 5 points principaux :

- Développer le réseau de transports en commun et développer une offre boostée de mobilité douce ; par exemple avoir un métro qui va pouvoir venir jusqu'aux aéroports ;

- Utiliser des équipements de haute qualité environnementale, en bois notamment, biosourcé ; utiliser la géothermie pour chauffer les sites, l'idée étant de modifier le moins possible les sites sportifs. Par exemple le village olympique sera réversible en logements ;
- Le traitement des eaux de la Seine servira à tous les Parisiens pour de nombreuses années ;
- Soft power-communication ; l'idée c'est de montrer notre savoir-faire, le savoir-faire français (c'est en cela que je liais cela en un immense Pavillon France), montrer que nous sommes capables de tenir nos engagements et de se montrer vertueux dans l'organisation des Jeux olympiques ;
- Pédagogie renforcée autour du tri des déchets ; l'idée c'est de démontrer aux communes l'intérêt du tri généralisé, de peu recourir ou de ne pas recourir aux emballages plastiques, d'utiliser des produits locaux dans l'offre alimentaire, notamment aux abords des sites sportifs, et proposer un prix facilité en amont. Les entreprises, les industries et les collectivités territoriales devront être parties prenantes.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Avez-vous des questions sur cette présentation ? Je ne vois aucune question. Vous pouvez poursuivre M. le Président..

Monsieur Pascal BOURBON, conseiller élu de la circonscription de la péninsule Ibérique

Je passe la parole à Patricia et à Audrey pour la restitution de nos deux auditions concernant les finances vertes et le commerce extérieur.

Finance verte et commerce extérieur

Madame Patricia CONNELL, conseillère élue de la circonscription d'Europe du Nord

Merci Monsieur le Président. Bonjour à toutes et à tous. Vous vous demandez peut-être pourquoi notre commission s'est particulièrement intéressée à la finance verte. Ne vous inquiétez pas, il n'y a aucune concurrence avec la commission des finances, je peux vous l'assurer ; en effet la finance verte englobe toutes les opérations financières visant à soutenir la transition énergétique et à lutter contre le changement climatique. Cela s'inscrit donc parfaitement dans notre travail sur le commerce extérieur durable.

Notre objectif, comme l'ont souligné Pascal et Bruno, est de livrer un rapport sur ce sujet à la fin de notre mandature.

Vous vous rappelez peut-être que nous avons auditionné précédemment la French Tech, mais aussi BPI et l'ADM. Pour continuer notre avancée sur ce sujet, nous avons eu le plaisir d'accueillir deux intervenants aux profils complémentaires ; il s'agit tout d'abord de Michael VINCENT, enseignant à l'université de la Sorbonne et à l'École polytechnique, président de l'ONG Greentervention. Son expérience a apporté un éclairage très précieux. Ensuite nous avons eu l'honneur d'accueillir Alexandre HOLROYD, député des Français établis hors de France et président de la Caisse des dépôts de consignation. Pour information, la Caisse des Dépôts, ce sont 1 300 milliards d'actifs. Son rapport intitulé « Choisir une finance verte au service de l'accord de Paris de 2020 » a ouvert de nouvelles perspectives pour aligner les marchés financiers sur les objectifs de cet accord. Ces deux interventions nous ont permis de comprendre que la finance verte peut-être un vrai levier mondial essentiel pour la transition écologique, bien au-delà de nos frontières.

Je vais laisser la parole à Audrey qui va vous parler de nos échanges avec Monsieur Michael VINCENT.

RISQUES ET RÉGLEMENTATION

Madame Audrey LECLERC, conseillère élue de la circonscription d'Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse

L'audition de Michael VINCENT a abordé les risques et la réglementation sur le sujet, à travers plusieurs points :

- Les risques climatiques sont des risques financiers ; la finance verte ne doit pas devenir une bulle. Nous avons eu les subprimes avec la crise bancaire ;
- Il existe des risques liés à la transition et à la finance, et une addiction aux hydrocarbures ;
- Les risques de marché et de crédit, par exemple des risques de perte liés aux fluctuations des prix des instruments financiers (cours des actions, et cetera).

L'effet du climat sur la finance est vraiment quelque chose qui est très documenté, mais se pose la question des effets de la finance sur le climat ; si une finance verte fonctionnait, qu'est-ce que cela apporterait ?

Nous avons donc fait un point sur la réglementation financière concernant la finance verte ; on constate que c'est très souvent en réaction, pas vraiment en anticipation. Par ailleurs, la réglementation est insuffisante c'est-à-dire que les seuils d'irréversibilité (seuils au-delà desquels le dommage posé est considéré comme irréversible) ne sont pas inclus. Même les banques centrales ont constaté que la supervision de la stabilité financière est très

difficile. On nous a notamment évoqué le concept de Cygnes verts, c'est-à-dire que la prise en compte des risques extrêmes est très difficile.

En outre, l'autorégulation des institutions financières est limitée ; on peut s'engager sur différents points, mais dans la réalité, ce n'est pas toujours réalisé, il y a des blocages pour les entreprises notamment en termes de trésorerie.

Nous avons évoqué des pistes, comme la proposition de banque fossile européenne et l'épargne verte européenne.

MEILLEURES PRATIQUES EN MATIÈRE DE FINANCE VERTE, LEVIER MONDIAL

Madame Patricia CONNELL, conseillère élue de la circonscription d'Europe du Nord

Merci Audrey. Comme je vous l'ai indiqué plus haut, le rapport d'Alexandre HOLROYD a ouvert de nouvelles perspectives pour aligner les marchés financiers sur les objectifs de l'accord de Paris. Pour écrire ce rapport, il a dû faire plus de 150 auditions pendant la période Covid, la plupart sur Zoom ; il a pu arriver à 24 recommandations. Dans ces 24 recommandations, il a souligné que l'État à lui seul ne pouvait financer cette transition écologique et qu'il était indispensable d'arriver à mobiliser des fonds privés et publics. Par exemple la Caisse des Dépôts a prévu d'investir 100 milliards d'euros sur les 300 milliards d'euros nécessaires à la transition écologique. Pour cela, nous devons faire en sorte d'orienter les investissements et l'épargne vers la transition écologique. Cela demande cependant une normalisation des données financières pour mieux évaluer les investissements. Les régulateurs ont donc un rôle clé à jouer dans la création de taxonomie, et pour mieux comprendre les produits financiers verts.

Aujourd'hui on comprend très bien un produit très vert ou très brun, mais pas ce qu'il y a entre les deux. La mobilisation de l'écosystème local et des institutions françaises à l'étranger est également cruciale pour accélérer cette transition.

En résumé, la finance verte n'est qu'une partie de la solution, mais elle est essentielle pour construire un avenir durable pour tous.

Je passe à nouveau la parole encore à Audrey qui doit vous présenter nos conclusions.

Madame Audrey LECLERC, conseillère élue de la circonscription d'Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse

Il y a eu des débats, il y a eu des consensus, mais il y a plusieurs points sur lesquels les auditionnés et la commission se sont mis d'accord. Je vais essayer de les résumer.

La stabilité financière est en danger, il y a une urgence climatique.

Le rôle du régulateur est crucial ; nous avons notamment abordé la question de la normalisation des données et sur ce point nous avons eu une alerte sur la réponse au « tout data », parce que cela n'engage pas forcément à l'action ;

Le niveau d'investissement nécessaire est colossal. Sur la diapo il est écrit « Caisse des dépôts 300 milliards ». Pour vous donner une explication plus précise, les besoins d'ici 2030 selon le rapport sont de 300 milliards, et la Caisse des dépôts s'est engagée d'ici à 2028 au financement de la transition écologique sur 100 milliards ;

Se pose la question de l'investissement public comme levier d'investissement du secteur privé ; au niveau des débats, nous avons remarqué que cela ne pouvait pas être le seul levier.

Les critères actuels de rentabilité de la finance sont très problématiques ; en effet, aujourd'hui, si on veut financer un projet vert, les projets ne sont pas rentables selon les critères actuels de la finance.

Enfin se pose la question du greenwashing ou écoblanchiment.

Comme l'a dit Patricia, nous allons poursuivre nos travaux sur le commerce extérieur durable puisque c'est une thématique sur laquelle nous souhaitons produire un rapport final à la fin de la mandature. Pour reprendre ce qui a déjà été dit : la finance verte n'est qu'une partie de la solution.

Monsieur Pascal BOURBON, conseiller élu de la circonscription de la péninsule Ibérique

Merci. Des réactions ? Des questions ?

Madame Saliha OUAMMAR, conseillère élue pour la circonscription Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse

Simplement une question sur l'aspect assurance ; avez-vous abordé ce volet sur la position des assureurs ? C'est même important parce qu'ils estiment le coût du changement climatique et des catastrophes à venir.

Monsieur Pascal BOURBON, conseiller élu de la circonscription de la péninsule Ibérique

Nous n'avons pas approfondi, mais comme je l'ai précisé en début de session, c'est une thématique que nous allons analyser sur les prochaines sessions, par des compléments d'intervention et d'audition ; effectivement avoir la position des assureurs sur ce sujet me paraît tout à fait pertinent. Je vous remercie.

Madame Saliha OUAMMAR, conseillère élue pour la circonscription Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse

Je viens de regarder sur Google en quoi consistait cette notion de cygnes verts ; pouvez-vous nous dire en quoi cela consiste ?

Monsieur Pascal BOURBON, conseiller élu de la circonscription de la péninsule Ibérique

C'est une analogie à la théorie d'un économiste, concernant le cygne noir. Il disait : nous n'avons jamais vu de cygnes noirs, existent-ils ? Si nous n'en avons pas vu, ils n'existent pas. Ce cygne noir a été transformé en vert, par rapport aux catastrophes qui pourraient arriver, mais qui ne sont pas forcément identifiées à ce jour.

Madame Patricia CONNELL, conseillère élue de la circonscription d'Europe du Nord

Je tiens à dire que le cygne noir existe.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Nous pouvons passer à la séquence suivante M. le Président..

Monsieur Pascal BOURBON, conseiller élu de la circonscription de la péninsule Ibérique

Absolument. Nous allons changer le plateau. Je vais demander à Gaëlle, Pierre et Christophe de nous rejoindre. Je passe la parole à Christophe.

Radioscopie du commerce extérieur

Monsieur Christophe LEJEUNE, élu de la circonscription de Hong Kong

Bonjour chers collègues. Je présente les travaux que nous avons faits ensemble avec Abdelghani. Je voudrais le remercier pour ce travail immense d'analyse de données sur le commerce extérieur.

Voici donc la radioscopie du développement durable et du commerce extérieur.

Que se passe-t-il aujourd'hui ? La tendance est stable ; le déficit commercial continue, à 99,6 milliards d'euros en 2023 ; 65 milliards d'euros en 2020, 85 milliards en 2021, 164 milliards en 2022.

La baisse de 86,7 % provient d'une baisse du coût de l'énergie sur le marché international et de la reprise depuis le mois d'avril de la production et de l'exportation d'électricité.

Le mix production électrique en 2023 est le suivant : 11% d'éolien, 5% de solaire, 13% d'hydraulique et 71% de nucléaire.

La France est le seul pays de la zone euro enregistrant à nouveau un déficit commercial.

Des pistes sont envisagées pour s'améliorer. L'exécutif table sur une reprise de l'industrie d'environ 10 à 15 % ; cela permettra de relancer un peu l'économie en relocalisant afin de décarboner.

La compétitivité-prix des produits français reste assez faible en ce moment ; c'est principalement dû à des effets de charges sur les entreprises.

Si nous faisons un petit panorama de nos concurrents, le concurrent numéro un est bien sûr la Chine, dont l'excédent budgétaire est de 571 milliards de dollars ; un deuxième un très bon élève de l'Europe est l'Allemagne, avec 177 milliards positifs, suivi par l'Italie à 35 milliards, et enfin les deux élèves un peu moins bons, les États-Unis, qui ont un déficit de 770 milliards, et la France avec ses 99,6 milliards.

Si je regarde les soldes commerciaux en 2023, je rappelle que la France est le cinquième pays exportateur mondial en biens et services. Environ 146 000 entreprises françaises exportent ; en Allemagne, elles sont de 363 000, en Italie d'environ 250 000. La culture de l'internationalisation et de l'export n'est pas encore complètement intégrée dans les entreprises françaises. Si vous vous rappelez de la session d'octobre avec les CCE et le gouvernement et cetera, ils mettaient en place des mentors d'export par région pour aider les entreprises françaises à se positionner sur l'export.

Le principal fournisseur de la France est l'Allemagne, avec 91 milliards d'euros, suivi par la Chine et Hong Kong, la Belgique et les États-Unis.

Les principaux clients de la France sont l'Allemagne, l'Italie, la Belgique et les États-Unis.

Les principaux excédents sectoriels sont : l'aéronautique et le spatial à + 38 milliards, les parfums et cosmétiques, à + 16 milliards, l'agroalimentaire à + 6 milliards, la chimie à + 3 milliards.

Les principaux déficits sectoriels sont : l'énergie (nous avons recommencé à exporter à partir du mois d'avril simplement), les biens d'équipement à - 39 milliards d'euros, l'automobile à - 24 milliards d'euros, la métallurgie à - 14 milliards d'euros.

Les principaux freins à l'exportation sont notamment une concentration de l'export français vers l'Union européenne, qui représente 88 % des exportations françaises. Les 12 % restants sont sur l'Amérique du Nord, le Moyen-Orient, l'Afrique du Nord. Il faut que nous arrivions à regarder d'autres pays, à être plus aventuriers et un peu plus agressifs.

On se heurte à des coûts de prospection très élevés, à une complexité administrative, à des risques de paiement, et au fait que les banques françaises sont assez frileuses pour accompagner les entreprises à s'exporter.

LE PLAN FRANCE 2030- LE DÉFI DE LA RÉINDUSTRIALISATION DÉCARBONÉE

Concernant les émissions de CO₂ de l'industrie en France, les deux courbes du graphique sont un peu mensongères ; si les émissions industrielles françaises de gaz à effet de serre ont diminué par rapport à l'industrie mondiale, il faut aussi comprendre qu'il y a deux impacts ici ; le mix énergétique français avec le nucléaire, c'est très bien, en revanche les délocalisations font que nous allons polluer ailleurs. Ce n'est pas bien du tout. Il faut faire un peu attention et je pense que la tendance est au retour vers la France ; les gens ont bien compris maintenant que ce type de modèle de développement économique vers l'export pour exporter les mauvaises pratiques n'est plus à l'ordre du jour.

PRINCIPALES MESURES POUR ACCOMPAGNER LA RÉINDUSTRIALISATION ET PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

- La formation aux métiers d'avenir ; tout ce qui est robotique, intelligence artificielle, data science...
- Création du crédit d'impôt d'investissement « industries vertes » ;
- Relancer l'initiative Territoires d'industrie, qui vise à aider et à simplifier la relocalisation des entreprises sur les régions en France. C'est un point important qui permettra sans doute de décarboner notre industrie.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA FRANCE AVEC L'ASIE-OCEANIE

L'Asie-Océanie représente 36% du PIB mondial avec 3 des 5 plus grandes économies (Chine, Japon et Inde) ; ce sont environ 3 milliards de personnes.

L'Asie-Océanie représente 17 % du commerce extérieur français et 37 % de son déficit.

Selon la Banque de France, le stock d'IDE dans l'Asie-Océanie est de 120 milliards d'euros, soit 9,5 % du total mondial, multiplié par 6 entre 2000 et 2020.

Les pays d'Asie Pacifique, sont des pays jeunes avec des populations importantes ; 250 millions d'habitants en Indonésie, 120 millions d'habitants aux Philippines. Ce sont des pays importants avec des marchés colossaux. Ce sont des gens qui sont multilingues ; ils parlent tous anglais ; il y a des très bonnes infrastructures, qui se développent. Les Philippines sont le pays numéro 1 au monde au niveau des échanges de SMS et d'utilisation d'applications.

Les IDE ciblent les nouvelles technologies, la robotique, l'incubation de start-ups, les jeux vidéos, l'aéronautique et les technologies des semi-conducteurs. Le monopole des semi-conducteurs est situé sur l'Asie Pacifique : Taïwan, les Philippines, le Japon, la Malaisie, et cetera.

Comment se répartissent ces investissements directs ? La Chine a 26 %, le Japon 15 %. Désormais il faut regarder ailleurs ; il faut y envoyer les entreprises françaises dans les pays demandeurs d'aide et d'investissements. Tous les pays émergents sont vraiment des marchés qui peuvent être très importants pour les entreprises françaises.

CONSTATS

La contribution industrielle représente 10% du PIB et ne permet pas de résorber le chômage et le déficit de la balance commerciale. Il faut réindustrialiser la France.

Les revenus financiers des délocalisations ne peuvent pas rééquilibrer la balance des paiements.

La réindustrialisation et la décarbonation peuvent devenir des leviers d'une croissance économique durable.

Le monde a basculé vers l'Asie, la France est trop peu présente.

La nouvelle stratégie chinoise est d'investir et de produire dans les pays européens afin de contourner la nouvelle taxe carbone. Nos amis chinois ne dorment pas ; quand on met en place des normes, ils vont trouver un moyen de contourner ces normes ou ces règles. On observe en ce moment de nombreuses acquisitions de boîtes chinoises sur l'Europe ; certains modèles peuvent être très *disruptifs* et constituer des menaces pour nos économies ; donc il faut faire attention et ne pas se laisser bernier. Il faut aussi que l'administration le prenne en compte. Les Européens et les Français suivent les règles, mais tous les autres pays du monde sponsorisent leurs sociétés quand elles font de l'export. L'AFD sponsorise parfois des projets pour des entreprises étrangères ; c'est pourtant notre argent. Les Japonais ne vont sponsoriser que des entreprises japonaises, les Chinois de même.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Pascal BOURBON, conseiller élu de la circonscription de la péninsule Ibérique

Merci Christophe ; tu as beaucoup de mérite de faire la première partie de cette présentation sur les échanges et les flux commerciaux sans chiffres et sans graphique à l'écran ; doublement bravo.

Des questions dans la salle ?

Madame Nadine FOUQUES-WEISS, conseillère élue de la circonscription d'Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovaquie, Slovaquie, Suisse

Merci pour cet excellent exposé ; nous avons vraiment écouté avec très grand intérêt. Je voulais dire que l'utilisation des normes pour contourner les règles se fait même à l'intérieur de l'Europe. Par exemple, si vous voulez vendre une fenêtre en Allemagne, ce sont tous les composants qui seront normatés, tandis qu'en France

c'est toute la fenêtre une fois qu'elle est finie, ce qui fait que vous ne pouvez pas vendre une fenêtre française en Allemagne.

Madame Annie RÉA, conseillère élue de la circonscription d'Europe du Sud

Merci pour cette excellente présentation. J'avais deux questions, une qui concerne le crédit d'impôt, qui était indiqué comme mesure d'incitation pour la réindustrialisation, à laquelle je crois beaucoup. Je sais que d'autres pays sont très inventifs sur la question des incitations fiscales, notamment l'Italie. À votre connaissance, la France fait-elle des benchmarks avec d'autres pays pour s'inspirer de ce que font les autres ?

Ma deuxième est peut-être hors sujet ; elle concerne le plan export qui avait été lancé, sauf erreur de ma part, au mois d'août par le précédent ministre Olivier BECHT. Nous avons un nouveau ministre ; avez-vous pu, avec ce nouveau ministre, évaluer la trajectoire fixée dans le plan export ? Est-ce que tout est maintenu ? Va-t-il y avoir des innovations ? Mais peut-être n'avez-vous pas eu le temps durant cette session d'approfondir ces sujets.

Monsieur Christophe LEJEUNE, élu de la circonscription de Hong Kong

Concernant les plans régionaux, je ne sais pas s'ils font des benchmarks, mais généralement quand nous travaillons avec les agences gouvernementales françaises sur l'export, c'est ce qu'ils font, mais je n'ai pas eu de données chiffrées sur ce sujet. Certaines régions sont plus en avance que d'autres, c'est sûr.

En ce qui concerne la question relative à Franck RIESTER, nous n'avons aucune nouvelle. Il vient d'arriver. Il a l'air très impliqué sur le commerce extérieur et ce serait peut-être intéressant d'avoir pour la prochaine session son avis sur le plan export.

Monsieur Pascal BOURBON, conseiller élu de la circonscription de la péninsule Ibérique

Annie, j'ai bien noté ta question, très pertinente sur le benchmark des politiques d'incitation fiscale de nos partenaires ou de nos concurrents. Ce sera certainement l'objet d'auditions et de restitutions lors de prochaines sessions.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Nous avons une autre question dans la salle : Thierry CONSIGNY.

Monsieur Thierry CONSIGNY, conseiller élu de la circonscription d'Asie et Océanie

Le sénateur britannique vient de rentrer au conseil d'administration de l'AFD ; cela vaudrait peut-être le coup de l'auditionner.

Monsieur Christophe LEJEUNE, élu de la circonscription de Hong Kong

C'est un problème de texte et de standard à l'AFD. Le benchmarking par rapport à toutes les autres agences d'autres pays du monde peut être intéressant pour essayer de faire une bonne analyse comparative. Au Japon, tous les projets sont subventionnés par le JICA (agence japonaise de coopération internationale).

Madame Saliha OUAMMAR, conseillère élue de la circonscription d'Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse

Sur cet aspect fiscal, on a une espèce de course au moins-disant fiscal, une espèce de concurrence fiscale entre les États, en particulier dans les États membres de l'Union européenne ; je pense que l'on devrait plutôt aller vers plus d'harmonisation fiscale, que les États ne se dénuent pas au motif ou au prétexte de financer les entreprises à l'étranger. En outre, si l'on investit dans ces entreprises à l'étranger, il faut quand même s'assurer que ce soit du durable ; il ne faut pas aller s'installer à l'étranger si on retombe dans les mêmes travers.

Il faudra affiner, je pense, après la discussion, voir ce que l'on se propose de faire.

Monsieur Christophe LEJEUNE, élu de la circonscription de Hong Kong

Je suis entièrement d'accord avec vous ; normalement, quand une entreprise se développe à l'export, elle le fait en connaissance de cause. Par exemple, le métro de Manille, la personne en charge de la direction de ce projet fait partie de l'entreprise Colas ; ils ont ramené une centaine d'expatriés. C'est ponctuel, mais ils ont une présence en Asie sur tous les projets ; ils sont basés en Asie.

En ce qui concerne les petites entreprises, généralement quand elles viennent s'installer, les EFE en particulier, elles sont là pour rester. Et je pense que l'un des leviers sur lequel il faut vraiment que nous travaillions, ce seront les EFE, avec nos amis de la CCE et les chambres de commerce. Les EFE sont les entreprises françaises de l'étranger ; ce sont des entrepreneurs français qui montent une petite boîte de droit local, pour la promotion des produits ou des services français. Par exemple, un distributeur de vin ou un distributeur de logiciel français, qui

monte sa petite boîte, qu'il développe. Nous essayons d'aider ces entreprises, ce qui permettra de résorber le déficit du commerce extérieur.

Monsieur Pascal BOURBON, conseiller élu de la circonscription de la péninsule Ibérique

Y a-t-il une autre question sur ce sujet avant de passer au sujet suivant ? Bien. Je passe la parole à Gaëlle qui va nous parler de compliance, ou de conformité environnementale.

Compliance environnementale

Madame Gaëlle LECOMTE, conseillère élue de la circonscription de la péninsule Ibérique

Merci monsieur le Président. Dans le but de corréliser les deux concepts fondamentaux sur lesquels porte notre commission, à savoir d'un côté le développement durable et de l'autre le commerce extérieur, nous avons fait le choix de porter notre attention sur un sujet grandissant, à savoir la compliance environnementale.

Cette compliance, ou conformité en français, se penche à la fois sur les enjeux climatiques et sur les entreprises, et la mise en place avérée de bonnes pratiques, respectueuses de l'environnement.

Par conséquent l'angle choisi est qui a fait l'objet de l'audition est celui des règles actuelles de compliance environnementale qui s'appliquent aux entreprises françaises à l'étranger, ainsi que des principaux défis auxquels elles font face en matière de compliance environnementale lorsqu'elles sont présentes à l'international.

C'est pourquoi nous avons auditionné madame Sabrina DUPOUY, maître de conférences en droit à l'Université de Clermont-Ferrand, spécialiste en droit de l'environnement et notamment du contrat et de l'environnement. Ses thèmes de recherche croisent le droit privé et plus particulièrement le droit des affaires, avec le droit de l'environnement.

Madame DUPOUY a rappelé que la protection de l'environnement était l'un des plus grands défis de notre siècle et que c'est dans ce contexte qu'il y a un nouveau rapport entre l'État et les entreprises, afin d'assurer la protection environnementale. La compliance ou la mise en place de normes de conformité participe à lutter contre les risques contemporains ; c'est déjà le cas par exemple pour la corruption. Ainsi, depuis quelques années maintenant, la compliance porte également sur l'environnement. Car il est important de le souligner, la prise de risque pour les entreprises est bien réelle. Il est en effet beaucoup demandé aux entreprises de mettre en place des actions pour protéger l'environnement, ou en tout cas réduire leur impact carbone le plus possible, et l'on constate une accélération depuis deux ou trois ans maintenant des directives, notamment européennes, imposant un cadre aux entreprises. Bien que la compliance pèse de plus en plus sur les entreprises, il y a encore aussi parfois un flou normatif. Madame DUPOUY, dans son audition, a pris pour exemple les objectifs de la COP 21, avec l'objectif de neutralité carbone.

Cependant il faut souligner le risque qui pèse à la fois sur le dirigeant d'entreprise et sur la société elle-même qui peuvent être rendus responsables d'écocide par la justice. Cette directive européenne d'écocide est rentrée en vigueur il y a peu ; les entreprises ont 2 ans afin de se mettre en conformité.

Madame DUPOUY souligne aussi le fort risque réputationnel qui pèse sur les entreprises ne respectant pas les règles de compliance et qui mènerait à des poursuites judiciaires, et parfois éventuellement à des sanctions ; en effet le juge peut ordonner la publication du nom de l'entreprise et même du cas judiciaire. Ce fut déjà le cas par le passé pour des entreprises françaises, notamment dans le secteur de la banque et des énergies fossiles. Je ne vais pas les nommer, mais vous pouvez trouver ça assez facilement sur Internet. Ces répercussions sur la réputation des entreprises françaises sont bien réelles, d'autant plus que la société civile, les associations, les ONG, sont de plus en plus attentives et vigilantes. Pour ces entreprises françaises à l'étranger responsables d'écocide ou simplement ne respectant pas les normes environnementales, il a été rappelé notre rôle d'élu local, avec une très bonne connaissance quand même de notre circonscription ; et cette bonne connaissance fait que nous pouvons aussi jouer un rôle de lanceur d'alertes auprès des ONG ou de la justice. Car toute personne avec un intérêt à agir peut saisir le juge selon le Code de commerce. Les ONG le font déjà beaucoup, mais les personnes physiques, par exemple les élus français de l'étranger peuvent aussi le faire.

Heureusement quand même, la majorité de nos entreprises françaises à l'international sont de bonne volonté et ont envie de bien faire, en intégrant ces normes et leurs conformités. Mais il apparaît aussi qu'elles sont très peu soutenues ou même orientées dans la mise en place de ces normes environnementales. Aucune structure, qu'elle soit publique ou même privée, n'existe à l'heure actuelle. Or ce manque d'accompagnement des entreprises françaises à l'étranger pose un vrai problème pour ces entreprises, qui en plus donc du risque réputationnel, de sanction financière, font aussi face à une forme de concurrence déloyale localement, dans des pays où le droit de l'environnement par exemple serait peu ou quasi inexistant.

Cette lacune, que nous avons identifiée pendant l'audition, a également été soulevée par Madame DUPOUY, qui a proposé à notre commission de coopérer avec l'université dont elle est originaire, Clermont-Ferrand. Il est vrai que si à l'heure actuelle certains aspects de cette coopération restent encore à définir, il nous semble extrêmement intéressant de pouvoir bénéficier de l'expertise et des connaissances d'un groupe de travail

universitaire, afin de soutenir les entreprises françaises à l'international en matière de compliance environnementale, en les soutenant par le biais d'un guide, par exemple.

Enfin il a été décidé au sein de la commission que cette audition ne ferait pas l'objet d'une résolution, en tout cas pas pour l'instant, pas pour cette session, mais vous l'aurez compris, nous souhaitons aller plus loin sur cette thématique et allons sérieusement explorer ou considérer la possibilité de coopérer avec l'Université de Clermont-Ferrand pour un éventuel groupe de travail. Merci.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Pascal BOURBON, conseiller élu de la circonscription de la péninsule Ibérique

Merci Gaëlle.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Il y a une question dans la salle. Mme Radya RAHAL.

Madame Radya RAHAL, conseillère élue de la circonscription d'Afrique du Nord

Merci Monsieur le Président. Employer le terme compliance au lendemain de la journée de la francophonie alors que le terme conformité est tout aussi bien en français, excusez-moi !

Madame Gaëlle LECOMTE, conseillère élue de la circonscription de la péninsule Ibérique

C'est totalement voulu ; les pays anglo-saxons ont été précurseurs sur cette question. Pendant toute l'intervention et ce sera le cas dans les restitutions du rapport final- le terme français sera utilisé. Merci beaucoup.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Nous avons une autre question, de M. Jean-Baka DOMELEVO.

Monsieur Jean-Baka DOMELEVO-ENTFELLNER, conseiller élu de la circonscription d'Afrique centrale, australe et orientale, Groupe Écologie et Solidarité

Nous rigolons, en commission des lois, parce que sur des aspects rédactionnels, je marche dans les pas de Radya ; au début de mon mandat ce n'était pas exactement le cas, mais encore une fois je vais dire la même chose, j'aurais remplacé compliance par conformité.

Monsieur Pascal BOURBON, conseiller élu de la circonscription de la péninsule Ibérique

Dans l'énoncé de la thématique, j'ai utilisé les deux terminologies, mais c'est vrai dans la pratique et dans la documentation sur laquelle on peut travailler malheureusement, le terme compliance est majoritairement utilisé.

Ateliers d'Art de France

Monsieur Pascal BOURBON, conseiller élu de la circonscription de la péninsule Ibérique

Nous pouvons poursuivre. Je passe la parole à Pierre, sur la thématique des métiers d'art d'exception. Pierre fera la restitution de l'audition et nous présentera également un projet de résolution.

Monsieur Pierre LAVEANT, conseiller élu de la circonscription du Bénélux

Merci Monsieur le Président. Nous avons auditionné Monsieur GALERNEAU, le président d'Ateliers d'Art de France, le syndicat professionnel représentatif des métiers d'art.

J'en ai parlé autour de moi, et on m'a dit « Les métiers d'art ? Cela existe encore ? » Oui cela existe encore ; il y en a plus de 250, qui sont répertoriés par la loi de 2014, si je me souviens bien : ardoisiers, plumassiers, apprêteur, argenteurs, fondeurs, et cetera. C'est vraiment notre patrimoine.

Vous voyez sur l'image un pied de lampe, qui est en étain doré à la feuille d'or fait par Monsieur GALANDE.

Cet atelier fédère plus de 6 000 artisans d'art et il a deux missions : représenter et défendre le secteur, mais aussi contribuer au développement économique des ateliers d'art.

Quelle a été la finalité de notre audition ? Dans le cadre de notre mandat pour le commerce extérieur, de regarder quel était le développement à l'international de ces PME.

Ce sont 60 000 entreprises, qui sont très majoritairement unipersonnelles. Pourtant, c'est un chiffre d'affaires de 19 milliards, dont 8 milliards à l'export ; ces toutes petites entreprises arrivent à faire 42 % de leur chiffre d'affaires à l'export, et cela dans à peu près toutes les régions du monde : la Russie, l'Amérique du Nord, l'Asie, le Moyen-Orient, ce qui leur permet en plus d'avoir une bonne stabilité. En Russie évidemment l'export est plus difficile, mais comme ils sont représentés à peu près dans le monde entier ils y arrivent.

Ces entreprises ont en moyenne un chiffre d'affaires de 100 000 €.

Comment y arrivent-elles ? Les petits artisans qui commencent, qui sortent de l'école, se font connaître par les réseaux sociaux, par des magasins en ligne, mais ce qui est très important pour eux, ce sont les salons. Un salon est possédé et géré par Ateliers d'Art de France, il s'appelle Maison et Objets, et gère 1 milliard de chiffres d'affaires. Il y a aussi des résidences à l'étranger. Il y a aussi bien sûr des actions de BPI, d'Institut français et de Business France, mais nous n'avons pas eu assez de détails ; cela fera probablement l'objet d'une autre audition.

Nous avons également vu lors de notre audition qu'un plan a été développé en mai 2023 par la ministre de la Culture et par la ministre déléguée aux PME, comportant cinq axes, sur la stratégie nationale en faveur des métiers d'art. Sur ces cinq axes, deux nous paraissent très pertinents. Le premier est « Valoriser les métiers d'art auprès de la jeunesse » ; or ce plan ne parle pas des Français de l'étranger, d'où une résolution qui va suivre. Le cinquième est « Développer les métiers d'art à l'international », et là, à la suite de prochaines auditions, il y aura peut-être aussi des actions de notre part.

J'en viens à la résolution. Vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a un manque d'artisans qualifiés ; ce premier axe vise à créer des vocations et de montrer ce que sont ces métiers d'art. S'il est facile pour les jeunes en France de visiter des ateliers, il est beaucoup plus difficile de le faire quand on est à l'étranger

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Il y a déjà une question dans la salle. Ellen BOUVERET.

Madame Ellen BOUVERET, conseillère dans la circonscription d'Allemagne (Munich, Stuttgart)

Associez-vous dans vos métiers d'art les Compagnons de France ?

Monsieur Pierre LAVEANT, conseiller élu de la circonscription du Bénélux

Ce sont des métiers d'art, mais maintenant ils sont extrêmement indépendants ; ils dépendent de trois loges et ils ont leur propre formation, donc ils ne sont pas représentés par les Ateliers d'Art de France.

Nous arrivons à la résolution. Objet : Promotion des métiers d'art auprès des élèves de lycées français à l'étranger.

Considérant :

Le plan « stratégie nationale en faveur des métiers d'art » de mai 2023, notamment son axe « Valoriser les métiers d'art auprès de la jeunesse » et son axe « Développer les métiers d'art à l'international » ;

La richesse et la grande diversité de nos savoir-faire que représentent les métiers d'art, contribuant à valoriser l'image de la France à l'international ;

Le chiffre d'affaires des entreprises des métiers d'art établi à 8 milliards d'euros à l'export (42% du total) qui impacte de façon positive le commerce extérieur de la France ;

Les besoins de ce secteur en artisans qualifiés, notamment au vu du retour en France de certains métiers d'art ;

Le peu de connaissance des élèves des lycées français à l'étranger concernant les métiers d'art ;

Le souhait de susciter des vocations et de sensibiliser les jeunes générations à ces métiers ;

Demande : en concertation avec la commission de l'Enseignement, des affaires culturelles, de la francophonie et de l'audiovisuel extérieur de l'Assemblée des Français de l'étranger, que l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger mette en place des activités dans les lycées français à l'étranger pour faire connaître et valoriser les savoir-faire français des métiers d'art, comme par exemple la venue des « jeunes ambassadeurs des métiers d'art », la mise en place d'ateliers de découverte des métiers d'art ou la participation de professionnels de métiers d'art lors des forums des carrières...

Applaudissements dans la salle

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Suite à cette résolution, j'ai une question dans la salle. Madame Radya RAHAL.

Monsieur Pascal BOURBON, conseiller élu de la circonscription de la péninsule Ibérique

Il n'y a pas un seul anglicisme.

Madame Radya RAHAL, conseillère élue de la circonscription d'Afrique du Nord

Nous sommes d'accord. Le problème qui se pose à moi c'est surtout l'AEFE ; comme vous le savez, l'AEFE n'est pas toujours diligente dans tout ce qu'elle entreprend vis-à-vis des Français de l'étranger. Pensez-vous que la mise en place d'informations supplémentaires, voire de création de métiers bien spécifiques, va nous suivre ? J'ai beaucoup de scepticisme par rapport à cela. J'aimerais bien que ce soit le cas.

Monsieur Pierre LAVEANT, conseiller élu de la circonscription du Bénélux

Il faut avoir de l'espoir. Je n'ai pas expliqué exactement ce terme de jeunes ambassadeurs ; c'est un terme des métiers d'art qui a été créé lors de ce plan ; ce sont les étudiants en métiers d'art, non encore diplômés. Ils sont appelés jeunes ambassadeurs et vont en fait de lycée en lycée en France. Il existe déjà des structures. Comme il y a eu un changement de ministre de la Culture, je ne sais pas à quel point ce plan est développé, mais nous voudrions le transposer aux Français de l'étranger.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Nous avons une autre question. Mme Saliha OUAMMAR.

Madame Saliha OUAMMAR, conseillère élue de la circonscription d'Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse

Ma question porte sur les chambres de métiers ; cela fait-il partie de travaux que vous menez ? J'élargis le débat ; c'est simplement pour savoir où vous en êtes, de vos travaux au sein de votre commission. On sait que dans c'est dans les chambres de métiers que sont les gisements d'emploi ; 86 % des TPE, comme on l'a vu tout à l'heure, n'ont qu'une personne et ne peuvent pas aller à l'étranger. Or, il existe de vrais savoir-faire français. Dans le cadre de l'adaptation au changement climatique, certains métiers permettent de préserver les richesses, de préserver les matières premières, les ressources, tout ce que nous avons vu hier, pour ceux qui ont participé à la fresque du climat. Il y a un potentiel énorme. Je ne sais pas si vous avez travaillé là-dessus dans votre commission, mais ce serait intéressant.

Monsieur Pascal BOURBON, conseiller élu de la circonscription de la péninsule Ibérique

Nous avons identifié ce secteur par rapport à sa forte capacité d'exportation ; 8 milliards, ce n'est pas négligeable, 42 % du secteur. Malheureusement, j'ai peur que certains métiers d'artisanat plus traditionnels ne soient pas facilement exportables. Exporter n'est pas facile ; l'avantage de cette industrie, c'est vraiment l'excellence, sur laquelle la France a un grand savoir-faire, qui n'est pas facilement duplicable à l'étranger.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Nous avons une autre question. Madame Nadine FOUQUES-WEISS.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS, conseillère élue de la circonscription d'Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse

Je voulais rebondir sur la question précédente. C'est certainement très bien que l'AEFE s'implique dans la promotion de ces métiers d'art, mais rien ne nous empêche d'aller suggérer cette idée aux proviseurs des lycées, par exemple dans le cadre des conseils d'orientation ; on pourrait très bien leur suggérer d'inviter des ambassadeurs des métiers d'art. Il faut que nous prenions nous-mêmes l'initiative.

Monsieur Pierre LAVEANT, conseiller élu de la circonscription du Bénélux

Pour ceux qui ont la chance d'être en Europe, il y a les JEMA, les Journées européennes des métiers d'art. Il y a une organisation européenne pour la découverte des métiers d'art.

Monsieur Gérard EPELBAUM, conseiller élu de la circonscription des États-Unis

Je voudrais aborder le sujet des VIE : souvent, ces petites entreprises ne peuvent pas se permettre de recevoir des VIE. Serait-il possible que deux petites entreprises, deux artisans, partagent un VIE ? Ce n'est pas possible, je crois, aujourd'hui ; si l'on pouvait pousser dans ce sens, ce serait peut-être intéressant.

Monsieur Pascal BOURBON, conseiller élu de la circonscription de la péninsule Ibérique

Le partage de VIE est possible ; la contrainte c'est qu'il faut une structure dans le pays d'accueil. Ce n'est pas facile. Les petites structures évidemment ne peuvent pas se permettre cet investissement. Par contre, une formule et une structure ont été mises en place par les Conseils du commerce extérieur et les Chambres de commerce internationales, mais effectivement cela a un coût.

Monsieur Christophe LEJEUNE, élu de la circonscription de Hong Kong

Les EFE peuvent porter les VIE, c'est maintenant inscrit.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Mais là, nous parlons d'ateliers en France.

Y a-t-il encore d'autres questions ? Je n'en vois pas dans la salle, donc je propose que nous passions au vote sur cette résolution qui a été adoptée en commission à l'unanimité.

Qui vote contre ?
Qui s'abstient ? Une voix.

La résolution n°4 est adoptée à l'unanimité moins une voix.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Pascal BOURBON, conseiller élu de la circonscription de la péninsule Ibérique

Merci. Pour conclure, je passe la parole à Gaëlle.

Madame Gaëlle LECOMTE, conseillère élue de la circonscription de la péninsule Ibérique

Plus qu'une conclusion, je vais faire la restitution de la formation qui a eu lieu hier sur la Fresque du numérique. Conformément à la résolution approuvée ici même à l'unanimité à la session qui s'est tenue il y a tout juste un an en mars 2023, ayant donc objectif de former les élus des Français de l'étranger, comme la loi du 22 juillet 2013 le prévoit, portant sur les accès et droit à la formation des élus des Français de l'étranger, et alignée sur celle mise en place par le ministère de la Transition écologique à destination de tous les maires de France sur cette même thématique, la commission du Développement durable et du commerce extérieur a entamé un plan de formation lors de la dernière session d'octobre.

Ainsi notre commission a déjà organisé une Fresque du climat, qui avait été réalisée tout d'abord en interne de notre commission, puis en externe ; vous avez eu la chance de pouvoir y participer. Pour cette session, nous avons convié notre collègue et formateur Aloïs GALLET de la commission Sécurité que je salue. Il a gentiment accepté de nous former à la Fresque du numérique. Cette fresque a pour but de sensibiliser le plus de personnes possible aux problèmes environnementaux du numérique, ainsi qu'aux solutions envisageables.

Bien que ce ne soit pas évident au premier abord, le numérique a un impact sur la nature ; il est notamment responsable de dérèglements climatiques et de pénurie de nombreuses ressources naturelles.

La fresque du numérique, comme la Fresque du climat, se présente sous la forme d'un atelier pédagogique et ludique, qui se base sur des sources et données fiables et sérieuses, que sont le rapport Green IT, « Empreinte environnementale du numérique mondial », le rapport Shift project « Pour une sobriété numérique », et le rapport de l'ADEME, « La face cachée du numérique ».

Loin de moi l'idée de vous faire un spoiler du résultat ou même du contenu, car bien au contraire nous vous invitons à organiser et à réaliser cette Fresque du numérique dans vos postes. Toutefois nous souhaitons partager avec vous quelques éléments qui nous ont marqués, voire parfois choqués.

Les vidéos en ligne représentent 80 % du trafic internet comme principal usage : les vidéos à la demande, tout ce qui est plateforme de type Netflix, les tutos, YouTube et autres, et en troisième les vidéos à contenu pornographique. Encore une raison de plus pour lutter contre la pornographie.

De même, l'ensemble des ressources naturelles mobilisées et nécessaires à la fabrication et à l'utilisation des outils numériques est considérable ; par exemple la fabrication d'un ordinateur de 2 kg nécessite de mobiliser 800 kg de ressources naturelles. Bien sûr, cette extraction et l'utilisation des ressources ont un coût pour la nature ; le numérique est responsable de 4 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre.

La multiplicité des outils que nous avons tous, ordinateur, téléphone, tablette, montre connectée, et cetera, alourdit ce coût, et l'accélération du numérique, notamment l'intelligence artificielle, qui n'en est qu'à ses débuts, va fortement aussi y contribuer.

Mais regardons à présent vers l'avenir et les prochaines sessions. Un plan de formation a été élaboré et sera transmis demain au bureau de cette assemblée. Ce plan qui nous amène jusqu'à la fin de la mandature prévoit des formations essentiellement sous la forme de conférences et d'interventions sur des thématiques toutes en lien avec le développement durable, les changements et dérèglements climatiques. La prochaine session d'octobre portera sur l'eau et son enjeu au niveau global, une thématique essentielle qui permettra d'approfondir les relations internationales et les enjeux autour de la question de l'eau et de sa pénurie, telle que les conflits, guerres, déplacements de population et autres. Il nous semble que ce sujet est également proche de la commission Sécurité, c'est pourquoi nous sommes ouverts à la discussion avec cette commission pour éventuellement coorganiser, si cela l'intéressait.

Pour terminer au nom de la commission du Développement durable et du commerce extérieur, je tiens à remercier le secrétariat général pour avoir gentiment diffusé le message, l'heure et le numéro de salle pour la Fresque du numérique. Cela nous a été très utile, merci à vous. Et bien sûr, une nouvelle fois, je tiens à vous remercier toutes et tous pour votre participation lors de ces ateliers de formation. J'espère vous voir plus nombreuses et plus nombreux les prochaines sessions.

Applaudissements dans la salle

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Je voudrais remercier l'ensemble de la commission du Développement durable et du commerce extérieur pour la qualité de ses travaux.

Nous allons enchaîner avec la restitution des travaux de la commission de Sécurité et des risques sanitaires. J'invite ses membres à me rejoindre.

PRÉSENTATION DES TRAVAUX DE LA COMMISSION DE LA SÉCURITÉ ET DES RISQUES SANITAIRES

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Nous allons passer à la restitution des travaux de la commission de Sécurité et des risques sanitaires. Je passe la parole à sa présidente, Mme Catya MARTIN.

Madame Catya MARTIN, Présidente de la commission de Sécurité et des risques sanitaires et conseillère élue de la circonscription d'Asie et Océanie

Merci Monsieur le Vice-président. Les travaux de cette session ont été préparés par l'équipe et en particulier sous la houlette de Pierre LEDUCQ ; étant nouvellement élue présidente, je vais laisser mon vice-président faire la présentation. J'interviendrai pour la conclusion.

Monsieur Pierre LEDUCQ, vice-président de la commission de sécurité et des risques sanitaires et conseiller élu d'Asie et Océanie

Bonjour à tous ; je voudrais commencer par remercier notre ex-président qui a démissionné lundi et notre nouvelle présidente qui a pris ses fonctions mardi, ce qui m'a donné l'occasion d'être président de cette commission pendant 24 heures. Je voudrais les remercier.

Applaudissement dans la salle.

Monsieur Pierre LEDUCQ, vice-président de la commission de sécurité et des risques sanitaires et conseiller élu d'Asie et Océanie

Nous avons utilisé un PDF pour la restitution des travaux, pour éviter des problèmes techniques. Dans un premier temps je vais vous expliquer comment nous allons procéder ; nous travaillons avec des groupes de travail dans notre commission et on va restituer le travail de ces quatre groupes, que nous avons créés au début notre mandature, en commençant par les risques sanitaires. Nous avons eu l'occasion d'auditionner le CDS, le corps médical du CDS ; cette audition sera restituée, et donnera lieu à une résolution.

Nous parlerons ensuite du groupe Cyber, qui a eu la possibilité d'auditionner à la fois l'AEFE et Stéphane VOJETTA, député des Français de l'étranger, sur une loi Influenceur qu'il a créée et qu'il a présentée à l'Assemblée nationale.

Nous aborderons ensuite les travaux du groupe Risques climatiques/Catastrophes naturelles où nous ferons le retour d'une formation qui a eu lieu cette semaine, une formation à l'humanitaire qui fait suite à une résolution votée il y a un an et pour laquelle nous avons eu l'accord de toute l'assemblée, et je vous en remercie.

Après avoir abordé ces problèmes de risques climatiques et de catastrophes naturelles, nous parlerons des foyers de tension et des groupes géopolitiques, sur trois zones sensibles dans le monde : le conflit Israël-Hamas, avec un retour pessimiste d'un sénateur que nous avons auditionné, le sénateur Kanner, qui a fait d'un voyage d'études avec le Sénat au mois de décembre ; nous parlerons aussi de la situation en Afrique, car nous avons la possibilité d'auditionner deux conseillers des Français de l'étranger, l'un en Afrique, qui va nous éclairer sur les risques encourus en tant que conseillers que nous sommes tous, sur ce que nous pouvons vivre comme lui l'a vécu ; de la même façon, nous aurons un retour d'audition d'un conseiller des Français de l'étranger d'Ukraine, David FRANCK, qui nous a reporté ce qu'il a vécu depuis les événements en Ukraine.

Suite à ces auditions, nous présenterons trois résolutions, et ces trois résolutions seront la conclusion de notre présentation.

Sans plus tarder, je vais laisser la parole à Sandrine HULOT, qui va vous faire une présentation du retour de l'audition du corps médical des centres de crise.

Audition du CDCS

Madame Sandrine HULOT, conseillère élue à la circonscription des États-Unis d'Amérique

Merci Pierre. Bonsoir à tous. Considérant le contexte de crise actuelle dans le monde, nous avons décidé d'interroger des membres de l'équipe médicale du centre de crise et de soutien, le docteur JBEILI, conseiller médical au CDCS, et Florian CARDINAUX, chef du centre des opérations d'urgence au CDCS.

Pour vous rappeler ce qu'est le CDCS, le Centre de crise et de soutien, je vous ai indiqué le lien vers son site internet, ainsi que le lien d'une petite vidéo réalisée par les directeurs du Centre de Crise Philippe LALLIOT, qui nous avait reçus à la session précédente et nous avait très bien expliqué le rôle du centre, à savoir qu'il a deux missions principales : la sécurité des Français où qu'ils se trouvent à l'étranger et la coordination des urgences humanitaires partout dans le monde.

Qui sont les membres du CDCS ? C'est une équipe multidisciplinaire, qui compte bien sûr des médecins, mais aussi des pompiers, des spécialistes de l'humanitaire ainsi que des diplomates, des magistrats, des gendarmes. Il joue un rôle pivot dans la gestion de crise à l'étranger.

Le pôle médical du centre est composé de quatre médecins, un infirmier et une psychologue. C'est une petite équipe. Ils ont des profils d'urgentistes et peuvent avoir des renforts de spécialistes, mais leur cœur d'activité reste toujours les situations d'urgence.

Ils ont quatre rôles : dans les rapatriements sanitaires et les évacuations, dans le soutien psychologique, même à distance, dans l'aide humanitaire et dans la formation de la réserve sanitaire.

Plusieurs limitations sont ressorties de cet entretien ; les médecins du CDCS sont des civils, donc ils ne peuvent pas agir en zone rouge, où ce sont les médecins militaires qui sont appelés. La deuxième limitation concerne l'aide psychologique dans le cadre de violences sexuelles, notamment ; le fait qu'il n'y ait qu'une psychologue au centre de crise et qu'elle soit excentrée, qu'elle ne soit pas dans le contexte des pays où ont lieu ces violences peut l'empêcher de répondre vraiment aux besoins.

Cette slide vous donne un exemple du rôle des médecins dans le conflit du Proche-Orient, mais il sera abordé par mes collègues Aloïs et Geraldine plus en détail. C'était simplement pour illustrer l'importance des évacuations et les rapatriements qui ont eu lieu suite au massacre du 7 octobre.

Le docteur JBEILI a insisté sur l'importance du rôle des élus dans les premiers jours qui ont suivi, et notamment dans les vols organisés pour les départs de Tel-Aviv. Il a mentionné que des listes avaient été réalisées par nos élus avec des priorisations liées aux pathologies, même s'ils n'étaient pas médecins.

L'autre partie est l'aide humanitaire ; les médecins du CDCS sont aussi impliqués dans toute l'aide humanitaire ; il y a eu des acheminements de frets d'urgence. Le CDCS peut interagir avec des ONG sur place.

Concernant la limitation dans le cadre des violences domestiques ou violences sexuelles sur mineurs, il est encore important de rappeler que ce n'est pas le rôle du CDCS de gérer ce type de crise, mais bien le rôle du consulat ; il faut toujours passer par le consulat même en phase aigüe. Le premier soutien dans ce cas de crise, ce sont les professionnels du réseau local. Sur les sites internet du consulat et des ambassades figure la liste des notoriétés médicales ; l'idée est d'y inclure des psychologues. C'est ce que nous allons proposer dans le cadre de notre résolution.

Madame ROESER était présente à cet entretien ; elle nous a rappelé qu'il était possible de joindre l'aide aux victimes, un numéro spécial ; le lien indiqué sur la diapositive vous amène sur le site, qui vous indique un numéro pour les Français qui ne sont pas en Métropole. Il est possible de l'utiliser en cas d'urgence, en plus de faire appel au consulat.

Concernant l'aide humanitaire, pour mener ses actions, le CDCS compte sur de nombreuses ONG. En 2023 il a soutenu à hauteur de 240 millions d'euros près de 250 projets humanitaires.

L'équipe médicale du centre de crise est aidée par la réserve sanitaire ; c'est un vivier de professionnels de santé, tous profils, médecins, infirmiers, sage-femmes, pédiatres. Ils peuvent être appelés en renfort sur le territoire français, par exemple à l'hôpital de Mayotte, à la demande d'agences régionales de santé, mais aussi à l'étranger, dans le cadre de l'aide médicale d'urgence humanitaire et de la médecine de masse.

Près de 200 personnes sont en cours de formation, avec comme objectif d'aller en renfort à l'étranger, que ce soit au service des Français de l'étranger dans le cadre d'une crise, ou d'une intervention de la France sanitaire.

La formation de la réserve sanitaire dépend de « Santé publique France », qui dépend de la Direction générale de la santé.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Pour que tout le monde soit rassuré, vous renverrez les documents avec les modifications apportées sur l'en-tête de la résolution, parce que je ne vois pas de numéro ; je vois seulement une date...

Madame Sandrine HULOT, conseillère élue à la circonscription des États-Unis d'Amérique

Voici la résolution. Objet : Liste des notoriétés dans les postes

Vu la circulaire n° 2005-100 /FAE/SFE/AC du 1er mars 2005 relative aux médecins, avocats et autres personnes extérieures au service public consulaire qui définit les modalités de désignation et d'exercice des attributions des médecins auxquels le chef de poste consulaire a recours dans le cadre de sa mission ou afin d'informer le public.

Considérant :

Le contexte actuel de crise dans le monde affectant psychologiquement nos compatriotes présents dans les zones concernées ;

Que les besoins de prise en charge psychologique sont en augmentation au sein des communautés françaises à l'étranger ;

Que tous les postes diplomatiques ne disposent pas d'un référent psychologue francophone ;

Demande : que les postes s'assurent de faire figurer, sur la liste des notoriétés publiée sur le site internet des postes, un ou plusieurs psychologues.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Une première question. Mme Radya RAHAL.

Madame Radya RAHAL, conseillère élue de la circonscription d'Afrique du Nord

Il faut préciser que c'est la liste de notoriété des médecins, parce que comme vous le savez, il existe d'autres listes de notoriété, dont celle des avocats. Deuxième point : un psychologue n'est pas forcément un médecin, me semble-t-il. Peut-être faudrait-il préciser un médecin spécialisé plutôt qu'un psychologue.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Une autre question. Mme Nadine FOUQUES-WEISS.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS, conseillère élue de la circonscription d'Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse

Je voulais intervenir sur ce point et signaler que dans ma circonscription par exemple, les listes de notoriété comprennent les médecins, les avocats, les psychologues, et que les médecins sont différenciés selon leur spécialité. Les psychologues en général ne sont pas médecins, mais il peut y avoir des médecins psychiatres. Ils figurent sur les listes des consulats de la circonscription d'Allemagne en particulier.

Madame Sandrine HULOT, conseillère élue à la circonscription des États-Unis d'Amérique

Mais pas partout. C'est pour cela que nous sommes obligés de le mentionner ici.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS, conseillère élue de la circonscription d'Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse

Parfois, c'est parce qu'il n'y en a pas.

Madame Sandrine HULOT, conseillère élue à la circonscription des États-Unis d'Amérique

Exactement. D'où le numéro d'urgence.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Une autre question. Mme Annie RÉA.

Madame Annie RÉA, conseillère élue de la circonscription d'Europe du Sud

Merci pour cette belle présentation et pour la résolution très intéressante. Je suis surprise de ne pas voir apparaître Save You, cette plateforme qui justement répond à toutes les femmes, en particulier victimes de violences conjugales. Cette plateforme et toutes les coordonnées pour la joindre, y compris les coordonnées à l'international, figurent déjà quasiment tous les sites des consulats.

Madame Sandrine HULOT, conseillère élue à la circonscription des États-Unis d'Amérique

Exactement ; lors de la dernière session, j'en ai parlé, et vous êtes intervenue. Ah ? Vous souhaitez ajouter Save You dans la liste de notoriété ? Ce n'est pas de mon ressort.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Une autre question. Mme Cécile LAVERGNE.

Madame Cécile LAVERGNE, conseillère élue de la circonscription d'Amérique latine et Caraïbes

Ce n'est pas une question, mais plutôt une précision. Comme vous le savez, je suis dans cette commission et j'ai aidé Sandrine sur ce dossier. Ce que nous voulions faire surtout, c'est arriver à avoir une prise en charge qui ne soit pas forcément virtuelle, car dans ces cas-là on a besoin du présentiel ; cependant, nous sommes conscients que les psychologues ne sont pas forcément des médecins spécialisés, c'est pour cela que nous voulions ajouter une mention qui impliquerait que le centre de crise valide et vérifie le CV du professionnel qui sera en charge de cette prise en charge, comme cela se fait déjà pour les médecins.

Nous pouvons donc compléter dans ce sens, si cela va à tout le monde, mais nous voulons vraiment insister sur ce point, rappeler que la liste des notoriétés inclut bien entendu toutes les personnalités, et rappeler aussi, pour répondre à Madame FOUQUES-WEISS, qu'il y a une différence entre « en Europe » et « hors Europe » quant au nombre de professionnels spécialisés. Dans ma zone en Amérique latine, sur 33 pays, je peux vous dire que nous avons du mal à trouver des médecins et des psychologues.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci. Beaucoup. Une autre question de Mme Radya RAHAL.

Madame Radya RAHAL, conseillère élue de la circonscription d'Afrique du Nord

Allez-vous tenir compte de ce qui vous a été demandé, j'espère ? Pour que nous votions.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Une autre question dans la salle. Mme Saliha OUAMMAR.

Madame Saliha OUAMMAR, conseillère élue de la circonscription d'Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse

Concernant les listes de notoriété, je rejoins ce qui a été dit par Nadine ; la seule chose c'est qu'il faut quand même veiller à ce que les listes de notoriété soient mises à jour. C'est un gros problème.

Par ailleurs, nous avons eu une audition sur la Haute autorité sur la transparence de la vie publique ; il est également important de s'assurer qu'il y a égalité de traitement entre les personnes : qui on retient, qui on ne retient pas. Ce n'est pas aussi simple que cela. Parfois les consulats sont un peu réticents, ce n'est pas simple.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Y a-t-il encore des interventions ? Je ne vois aucune main levée. Je vous propose donc que nous passions au vote, avec les modifications nécessaires. Cette résolution a été adoptée à l'unanimité par la commission.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

La résolution n° 5 est adoptée à l'unanimité.

Applaudissements dans la salle.

Audition du Groupe Cyber

Monsieur Pierre LEDUCQ, vice-président de la commission de sécurité et des risques sanitaires et conseiller élu d'Asie et Océanie

Nous allons maintenant passer à la partie cyber, pour laquelle je vais faire un petit rapport des deux auditions que nous avons eues. J'en suis le rapporteur avec Baudoin, qui s'assure du bon déroulement du PDF.

En introduction, j'en ai entendu parler lors de l'intervention de la commission Éducation, l'intelligence artificielle va effectivement amplifier le risque cyber, même si elle va pouvoir lui apporter également des solutions. Du coup la table ronde proposée par la commission Éducation sera la bienvenue, dans la mesure où nous avons auditionné l'AEFE cette semaine suite à l'attaque cyber qu'ils ont vécue au mois de novembre dernier. Pour ce faire, nous avons accueilli la secrétaire générale de l'AEFE, Clotilde FAYEY, ainsi que Madeleine CLANET, la secrétaire générale adjointe de l'AEFE et Sylvie BONNEFOY, la cheffe du département des Systèmes d'Information.

À cette audition nous avons invité un membre de la commission Éducation, mais personne n'est venu.

Je voudrais faire un petit rappel sur cette attaque cyber, sans rentrer dans les détails. Nous avons préparé cette audition, avec un nombre de questions assez large, ce qui nous a permis d'auditionner l'AEFE pendant près d'un an et demi. Le retour d'expériences le plus important sur cette attaque de novembre 2023 est le suivant : l'attaque cyber a visé un prestataire externe, ELAP, qui hébergeaient certaines données liées aux collaborateurs et au système des bourses SCOLA. Cette attaque cyber a créé une perte d'informations ; le prestataire et le service du ministère ont immédiatement désactivé les utilisateurs et coupé les accès. Une cellule de crise s'est mise en place au sein de l'agence pour gérer au mieux cette crise avec des directions concernées, finances et sécurité.

Après cette attaque, le prestataire a fourni une déclaration d'incident et un signalement a été fait auprès de l'ANSSI et de la CNIL. Le cyberattaquant a pu être identifié et une enquête est toujours en cours pour essayer de les poursuivre.

Le 15 novembre, c'est-à-dire 9 jours après l'attaque cyber, le service a été rétabli par le prestataire après avoir garanti sa sécurité. Les données ont été rétablies sans perte grâce aux sauvegardes que le prestataire avait réalisées par ailleurs.

Une note d'information à destination des agents et des établissements a été envoyée afin de communiquer les consignes de précaution et de vigilance suite à ce vol de données ; une communication a également été faite sur l'inaccessibilité du logiciel de traitement de bourse, qui a arrêté le travail d'instruction des dossiers de demande de bourses.

Les postes consulaires ont été informés du report de la Commission nationale des bourses au mois de janvier. Le service a pu être rétabli après trois semaines d'interruption et après toutes les vérifications et les contrôles faits. Les familles d'élèves n'ont pas été impactées sur leurs données personnelles, mais sur les délais de paiement des

bourses. Cette attaque a été prise très au sérieux et a montré la nécessité de poursuivre sa protection et accentuer la prévention. Le risque en a été limité, car aucune donnée personnelle n'était concernée, mais on peut imaginer que les conséquences auraient été beaucoup plus graves si ces données personnelles avaient été exfiltrées.

MESURES PRISES PENDANT ET À L'ISSUE

Je vous propose de consulter le rapport de cette audition pour avoir toutes ces précisions et le calendrier exact des événements, et je vais directement à la conclusion.

CONCLUSION

L'AEFE est très investie sur ces sujets et cet événement confirme l'importance de la sécurité des systèmes d'information.

La politique de sécurité des systèmes d'information se conforme à celle de l'Etat, préconisée par l'ANSSI.

Il est nécessaire de poursuivre l'amélioration des systèmes d'information et d'être attentif à l'utilisation des outils.

Les mesures à prévoir sont les suivantes :

- Campagne de prévention ;
- Tests anti-intrusion réguliers ;
- Formation spécifique ;
- Élaboration d'un plan stratégique numérique ;
- Inclure la cybersécurité dans le PPMS.

Tout cela pour vous dire d'être vigilants ; soyez sûres, à savoir protégez-vous, et si vous êtes victimes d'une attaque cyber, vous pouvez vous référer à ce site : www.cybermalveillance.gouv.fr, qui vous donne toutes les instructions à suivre pour pouvoir ensuite faire des poursuites.

C'est tout ce que je voulais dire sur cette audition. J'attendrai cette table ronde du mois d'octobre avec grand intérêt, avec nos collègues de la commission Éducation.

Je passe à l'audition de Stéphane VOJETTA.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Juste une précision : y a-t-il des questions dans la salle ? Aucune main levée.

Audition du député Stéphane VOJETTA

Monsieur Pierre LEDUCQ, vice-président de la commission de sécurité et des risques sanitaires et conseiller élu d'Asie et Océanie

Je fais un lien avec cette présentation de Stéphane VOJETTA, qui concerne également le sujet cyber. Nous avons auditionné Stéphane VOJETTA, député de la cinquième circonscription des Français établis hors de France et qui est co-auteur de la loi Influenceur.

Cette audition rentre dans le cadre de notre groupe Cyber. Lors de cette audition, la commission des Lois a été invitée, et un de ses conseillers, Gérard, était là ; c'est avec grand plaisir que nous l'avons accueilli.

Cette audition a montré l'importance de transparence lors de la promotion commerciale qu'exercent les influenceurs, qu'ils soient sur le territoire national ou non.

Le point important est de signaler de manière non équivoque les vidéos ou les images d'influenceurs faisant la promotion de manière rémunérée de produits qui peuvent être dangereux pour la santé ou non adaptés à un public jeune et fragile.

Outre les points juridiques de cette loi et les condamnations possibles en cas de non-respect, il en ressort surtout le besoin de mettre en place des outils de prévention et de protection tels que le « permis internet », proposé par la gendarmerie et la police nationale dans les écoles, pour les élèves de CM2 et qui devrait aussi être proposé à l'ensemble de nos élèves dans nos établissements scolaires français à l'étranger.

Vous aurez le compte rendu plus complet dans le rapport de nos travaux. Je peux prendre les questions.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Y a-t-il des questions ? Je ne vois aucune main levée.

Monsieur Pierre LEDUCQ, vice-président de la commission de sécurité et des risques sanitaires et conseiller élu d'Asie et Océanie

Il n'y a pas de résolution sur ce thème.

Rapport sur la formation « Catastrophes naturelles, une approche humanitaire »

Monsieur Pierre LEDUCQ, vice-président de la commission de sécurité et des risques sanitaires et conseiller élu d'Asie et Océanie

Nous passons maintenant à la formation sur les risques de catastrophes naturelles et les risques climatiques. Je laisse la parole à Géraldine pour faire état de ces travaux.

Madame Géraldine GUILLEMOT-PEACOCK, conseillère élue pour la circonscription d'Asie et Océanie (Nouvelle-Zélande)

Comme l'a indiqué Pierre, c'est un rapport d'une résolution qui avait été faite l'année dernière. Cette formation portait sur le thème « Catastrophes naturelles, une approche humanitaire ».

J'ai conscience du niveau d'attention qui baisse en fin de journée, donc je vais essayer d'être rapide.

Cette formation a été dispensée par une ONG, le GSCF (Groupe Secours Catastrophe Français) ; c'est une ONG indépendante de pompiers secouristes. Elle fonctionne grâce à des dons et à des fonds de donation.

Je ne vais pas revenir trop en détail sur eux, parce que vous pouvez les trouver sur Internet. Je veux juste dire qu'ils sont intervenus dans un grand nombre de catastrophes naturelles depuis 1999, et pour citer les plus récentes, ils sont intervenus sur les séismes en Turquie et au Maroc.

Nous avons deux représentants : Monsieur Thierry VELU, président et fondateur du GSCF et son collègue Monsieur GENTIL DE PASSOS.

Cette formation était ouverte à tous les élus de l'Assemblée des Français de l'étranger et nous étions ravis d'accueillir 15 participants.

Quelques faits avant de passer à ce que vous voyez sur l'écran ; une catastrophe naturelle, qu'est-ce que c'est ? C'est quelque chose qui touche l'homme, les infrastructures, le patrimoine culturel et naturel, si on l'oppose à la définition du phénomène naturel, qui peut être aussi un événement intense, mais s'il se produit loin de l'homme, il peut ne pas avoir de conséquences.

Le nombre de catastrophes naturelles annuelles a plus que doublé au cours des 40 dernières années. On sait bien que les changements climatiques exacerbent les phénomènes naturels et accroissent le risque de catastrophes. Les phénomènes sont plus fréquents, plus violents et l'homme continue d'urbaniser dans des zones à risque, ce qui explique le lourd tribut sur les populations.

Le continent le plus touché par les catastrophes naturelles est l'Asie, en nombre de désastres et en nombre de victimes. Le pays le plus touché, ce sont les Philippines, surtout par le manque de capacité à faire face à ces catastrophes, suivi de l'Indonésie, puis sur le continent sud-américain, la Colombie et le Mexique.

Certaines catastrophes naturelles sont soudaines et très visibles, mais on oublie que les catastrophes naturelles les plus meurtrières peuvent être aussi invisibles, entre guillemets ; par exemple en 2022, c'étaient les canicules, et de loin ; à peu près 16 000 morts en Europe. Ensuite vient la sécheresse, cette même année en Ouganda, les inondations en Inde et au Pakistan ; et là on parle plutôt de 1 000 à 2 000 morts.

Vous le comprenez, nous sommes voués à avoir de plus en plus d'aide humanitaire, et dans des zones qui n'en avaient pas forcément besoin jusqu'ici.

Cette formation nous a permis de nous rappeler les mécanismes déclenchés par cette ONG lors d'une crise, par exemple la mise à disposition d'un avion, de ressources humaines, et des actions sur place.

Nous avons aussi pu partager avec eux les réalités du terrain, la logistique, la géopolitique par exemple, quand il y a une attente de demande d'aide internationale, et évidemment les implications psychologiques.

Ils nous ont partagé deux outils : la cartographie des catastrophes en temps réel, et un outil simple d'évaluation des risques. Les risques sont classés avec le danger, la vulnérabilité, la probabilité et l'historique. Ils sont classés de 0 à 3 et il est possible de faire un petit calcul soi-même selon le type de catastrophes.

Comment intervenons-nous ? Nous avons un rôle à jouer, nous pouvons devenir un référent local ; c'est quelque chose qui nous a été suggéré par cette ONG. Évidemment si certains pays ont de très bonnes relations avec les autorités, ou d'autres ONG, ou d'autres associations, d'autres pays n'ont pas grand monde sur place ; or, avant d'intervenir, il est vraiment très important de savoir où l'on va.

Pour la plupart d'entre nous, nous habitons depuis très longtemps dans nos pays, donc nous avons en général une bonne connaissance du pays, des infrastructures et du fonctionnement des services de secours locaux. C'est crucial, c'est quelque chose qui en amont d'une intervention pourrait vraiment aider les ONG à avoir un travail plus efficace, donc simplifier leurs interventions, et donc potentiellement de sauver plus de vies.

Nous sommes en train de finaliser un questionnaire, qui va être envoyé par email à l'attention de tous les conseillers des Français de l'étranger, que nous ferons certainement passer par vous et que nous vous demanderons de relayer.

J'en arrive à la conclusion. Ce que nous avons vraiment retenu de cette formation, c'est l'importance de travailler en amont ; je cite Monsieur VELU lui-même qui dit que quand la catastrophe survient, il est trop tard. La préparation est un élément déterminant pour sauver le maximum de vie. Il faut bien garder cela en tête : mieux on est préparé, plus on va être efficace dans la gestion d'une crise.

J'ai indiqué le lien du site (Gscf.fr) ; j'ai réduit ma présentation aux catastrophes naturelles, mais ils font aussi d'autres interventions. N'hésitez pas si vous voulez faire un don.

On parle de nous sur ce site. En effet, ils ont déjà indiqué qu'ils avaient fait cette intervention il y a deux jours.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci beaucoup pour cette présentation. Des questions ? Pas de mains levées. Nous poursuivons la présentation des travaux M. le Président.

Monsieur Pierre LEDUCQ, vice-président de la commission de sécurité et des risques sanitaires et conseiller élu d'Asie et Océanie

Être référent d'une ONG est un bon moyen de pouvoir justifier notre rôle d'élu au niveau local et d'étendre nos capacités.

Audition du sénateur Patrick KANNER

Monsieur Pierre LEDUCQ, vice-président de la commission de sécurité et des risques sanitaires et conseiller élu d'Asie et Océanie

Nous en arrivons maintenant à la partie géopolitique, et je laisse la parole à Aloïs, qui va nous faire part de l'audition du sénateur Patrick KANNER.

Monsieur Aloïs GALLET, conseiller élu de la circonscription du Canada

Merci Monsieur le Président, Madame la Présidente, Monsieur le Vice-Président, chers collègues.

Notre commission avait proposé de recevoir plusieurs sénateurs pour parler de la situation en Israël et Palestine, et Monsieur Patrick KANNER est venu répondre à nos questions et nous présenter sa vision des choses. Pourquoi Monsieur Patrick KANNER ? Parce qu'il faisait partie de la délégation proposée par Monsieur Gérard LARCHER, qui s'est rendue dans les Territoires palestiniens et en Israël au mois de décembre. Il était accompagné de 6 présidents de groupes parlementaires.

Nous avons commencé l'audition en lui posant des questions préliminaires, notamment quels étaient les principaux objectifs du déplacement. De manière générale nous avons voulu connaître son analyse et son sentiment sur la situation actuelle au Moyen-Orient, avec une pensée pour les communautés françaises en Israël et dans les Territoires palestiniens qui payent un lourd tribut en termes de victimes directes et indirectes et d'otages.

Nous lui avons demandé combien de compatriotes étaient touchés, étaient évacués et également comment la France apportait son soutien aux compatriotes et à leurs familles.

Le sénateur nous a indiqué d'emblée avoir une sensibilité particulière pour cette question et pour cette région. Il nous a partagé également son sentiment ; il nous a dit qu'il était désespéré sur la capacité à trouver une solution politique.

Après cela, il nous a fait part de ses rencontres. Il a rencontré lors de son voyage le chef de l'opposition israélienne, également la communauté chrétienne avec le patriarche Monsieur PIZZABALLA, mais aussi des prêtres de Gaza. Il a également rencontré le Président du Parlement israélien et le Président de l'Autorité palestinienne.

Sur la question du bilan des victimes françaises, le sénateur a insisté sur la gravité des événements : 42 ressortissants français sont décédés suite aux attaques du 7 octobre, trois personnes sont toujours retenues en otage.

Concernant les compatriotes à Gaza, suite aux bombardements, on sait qu'il y a eu de lourdes pertes humaines, mais le sénateur ne disposait d'aucun chiffre sur le décompte exact des victimes françaises. Il s'est engagé pendant l'audition à contacter immédiatement le ministre des Affaires étrangères pour demander un décompte précis, mais également obtenir des informations sur les conditions de vie et les conditions sanitaires des compatriotes bloqués dans la bande de Gaza ; c'est le document que vous allez voir.

Évidemment, nous avons posé d'autres questions ; je vous en partage quelques-unes. Je vous renverrai au rapport écrit pour en apprendre plus.

Nous lui avons posé la question de l'action de la France pour laisser passer les convois humanitaires. Sur cette question il a affirmé que la France agissait auprès des autorités israéliennes pour fluidifier les couloirs humanitaires qui permettront d'apporter une aide vitale aux populations.

Nous l'avons interrogé également sur son regard quant à la question des binationaux qui seraient impliqués dans des accusations de crime, et nous l'avons interrogé sur les actions prises par la France pour obtenir un cessez-le-feu au bénéfice des populations civiles de Gaza, dont certaines de ces personnes sont des compatriotes.

Certaines questions ont appelé des commentaires ; d'autres ont appelé des réponses plus ou moins complètes plus ou moins précises, mais en ce qui concerne les sujets qui ont un lien avec les Français de l'étranger, je vous inviterai à prendre connaissance du rapport dans les prochaines semaines.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

C'est un très beau texte. C'est nécessaire parce que si j'ai bien compris au Niger, l' élu a été menacé lui-même. Nous n'avons aucune protection.

Je voudrais demander une petite modification. Il est dit dans le texte : les élus n'ont pas de passeport de service. J'écrirais plutôt « n'ont plus de passeport de service », puisqu'ils en avaient un jusqu'en juin 2014.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Une autre question. M. Karim DENDÈNE.

Monsieur Karim DENDÈNE, conseiller élu de la circonscription d'Afrique du Nord

Ce que dit notre amie est intéressant, je l'avais pensé moi-même. Il est écrit : « Les conseillers des Français de l'étranger n'ont pas de passeport de service ». Nadine veut écrire « n'ont plus », mais en fait les conseillers des Français de l'étranger n'en ont jamais eu. C'étaient les conseillers « ancienne mouture ». Je comprends ce que tu dis, mais il faut trouver une formule qui soit juste.

Monsieur Thierry CONSIGNY, conseiller élu de la circonscription d'Asie et Océanie

La troisième résolution s'intéressera non pas à la mobilité, mais à cette demande. Je propose donc que nous regardions la résolution.

Madame Nadia CHAAYA, conseillère élue de la circonscription d'Asie centrale et Moyen-Orient

Pour clarifier une chose, moi j'ai fait rapidement un résumé du rapport, mais dans le rapport, j'ai bien détaillé.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS, conseillère élue de la circonscription d'Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse

Même si ce n'est pas la même AFE, avant 2014, nous l'avions. Et cela s'appelait aussi AFE.

Madame Nadia CHAAYA, conseillère élue de la circonscription d'Asie centrale et Moyen-Orient

C'est expliqué dans le rapport.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS, conseillère élue de la circonscription d'Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse

C'est important parce qu'il y a un précédent.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Il y a une autre question. M. Richard ORTOLI.

Monsieur Richard ORTOLI, conseiller élu de la circonscription des États-Unis d'Amérique

Quelles sont les protections que vous allez accorder aux conseillers des Français de l'étranger ?

Madame Nadia CHAAYA, conseillère élue de la circonscription d'Asie centrale et Moyen-Orient

Merci Richard pour la question ; une loi est en examen au Parlement, qui est juste faite pour l'instant et qui concerne les élus locaux en France. Nous aurions voulu avoir une protection similaire pour les Français élus à l'étranger. C'est un cadre réglementaire.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Mme Radya RAHAL.

Madame Radya RAHAL, conseillère élue de la circonscription d'Afrique du Nord

Je suis d'accord avec Karim ; j'entends l'explication qui a été faite, mais je pense qu'on peut rajouter cette phrase en disant qu'auparavant les conseillers avaient leur passeport de service. Ils ne l'ont jamais eu avec la nouvelle loi de 2013, je vous le rappelle.

Madame Nadia CHAAYA, conseillère élue de la circonscription d'Asie centrale et Moyen-Orient

Une troisième résolution parle justement du passeport.

Madame Radya RAHAL, conseillère élue de la circonscription d'Afrique du Nord

Oui, mais il faut être cohérent par rapport au considérant.

Monsieur Thierry CONSIGNY, conseiller élu de la circonscription d'Asie et Océanie

Je pense que nous devons regarder de l'avant.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Je vois que l'heure passe ; il faut absolument accélérer ; prenez-vous en compte les modifications qui ont été demandées ?

Monsieur Thierry CONSIGNY, conseiller élu de la circonscription d'Asie et Océanie

Nous prenons en compte les modifications, peut-être avec le texte suivant : « dans le passé » ou « dans une ancienne AFE » ...

Madame Nadia CHAAYA, conseillère élue de la circonscription d'Asie centrale et Moyen-Orient

D'accord. Nous allons le noter.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

J'ai une autre question dans la salle. M. Bruno PLUDERMACHER.

Monsieur Bruno PLUDERMACHER, conseiller élu de la circonscription d'Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse

Il suffit de remplacer « pas » par « plus » et « conseillers des Français de l'étranger » par « élus non parlementaires des Français de l'étranger », ce qui peut faire référence à l'ancienne AFE.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Thierry CONSIGNY, conseiller élu de la circonscription d'Asie et Océanie

La modification est adoptée.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Je propose que nous puissions passer au vote. Je réitère ce que j'ai déjà dit tout à l'heure, faites également bien les modifications sur l'en-tête.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

La résolution n°6 est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Thierry CONSIGNY, conseiller élu de la circonscription d'Asie et Océanie

Deuxième résolution. Objet : Rôle de l'Élu dans le cadre du dispositif de prévention et de gestion de la crise L'Assemblée des Français de l'Étranger,

Vu la loi n° 2013-659 du 22 juillet 2013 relative à la représentation des Français établis hors de France et, plus particulièrement, le second alinéa de son article 3 qui donne compétence aux conseils consulaires en matière de sécurité ;

Vu le décret n° 2014-144 du 18 février 2014 relatif aux consulaires et à l'Assemblée des Français de l'étranger et, plus particulièrement, son article 5 ;

Considérant les déclarations de Monsieur Olivier BECHT, ministre délégué chargé du Commerce extérieur, de l'Attractivité et des Français établis hors de France en clôture de la 38e session de l'AFE en mars 2023 ;

Considérant la visite du centre de crise et de soutien du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères par la commission de la Sécurité et des Risques sanitaires de l'Assemblée des Français de l'étranger qui s'est tenue le 24 octobre 2023 ;

Considérant les auditions des élus conduites par la Commission de sécurité et des risques sanitaires lors des sessions d'octobre 2023 et de mars 2024 de l'Assemblée ;

Considérant l'augmentation et l'accélération des risques et des crises pouvant impacter la sécurité des Français de l'étranger ;

Considérant l'importance pour les élus des Français de l'étranger d'obtenir les informations auprès du consulat pour répondre au mieux aux interrogations des compatriotes ;

Demande :

Que tous les élus des Français de l'étranger soient inclus dans le dispositif de sécurité par le consulat ;

Que soit assurée la fluidité de l'information entre les chefs d'îlot, le poste consulaire, les élus et les consuls honoraires ;

Que soit créé un groupe de travail entre des Élus de la commission de la Sécurité et des Risques sanitaires avec la DFAE et le CDCS portant sur l'élaboration d'un guide afin de définir le rôle de l'écu en amont et durant une crise.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci. Mme Radya RAHAL

Madame Radya RAHAL, conseillère élue de la circonscription d'Afrique du Nord

Monsieur le Président, j'espère que je ne vous lasse pas. J'ai l'impression que nous sommes effectivement inclus dans les plans de sécurité des consulats de ma part. Pas dans tous les postes, alors ?

Madame Nadia CHAAYA, conseillère élue de la circonscription d'Asie centrale et Moyen-Orient

Non. Ce dont on parle ici, c'est d'harmoniser. Nous avons juste un comité de sécurité ; c'est à titre informatif, mais vraiment pendant les crises. Et nous en avons subi, des crises, dans nos pays : et nous n'avions aucun contact dans les deux sens, donc si nous n'étions pas îlotiers. Mais même au niveau des îlotiers, les informations sont arrivées 4h ou 5h après. Là on est juste sur une demande d'harmonisation, à savoir être inclus dans ce dispositif. Ai-je répondu à ta question, Radya ?

Madame Radya RAHAL, conseillère élue de la circonscription d'Afrique du Nord

Hors micro 1h01'07-6

Madame Nadia CHAAYA, conseillère élue de la circonscription d'Asie centrale et Moyen-Orient

C'est un peu comme ce que disait Nadine tout à l'heure ; un poste de psychologue existait en Allemagne, mais dans 36 000 autres pays cela n'existe pas. Ce que nous demandons, c'est la demande depuis le début de ce mandat (nous avons subi des incidents et nous avons vu le fonctionnement) ; nous demandons que soit créé un groupe de travail des élus. Et un groupe de travail, ce n'est pas un échange uniquement informatif à titre de comité de sécurité, c'est le fait de créer une cellule de travail. Vous verrez dans le rapport ; même au niveau de l'écu en Ukraine ou au Niger, il n'y avait pas vraiment d'informations à ce titre. Pourquoi voulons-nous ces informations ? Ce n'est pas pour notre personne, c'est parce que nous sommes appelés par les compatriotes ; nous sommes les premiers à être appelés par les compatriotes. Surtout quand il y a un problème, il y a beaucoup de pression sur les lignes qui sont mises à disposition pour les consulats, donc on peut à ce moment-là donner des informations réelles.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Nous allons passer à la question suivante. M. Karim Dendène..

Monsieur Karim DENDÈNE, conseiller élu de la circonscription d'Afrique du Nord

Il me semble que dans le passé nous avons décidé de ne jamais nommer une personnalité dans une résolution ; la fonction et l'année suffisent.

Madame Nadia CHAAYA, conseillère élue de la circonscription d'Asie centrale et Moyen-Orient

Cette décision avait été prise parce que nous avons auditionné des personnes qui revenaient dans leur pays, alors que le pays était en crise.

Monsieur Karim DENDÈNE, conseiller élu de la circonscription d'Afrique du Nord

Je parle du ministre BECHT. La fonction et l'année suffisent.

Madame Nadia CHAAYA, conseillère élue de la circonscription d'Asie centrale et Moyen-Orient

Oui, Monsieur le Ministre, oui d'accord.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Une autre question. M. Avraham BENHAIM.

Monsieur Avraham BENHAIM, conseiller élu de la circonscription d'Afrique Centrale, Australe et Orientale

Je voudrais apporter une précision sur ce que dit Nadia. Dans sa demande, elle est tout à fait juste. Sans prendre les crises actuelles qui sont de plus en plus terribles pour tout le monde et pour tous les Français, si l'on revient sur la crise Covid par exemple, des comités de sécurité ou des dispositifs de sécurité dans la crise Covid ont été constitués par les consulats ou les ambassades sans intégrer les conseillers des Français de l'étranger. Certaines

personnes qu'on disait « personnes qualifiées » siégeaient alors que les conseillers des Français de l'étranger, bien souvent étaient écartés.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Monsieur le conseiller, je vous corrige. Moi-même j'étais élu durant la précédente mandature en tant que conseiller consulaire, et je peux vous assurer que tous les conseillers consulaires dans ma circonscription, en Italie, à Milan comme à Rome, étaient réunis toutes les semaines par l'ambassadeur Christian MASSET.

Monsieur Avraham BENHAIM, conseiller élu de la circonscription d'Afrique Centrale, Australe et Orientale

L'Italie est peut-être une exception, mais ce que je tiens à dire, c'est quand Nadia demande que tous les élus des Français soient inclus, c'est général ; c'est juste un rappel et c'est pour demander que nous soyons inclus. Il y a de bons comportements dans certains postes, mais ce n'est pas le cas dans d'autres. Ce n'est pas pour juger les postes c'est juste un rappel sur le rôle des conseillers des Français de l'étranger qui sont inclus dans un dispositif.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Je disais simplement que ce n'était pas partout la même chose.

Madame Nadia CHAAYA, conseillère élue de la circonscription d'Asie centrale et Moyen-Orient

On ne généralise pas, mais nous demandons d'harmoniser ; justement c'est tellement efficace quand cela fonctionne comme en Italie qu'il faut harmoniser c'est tout.

Madame Radya RAHAL, conseillère élue de la circonscription d'Afrique du Nord

Justement sur ce premier considérant, il faut demander une harmonisation des procédures afin que les conseillers des Français de l'étranger soient inclus. Demander cela, c'est demander qu'il y ait une harmonisation des règles. J'entends ce que tu dis, mais ce n'est pas précisé. Parce qu'il y a des postes vertueux et il y a des postes non vertueux. Je pense que c'est ça qu'il faut dire sur ce premier considérant.

Monsieur Thierry CONSIGNY, conseiller élu de la circonscription d'Asie et Océanie

D'accord, nous allons modifier : que les meilleures pratiques des postes soient élargies... nous allons modifier dans ce sens.

Monsieur Avraham BENHAIM, conseiller élu de la circonscription d'Afrique Centrale, Australe et Orientale

L'intention n'est pas de critiquer des postes ou pas, c'est le résultat de crises et d'auditions qui font que nous avons constaté, par exemple concernant le sujet précédent de la commission de sécurité qui porte sur les listes de notoriété des médecins, que tous les postes n'avaient pas de liste de notoriété. On est bien dans le cadre d'une harmonisation au profit de nos compatriotes ; ce n'est pas une revendication, mais c'est quelque chose de normal puisque les textes le prévoient.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

C'est bien noté, Monsieur le conseiller.

Monsieur Thierry CONSIGNY, conseiller élu de la circonscription d'Asie et Océanie

Y a-t-il d'autres questions sur cette résolution ? Non. Je propose que nous passions au vote. Je rappelle que cette résolution a été adoptée à l'unanimité au sein de votre commission.

En prenant en compte toutes les modifications qui vous ont été proposées par un certain nombre de conseillers :

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

La résolution n°7 est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Thierry CONSIGNY, conseiller élu de la circonscription d'Asie et Océanie

Troisième résolution. Objet : Passeport de service Considérant la recrudescence des risques dans de nombreux pays

Considérant le retour d'expériences du CDFE, Stéphane JULLIEN, incarcéré au Niger ;

Considérant le retour d'expériences du CDFE, David FRANCK, en Ukraine ;

Considérant l'évolution parfois extrêmement rapide de la situation sécuritaire dans des pays jusqu'alors comme sûrs ;

Demande :

L'attribution de passeport de service aux élus FDE afin de les protéger dans l'exercice de leurs fonctions, attribution laissée à l'appréciation du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères en fonction des situations des pays.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Première question, Mme Radya RAHAL, puis M. Thierry MASSON. Je vous demande de faire court.

Madame Radya RAHAL, conseillère élue de la circonscription d'Afrique du Nord

Je vais faire court. Des noms sont cités, à ne pas citer, mais surtout, à qui vous adressez-vous ? Ce n'est pas le ministère de l'Europe, c'est le ministère de l'Intérieur, je vous signale, pour les passeports de service.

Monsieur Thierry MASSON, conseiller élu de la circonscription du Bénélux

Nous avons effectivement discuté de cette résolution dans mon groupe. Nous avons déjà eu plusieurs fois cette demande, nous avons eu plusieurs fois la réponse, donc je pense que la réponse est déjà prête au ministère pour dire non en expliquant pourquoi. Si nous spécifions un peu plus la demande, nous aurons peut-être plus de chances de pouvoir progresser. Essayez peut-être d'être un peu plus précis dans la demande, parce que pour une demande générale, je pense que la réponse est déjà préparée.

Madame Nadia CHAAYA, conseillère élue de la circonscription d'Asie centrale et Moyen-Orient

Pour répondre à ta question, nous avons précisé : attribution laissée à l'appréciation du ministère. Ce n'est pas lui qui la donne, mais c'est à son appréciation.

Par contre, pour le deuxième volet de ta question « à la demande des élus », bien sûr les élus vont faire des demandes, et elles vont être motivées. Quand tu dis « au cas par cas », nous avons vu que cela pouvait basculer d'un jour à l'autre ; si l'on doit attendre que cela bascule pour demander le passeport de service, c'est un problème aussi. C'est pour cela que nous avons formulé de cette façon.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

J'ai une question de M. Alexandre BARRIERE-IZARD.

Monsieur Alexandre BARRIERE-IZARD, conseiller élu de la circonscription d'Afrique centrale, australe et orientale

Ajoutez la question de sécurité, mais aussi la question d'exemption de visa. J'ai 5 pays sur ma zone et quand je vais au Botswana, je dois payer 120 dollars de visa, alors que si j'avais un passeport de service, je serais exempté. C'est quelque chose d'important, peut-être pas partout, mais en Afrique.

Monsieur Thierry CONSIGNY, conseiller élu de la circonscription d'Asie et Océanie

Nous avons souhaité ne pas appuyer sur la mobilité, mais juste sur le fait qu'un risque sanitaire s'accroissait ; et donc si nous parlons à nouveau de mobilité de nouveau, Thierry MASSON a raison, on va se faire rétorquer de nouveau que les passeports de service ne sont plus d'actualité. Nous voulons insister sur le risque sécuritaire, le fait qu'il n'y ait pas de passeport, que le visa soit gratuit, que cela facilite l'accès aux frontières, c'est peut-être une chose, mais ces éléments de mobilité ne semblent pas les plus importants. Ce que nous voulons surtout, c'est parler du risque sécuritaire et nous avons besoin de faire du cas par cas. Et je peux vous dire que le ministre avec qui nous nous sommes entretenus ce midi était favorable au cas par cas.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Nous allons être obligés de faire très vite, car il est 18h56.

Madame Cécile LAVERGNE, conseillère élue de la circonscription d'Amérique latine et Caraïbes

Pour trouver un petit compromis et avancer sur le sujet, il faut quand même rappeler que les élus en Europe n'auront pas forcément besoin d'un passeport de service et que ce ne sera pas utile ; au lieu de mettre un cas par cas en plus de la demande motivée, il faut qu'il y ait quand même des risques géopolitiques. Avec des risques politiques majeurs en ce moment, que ce soit au Sahel ou en Afrique de l'Ouest, on sait déjà qu'on va prioriser ces élus. Je pense qu'il faut reformuler et éviter de dire tous les élus. Je suis désolée, on n'a pas besoin de passeport de service en Europe.

Madame Nadia CHAAYA, conseillère élue de la circonscription d'Asie centrale et Moyen-Orient

Ce n'est pas vrai, parce que nous ne savons pas comment cela peut basculer dans n'importe quel pays. Et après, c'est là que nous aurons des problèmes pour attribuer les passeports de service.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS, conseillère élue de la circonscription d'Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse

Je ne mettrai pas des conditions restrictives ; je supprimerai carrément la phrase à partir de « attribution laissée à l'appréciation... ». Parce que la situation aux frontières de l'Europe est instable. On ne sait pas comment cela va évoluer demain. Par exemple, je sais que l'élue de Roumanie, quand il veut aller en Moldavie, attend à la frontière deux ou trois heures, voire plus. S'il avait son passeport de service, il passerait.

Monsieur Thierry CONSIGNY, conseiller élu de la circonscription d'Asie et Océanie

Oui, mais nous ne voulons pas insister sur la mobilité, nous voulons sur les pays où il y a des risques.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS, conseillère élue de la circonscription d'Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse

Oui, mais il y a un risque à la frontière de l'Europe. C'est irresponsable de ne pas le voir.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Je suis désolé, je ne prends plus aucune question parce qu'il est 18h58 ; on me demande de clôturer la séance. Prenez-vous en compte ces considérations ?

Monsieur Thierry CONSIGNY, conseiller élu de la circonscription d'Asie et Océanie

Nous prendrons en compte les considérations, mais nous insistons sur le fait que nous voulons appuyer sur risque sanitaire ; autrement on va se faire retoquer comme à chaque fois.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Vous souhaitez la représenter demain matin ?

Monsieur Thierry CONSIGNY, conseiller élu de la circonscription d'Asie et Océanie

Sous réserve des modifications, qui seront de nature sécuritaire, de prévention des risques...

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Si vous voulez, vous pouvez la représenter lors de la prochaine session du mois d'octobre.

Plusieurs intervenants s'expriment et demandent que ce soit voté le lendemain matin.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Entendu. Nous la mettrons au vote demain.

Merci beaucoup. Il est 19h00, nous devons clôturer la séance.

La séance est levée à 19h 00.

VENDREDI 22 MARS 2024 – MATIN

La séance est ouverte à 9 heures 14, au Centre de conférences ministériel du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, à Paris, sous la présidence de Monsieur Ramzy SFEIR, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger et conseiller élu des Français pour la circonscription du Canada.

PRÉSENTATION DES TRAVAUX DE LA COMMISSION DES LOIS, DES RÈGLEMENTS ET DES AFFAIRES CONSULAIRES

Monsieur Ramzi SFEIR, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger et conseiller élu des Français de l'étranger pour la circonscription du Canada

Chers collègues, bonjour. Nous commençons nos travaux, la session est ouverte. Madame la Présidente de la Commission des lois, des règlements et des affaires consulaires, bienvenue à la tribune pour présenter les travaux de votre commission.

Madame Rosiane HOUNGBO-MONTEVERDE, Présidente de la Commission des lois, des règlements et des affaires consulaires et conseillère élue des Français de l'étranger pour la circonscription d'Asie centrale et du Moyen-Orient

Merci beaucoup, Monsieur le Vice-président, chers collègues. La Commission des lois, des règlements et des affaires consulaires que je préside, solidement accompagnée par Jean-François DELUCHEY, s'est penchée sur un cycle de vie avec les travaux qui vont joncher l'existence d'un Français de l'étranger sur :

- la naissance, avec les travaux de Frédéric SCHAULI sur les conséquences de la non-retranscription des états civils d'enfants nés de gestation pour autrui (GPA) ou de procréation médicalement assistée (PMA) à l'étranger ;
- le deuxième point d'un cycle de vie, la vie tout simplement, avec les travaux de Karim DENDÈNE, qui s'est penché sur la question de l'acquisition de la nationalité française à l'étranger ;
- le grand départ : Alexandre BARRIERE-IZARD et moi-même avons travaillé sur la question des successions internationales des Français de l'étranger.

Chacun d'entre nous prendra la parole une dizaine de minutes pour présenter ses travaux. À la suite de chaque présentation de rapport vous seront proposées les résolutions.

Monsieur Jean-François DELUCHEY, Vice-président de la Commission des lois, des règlements et des affaires consulaires et conseiller élu des Français de l'étranger pour la circonscription d'Amérique latine et des Caraïbes

Chers collègues, Monsieur le Sénateur, je tiens à dire que la Commission des lois a une méthodologie de travail intéressante et présente des rapports et les résolutions avant les auditions et les corrige auprès des auditions. Nos rapports sont justement très fournis. La Commission des lois compte des membres qui travaillent très bien ensemble, on rigole plutôt qu'on s'engueule. Nous sommes tous de fortes têtes, le ton monte parfois, mais redescend aussi vite. La Commission des lois vit bien !

Madame Rosiane HOUNGBO-MONTEVERDE, Présidente de la Commission des lois, des règlements et des affaires consulaires

Avant de commencer cette présentation, j'attire votre attention sur le fait qu'à la suite d'une question posée par ma collègue, Laurence HELAILI-CHAPUIS lors de la précédente session, qui avait exprimé une certaine frustration, que nous pouvons ressentir parfois au cours de notre mandat, le ministre de l'époque, Olivier BECHT nous avait alors tendu la perche en lui répondant qu'il avait entendu ses préoccupations et qu'il attendait en ce cas que nous lui soumettions un projet de charte des relations entre l'administration et les élus. Une réunion avec le cabinet ministériel avait eu lieu avec le bureau et les membres du groupe de la Commission des lois. Elle a été constructive, très intéressante. Nous sommes partis avec une feuille de route consensuelle et une direction à donner pour réussir à avoir ce document. En Commission des lois, nous souhaitons poursuivre cet exercice.

Sans plus attendre, commençons par la naissance : Frédéric.

Monsieur Frédéric SCHAULI, conseiller élu des Français de l'étranger pour la circonscription du Benelux

Merci beaucoup. L'idée de ce rapport est venue d'un certain nombre de questions posées les dernières années à l'AFE. Nous nous sommes demandé quelles étaient les conséquences de la non-transcription de l'état civil étranger des enfants nés d'une PMA ou d'une GMA, et plus largement l'affiliation de ces enfants, dans l'intérêt supérieur des enfants. Il nous était important de travailler de manière dépassionnée. Nous ne nous sommes pas

arrêtés pour savoir si nous étions pour ou contre la GPA. La question est la suivante : des enfants sont nés, de fait. Nous nous sommes demandé comment les accompagner.

C'est pourquoi nous nous sommes associés dans ces différentes auditions à la Commission des affaires sociales, du monde combattant, de l'emploi et de la formation. Madame Chantal PICHARLES a été co-rapporteuse du côté de la Commission des affaires sociales.

Je tenais à remercier l'ensemble des personnes présentes et auditionnées. Nous avons procédé en trois étapes : que dit la loi française, les difficultés rencontrées par les familles et voir avec le législateur, avec un ancien député, Monsieur Jean-Louis TOURAINE, rapporteur sur la loi bioéthique et professeur en médecine, et Madame Mélanie VOGEL. Je tenais aussi à remercier les associations de familles, la DGL, la DFH et Monsieur MENARD, qui était présent lors des auditions, relativement émouvantes. Nous les remercions. Nous remercions aussi Madame Gaëlle LEPAPE, Sous-directrice de l'état civil et de la nationalité, qui a permis de nous donner un éclairage sur les pratiques actuelles dans les consulats par rapport à ce sujet.

En introduction, nous voulions vous montrer dans quelles zones géographiques nous retrouvons des GPA et des PMA, légales, et d'autres qui sont tolérées.

Nous rappelons la loi, puis relatons les difficultés rencontrées par les familles, et comment faire évoluer la législation et l'accompagnement des enfants nés de GPA. L'article 7 de la loi du 2 août 2021 relative à la bioéthique modifie la rédaction de l'article 47 du *Code civil*, lequel dispose désormais que « *Tout acte de l'état civil des Français et des étrangers fait en pays étranger et rédigé dans les formes usitées dans ce pays fait foi, sauf si d'autres actes ou pièces détenus, des données extérieures ou des éléments tirés de l'acte lui-même établissent, le cas échéant après toutes vérifications utiles, que cet acte est irrégulier, falsifié ou que les faits qui y sont déclarés ne correspondent pas à la réalité...* », laquelle est appréciée au regard de la loi française. C'est ce dernier point qui pose les difficultés : sur la traduction, la transcription des actes. Cette modification visait à faire obstacle à la jurisprudence de la 1^{re} chambre civile de la Cour de cassation. À l'époque, un jugement a été rendu par la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) qui avait condamné la France en ce qui concerne les problèmes de législation et de transcription. Pour la CEDH, l'intérêt de l'enfant consiste à protéger la relation parents/enfants, la vie familiale et la vie privée d'enfants. Cette protection se retrouve compromise si elle n'est pas ou si elle est tardivement consacrée. Dans le cas étudié en l'occurrence, il s'est écoulé 15 ans entre le moment où ils ont établi les démarches et le moment où il pouvait y avoir une réponse favorable. Nous avons vu ici les difficultés à faire reconnaître la filiation. C'est très problématique, car l'enfant peut se retrouver dans une insécurité totale, en cas de décès ou de séparation des parents. Cela compromet le lien juridique s'il n'a pas été reconnu ou s'il n'a pas été établi. Madame VOGEL et Monsieur TOURAINE ont bien évoqué que dans certains cas, on pourrait arriver à des situations d'enfants qui se retrouveraient apatrides. Théoriquement, la situation peut arriver. La PMA a été légiférée. Il doit y avoir un acte notarié avant la naissance de l'enfant et au moment du projet. Les Français qui résident à l'étranger ne sont pas forcément au courant que cet acte doit être fait avant. Et un certain nombre de notaires ne le savent pas non plus. Ainsi, certaines personnes ont fait une PMA, pensent être dans les règles et se retrouvent au moment de faire la déclaration au consulat et entendent qu'elles n'ont pas fait de déclaration préalable et d'acte notarié et doivent donc passer par une adoption. C'est là que les échanges avec Madame Gaëlle LE PAPE ont été intéressants pour voir comment il serait possible d'harmoniser les pratiques de transcription des actes d'état civil. Nous avons eu une longue discussion avec elle ; nous avons bénéficié de statistiques sur les personnes qui pouvaient effectuer une GPA. Elle nous a expliqué les zones de pratiques. En termes de quantification, c'est très compliqué. Des personnes vont arriver au consulat et demander une transcription de l'acte d'état civil. D'autres vont demander un laissez-passer pour la mise à disposition d'un passeport d'urgence, puisque l'acte de naissance n'est pas indispensable pour établir un laissez-passer ou prouver la nationalité française. Il existe donc ces différents cas de figure et on se rend compte qu'il y a des difficultés sur l'application de ces différentes possibilités.

Je voulais ici vous expliquer le contexte qui nous a amenés à cette première résolution quant à l'harmonisation des pratiques. Il nous fallait trouver une solution commune, harmonisée entre les différents postes.

Le dernier point était sur les rencontres avec les familles. Elles nous ont raconté leur vie privée. C'est chaque fois quelque chose d'unique, avec l'histoire d'une vie, un projet de vie de certaines familles qui se retrouvent parfois dans la détresse, avec des enfants qui se retrouvent dans l'insécurité.

Par conséquent, ces points nous ont permis d'arriver à ces deux résolutions, qui ont été votées à la fois en Commission des lois et en Commission des affaires sociales. Je suis très content à ce sujet.

Monsieur Ramzi SFEIR, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci, Frédéric. Y a-t-il des questions à ce sujet ?

Madame Rosiane HOUNGBO-MONTEVERDE, Présidente de la Commission des lois, des règlements et des affaires consulaires

Procédons à la lecture et au vote des résolutions.

Madame Chantal PICHARLES, conseillère élue des Français de l'étranger pour la circonscription d'Europe du Sud

Je n'ai rien à ajouter, mis à part le plaisir d'avoir pu travailler comme rapporteur, avec toi. Bravo.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Florian BOHÈME, Président de la Commission des affaires sociales et du monde combattant, de l'emploi et de la formation et conseiller élu des Français de l'étranger pour la circonscription d'Asie et d'Océanie

Merci. Je pense que c'est la première fois que nos deux commissions travaillent ensemble. Merci aux deux rapporteurs, qui ont fait un travail de préparation et sont allés en profondeur avec ces auditions. Comme l'a très bien dit hier la sénatrice Mélanie VOGEL, une fois encore, l'AFE est capable de montrer qu'elle peut parler d'un certain nombre de sujets de société graves, importants, de manière complètement dépassionnée. C'est pour cela que les deux résolutions proposées ont obtenu l'unanimité des membres de notre Commission. Merci beaucoup.

Madame Géraldine GUILLEMOT-PEACOCK, conseillère élue des Français de l'étranger pour la circonscription d'Asie et d'Océanie

Je suis très contente de voir ce sujet ici à l'AFE. J'ai juste une petite remarque. Sur votre première carte, vous avez oublié la Nouvelle-Zélande, pour les pays autorisés.

Monsieur Jean-François DELUCHEY, Vice-président de la Commission des lois, des règlements et des affaires consulaires

J'ajoute un petit point sur les résolutions. Voilà six mois, nous avons évoqué une résolution à partir du GT réforme de l'AFE. Nous avons une nouvelle manière de flécher les résolutions si elle s'adressait à l'AFE, à l'administration, au gouvernement ou au parlement. Je n'ai pas vu cela dans les commissions hier. Nous avons appliqué cette règle dans la Commission des lois. Je ne sais pas si les commissions qui vont passer après l'ont appliquée aussi, mais il serait bien de respecter nos propres résolutions.

Monsieur Frédéric SCHAULI, conseiller élu des Français de l'étranger pour la circonscription du Benelux

Cette résolution concerne l'harmonisation des pratiques s'agissant de la transcription d'actes d'état civil faits à l'étranger, la délivrance de titres de voyages dans le cadre d'une GPA ou d'une PMA à l'étranger dans l'intérêt supérieur des enfants.

Les demandes sont les suivantes :

La première est qu'un rappel soit adressé à l'ensemble des postes consulaires, visant à l'harmonisation des pratiques en matière de délivrance de laissez-passer et de passeports d'urgence pour des enfants issus de GPA et de PMA.

La deuxième demande est qu'une circulaire soit adressée à l'ensemble des parquets, rappelant l'état du droit relatif à la filiation des enfants nés à l'étranger dans le cadre de conventions de gestation pour le compte d'autrui, explicitant notamment le cadre d'analyse aux fins d'apprécier la régularité internationale des jugements étrangers ayant établi la filiation de ces enfants.

Monsieur Ramzi SFEIR, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci beaucoup, Monsieur SCHAULI.

Passons au vote.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

La résolution est adoptée avec une abstention.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Frédéric SCHAULI, conseiller élu des Français de l'étranger pour la circonscription du Benelux

La deuxième résolution a pour objet d'étendre par voie législative la jurisprudence désormais constante des tribunaux français déclarant exécutoire les jugements étrangers par lesquels a été établie la filiation d'un enfant né d'une GPA ou d'une PMA et regardant ainsi cette filiation comme une filiation adoptive dans l'intérêt supérieur des enfants.

Nous demandons au législateur de prendre toutes les dispositions nécessaires pour protéger et défendre les intérêts des enfants nés par GPA ou PMA à l'étranger en s'inspirant de l'amendement numéro 1 591 déposé le jeudi 19 septembre 2019 sur le texte numéro 2 243, adopté par la Commission spéciale sur le projet de la loi relative à la bioéthique.

Monsieur Ramzi SFEIR, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci. Nous passons au vote.

La résolution est adoptée avec une abstention.

Applaudissements dans la salle.

Madame Rosiane HOUNGBO-MONTEVERDE, Présidente de la Commission des lois, des règlements et des affaires consulaires

Merci beaucoup, Frédéric, d'avoir fait cet exposé dans les temps impartis. Les autres rapporteurs vont également présenter leurs travaux.

Après avoir abordé le thème de la naissance, abordons celui de la vie, porté par Karim DENDÈNE. Il vous présente ses travaux sur l'acquisition de la nationalité française depuis l'étranger.

Monsieur Karim DENDÈNE, conseiller élu des Français de l'étranger pour la circonscription d'Afrique du Nord

Merci, Madame la Présidente. Comme vous le savez, le sujet de la nationalité est un sujet phare de la Commission des lois. Il a déjà été évoqué voici une ou deux sessions, mais sous l'angle du Français qui revendiquait sa nationalité, à travers soit un certificat de nationalité, soit une action déclaratoire auprès du tribunal. Tout cela se faisait hors de France. Aujourd'hui, nous nous intéressons à l'étranger qui demande la nationalité française à l'étranger. Il n'y a pas beaucoup de cas qui le permettent, quelques niches sont néanmoins visibles : la déclaration de nationalité par le mariage, la déclaration de nationalité pour mineur adopté ou recueilli légalement, la déclaration de nationalité en cas de document contesté, la déclaration de nationalité en cas de nationalité frappée de désuétude, l'unique cas de naturalisation aux personnes travaillant dans un organisme français à l'étranger, et enfin, cas assez rare, la réintégration suite à la perte de nationalité par mariage.

J'ai mis à côté de chaque procédure un ministère, parce que deux ministères sont chargés de la nationalité : le ministère de la Justice et le ministère de l'Intérieur. En fonction du type de procédure, il s'agit de l'un ou de l'autre ministère qui prend la décision quant à la nationalité.

J'ai eu ce travail de lister toutes les difficultés que rencontrent ces personnes. Si elles sont reçues au consulat, c'est qu'elles remplissent toutes les cases. Malheureusement, beaucoup de difficultés surviennent à travers ces procédures. Les personnes finissent par obtenir la nationalité. Toutefois, lorsqu'il y a un refus administratif, la personne est obligée de faire appel à un avocat et de contester au tribunal. Ça fonctionne, mais c'est coûteux. L'objet de notre travail était de faire en sorte qu'il existe de moins en moins de contraintes, afin qu'il soit octroyé à ces personnes qui le méritent réellement la nationalité.

Le cas le plus fréquent est le mariage. Vous connaissez les conditions : 4 ans de mariage en France. À l'étranger, c'est 4 ans si le conjoint français était inscrit au consulat au moment du mariage, sinon c'est 5 années. Les enfants de l'étranger, s'ils sont mineurs et s'ils vivent avec le parent, sont aussi portés sur la déclaration. Cette condition ne pose pas de difficulté.

La deuxième condition est la preuve de la nationalité française du conjoint le jour du mariage. C'est normal : nul ne peut devenir français si son conjoint n'était pas français au jour du mariage. Les documents demandés sont, en général, un acte de naissance ou le certificat de nationalité. Il se trouve que récemment, malgré le certificat de nationalité, on rejetait cette demande parce que le certificat de nationalité du conjoint français était établi pendant la minorité. Par conséquent, dans certains cas, les mineurs peuvent renoncer à la nationalité, mais nous ne comprenons pas qu'on exige un certificat de nationalité française (CNF) à quelqu'un qui en a déjà un, puisque s'il y avait renonciation de la nationalité, ce serait porté sur l'acte de naissance français. De plus, c'est une simple faculté, qui ne donne pas au CNF un caractère caduc.

Nous avons reçu des représentants du ministère de l'Intérieur et des représentants du ministère de la Justice en fonction des procédures. Pour le ministère de l'Intérieur, nous avons reçu Madame Anne BROSSEAU, Cheffe de service adjointe au Directeur de la l'intégration et de l'accès à la nationalité française et Monsieur Julien DANET, adjoint au Sous-Directeur de l'accès à la nationalité française. Nous avons abordé avec le sujet du mariage et l'article 2 126, la naturalisation pour des personnes qui travaillent dans des organismes français à l'étranger. Pour la preuve de la nationalité, nous avons bien fait entendre que ce n'était pas normal. Je crois qu'ils nous ont entendus, et la résolution est dans ce sens. La deuxième condition est la preuve de vie commune. Là, nous avons une petite contestation des services consulaires en général, parce qu'il semble que l'appréciation de la vie commune peut différer d'un consulat à l'autre. Les documents demandés ne sont pas les mêmes en fonction des

consulats. Pour la vie commune, on demande parfois des dossiers très précis avec la même adresse sur le même document. Il semble que le consulat ait les moyens de se rendre compte si un couple est un vrai couple ou pas sans avoir à demander les papiers qui sont parfois difficiles à obtenir. D'autant que la loi, article 108 du *Code civil*, permet à un couple d'avoir deux domiciles, ce qui n'entache en rien la vie commune.

La troisième difficulté est le test de langue. Ce test est demandé soit par déclaration par mariage, soit en cas de naturalisation pour une personne qui travaille pour un organisme français. Le test de langue est obligatoire pour la personne qui n'a pas, au minimum, le brevet des collèges. Toutes les personnes qui ont obtenu les diplômes à l'étranger doivent passer ce test, à l'exception de certains ressortissants de pays francophones. Ça a très bien fonctionné jusqu'en 2019 : c'était le service culturel de l'ambassade qui déterminait si tel ou tel diplôme était bien effectué en français. En 2019, un nouveau décret décide de tout centraliser au niveau d'un organisme en France, qui s'appelle l'ENIC-NARIC, qui se détermine sur le niveau de français relatif à tel ou tel diplôme. Sauf que cet organisme se déclare incompétent pour certains diplômes, notamment relatif à des professions réglementées. La solution de faciliter de l'administration était de demander de passer le test. Or, avoir des rendez-vous est difficile, coûteux. En outre, il s'agit de personnes dont le niveau de français est évident ; et la réglementation permet la dispense. Je pense que, l'administration doit, en attendant de trouver un autre organisme qui serait compétent, revenir à la situation qui a précédé ce décret, et donc permettre au service culturel de l'ambassade de déterminer si un diplôme peut être retenu pour la dispense de stage.

Un autre sujet sur lequel nous avons interpellé les personnes du ministère de l'Intérieur est l'article 2 126 du *Code civil*. C'est donc pour les personnes qui travaillent pour un organisme français à l'étranger. Il s'agit d'un privilège qu'on leur accorde. La naturalisation est en principe réservée aux personnes qui vivent en France et qui ont vécu au moins 5 années en France. Si une personne a travaillé pendant 5 ans dans un organisme français, pour une administration française, les 5 années valent vie en France. Ce sont donc des dossiers tout à fait recevables. Il suffit de montrer un lien particulier avec la France. À aucun moment, il n'est question d'un projet d'installation en France. Depuis 2 ou 3 ans, le ministère de l'Intérieur a décidé qu'il fallait un projet d'installation en France, alors qu'il s'agit pour la plupart de personnes bien installées dans le pays d'origine dans des organismes français. Ils veulent servir la France à l'étranger, comme les Français de l'étranger. Depuis trois ans, on leur dénie ce droit en leur disant qu'ils doivent avoir un projet de départ en France. Comme ce n'est pas dans la loi, nous le contestons.

Pour l'article 2 112 du *Code civil*, il s'agit de mineurs adoptés ou recueillis légalement : c'est le ministère de la Justice qui en est responsable. Nous avons vu Monsieur GRASSWILL, Chef du service de la nationalité française au tribunal judiciaire de Paris.

La loi de 2016 permet à des enfants de demander la nationalité française à l'étranger. Auparavant, il fallait que la famille s'installe en France. C'est quelque chose de tout à fait positif pour nos compatriotes qui ont adopté des enfants. Toutefois, cela impliquait beaucoup de difficultés que les juridictions étrangères n'ont pas forcément. Ce refus compliquait les choses, les personnes allaient en justice et s'ensuivent des années d'attente.

La problématique de l'article 2 113 est celle de personnes qui ont eu la nationalité française pendant plus de 10 années. Si cette nationalité est contestée, elles peuvent déposer un dossier au consulat, qui transmettra au ministère de la Justice. On s'est entretenu sur le type de document qu'il fallait présenter et on s'est globalement entendu.

Dernier point, l'article 2 114 : il s'agit des personnes qui ont perdu la nationalité par désuétude, au bout de 50 ans. Il y a ici une possibilité de se présenter au consulat pour une déclaration. Il nous semble que beaucoup de refus sont décidés, malgré des conditions qui paraissent réunies.

Passons aux résolutions.

Monsieur Ramzi SFEIR, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Avant, passons aux questions. Je sais que ce sujet passionne. Monsieur Benoît MAYRAND, puis Madame Nadine FOUQUES-WEISS.

Monsieur Benoît MAYRAND, conseiller élu des Français de l'étranger pour la circonscription d'Europe centrale et orientale (y compris Russie)

Merci, Monsieur le Président, Madame la Présidente, mes chers collègues. Sur l'article 2 126, existe-t-il un périmètre qui définit ce qu'est un organisme français ?

Monsieur Karim DENDÈNE, conseiller élu des Français de l'étranger pour la circonscription d'Afrique du Nord

Est considéré comme tel un organisme français dans la mesure où il y a un intérêt avec un lien culturel ou économique, ou une administration française.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS, conseillère élue des Français de l'étranger pour la circonscription d'Allemagne, d'Autriche, de Slovaquie, de Slovaquie, de Slovaquie et de Suisse

Merci, Monsieur le Président, chers collègues. Je suis témoin qu'il est extrêmement difficile pour un Français dont le conjoint veut devenir lui aussi Français de l'obtenir quand il réside à l'étranger. En ce moment, je travaille sur un cas où le couple est marié depuis 35 ans. Normalement, l'interlocuteur est le ministère de l'Intérieur. Il a présenté sa demande au ministère de la Justice, parce qu'on lui a demandé de le faire. J'aurais besoin des coordonnées des magistrats cités. Son dossier est en cours, mais on lui demande la preuve d'une double filiation. Le tribunal judiciaire ne demande d'ailleurs pas une copie intégrale certifiée conforme de son acte de naissance, mais un original, ce qui est impossible. Il a besoin d'une preuve de double filiation parce qu'il est né au Laos d'un père administrateur pour la France (le Laos était à l'époque un protectorat). Je pense qu'on arrivera à satisfaire sa demande, mais je ne peux que constater qu'il est extrêmement difficile de l'obtenir, alors qu'il n'y a pas de doute sur la nationalité française du conjoint. En outre, le tribunal judiciaire de Paris n'est pas joignable.

Monsieur Frédéric CHAUCHEAU, conseiller élu des Français de l'étranger pour la circonscription d'Europe centrale et orientale (y compris Russie)

Pour les personnes travaillant dans des organismes français, est-ce que cela recouvre les lycées français à l'étranger ou les administrations, le consulat ?

Monsieur Karim DENDÈNE, conseiller élu des Français de l'étranger pour la circonscription d'Afrique du Nord

Bien sûr. Le lycée est considéré comme une administration ; en plus, il y a un aspect culturel.

Monsieur Ramzi SFEIR, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Passons aux résolutions.

Monsieur Karim DENDÈNE, conseiller élu des Français de l'étranger pour la circonscription d'Afrique du Nord

Pour la troisième résolution, nous demandons qu'à l'occasion de la souscription d'une déclaration de nationalité à raison du mariage, la sous-direction de l'accès à la nationalité française (SDANF) du ministère de l'Intérieur n'exige pas un nouveau CNF du conjoint français né à l'étranger d'un parent étranger lorsqu'il a déjà obtenu un CNF pendant sa minorité ; et que l'instruction soit transmise au poste.

Monsieur Ramzi SFEIR, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Passons au vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Karim DENDÈNE, conseiller élu des Français de l'étranger pour la circonscription d'Afrique du Nord

Pour la quatrième résolution, l'objet est la dispense du test de langue pour les personnes ayant suivi des études en français lors d'une demande d'acquisition à la nationalité.

Nous demandons qu'en matière de test de langue, les dispositions réglementaires antérieures à la désignation de l'organisme ENIC-NARIC soient rétablies pour les professions réglementées, dans l'attente de dispositions adaptées. Il s'agit donc des personnes qui normalement sont dispensées de test, mais pour lesquelles l'organisme désigné se déclare incompétent. Ces personnes ont parfois un bon niveau, parfois même enseignent en français.

Monsieur Ramzi SFEIR, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Passons au vote.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Karim DENDÈNE, conseiller élu des Français de l'étranger pour la circonscription d'Afrique du Nord

Cinquième résolution, il s'agit de l'exigence non légale de projet d'installation en France lors d'une demande d'acquisition de la nationalité française pour les personnes travaillant dans les organismes français à l'étranger.

Demande :

Qu'au cours du traitement de demandes de naturalisation au titre de l'article 2126 du *Code civil*, la sous-direction de l'accès à la nationalité française du ministère de l'Intérieur cesse d'exiger un projet d'installation en France, lorsque toutes les conditions légales d'obtention de la nationalité française sont déjà réunies.

Monsieur Ramzi SFEIR, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Nous passons au vote.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Karim DENDÈNE, conseiller élu des Français de l'étranger pour la circonscription d'Afrique du Nord

Sixième résolution. L'objet est l'appréciation de la vie commune d'un couple dans le cadre d'une déclaration de nationalité à raison du mariage.

Demande :

Qu'à l'occasion d'une déclaration de nationalité par mariage, les postes consulaires et diplomatiques adoptent une pratique administrative commune, tout en appréciant la complexité de certaines situations et en tenant compte du droit des époux à disposer de résidences distinctes, comme le permet l'article 108 du *Code civil*.

Monsieur Ramzi SFEIR, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci beaucoup. Passons au vote.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Karim DENDÈNE, conseiller élu des Français de l'étranger pour la circonscription d'Afrique du Nord

Dernière résolution, il s'agit des cérémonies d'accueil de la nationalité française au sein des postes à l'étranger.

La demande :

Que l'organisation des cérémonies d'accueil dans la nationalité française soit généralisée à tous les postes consulaires et diplomatiques, avec invitation des conseillers des Français de l'étranger.

Cela se fait dans certains postes, mais pas tous les postes.

Monsieur Ramzi SFEIR, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Passons au vote.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Jean-François DELUCHEY, Vice-président de la Commission des lois, des règlements et des affaires consulaires

Maintenant, nous passons au rapport sur les successions internationales, pour lequel ont travaillé mes collègues Rosiane HOUNGBO-MONTEVERDE et Alexandre BARRIERE-IZARD. Alexandre commence.

Monsieur Alexandre BARRIERE-IZARD, conseiller élu des Français de l'étranger pour la circonscription d'Afrique centrale, australe et orientale

Quelques mots d'introduction pour préciser que les successions internationales représentent un sujet universel, car nous serons tous touchés au cours de notre vie. C'est un sujet sensible, car il s'exécute sous le coup de l'émotion. C'est un sujet complexe, car il touche autant le droit fiscal qu'en droit civil : nous l'évoquerons ici en droit civil.

Nous évoquerons les difficultés suite aux auditions d'une professeure en droit, d'un avocat et de deux notaires.

Il faut d'abord revenir sur la définition d'une succession internationale. C'est une succession qui contient un élément d'extranéité, un élément international : une personne qui décède dans un pays dont il n'a pas la nationalité ou qui laisse des biens dans un autre pays que celui de sa nationalité ou de sa résidence.

Prenons l'exemple d'un Français vivant aux États-Unis. En France, il existe la notion de réserve héréditaire. On ne peut pas déshériter ses enfants et il est impossible de léguer des biens à ses animaux, alors qu'aux États-Unis, c'est possible. C'est un élément d'ordre public national.

Voyons maintenant les aspects d'ordre civil, sous la forme et sous le fond.

Madame Rosiane HOUNGBO-MONTEVERDE, Présidente de la Commission des lois, des règlements et des affaires consulaires

Merci, Alexandre. Effectivement, la finalité de ce rapport est de sensibiliser nos compatriotes sur la nécessité de s'intéresser à ce sujet, qui comporte deux volets, un volet civil, un volet fiscal. Comme Alexandre, je remercie la Commission des finances pour sa coopération.

Abordons donc maintenant le volet civil et le fond. La difficulté est que dans un contexte international, vous vous exposez à un conflit de lois. Quelle sera la loi applicable en cas de décès ? Il peut s'agir de la loi dont vous avez la nationalité ou de la loi du pays dans lequel vous résidez. Il se trouve que, dans la hiérarchie des normes, en droit français, un instrument clef, entré en vigueur en 2015, le règlement de succession pose un nouveau principe fondamental. Nous avons fait le choix de traiter nos travaux sous l'angle de ce règlement, qui s'applique à toutes les successions ouvertes à partir du 17 août 2015.

Quelle est la situation aujourd'hui ? Contrairement à ce qui se faisait avant l'entrée en vigueur du règlement, il est possible de choisir la loi applicable à sa succession. C'est véritablement un cadeau dont il faut se saisir lorsqu'on a la possibilité de le faire. Sauf que ce choix est restreint, parce que le principe est le suivant. En l'absence de disposition testamentaire, c'est la loi du pays de votre résidence qui s'appliquera. Ce qui peut avoir des conséquences quelque peu cocasses lorsque vous résidez dans des pays qui n'ont pas la même conception du droit et la conception culturelle qui est la vôtre.

En revanche, si vous faites le choix de rédiger un testament, vous aurez la possibilité de choisir – et le choix est restreint – la loi de la nationalité ou des nationalités que vous détenez au jour de la rédaction de votre testament ou au jour de votre décès. Voici les principes posés par ce règlement européen, avec deux éléments à ajouter. Le fait que le règlement est d'application universelle, c'est-à-dire qu'il n'est pas nécessaire d'avoir signé le règlement pour voir la loi de son pays s'appliquer. Je réside à Bahreïn, qui est un pays musulman et applique la charia pour le statut des personnes en droit interne. Au regard du règlement en succession, si quelque chose m'arrive demain et que je n'ai pas pris mes dispositions testamentaires, la loi interne bahreïnienne s'appliquerait à la dévolution de la succession, soit la loi musulmane, qui pourrait convenir ou pas avec mes projets successoraux.

Intéressons-nous à cette colonne vertébrale qui nous est connue, la France et le droit français. Le droit français offre une certaine liberté de disposer, mais il est encadré. Alexandre vous a donné un exemple de ce qui peut se faire en France et aux États-Unis. En France, on peut disposer librement, mais dans un cadre qui est fixé par la loi, notamment lorsque l'on est marié ou lorsque l'on a des enfants. Et si on ne fait rien, la dévolution successorale s'applique. C'est ce que le *Code civil* a prévu pour vous si vous ne prévoyez rien pour vous-même.

En tant que Français, le règlement européen prévoit pour nous, à défaut de testament et de dispositions testamentaires, la loi qui sera applicable à notre succession est celle du dernier pays de notre résidence. Si en revanche, on prend un acte testamentaire, il sera possible de préciser dans cet acte que nous souhaitons soit la loi française ou la loi d'une autre nationalité qui est la nôtre, soit la loi applicable à la succession.

Maintenant que nous avons vu la question du fond, je vous propose de voir quelles sont les exigences formelles des actes testamentaires. Alexandre.

Monsieur Alexandre BARRIERE-IZARD, conseiller élu des Français de l'étranger pour la circonscription d'Afrique centrale, australe et orientale

Merci, Rosiane. C'est la convention de La Haye de 1961 qui améliore la sécurité juridique du testament, en ayant une vision souple du testament, et valide le testament rédigé en conformité avec la législation du lieu où le testateur a son bien, par exemple, d'une nationalité possédée par le testateur, du lieu dans lequel le testateur avait son domicile, du lieu dans lequel il avait sa résidence habituelle, et pour les immeubles, du lieu de la situation. C'est une vision extrêmement flexible. En droit français, en l'absence de testament, la dévolution successorale s'applique.

Nous allons voir maintenant les questions fiscales.

Madame Rosiane HOUNGBO-MONTEVERDE, Présidente de la Commission des lois, des règlements et des affaires consulaires

Merci, Alexandre. Les successions, c'est comme une paire de chaussures. Les successions comptent deux volets, un volet civil et un volet fiscal. S'il est possible de faire le choix sur le volet civil, vous ne pouvez jamais choisir quelle sera la fiscalité applicable à votre succession. C'était le message principal que nous voulions faire passer.

On voulait également attirer votre attention sur une forme de véhicule de transmission du patrimoine, qui est tout à fait étrangère à notre culture française, qui est une conception du droit de la propriété. En droit français, nous sommes dans un pays de tradition agricole, qui s'attache à la terre, qui a renoncé à la monarchie. La conception de la propriété est tripartite. Il y a l'usus, le fructus et l'abusus (le droit d'utiliser, le droit de récupérer et jouir des fruits de son bien et la possibilité de détruire, le droit de faire ce que l'on veut avec ce bien qui est le nôtre). Alors on a la propriété pleine et entière.

Les Anglo-Saxons, eux, ont une approche un peu différente, puisque les terres appartiennent à la Couronne. Nous n'avons donc pas la même approche de la propriété, notamment avec une espèce de droits d'usage, qui sont véritablement très différents de notre perception de la propriété. Par conséquent, eux, depuis le Moyen-Âge, ils ont souvent utilisé un véhicule qui s'appelle le *trust*, qui n'a pas d'équivalent en droit français. Or, nombreux sont les Français de l'étranger, notamment ceux vivant dans les pays anglo-saxons, qui ont le *trust* pour transmettre les biens qu'ils détiennent. On ne reconnaît pas cela en droit français, parce que la notion de *trust* anime parfois chez nous une suspicion. On pense évasion ou fraude fiscale, alors qu'il ne s'agit pas forcément de cela. La France étant un excellent élève en matière fiscale, on ne reconnaît pas le *trust*. En revanche, on sait le taxer. Il y a une reconnaissance fiscale de ce mécanisme, mais pas de fiscalité désincitative, pour reprendre les propos de Cécilia GONDARD et Renaud LE BERRE dans une discussion passionnante et passionnée. L'idée est de permettre aux deux chaussures, aux deux volets d'être fonctionnels. À partir du moment où on reconnaît le volet fiscal et qu'on le taxe, allons jusqu'au bout du processus et intégrons la notion en droit français.

Je vais conclure.

Monsieur Alexandre BARRIERE-IZARD, conseiller élu des Français de l'étranger pour la circonscription d'Afrique centrale, australe et orientale

Je voulais juste évoquer les constats. Il y a vraiment une planification difficile au recours aux notaires locaux pour faire un acte de forme authentique. Il y a un problème de langue et de culture, des difficultés pratiques, par exemple les traductions, et une insécurité juridique pour les Français avec des conflits de lois entre les juridictions.

Quelque chose me tient à cœur. Nous avons rédigé un aide-mémoire à destination des élus sur les bons mécanismes et les bons réflexes lorsqu'on gère une succession, du côté du testeur et du côté de l'héritier. C'est quelque chose de pratico-pratique. D'abord, il convient de faire appel à un notaire ou un professionnel de justice. Ensuite, il faut penser à rédiger vos testaments. On vous le transmettra.

Monsieur Ramzi SFEIR, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Des personnes souhaitent-elles intervenir à ce sujet ? Je ne vois pas de main levée. Nous passons aux résolutions.

Monsieur Alexandre BARRIERE-IZARD, conseiller élu des Français de l'étranger pour la circonscription d'Afrique centrale, australe et orientale

La première résolution s'adresse à l'administration : c'est le rétablissement des attributions notariales des postes diplomatiques et consulaires et information du public.

Demande :

la réinstauration des attributions notariales aux postes diplomatiques et consulaires situés hors Union européenne ;

l'organisation régulière de webinaires d'information sur les successions des Français établis à l'étranger en coopération avec le Conseil supérieur du notariat (CSN), dans un format qui pourrait s'inspirer des webinaires organisés par France Consulaire en matière d'emploi et de formation ;

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité en Commission.

Monsieur Ramzi SFEIR, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Nous passons au vote.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Alexandre BARRIERE-IZARD, conseiller élu des Français de l'étranger pour la circonscription d'Afrique centrale, australe et orientale

Neuvième résolution, à destination de nos parlementaires. L'objet est une nouvelle rédaction du droit de prélèvement compensatoire.

Demande que :

le législateur examine l'opportunité d'une nouvelle rédaction du droit de prélèvement compensatoire, permettant la protection effective des droits des enfants et des conjoints survivants, indépendamment de leur genre, tel que prévu à l'article 24 de la loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité en Commission.

Monsieur Ramzi SFEIR, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

La Présidente de la Commission souhaite offrir une petite explication.

Madame Rosiane HOUNGBO-MONTEVERDE, Présidente de la Commission des lois, des règlements et des affaires consulaires

En effet, pour vous préciser ce point, puisqu'il n'a pas été évoqué lors de mon exposé. Le droit de prélèvement compensatoire, vous l'avez compris : dans la mesure où il est possible de choisir sa loi ou de voir un droit étranger s'appliquer à sa succession, si vous décédez en laissant des biens en France et que le pays dans lequel vous vivez prévoit une dévolution successorale différenciée selon que l'héritier est un homme ou une femme, cette disposition sera valable en droit français. Si vous décédez et que le pays dans lequel vous résidez ne connaît pas la réserve héréditaire, cette loi étrangère s'appliquera en France en toute légalité. Ces principes sont d'ordre public national, mais ne sont pas les droits de l'Homme. Par conséquent, on n'est pas dans l'ordre public international. Pour lutter contre cela, en particulier les lois étrangères qui prévoient une quotité différente selon que l'on est un homme ou une femme, la France contourne le système : pour permettre un rééquilibrage au bénéfice de l'héritier discriminé, on lui permet d'effectuer un prélèvement compensatoire.

L'intention est fort noble, mais ne fonctionne pas du tout et tape à côté de la cible, avec de grosses difficultés. C'est la raison pour laquelle nous invitons le législateur à réécrire ce texte, afin qu'il puisse être fidèle à son intention législative.

Monsieur Ramzi SFEIR, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci beaucoup. Nous passons au vote.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

La résolution est adoptée avec une abstention.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Alexandre BARRIERE-IZARD, conseiller élu des Français de l'étranger pour la circonscription d'Afrique centrale, australe et orientale

La dernière résolution, qui s'adresse aussi aux parlementaires, est la reconnaissance et la transposition en droit civil français du concept de *trust*.

Demande :

la reconnaissance et la transposition en droit civil français du concept de *trust*, sans préjugé du régime fiscal s'y appliquant.

En Commission, cette résolution a été adoptée avec deux votes contre, 14 votes pour et aucune abstention.

Monsieur Ramzi SFEIR, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci beaucoup. Y a-t-il des interventions au sujet de cette résolution ? Une intervention, Monsieur LAVEANT.

Monsieur Pierre LAVEANT, conseiller élu des Français de l'étranger pour la circonscription du Benelux

Merci beaucoup, Monsieur le Président. Comme pour la précédente, on s'improvise un peu fiscaliste. Cela dépasse beaucoup, je pense, les compétences de certains de nos membres ici. Madame la Présidente, vous avez dit que le *trust* n'est pas forcément de l'évasion fiscale, mais ça en est aussi. C'est du droit anglo-saxon, et il y a de bonnes raisons pour lesquelles ce n'est pas dans le droit français. Par ailleurs, ce n'est pas seulement pour des raisons fiscales, mais aussi pour contourner la loi française, comme pour déshériter certains membres de sa famille.

Est-ce que nous voulons cela ? Enfin, dans cette proposition de résolution, il est noté qu'un grand nombre de Français de l'étranger utilisent les *trusts*. Je me demande combien de personnes utilisent ces *trusts*, qui sont de grosses machines. À moins d'avoir un patrimoine très conséquent et de nombreuses propriétés, je ne pense pas que cela touche beaucoup de monde. Merci.

Monsieur Ramzi SFEIR, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Nous prenons une autre question, Monsieur ORTOLI.

Monsieur Richard ORTOLI, conseiller élu des Français de l'étranger pour la circonscription des États-Unis d'Amérique

C'est ce que je fais tous les jours : je constitue des *trusts*. Apparemment, mon cher collègue a une méconnaissance du système des *trusts*. Le *trust* n'est pas fait à des fins d'évasion fiscale. C'est clair et certain ; c'est un mécanisme de planification successorale, qui correspond tout à fait à notre système anglo-saxon, puisque je suis aux États-Unis, mais il y a une méconnaissance au niveau français. Tout d'abord, il n'y a pas de régime fiscal pour les *trusts* en France ; le *trust* n'est pas connu en France. Ainsi, on applique le régime fiscal des particuliers qui ont fondé le *trust*. Aux États-Unis, il y a un régime fiscal spécifique pour les *trusts*. Ce n'est pas de l'évasion fiscale, c'est un régime spécifique, mais c'est surtout au niveau de la planification fiscale. D'autres pays de l'Union européenne ont évolué dans ce sens, comme l'Italie qui a établi des *trusts*, pourquoi la France ne s'adapterait-elle pas ?

Je voulais faire un commentaire également sur le conflit entre la loi Schiappa et le règlement européen 650, qui a malheureusement complètement déformé le sens du règlement européen. Il faudrait absolument que nous y fassions attention. À quoi bon avoir un règlement européen qui est bafoué par les droits français ?

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Ramzi SFEIR, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci, Monsieur ORTOLI. Madame la Présidente, une réponse en une minute.

Madame Rosiane HOUNGBO-MONTEVERDE, Présidente de la Commission des lois, des règlements et des affaires consulaires

Je vous remercie de la prise de position, en tout cas de l'exposé de mon confrère Richard ORTOLI, qui sait de quoi il parle. J'entends les positions idéologiques légitimes. En revanche, j'émets des réserves sur les commentaires qui consistent à dire que certains s'improviseraient fiscalistes, puisqu'il ne s'agit pas de fiscalité ici, mais bien de transposition d'une conception de la propriété anglo-saxonne en droit français. On ne parle pas de fiscalité. C'est la raison pour laquelle, je pense, nous avons eu la sagesse d'insérer, avec Jean-Baka DOMELEVO-ENTFELLNER, auquel je rends hommage, une spécification qui tend à dire que la reconnaissance est une opportunité d'introduire en droit civil français le *trust*, sans préjuger du mécanisme fiscal actuellement en place. Permettez-moi de m'opposer à ce qui vient d'être dit. Nous abordons le sujet sous l'angle civil, absolument pas sous l'angle fiscal. C'est pourquoi durant mon exposé, j'ai tenu à faire ce petit rappel historique sur la conception de droit civil et la propriété et la conception anglo-saxonne. Merci.

Monsieur Jean-François DELUCHEY, Vice-président de la Commission des lois, des règlements et des affaires consulaires

Juste pour faire contrepoids avec la notion d'idéologie. Attention, l'idéologie se cache surtout dans la technique, beaucoup plus que dans les expressions politiques.

Monsieur Ramzi SFEIR, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci de donner un micro à Monsieur HEINTZ.

Monsieur Baptiste HEINTZ, conseiller élu des Français de l'étranger pour la circonscription d'Afrique occidentale

La position n'est pas idéologique. C'est une position de prudence. On respecte la loi républicaine. Ouvrir une session, ça s'appelle une niche. Notre groupe s'oppose à ces législations de niche.

Monsieur Ramzi SFEIR, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Nous passons au vote, s'il vous plaît.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

La résolution est adoptée à la majorité avec 44 pour, 26 contre et 6 abstentions.

Applaudissements dans la salle.

Madame Rosiane HOUNGBO-MONTEVERDE, Présidente de la Commission des lois, des règlements et des affaires consulaires

Merci à toutes et à tous. Ce fut un plaisir de coopérer avec d'autres commissions. Nous restons à votre disposition concernant tous les sujets que nous avons abordés.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Ramzi SFEIR, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Je propose une petite pause de deux minutes.

La séance est suspendue quelques minutes.

PRÉSENTATION DES TRAVAUX DE LA COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES ET DU MONDE COMBATTANT, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger, conseillère élue des Français de l'étranger pour la circonscription du Benelux

Nous reprenons nos travaux. Les présidents de groupe peuvent-ils aller chercher leurs membres ? S'il vous plaît, il est un peu triste de s'adresser à une assemblée si clairsemée.

Monsieur le Président, la parole est à vous.

Monsieur Florian BOHÊME, Président de la Commission des affaires sociales et du monde combattant, de l'emploi et de la formation et conseiller élu des Français de l'étranger pour la circonscription d'Asie et d'Océanie

Bonjour à toutes et à tous, Madame la Présidente. Que vous arriviez en retard est une chose, mais qu'en plus vous fassiez du bruit dans la salle, c'est un léger manque de correction.

Mes chers collègues, je vous propose que nous commençons la restitution des travaux de la Commission des affaires sociales et du monde combattant.

Voyons d'abord le suivi des résolutions de la 39^e session, puisqu'il est d'habitude que les services nous transmettent les différentes réponses. La dernière fois, la Commission avait proposé un accompagnement des étudiants français de l'étranger via l'opérateur Campus France. L'administration a répondu que l'accompagnement des Français de l'étranger ne fait pas partie formellement des missions de l'agence Campus France et que celle-ci bénéficie, *de facto*, aux Français de l'étranger.

Nous avons demandé une présentation des activités de l'agence France Volontaire via le rapport d'activité des Français de l'étranger, rapport annuel du gouvernement. La DFAE qui coordonne le rapport d'activité des Français établis hors de France intégrera une présentation du dispositif de volontariat du prochain rapport. Nous remercions l'administration pour cette avancée.

Concernant la mise à jour du site internet de l'ONACVG, nous n'avons pas encore reçu de réponse.

Concernant la situation de la Caisse des Français de l'étranger, cela fait l'objet de travaux. Baptiste HEINTZ va rapporter dans quelques instants ses travaux sur la Caisse des Français de l'étranger. Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères appelle cette mission d'inspection de ses vœux. Inutile de préciser que cette réponse émanait directement du ministère de la Santé. Il indiquait que le MEAE était favorable et appelait cette mission d'inspection générale des affaires sociales de ses vœux, et que cette demande de mission est un arbitrage des ministres concernés à la suite du remaniement. Lorsque nous nous sommes entretenus hier avec le ministre délégué, je lui ai rappelé qu'il y avait eu un engagement de la ministre Catherine COLONNA, et que les parlementaires souhaitaient aussi cette mission de l'IGAS ainsi que l'AFE puisque nous avons voté une résolution en ce sens.

La simplification de certaines démarches administratives pour des retraités français à l'étranger : une fois encore, nous revenons sur ces travaux. Nous y apprenons des choses intéressantes, notamment que le paiement sur les pensions de retraite n'est pas mensuel pour les petites pensions et qu'il intervient dès lors qu'un montant minimal de 27 euros est atteint. Si vous vous rappelez la résolution de l'époque, c'était pour éviter les frais bancaires trop importants. Il faudra y revenir, parce que quand vous avez une pension de 27 euros avec des frais bancaires de 3, 4 ou 5 euros de frais bancaires, chacun peut se rendre compte que le compte n'y est pas.

D'autre part, il y a un autre sujet concernant les demandes de transmission des CARSAT aux complémentaires. Il est bien précisé dans la réponse qu'il revient à l'assuré de prendre directement contact avec l'organisme

concerné. C'est très important, car nos compatriotes nous sollicitent souvent sur des problèmes de liens entre les différentes caisses de retraite, qu'elles soient du régime général ou complémentaire. Il est important de préciser que les assurés doivent faire eux-mêmes les démarches auprès des caisses complémentaires. Chacun aura compris qu'il y a probablement des mesures de simplification administrative à trouver.

Concernant la création d'un groupe de travail par le ministère du Travail, du plein emploi de l'insertion sur les retraites des Français ayant effectué une partie de leur carrière à l'étranger, la résolution a une annonce du cabinet du ministre délégué d'engager des discussions avec l'équipe de la nouvelle ministre du Travail. Cette résolution a fait l'objet d'engagements depuis les trois précédentes sessions par le gouvernement. Probablement que nous en reparlerons dans le cadre des Assises de la protection sociale des Français de l'étranger.

Enfin, la dernière résolution qui avait été votée la dernière fois concerne la prise en compte de la fin de vie pour les Français de l'étranger. La réponse apportée par l'administration nous précise que, compte tenu des possibilités déjà offertes et du champ d'application du dispositif, il n'est pas prévu de modifier le cadre prévu par le *Code de la santé publique* en élargissant les compétences des chefs de postes diplomatiques. Cela a fait l'objet d'une nouvelle résolution, puisqu'entre le temps où cette résolution a été écrite et les annonces du Président de la République d'ouvrir le débat national et d'engager le projet de loi devant les assemblées sur la fin de vie, il y a probablement des choses à faire évoluer aussi pour les Français de l'étranger. Ça fera donc l'objet d'une résolution.

Dans le rapport, nous n'y attarderons pas, vous avez l'ensemble des suivis des questions écrites entre les deux sessions.

Nous arrivons à l'ordre du jour de la Commission pour cette 40^e session. La Commission des affaires sociales établit à chaque fois une note de cadrage pour essayer d'avoir un fil conducteur sur ses travaux. Cette note de cadrage indique que nous souhaitons préparer les Assises de la protection sociale des Français de l'étranger. C'est donc le thème numéro 1.

Le thème numéro 2 concerne la loi de financement de la Sécurité sociale (LFSS). Je tiens à remercier nos collègues de la Commission des finances pour le travail réalisé en commun.

Le thème numéro 3 est celui de la subvention aux associations OLES, et aussi la comparaison avec ce qui se passe sur le territoire national, en France métropolitaine, puisque nous avons auditionné l'UNCAS (Union nationale des centres d'action sociale).

Nous aurons un point, avec Baptiste HEINTZ, sur l'actualité de la Caisse des Français de l'étranger (CFE) puisqu'une réunion a été organisée à l'initiative de la députée CAROIT et du député BEN CHEIKH.

Un autre point sur le droit des femmes : nous avons auditionné deux associations ainsi que le planning familial qui a été invité.

Un point sur la prise en charge des enfants ou adultes en situation de handicap dans des structures étrangères. Je souhaite signaler qu'une motion a été déposée hier par la Commission et que celle-ci est affichée à l'arrière de la salle.

Enfin, le dernier point, qui a déjà été présenté aussi par la Commission des lois : conséquences de la non-transcription de l'état civil étranger pour les enfants nés de GPA.

Où en sommes-nous pour les Assises de la protection sociale ? En octobre 2023, rejoignant cette initiative, 140 signataires, conseillères et conseillers de l'étranger du monde entier ont cosigné un appel à organiser des Assises de la protection sociale des Français de l'étranger. Cet appel a été entendu, puisque 17 parlementaires sur 20 – là aussi, il est important de signaler que l'ensemble des parlementaires, toutes tendances politiques confondues – qui représentent les Français de l'étranger se sont engagés sur ces questions. Je tiens d'ailleurs à saluer le travail de coordination de la sénatrice Hélène CONWAY-MOUTET sur ce sujet. Ils ont demandé au Président du Sénat et à la Présidente de l'Assemblée nationale d'engager des consultations en vue d'Assises de la protection sociale des Français de l'étranger. Les présidents des deux assemblées ont écrit au ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, ainsi qu'au ministre délégué. Comme vous l'avez vu, lundi dernier, le ministre délégué s'est engagé, devant l'AFE, et a rendu un avis favorable sur la tenue de ces Assises de la protection sociale des Français de l'étranger. Il est à signaler que c'est la première fois que cet article 12 de la loi de 2013 rappelle que le gouvernement ou les assemblées ont la possibilité de saisir l'AFE sur un thème spécifique, peut être engagé.

Où en sommes-nous aujourd'hui ? Je tiens à remercier très chaleureusement l'ensemble des services, mais aussi le cabinet du ministre. À peine l'annonce du ministre, nous avons eu, 48 heures après, une rencontre, une réunion de travail avec le cabinet du ministre. Cette réunion a fait l'objet d'un relevé de conclusions de la part du cabinet. Nous sommes au début des réflexions, dont la plus importante d'entre elles est la réflexion sur les thèmes et sur ce que doivent contenir ces Assises de la protection sociale des Français de l'étranger. Sur ce point, la Commission a choisi de retenir ce qui avait été proposé dans les 110 réponses reçues par les conseillères et conseillers de l'étranger. Comme vous pouvez le voir, trois thèmes ont été identifiés : bien se soigner à l'étranger, financer la protection sociale des Français de l'étranger et vers une protection universelle des Français de l'étranger. Nous continuerons donc à travailler sur ces questions. La Commission a décidé de se tourner vers l'expertise des parlementaires. Nous allons donc lancer une consultation rapide, pour demander aux parlementaires de nous abreuver de notes sur ces sujets, afin de pouvoir cerner les différentes problématiques qui pourraient être incluses

dans ces Assises de la protection sociale des Français de l'étranger. Puis, nous reviendrons vers le cabinet du ministre, avec l'objectif d'avoir une réunion d'ici 30 jours.

Comme vous le voyez aussi, il y a à cette heure un manque de visibilité sur le budget. C'est aussi à nous de faire ce travail, de voir comment trouver un budget pour organiser ce moment fort de la vie démocratique des Français de l'étranger.

Enfin, il y a un souhait de la part du cabinet du ministre de travailler sur la terminologie. J'ai cru comprendre que le terme « Assises » n'est pas forcément le terme que retiendra la ministre. Nous pouvons parler de Grenelles ou d'États généraux, par exemple. Le ministre devra publier une lettre de mission en direction de l'AFE. C'est lui qui, *in fine*, choisira le thème précis et le terme précis de cette consultation. C'est un dossier au long cours, sur lequel nous aurons l'occasion de revenir tout au long des prochaines semaines.

Je vous propose de passer au thème numéro 2, sur la LFSS, relatif aux Français de l'étranger, avec le rapport de Franck BARTHELEMY et de Denis GLOCK. Je vous remercie.

Monsieur Denis GLOCK, conseiller élu des Français de l'étranger pour la circonscription d'Amérique latine et des Caraïbes

Bonjour à toutes et à tous. Merci Monsieur le Président, Madame la Présidente.

On parle de la loi de financement de la Sécurité sociale (LFSS), mais ce sont en fait les lois de financement de la Sécurité sociale (LFSS). Il y a trois types de lois. La première, la LFSS, a un objectif de contrôle. La deuxième, la loi d'approbation des comptes de la Sécurité sociale (LACSS), qui a un objectif d'évaluation. Enfin, les lois de financement rectificatives de la Sécurité sociale (LFRSS) ont, elles, un objectif de rectification.

Quant au calendrier de ces lois, elles commencent fin septembre par un Conseil des ministres. Ensuite, elles passent par l'Assemblée nationale, puis le Sénat et doivent être promulguées au 31 décembre de l'année.

La Constitution évoque seulement la Sécurité sociale. Pour les lois de financement de la Sécurité sociale, la loi organique limite le champ aux pratiques des régimes obligatoires de base de la Sécurité sociale. Se retrouvent donc hors champ les régimes complémentaires obligatoires, le régime de l'assurance-chômage, les prestations sociales financées par l'État et les collectivités locales et la CFE, ce qui nous intéresse.

La pluralité de la couverture des Français de l'étranger : dans le cas de la résidence dans un État de l'Union européenne ou de la Suisse, il y a le principe général d'application de la Sécurité sociale à l'état d'activité, le maintien du régime français dans le cas d'un travailleur détaché ou dans le cas d'un travailleur frontalier vivant à l'étranger, mais travaillant en France. Enfin, les règles de coordination, applicables à la législation, l'égalité de traitement, la totalisation des périodes, l'exportabilité des prestations.

Pour le deuxième cas de figure, la résidence dans un État ayant conclu une convention avec la Sécurité sociale, les principes sont similaires : affiliation dans l'état d'activité et les exceptions du détachement. Les règles de coordination sont très proches des règlements européens. Cela varie suivant les conventions.

Le troisième cas de figure est la résidence dans un autre État sans convention avec la Sécurité sociale : affiliation au régime social de cet État, l'adhésion volontaire à la CFE est possible en complément. Un pensionné de régime français inactif a la possibilité, sous condition, d'adhésion au CNAREFE pour la prise en charge des soins de santé en France lors d'un séjour temporaire.

On en vient à un impact selon le degré des liens avec la Sécurité sociale française. On peut maintenir une affiliation à la Sécurité sociale française, mais elle sera impactée directement pour que les franchises médicales, un Français de l'étranger dont la situation est couverte par les règlements européens, mais il y a des problèmes avec les pensions d'orphelins, et un Français de l'étranger résidant dans un État non conventionné, il y a le délai de carence pour l'affiliation à l'assurance-maladie française.

Pour ce qui nous intéresse beaucoup dans cette assemblée, la CFE, les LFSS ont un impact pour faire limiter sur la CFE, puisque la CFE se retrouve hors champ. Pour les Français de l'étranger, c'est la possibilité d'adhérer volontairement à l'assurance-maladie, maternité, vieillesse, les risques professionnels auprès de la CFE. Pour faciliter le retour en France, lorsqu'il y a absence du délai de carence : maintenir un lien avec le régime français. La CFE est un organisme de sécurité sociale autonome sous tutelle de l'État, encadré par le *Code de la Sécurité sociale*, mais hors champ. Les garanties de la CFE en France sont alignées sur les remboursements de l'assurance-maladie française, avec des adaptations dont certaines mesures (LFSS) peuvent avoir un impact indirect sur la couverture en France des adhérents de la CFE.

Monsieur Florian BOHÈME, Président de la Commission des affaires sociales et du monde combattant, de l'emploi et de la formation

Merci beaucoup, cher Denis. Vous voyez que la question du statut doit aussi légitimement se poser. Cela peut faire l'objet de réflexion dans le cadre des consultations à venir.

Je ne crois pas que nous ayons de résolution spécifique sur ce point ; c'était un point d'information.

Passons à la Commission permanente de la protection sociale des Français de l'étranger. Là aussi, c'est Denis GLOCK, qui a le plaisir de siéger de notre commission et d'être aussi membre de la Commission permanente de la protection sociale des Français de l'étranger.

Monsieur Denis GLOCK, conseiller élu des Français de l'étranger pour la circonscription d'Amérique latine et des Caraïbes

La Commission permanente de la protection sociale des Français de l'étranger se réunit avant notre session à l'AFE. Elle s'est donc réunie le vendredi 15 mars. Il y a dans la salle d'autres membres de cette commission. Ce que l'on a pu voir cette année encore, c'est l'arrivée tardive des documents de travail, un budget insuffisant pour lequel nous avons alerté le ministre l'année dernière – il est très difficile d'avoir un budget constant et des besoins croissants. Ensuite, nous sommes amenés à négocier avec la DFAE, qui nous fait une proposition initiale. Nous, membres de la Commission, avons considéré cette proposition initiale inacceptable, mais dans un dialogue de négociation constructif, nous avons réussi à trouver un consensus. Encore une fois, nous avons travaillé sur le moins pire. C'est quelque chose de difficile, notamment émotionnellement, parce que derrière tous ces chiffres, il y a des gens qui souffrent beaucoup. Quand on voit tout ce qui peut être dépensé par ailleurs et que pour avoir satisfaction, il nous manque 1 ou 2 millions d'euros, c'est peu par rapport à ce que l'on pourrait avoir.

Le bilan de cette commission : nous avons réussi à construire avec la DFAE, dans un discours très fluide – je tiens à remercier les équipes d'avoir pris le temps de recalculer ce qui a été négocié. Le résultat final : nous sommes tombés d'accord sur 25 % de réduction de l'enveloppe pour les pays de l'Union européenne sur un triennal, un réajustement des SOEX consommés par les postes – on s'est rendu compte que des postes demandaient beaucoup d'argent pour les SOEX qui finalement ne dépensaient rien. Ainsi, nous nous sommes demandé, au cas par cas, comment nous pouvions réajuster pour récupérer des fonds.

Nous avons demandé une baisse de 15 euros sur le taux de base du Liban. Nous avons une communauté très importante. Finalement, pour rentrer dans leur bloc, il a été malheureusement décidé une baisse de 1 % sur tous les taux de base, hors bilan.

Monsieur Florian BOHÊME, Président de la Commission des affaires sociales et du monde combattant, de l'emploi et de la formation

Merci beaucoup, Denis. Sur ce point, une résolution a été préparée en commun avec la Commission des finances. Nous aurons l'occasion d'en débattre lors de la présentation de la Commission des finances.

Je veux vous dire, en toute transparence, que j'ai rappelé hier au ministre lorsque nous l'avons rencontré : c'est vrai qu'il y a une forme d'indécence de la part des autorités de faire la poche des plus pauvres en retirant 1 % sur chacun des taux de base. J'ai senti une certaine empathie. On sait que des dispositions d'équilibrage sont possibles, notamment via les reliquats du STAFE. Nous attendons là-dessus une décision politique.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Deux demandes de prise de parole : Monsieur MAYRAND et Monsieur BARRIERE-IZARD.

Monsieur Benoît MAYRAND, conseiller élu des Français de l'étranger pour la circonscription d'Europe centrale et orientale (y compris Russie)

Merci, Monsieur le Président, Monsieur le Président, mes chers collègues. Juste pour préciser que vous indiquez une baisse généralisée de 1 %, de mémoire, il s'agit d'une somme de 167 000 euros, une somme relativement modeste. Je pense qu'on pourra la trouver dans le programme 151 et faire une résolution dans ce sens.

Monsieur Florian BOHÊME, Président de la Commission des affaires sociales et du monde combattant, de l'emploi et de la formation

Sur ce point, j'ai fait le calcul pour ma circonscription : 310 euros de taux de base. 1 % correspondent à 3,10 euros par mois, c'est-à-dire deux repas par jour. Il faut l'avoir à l'esprit.

Monsieur Alexandre BARRIERE-IZARD, conseiller élu des Français de l'étranger pour la circonscription d'Afrique centrale, australe et orientale

Je fais partie de cette commission. Les décisions n'étaient pas faciles. Il y a eu un effort du Liban, qu'il faut souligner. On a fait primer la solidarité globale sur le fait de faire baisser certains postes.

Je souligne l'excellent travail que nous avons effectué avec l'administration, parce que le budget n'est pas la faute de l'administration, mais vient bien du politique. Merci à l'administration pour ces choix difficiles.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Jean-Baka.

Monsieur Jean-Baka DOMELEVO-ENTFELLNER, conseiller élu des Français de l'étranger pour la circonscription d'Afrique centrale, australe et orientale

Comme le Président de la Commission, je pense qu'il ne faut pas hésiter à critiquer ouvertement le gouvernement, qui n'hésite pas à faire les poches des plus pauvres, lorsque Monsieur LE MAIRE demande ce qu'il appelle des ajustements budgétaires, qui sont en fait de scandaleuses coupes, qui touchent les plus démunis des Françaises et des Français de l'étranger. Même si on annulait ce -1 % pour tous les postes, nous avons besoin d'un réajustement à la hausse, après plusieurs années de stagnation, alors que le contexte local est vraiment inflationniste. Dans ma circonscription, certains postes ont vraiment besoin d'un réajustement à la hausse. Je trouve qu'un pourcentage identique sur tous les postes ne fait aucun sens. Des postes ont bénéficié de hausses ces deux dernières années. Ceux-là n'ont peut-être pas vocation à avoir une nouvelle hausse, mais je plaide pour que, au cas par cas, des pays comme l'Argentine, le Burundi, puissent avoir une hausse, et pas seulement +0 %.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Florian BOHÈME, Président de la Commission des affaires sociales et du monde combattant, de l'emploi et de la formation

Merci beaucoup. Je vous propose de passer au point suivant : je passe la parole à Franck BARTHELEMY sur l'audition avec l'Union nationale des centres d'action sociale (UNCAS).

Monsieur Franck BARTHELEMY, conseiller élu des Français de l'étranger pour la circonscription d'Asie et d'Océanie

Merci. Nous avons interviewé le délégué général de cette association que nous avons jugé intéressant de rencontrer dans la mesure où elle ressemble à nos OLES. Les centres communaux d'action sociale (CCAS) sont plus nombreux : 4 300 en France, ils regroupent 9 500 communes, couvrent à peu près 75 % de notre population. Chaque CCAS gère un budget d'environ 1 million d'euros. C'est en fait un réseau d'associations composées de mairies assez puissantes dans la gestion de l'aide sociale apportée aux personnes qui vivent dans les villes. Ces CCAS peuvent nous aider, les Français de l'étranger, particulièrement les grandes villes. Quand un Français de l'étranger peut avoir besoin de rentrer en France, pour quelque raison que ce soit, il peut se faire domicilier dans un CCAS de son choix, de façon à ce qu'il puisse remplir toutes les démarches nécessaires, par exemple de bénéficier de la couverture universelle. Pensez au CCAS pour la domiciliation de nos ressortissants. Aussi, il se trouve que ce réseau apporte un certain nombre d'éléments à l'analyse des besoins sociaux et fond tous les ans une remontée, une analyse des besoins dans chaque CCAS. Cette analyse permet d'avoir une bonne compréhension des besoins sociaux de chaque ville membre du réseau.

On pense dans notre Commission que cette fédération des CCAS est pour nous une ressource intéressante en matière d'accueil, mais aussi en matière de bonnes pratiques. Par exemple, ces analyses sur les besoins sociaux pourraient nous aider dans nos conseils consulaires, si nous décidions de mettre en place ce microrapport en l'ajoutant au rapport sur la communauté française existant.

Cette fédération pourra aussi être un élément important dans l'organisation de nos Assises de la protection sociale.

Monsieur Florian BOHÈME, Président de la Commission des affaires sociales et du monde combattant, de l'emploi et de la formation

Merci beaucoup, Franck. Je propose de continuer sur les points budgétaires sur les affaires sociales – la Commission des finances y reviendra – nous passerons ensuite à deux résolutions sur ces sujets.

Monsieur Franck BARTHELEMY, conseiller élu des Français de l'étranger pour la circonscription d'Asie et d'Océanie

Je ne parlerai pas de chiffre puisque la Commission des finances le fera. En revanche, des points importants ont été abordés avec la DRE lors de cette audition, un rappel intéressant sur la simplification et l'amélioration des procédures administratives. On nous a rappelé la simplification des documents, nécessaire pour faire les demandes de subventions OLES. Nous l'avons déjà vu dans la pratique cette année. Je vous rappelle le budget d'une quinzaine de millions d'euros pour l'aide sociale ; la Commission des finances nous le détaillera probablement. Au besoin, vous trouverez le détail dans votre rapport.

On peut aussi rappeler un engagement de la DFAE sur le guide du handicap. Il nous a été confirmé que ce guide sera mis en place. Nous n'avons pas de date, mais nous suivrons la mise en place de ce guide avec attention.

Nous avons également appris la proposition de la mise en place d'un outil numérique pour saisir les demandes de subventions. Nous vous tiendrons aussi informés.

Monsieur Florian BOHÈME, Président de la Commission des affaires sociales et du monde combattant, de l'emploi et de la formation

Pour l'outil numérique, il s'agit pour l'instant d'une réflexion, à l'image du logiciel Scola pour les bourses scolaires, l'équivalent pour les affaires scolaires. Je vous propose de passer aux deux résolutions.

Une première résolution qui porte sur le rapport de notre collègue, Denis GLOCK, sur le délai de convocation et de communication des documents de travail de la Commission permanente pour la protection sociale des Français de l'étranger, ainsi que du dispositif relatif au Soutien au tissu associatif des Français à l'étranger (STAFE). Ces deux commissions sont régies par le *Code des relations entre le public et l'administration*. Sur ce point, ce Code indique que, sauf urgence, les membres de la Commission reçoivent, cinq jours au moins avant la date de réunion, une convocation comportant l'ordre du jour et, le cas échéant, les documents nécessaires à l'examen des affaires qui y sont inscrites. Cinq jours, quand il s'agit de traiter 270 demandes, d'analyser ces demandes OLES, c'est très court quand la loi rappelle que l'AFE, les Conseils consulaires, les Conseils municipaux sont réunis au moins 21 jours avant.

Vous l'avez tous lu dans la presse, le Premier ministre souhaite des mesures de simplification administrative. Cette résolution est donc une mesure de simplification administrative, puisque nous proposons à l'administration d'avoir une date unique, qui est celle des 21 jours, systématiquement, s'agissant de l'ensemble des réunions qui sont organisées chaque fois qu'il y a des élus. Cette résolution est très simple.

Considérant :

La nécessité d'une préparation adéquate pour les réunions de la Commission permanente pour la protection sociale des Français de l'étranger (CPPSFE), la Commission permanente sur le STAFE ;

Que l'accès à des documents pertinents et complets en amont des réunions est essentiel pour permettre une participation éclairée et constructive ;

Que la transparence et l'efficacité des processus décisionnels sont renforcées lorsque les membres des instances concernées disposent d'un délai suffisant pour examiner les documents de travail ;

L'engagement de l'État à la publication d'un décret en mars sur le rôle et la composition de la commission STAFE,

L'AFE demande à la Direction des Français de l'étranger (DFAE) d'envoyer aux membres de la CPPSFE et du STAFE la convocation et les documents de préparation aux réunions, au moins 21 jours ouvrés avant la date prévue de chaque réunion comme c'est déjà l'usage pour les conseils consulaires, en veillant à ce que les documents envoyés comprennent toutes les informations pertinentes et nécessaires pour permettre une compréhension approfondie des sujets à l'ordre du jour. Cette mesure de simplification administrative ira dans le sens des efforts engagés par l'État.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Avez-vous des demandes de prises de parole ?

Nous passons au vote.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

La résolution est adoptée, moins deux abstentions.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Florian BOHÈME, Président de la Commission des affaires sociales et du monde combattant, de l'emploi et de la formation

La seconde résolution à ce sujet concerne le rapport effectué par notre collègue, Franck BARTHELEMY, et une transposition de la loi française, puisque les CCAS ont pour obligation légale de donner une fois par mandat une analyse des besoins sociaux. Ce document, qui est un document-cadre, permet ensuite aux municipalités, dans le cas présent, à l'administration consulaire, d'avoir des outils stratégiques pour définir la politique d'action sociale pour les années à venir.

Nous vous proposons une résolution qui renforce le droit des Conseils consulaires et apporte un outil supplémentaire pour mieux cadrer la politique d'action sociale à destination des Français de l'étranger.

Nous demandons donc :

Que soit ajouté au rapport annuel sur la communauté française de chaque circonscription consulaire une analyse des besoins sociaux inspirée des recommandations de l'Union nationale des Centres communaux d'action sociale (UNCCAS) ;

Que toutes les analyses soient remontées à la DFAE afin de comprendre le besoin global des Français de l'étranger d'un point de vue qualitatif et quantitatif ;

Que la Commission des affaires sociales, du monde combattant, de l'emploi et de la formation soit consultée par la Direction des Français de l'étranger sur les orientations stratégiques en matière de politique sociale à destination des Français établis hors de France ;

Et enfin, que le décret d'application de février 2014 soit modifié en conséquence ou que des instructions spécifiques soient publiées.

En réponse à la remarque du Vice-président de la Commission des lois, vous verrez que cette résolution s'adresse directement au gouvernement, puisque nous demandons une modification du décret.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Avez-vous des demandes de prise de parole ? Madame RAHAL.

Madame Radya RAHAL, conseillère élue des Français de l'étranger pour la circonscription d'Afrique du Nord

Merci, Madame la Présidente. Je m'interroge, puisque les Conseils consulaires font l'état d'une situation de besoins sociaux. Je n'arrive pas à comprendre l'intérêt de cette demande. En Conseil consulaire, nous en avons l'information. La DFAE a les informations consolidées. Alors que vous demandiez des informations consolidées sur tous les pays, j'entends. Mais nous-mêmes avons les informations. C'est un double travail.

Monsieur Florian BOHÊME, Président de la Commission des affaires sociales et du monde combattant, de l'emploi et de la formation

Ce n'est pas un double travail. On parle d'avoir un outil prospectif. On sait bien que la situation de nos communautés françaises dans le monde, qu'on soit en Algérie ou au Cambodge, les situations de nos compatriotes ne sont pas tout à fait les mêmes. C'est pour cela que nous évoquons ces outils de pilotage stratégiques, parce que les aides sociales sont distribuées à titre gracieux par le MEAE.

Cette résolution propose finalement d'avoir un outil prospectif pour que, demain, les politiques publiques en direction des Français de l'étranger soient réellement en lien avec la réalité sociale vécue par nos compatriotes. Je donne un exemple : aujourd'hui, en termes de dispositif d'accompagnement social de nos communautés françaises à l'étranger, qu'est-ce qui concerne la jeunesse ? Rien. C'est peut-être quelque chose qu'il faudra faire évoluer.

Ce rapport, proposé une fois dans le mandat, permettrait une vision stratégique de la part de l'État sur le déploiement d'aides sociales pour nos compatriotes établis hors de France.

Monsieur Franck BARTHELEMY, conseiller élu des Français de l'étranger pour la circonscription d'Asie et d'Océanie

Pour compléter, le rapport émis par l'UNCASS une fois par an reprend le sujet des personnes âgées, celui de la population de ces personnes dans nos communautés, par exemple, des jeunes aussi. Ils ont également d'autres sujets, comme la population étrangère, élément que nous n'intégrerons pas dans notre rapport. Ils étudient plus finement leurs communautés, en incluant par exemple une stratification par classe sociale. Les classes moyennes inférieures sont, pour eux, un gros sujet qui les intéresse d'un point de vue social et des besoins sociaux.

Madame Radya RAHAL, conseillère élue des Français de l'étranger pour la circonscription d'Afrique du Nord

Nous avons ces informations avec la CPPSFE et les faisons remonter aux membres de l'AFE, ainsi que des Conseils consulaires. En l'occurrence, tout le travail que vous demandez correspond à des informations que nous avons. Je n'arrive pas à comprendre.

Monsieur Florian BOHÊME, Président de la Commission des affaires sociales et du monde combattant, de l'emploi et de la formation

Nous échangerons ensemble sur ce point. La résolution est proposée, nous en avons discuté. Ce que tu n'arrives probablement pas à comprendre, c'est cette logique de demander ce qui existe déjà sur le territoire français à une transposition pour nos postes consulaires. Ces données sont déjà demandées : probablement dans les faits. Cependant, la réalité est que tout ce qui n'est pas écrit dans les textes s'envole parfois. Où est-il écrit précisément ce que doit contenir par exemple le rapport des Français établis hors de France dans chaque circonscription consulaire ?

Nous proposons de remettre du droit. Et tant mieux si ces données sont déjà existantes. Cela ne rajoutera pas de travail à l'administration consulaire, et cela signifie que les élus pourront débattre de toutes ces questions stratégiques très facilement.

Monsieur Benoît MAYRAND, conseiller élu des Français de l'étranger pour la circonscription d'Europe centrale et orientale (y compris Russie)

Pouvons-nous afficher rapidement le vote de la Commission avant de passer au vote ?

Monsieur Florian BOHÈME, Président de la Commission des affaires sociales et du monde combattant, de l'emploi et de la formation

Toutes les résolutions de la Commission des affaires sociales ont été votées à l'unanimité, mais tu as raison, cher collègue.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Passons au vote.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

La résolution est adoptée, moins quatre abstentions.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Florian BOHÈME, Président de la Commission des affaires sociales et du monde combattant, de l'emploi et de la formation

Je vous propose de passer à un sujet que nous avons déjà précédemment abordé, relatif aux violences contre les femmes françaises à l'étranger.

Nous avons auditionné Madame Laure-Julia HOSTEIN, avocate et autrice d'un mémoire sur les Françaises établies hors de France victimes de violences conjugales. Ce mémoire sera annexé aux travaux de la Commission des affaires sociales. Je vous invite à en prendre connaissance. Ce mémoire permet de donner une cartographie, une vision très précise de la réalité des violences faites aux femmes à l'étranger.

Par ailleurs, nous avons auditionné les représentantes de la plateforme Save You, que certains dans la salle connaissent bien, ainsi que le secrétaire général de l'association Mots et Maux de femmes. Le constat est qu'aujourd'hui il y a des attentes et des besoins en partie comblés par ce que proposent les associations. La plateforme Save You propose une application en ligne, tandis que Mots et Maux de femmes propose un numéro de téléphone sur WhatsApp. Ensuite, au niveau des remarques, les associations nous ont fait part de leurs demandes d'avoir une égalité de traitement dans la reconnaissance du réseau consulaire et un soutien de l'État français pour l'accompagnement des victimes de violences conjugales ou intrafamiliales à l'étranger. C'est un sujet pour lequel nous travaillons au long cours ; la Commission des affaires sociales n'a pas souhaité faire de résolution spécifique cette fois-ci. Nous aurons l'occasion d'y revenir prochainement.

Le thème n° 6 est celui de la prise en charge des enfants ou adultes français en situation de handicap dans les structures étrangères. Je passe la parole à ma collègue, Khadija BELBACHIR-BELCAID. Je précise qu'une motion a été affichée et envoyée hier au secrétariat général.

Madame Khadija BELBACHIR-BELCAID, conseillère élue des Français de l'étranger pour la circonscription d'Afrique du Nord

Merci Monsieur le Président, Madame la Présidente, chers collègues. Pour ce thème, nous avons auditionné Monsieur Jean-Christophe CANLER, directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé (ARS) des Hauts-de-France, Madame Isabelle RESPLENDINO, présidente de l'association pour les Français en situation de handicap en Belgique, Cécilia GONDARD, Thierry MASSON, Anthony BISCH, des collègues, conseillers de l'étranger au Conseil consulaire de Belgique.

Nous aborderons les points principaux, les structures spécialisées pour les Français en situation de handicap dans les établissements de Wallonie, l'instauration de la Commission franco-wallonne. Il existe 230 établissements conventionnés avec la Belgique, qui se déclinent en trois types d'établissements : les « gigognes », qui accueillent des Français et des Wallons, des établissements n'accueillant que des ressortissants wallons et d'autres n'accueillant que des Français. Le constat : ces établissements abritent 10 000 familles, dont 1 500 enfants français originaires majoritairement des régions françaises, Île-de-France, Hauts-de-France et Grand Est.

L'instauration de la Commission mixte a renforcé la collaboration étroite entre les autorités belges (AVIQ) et françaises (ARS des Hauts-de-France, Grand Est et le consulat général de France en Belgique), afin d'améliorer la prise en charge qualitative des Français accueillis en Belgique et le contrôle de ces établissements. Un comité de suivi à travers le plan « Belgique » a également été mis en place pour éviter les départs non souhaités en Belgique.

Dans les constats figure aussi le plan « 50 000 solutions », qui dédiera 170 millions d'euros à la région des Hauts-de-France pour poursuivre la politique de prévention des départs en Belgique. Il répondra également à l'impératif de faire sortir les jeunes adultes résidant dans les établissements pour enfants pour accéder à leurs aspirations.

L'association (ASBL) constate que depuis 2006, le montant alloué par la CNSA (caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) aux résidents des maisons d'accueil spécialisées n'a pas évolué alors que le coût de la prise en

charge n'a fait qu'augmenter en Belgique. En France, ce montant a été revalorisé pour les résidents en maisons d'accueil, créant ainsi une inégalité de traitement.

Dans les remarques et suggestions, il y a l'importance du respect des prérogatives des Conseils consulaires sur la compétence handicap, la nécessité de réactiver un dialogue avec les associations des usagers, la suspension moratoire sur le capacitaire enfants et adultes tant que des solutions équivalentes ne seront pas réalisées sur le territoire français. Il s'agit d'abonder également les fonds largement insuffisants pour répondre à la demande en France et un accompagnement administratif des familles concernées par un accueil en Belgique via un référent ARS, MDPH ou CPAM.

Monsieur Florian BOHÈME, Président de la Commission des affaires sociales et du monde combattant, de l'emploi et de la formation

Merci beaucoup, chère Khadija. C'est un sujet à la fois très technique, mais extrêmement important au regard du nombre de personnes concernées. Lorsque nous avons conduit cette audition au sein de la Commission des affaires sociales, l'association représentée par Madame RESPLENDINO, mais je pense aussi à un certain nombre d'élus du Conseil consulaire, ont finalement salué que cela puisse se tenir au sein de l'AFE, puisqu'aujourd'hui, il existe un refus de la part de ce Conseil consulaire de tenir un Conseil consulaire spécifique sur les questions de handicap. Il est important de rappeler que la loi de 2013 concernant les Conseils consulaires parle bien de la protection sociale. La protection sociale est aussi la branche handicap : il n'y a pas de raison que ce soit refusé par l'administration consulaire, en particulier lorsque le Conseil consulaire est présidé par un élu.

La motion qui vous est proposée reprend donc ces différents points.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Par rapport à la motion, y a-t-il des demandes de prises de parole ? Monsieur MASSON et Madame FOUQUES-WEISS.

Monsieur Thierry MASSON, conseiller élu des Français de l'étranger pour la circonscription du Benelux

Merci beaucoup. Merci d'avoir traité de cette question dans notre Commission. C'était effectivement intéressant d'avoir la solution à la fois de l'association et de l'ARS. Sur les discussions au Conseil, je pense qu'il y a des problèmes de compétences qui ont été mentionnées par le poste, et en partie qu'il fait sens, par exemple toute la partie relative à la gestion de la politique de handicap en France, pour les Français de France. Je pense qu'il y a moins de compétences dans notre assemblée. En revanche, il y a un certain nombre de questions qui se posent pour la situation des personnes en situation de handicap françaises en Belgique. Là, je pense que bon nombre de choses pourraient être dites.

Sur le fond, je pense que... – le texte fait trois pages complètes. Je ne sais pas si tout le monde a bien pris le temps de regarder le détail. En tout cas, à tout le moins, cela mérite de pouvoir travailler un peu plus sur le contenu. Je ne suis pas sûr que notre assemblée puisse être celle qui va décider si la France viole le droit national, européen et international sur la base des discussions qui ont eu lieu pendant la réunion de commission. Je propose d'en discuter lors de la prochaine session, notamment en faisant référence à l'article 4, paragraphe 4 du règlement, et se donner le temps de réfléchir. Il y a plein de choses à dire sur le moratoire. Il y a effectivement un assouplissement nécessaire. Je pense que ça permettra à tout le monde de travailler sereinement sur le dossier. Merci beaucoup.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS, conseillère élue des Français de l'étranger pour la circonscription d'Allemagne, d'Autriche, de Slovaquie, de Slovénie et de Suisse

Je pense que la situation que vous avez décrite concernant les handicapés que vous avez en Belgique souligne le manque crucial de places adaptées pour les handicapés en France. C'est un vrai problème, c'est cela qu'il faut changer en premier : les places pour les handicapés, les places de soins palliatifs. Tout cela est en manque crucial en France. Je voulais le rappeler, parce qu'en fait, c'est le fond du problème. Je vous remercie.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Madame GONDARD.

Madame Cécilia GONDARD, conseillère élue des Français de l'étranger pour la circonscription du Benelux

Merci. Je remercie tout d'abord la Commission des affaires sociales de s'être impliquée dans cette question très importante. Je suis tout à fait d'accord avec Madame FOUQUES-WEISS. C'est le manque qui crée un surpoids sur le système belge aussi et une inadaptation dans le cas des enfants autistes de l'accueil en France. Nous avons aussi des collègues du Canada qui m'ont parlé de ces familles qui ne veulent pas rentrer en France, parce qu'elles ont un enfant handicapé et qu'elles savent qu'elles n'auront pas une structure aussi adaptée en France qu'au

Canada, le premier pays à la pointe sur les méthodes d'enseignement des enfants autistes, qui sont utilisées aujourd'hui en Belgique.

Je n'ai pas vu la motion finale, mais j'ai toute confiance dans les travaux de la Commission des affaires sociales, qui a travaillé sur le sujet. Je sais que vous l'avez adoptée à l'unanimité ou avec une large majorité. J'ai tout à fait confiance en vous. Le problème est là depuis des années. C'est bien de le poser aujourd'hui à travers une motion ; je vous remercie d'avoir pris ce sujet à bras le corps, puisque nous ne pouvions pas le traiter comme il se doit au niveau consulaire.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

D'accord. Merci. Vous avez à l'esprit l'article 34 de notre règlement intérieur. Puisque cette motion a fait l'objet d'une contestation lors de cette séance, elle sera soumise au vote lors de la séance plénière qui suit, donc lors de notre 41^e. Merci.

Monsieur Florian BOHÊME, Président de la Commission des affaires sociales et du monde combattant, de l'emploi et de la formation

Juste un point de précision. Ces personnes qui aujourd'hui en situation de handicap se trouvent de fait Françaises et Français de l'étranger parce qu'elles n'habitent plus sur le territoire national. Il faut se rendre compte qu'elles bénéficient, de fait, d'un régime dérogatoire, puisqu'elles ne sont pas considérées comme Français de l'étranger. Là, on voit bien que l'État français a réussi à s'arranger pour que ces 8 000 personnes ne soient pas considérées comme Français de l'étranger. C'est spécifié dans la convention bilatérale entre la France et la région de Wallonie.

C'est ce qui justifie que le Conseil consulaire ne soit pas directement consulté, mais dans les faits ces personnes sont résidentes sur un territoire étranger. Dans les faits, ce sont des Françaises et des Français de l'étranger. C'est pourquoi notre assemblée s'occupe de cela. Comme l'a dit ma collègue FOUQUES-WEISS, il y a aujourd'hui une réalité sur le territoire national de l'absence de places, qui peut rejaillir sur x cas par an dans nos 3,5 millions de Français à l'étranger.

Ces Assises de la protection sociale des Français de l'étranger sont aussi là pour essayer que la prise en charge de la dépendance, la prise en charge, ou en tout au fait de penser au bien vieillir dans nos communautés françaises à l'étranger commence aujourd'hui à être pris en compte par l'État.

Monsieur Franck BARTHELEMY, conseiller élu des Français de l'étranger pour la circonscription d'Asie et d'Océanie

Juste un élément supplémentaire pour répondre à Nadine. Je ne voudrais pas non plus être en désaccord avec Thierry, qui dit que nous ne sommes pas là pour discuter de la situation de la France, mais une information importante : le plan « 50 000 solutions » dont parlait Khadija est un plan qui est en train d'être mis en place par le gouvernement, auquel on a dédié 1,5 milliard d'euros, 170 millions d'euros qui seront envoyés à l'ARS des Hauts-de-France de façon à pallier le problème que tu soulignes Nadine.

Monsieur Florian BOHÊME, Président de la Commission des affaires sociales et du monde combattant, de l'emploi et de la formation

Avec une décision politique, qui a été prise, de mettre en place ce moratoire avant d'ouvrir le nombre de places disponibles en France. Le sujet est là. L'État français et les Wallons se sont accordés sur le fait de mettre en place ce moratoire alors que les places ne sont pas disponibles sur le territoire français. Ce sujet a été renvoyé à la pleine assemblée plénière.

Je vous propose le thème n° 4, qui concerne la rencontre qui a été organisée à l'Assemblée nationale à l'initiative de la députée CAROIT et du député BEN CHEIKH. C'est le Président HEINTZ qui va rapporter.

Monsieur Baptiste HEINTZ, conseiller élu des Français de l'étranger pour la circonscription d'Afrique occidentale

Merci, Florian. Effectivement, c'est une rencontre à l'initiative de nos deux députés de Français de l'étranger, Madame CAROIT et Monsieur BEN CHEIKH, en présence de Madame FREJ, la Présidente du Conseil d'administration de la Caisse, Gérard SÉNAC, le Vice-président et Monsieur PAVY, le Directeur général.

Il s'agissait de chercher à mobiliser le reste de la représentation nationale, puisque des représentants de députés qui ne sont pas Français de l'étranger se sont aussi associés à cette rencontre, pour qu'ils aient une meilleure compréhension de la Caisse. Je salue aussi les différents membres du Conseil d'administration parmi nous.

Les principaux points abordés sont le nombre d'assurés, soit 89 722 contrats à la fin février 2024. On observe néanmoins une augmentation des contrats dits individuels en 3 ans (environ 4 500) et une baisse des contrats collectifs, pris par les sociétés en bourse (baisse de 3 000 contrats).

Les contrats « Ex », qui datent d'avant la réforme, sur lesquels les cotisations de la cotisation ne peuvent pas évoluer, sont en sous-cotisation par rapport à ce qu'ils coûtent, diminuent progressivement, notamment parce que le reste de l'assiette augmente, mais ils pèsent toujours pour 23 % de la masse totale des contrats de la Caisse.

Ceci explique notamment ce déficit qui nous avait alertés en 2021, de près de 43 millions d'euros pour cette année-là, et qui a été progressivement réduit. On s'attend à un déficit de 3,8 millions d'euros pour 2023. Cette réduction est notamment due à l'augmentation des cotisations.

Les contrats « Ex » et les missions de service public, qui constituent, ensemble, un poids dans la Caisse, pèsent pour à peu près 17 millions d'euros. Pour faire face à cette mission de service public, l'État a versé 700 000 euros pour 2023.

Les chiffres sont criants. Le déficit de la CFE – il s'agit de constats globalement partagés autour de la table – découle de la nouvelle sociologie des Français de l'étranger, mais aussi du nouveau management des grandes sociétés, puisqu'il y a de moins en moins de contrats d'expatriés, mais de plus en plus de recrutement local. Cette évolution de la politique d'emploi n'est pas quelque chose à déplorer, mais c'est une réalité à prendre en compte.

La contribution de l'État ne couvre absolument pas les missions publiques qui pèsent sur la CFE. Ces missions de service public sont financées par les cotisations des adhérents. C'est une solidarité directe, mais ce sont des missions qui sont nombreuses et nécessaires dans la plupart des pays. Je n'ai pas fait le détail de la répartition des pays, mais il y a de grands besoins, notamment pour la grande dépendance, qui nécessite cet accompagnement. Sauf à abandonner sa vocation de service public et de continuellement soit restreindre ses missions, soit augmenter les cotisations, l'un comme l'autre étant une restriction de sa mission, la CFE risque de ne pas retrouver l'équilibre en ne comptant que sur ses adhérents et exclusivement sur un développement commercial. Les remarques et suggestions qui ont notamment été portées lors de cette réunion sont la question de la CSG-CRDS, cette contribution pourrait compléter et rééquilibrer les comptes budget de la Caisse. Il a aussi été rappelé, en direction des parlementaires et de leurs représentants, qui ne sont pas Français de l'étranger, mais pour qu'ils aient une compréhension. La Caisse des Français de l'étranger est l'outil cardinal, si ce n'est unique, de l'assurance sociale des Français à l'étranger. Cette assurance sociale est un outil de consolidation de nos communautés à l'étranger. À l'heure où on parle de notre politique d'influence, de notre présence, la question de la CFE est à la fois un enjeu pour nous, qui sera pris en compte très largement dans les Assises de la protection sociale et un enjeu national, qui doit mobiliser au-delà des Français de l'étranger. L'outil permet à nos communautés d'être solidement présentes à l'étranger. C'est la solidité de nos communautés des Français à l'étranger qui permet d'être un bon support à toute la politique de présence de la France à l'étranger.

Il n'y a pas de résolution, puisqu'il s'agit d'une initiative parlementaire, mais il s'agissait de vous rendre compte de cette rencontre.

Monsieur Florian BOHÈME, Président de la Commission des affaires sociales et du monde combattant, de l'emploi et de la formation

Merci beaucoup, Baptiste, de ce rapport. Je pense qu'il est important de continuer à avoir ce lien avec les parlementaires, et de travailler de manière connectée.

Il nous reste deux résolutions, et nous sommes en retard. Je laisse la Présidente présider.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Exactement. La Présidente préside, et nous sommes en retard. Nous devons passer la dernière résolution d'hier. Il n'y a pas de prise de parole à ce sujet ; je vous invite à discuter à l'issue de cette réunion. Merci.

Monsieur Florian BOHÈME, Président de la Commission des affaires sociales et du monde combattant, de l'emploi et de la formation

Voici une résolution parce que le problème n'a toujours pas été résolu et qu'il s'est même intensifié. C'est une résolution destinée directement au gouvernement sur les difficultés liées à l'obligation de passer par France Connect pour créer ou avoir accès aux espaces personnels de l'Assurance-Retraite ou d'Info-Retraite.

Je passe les Vus, ainsi que les Considérants, si ce n'est quand même :

Que les personnes sont parties de France souvent depuis longtemps et n'ont pas de numéro fiscal ;

Qu'elles ne sont plus assurées sociales en France et que ces personnes n'ont pas accès au portail Ameli ;

Qu'elles ont parfois des difficultés à se connecter via l'application de substitution Yris ;

Ou encore que France Identité exige une carte d'identité au format CNI biométrique ;

Et enfin que l'identité numérique de la Poste ne reconnaît pas les numéros de téléphone de nombreux pays ;

Bien évidemment, que ces difficultés d'accès aux sites des caisses de retraite via France Connect et les problèmes de réception des SMS de confirmation compromettent la capacité des Français de l'étranger à gérer efficacement leurs relations avec les caisses de retraite, à faire valoir leurs droits à la retraite et probablement plus importants, à demander leurs prestations sociales.

L'AFE demande :

Que le gouvernement français et les caisses de retraite concernées prennent des mesures immédiates pour résoudre les problèmes d'accès aux sites par France Connect ;

Que le gouvernement français trouve d'autres moyens de sécurisation d'accès aux sites concernés ;

Et enfin, que soient allouées des ressources adéquates pour assurer le bon fonctionnement et la disponibilité des services en ligne liés aux caisses de retraite en tenant compte des spécificités géographiques des pensionnés établis à l'étranger.

Unanimité en commission.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Avez-vous des demandes de prises de parole ?

Madame Géraldine GUILLEMOT-PEACOCK, conseillère élue des Français de l'étranger pour la circonscription Asie-Océanie

Merci, Florian. Justement, j'ai posé une question orale à ce sujet et j'ai eu la réponse. C'est le déploiement de France Identité. C'est un peu compliqué, puisqu'il faut qu'un consulat puisse vérifier que la personne soit bien la personne sur la carte d'identité.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Passons au vote.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Florian BOHÈME, Président de la Commission des affaires sociales et du monde combattant, de l'emploi et de la formation

Merci beaucoup.

Enfin, une dernière résolution de cette commission sur un départ que nous avons sur un chantier déjà ouvert lors des précédentes sessions sur la prise en compte de la fin de vie pour les Français de l'étranger.

Cette résolution reste similaire à la précédente, si ce n'est que nous y ajoutons l'annonce par le Président de la République de demander au gouvernement de présenter prochainement – les débats commenceront en avril – un projet de loi relatif à l'accompagnement des malades et de la fin de vie.

Cette résolution n'entre pas dans le débat – je tiens à le préciser – de savoir si on est pour ou contre l'aide assistée à mourir.

En revanche, cette résolution demande que le *Code de la santé publique* donne la possibilité aux chefs de poste diplomatiques et consulaires de recueillir des directives anticipées ;

Cette résolution propose que l'accessibilité au dossier médical partagé (DMP) soit facilitée à tous les Français de l'étranger qui le souhaitent pour pouvoir y déposer des directives anticipées. Nous venons de le voir à l'instant avec France Connect, on ne peut pas accéder à son DMP.

Cette résolution propose que la réglementation permette la constitution d'une base de données sur l'accompagnement de la fin de vie hors de France. En cela, nous répondons aux actions menées par le Groupe URCI précédemment ;

Que cette base de données puisse, pays par pays, être consultée par les Français résidant hors de France sur les sites des consulats ;

Enfin, nous demandons à être auditionnés par la commission spéciale et les commissions des assemblées parlementaires dans le cadre de l'examen du projet relatif à l'accompagnement des malades et de la fin de vie.

Et enfin, nous demandons que le législateur prévoie l'accès à un fichier national des directives anticipées pour les Français de l'étranger qui le souhaitent.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Avez-vous des demandes de prises de parole ? Madame RAHAL.

Madame Radya RAHAL, conseillère élue des Français de l'étranger pour la circonscription d'Afrique du Nord

Merci, Madame la Présidente. Je m'interroge sur le problème de la CNIL. Sur les informations des données, n'existe-t-il pas un problème ? Ne pouvons-nous pas penser que ce peut être refusé à cause de ça ?

Monsieur Florian BOHÊME, Président de la Commission des affaires sociales et du monde combattant, de l'emploi et de la formation

Je ne sais pas. Nous ne sommes pas là pour anticiper, mais poser un constat et un diagnostic. Aujourd'hui, sur la question typique du droit à mourir dans la dignité, il y a un sujet qui est posé via débat national en France. On souhaite simplement que les Français de l'étranger soient également intégrés aux décisions qui seront prises.

Tu as entièrement raison sur les dispositions légales de CNIL, mais elles se poseront dans les mêmes débats pour tous les Français.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

D'autres demandes ? On va passer au vote.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

La résolution est adoptée, moins une abstention.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Florian BOHÊME, Président de la Commission des affaires sociales et du monde combattant, de l'emploi et de la formation

Merci beaucoup. Je remercie l'ensemble des membres de la Commission des affaires sociales. Vous l'avez vu, nous avons du pain sur la planche, avec ces Assises de la protection sociale des Français de l'étranger. Je remercie et salue tout particulièrement notre collègue Michèle MALIVEL, qui n'était pas avec nous durant ces travaux. J'espère que nous la retrouverons au mois d'octobre.

Je souhaite saluer et féliciter l'arrivée d'un heureux évènement pour Élise LEGER. Merci, Élise, pour tout ton accompagnement au sein de la Commission.

Et enfin, je remercie l'ensemble des rapporteurs, et plus spécifiquement Francine, qui assure chaque fois un suivant attentif pour vérifier qu'il n'y a pas trop de coquilles et de fautes d'orthographe dans nos textes. Merci beaucoup.

Applaudissements dans la salle.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Restez dans la salle. Comme vous le savez, hier soir, il nous restait une résolution à traiter. J'appelle ici la Présidente de la Commission de la Sécurité, Catya MARTIN, et Nadia CHAAYA. On va essayer d'aller très vite. Je vous remercie.

Je passe la parole à Madame Catya MARTIN.

Madame Catya MARTIN, Présidente de la Commission sécurité et des risques sanitaires et conseillère élue des Français de l'étranger pour la circonscription d'Asie et d'Océanie

Merci, Madame la Présidente. Effectivement, hier, nous avons été pris par le temps.

Une résolution qui demandait à être retravaillée en fonction des interventions des uns et des autres est donc représentée. Il s'agit de la résolution concernant le passeport de service.

Nous avons tenté de reprendre toutes les réflexions et remarques pertinentes qui nous ont été faites hier. Cette résolution a été adoptée par notre commission et vous est présentée par Nadia.

Madame Nadia CHAAYA, conseillère élue des Français de l'étranger pour la circonscription d'Asie centrale et du Moyen-Orient

Considérant :

La recrudescence des risques dans de nombreux pays ;

Le retour d'expérience des CDFE élus dans des pays à risques (Niger, Ukraine), l'évolution parfois extrêmement rapide de la situation sécuritaire dans des pays jusqu'alors considérés comme sûrs ;

Le coût des visas pour certains conseillers des Français de l'étranger pour se rendre au Conseil consulaire ou en réunion de Comité de sécurité en dehors de leur pays de résidence ;

Que les conseillers au Conseil supérieur des Français de l'étranger disposaient d'un passeport de service jusqu'en 2014 ;

Que certains conjoints de professeurs détachés dans des lycées français ont un passeport de service,

Demande :

Qu'à l'appréciation du MEAE soit délivré un passeport de service aux conseillers des Français de l'étranger qui en feraient une demande.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Y a-t-il des demandes de parole, très rapides ?

Monsieur Karim DENDÈNE, conseiller élu des Français de l'étranger pour la circonscription d'Afrique du Nord

Merci, Madame la Présidente. Sur le considérant concernant les conjoints d'enseignants, cela ne tient pas, parce que c'est dans les conditions d'attribution de passeport qu'il est déterminé que le conjoint y a droit. Si vous voulez contester, il faut contester l'enseignant lui-même, mais le conjoint, ça n'a pas de sens. Toute personne qui a un passeport de service peut en faire bénéficier son conjoint. C'est inscrit à la fin du passeport de service. Vous ne saurez contester que les enseignants ont un passeport de service : ce n'est pas possible, car ce sont des accords de l'État.

Madame Catya MARTIN, Présidente de la Commission sécurité et des risques sanitaires et conseillère élue des Français de l'étranger pour la circonscription d'Asie et d'Océanie

En effet, nous pouvons l'enlever. Ce n'est pas une contestation, mais un considérant. Tu as effectivement raison, nous pouvons le supprimer, cela ne change en rien le fond de la résolution.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS, conseillère élue des Français de l'étranger pour la circonscription d'Allemagne, d'Autriche, de Slovaquie, de Slovaquie et de Suisse

Je considère que tous les élus devraient bénéficier d'un passeport de service. Sinon, on introduit une inégalité de traitement. Dans ce monde multipolaire et dangereux, nous ne pouvons pas savoir où la prochaine crise éclatera. Ça peut même être en Europe, ou aux portes de l'Europe.

Je vous remercie.

Madame Nadia CHAAYA, conseillère élue des Français de l'étranger pour la circonscription d'Asie centrale et du Moyen-Orient

Chère collègue. Nous avons juste ajouté à la demande de certains que ce serait « quand les élus en feraient une demande ».

Madame Nadine FOUQUES-WEISS, conseillère élue des Français de l'étranger pour la circonscription d'Allemagne, d'Autriche, de Slovaquie, de Slovaquie et de Suisse

Ce qui me gêne c'est « à l'appréciation du ministère des Affaires étrangères ». On sait très bien que le ministère n'est pas ravi de nous donner ce passeport de service. Ça interroge de demander à quelqu'un qui n'a pas envie d'accorder.

Madame Nadia CHAAYA, conseillère élue des Français de l'étranger pour la circonscription d'Asie centrale et du Moyen-Orient

Ça ne changera pas ; c'est lui qui traitera le sujet. C'est juste un avis, parce que c'est une demande d'un Groupe.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Monsieur MASSON.

Monsieur Thierry MASSON, conseiller élu des Français de l'étranger pour la circonscription du Benelux

Je remercie de la modification. Pour répondre à Nadine, si jamais nous gardions le texte comme il était rédigé à l'origine, la réponse du ministère est déjà préparée. L'idée est de pouvoir avoir une demande un peu plus précise, dans l'espoir d'avoir également une réponse qui puisse changer de toutes les résolutions qu'on a adoptées avant, toutes les questions orales qui portaient sur le sujet.

Monsieur Benoît MAYRAND, conseiller élu des Français de l'étranger pour la circonscription d'Europe centrale et orientale (y compris Russie)

Merci, Madame la Présidente, Madame la Présidente. Je suis très heureux de voir apparaître des réunions de Comité de sécurité. Ce n'était pas le cas hier. Lorsqu'on est dans des pays frontaliers des conflits de guerre, il y a des réunions de Comité de sécurité qui s'organisent au dernier moment. Pouvoir s'y rendre facilement serait une possibilité qui nous serait offerte au regard surtout des coûts de visas qui sont énormes, et je ne vois pas pourquoi nous devrions les supporter. Merci.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Passons au vote.
Qui vote contre ?
Qui s'abstient ?

La résolution est adoptée, moins une abstention.

Applaudissements dans la salle.

Madame Nadia CHAAYA, conseillère élue des Français de l'étranger pour la circonscription d'Asie centrale et du Moyen-Orient

Merci.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

J'appelle la Commission des finances à rejoindre la tribune, ainsi que Monsieur Ramzi SFEIR pour qu'il préside cette séquence.

PRÉSENTATION DES TRAVAUX DE LA COMMISSION DES FINANCES, DU BUDGET ET DE LA FISCALITÉ

Monsieur Ramzi SFEIR, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Chers amis, nous allons reprendre. Monsieur le Président de la Commission des finances, à vous la tribune.

Monsieur Renaud LE BERRE, Président de la Commission des finances, du budget et de la fiscalité et conseiller élu des Français de l'étranger pour la circonscription de la Péninsule ibérique

Merci, Monsieur le Président, chers collègues.

Notre Commission, comme toutes les autres, a été riche d'enseignements. Nous nous sommes intéressés dans un premier temps au budget 185 et 151. Nous nous sommes aussi intéressés à la fiscalité, comme vous le verrez à travers nos différents travaux et résumés.

Nous commençons par le premier point, relatif au programme 105, 151 et 185. Je demande à mon collègue Thierry MASSON de rapporter l'audition de notre sénateur et de deux députés.

Monsieur Thierry MASSON, conseiller élu des Français de l'étranger pour la circonscription du Benelux

Merci beaucoup, Monsieur le Président. Les membres de la Commission des finances ont effectivement auditionné Monsieur Ronan LE GLEUT, sénateur des Français de l'étranger, et Messieurs Karim BEN CHEIKH et Frédéric PETIT, deux députés des Français de l'étranger. Nous les avons auditionnés sur les programmes budgétaires 105, action de la France en Europe et dans le monde, 151, Français à l'étranger affaires consulaires, et 185, diplomatie culturelle et d'influence.

Cette discussion a permis d'échanger sur les implications du décret du 21 février 2024, annulant certains crédits budgétaires sur ces programmes.

Frédéric PETIT a précisé que cette annulation de crédit est intervenue dans un contexte de hausse continue du budget depuis 7 ans et une forte augmentation en 2024 après des décennies de baisse. Par ailleurs, il est indiqué qu'elle n'affecterait ni la nouvelle création de nouveaux ETP, ni les bourses scolaires, ni les services aux citoyens. Grâce à des économies faites sur l'administration centrale, il a donné un exemple avec la réduction du budget publicitaire de Campus France.

Karim BEN CHEIKH a signalé quant à lui des divergences entre les chiffres officiels et ceux avancés par les syndicats, en déplorant un manque de transparence. Il a également évoqué les incertitudes quant à l'impact sur certains programmes spécifiques. La réserve de précaution étant obligatoire, il a par ailleurs ajouté que le fait que cette annulation ne la dépasse pas n'était pas une garantie et que cela reporterait la coupe à plus tard.

Ronan LE GLEUT a critiqué les annulations de crédit dans un contexte de tension géopolitique, soulignant l'importance stratégique de la France sur la scène internationale. Il a fait remarquer que les augmentations de crédit prévues ne suffiraient pas à compenser les besoins, notamment pour les bourses scolaires, impactées par l'inflation.

Ensuite, nous avons eu une discussion avec l'ensemble des membres, qui a porté notamment sur la question de savoir s'il y aurait un budget rectificatif ou non, la possibilité d'utiliser les crédits STAFE non consommés – on a d'ailleurs décidé de faire une résolution sur ce sujet. Nous avons également parlé de l'opacité du calcul de l'indice Mercer : là aussi, nous avons une résolution qui va suivre.

La répartition des ETP entre l'administration centrale et l'administration consulaire : il a d'ailleurs été précisé par l'administration que l'ensemble des créations ont été affectées non en administration centrale, mais dans les services consulaires. On a tous apprécié ce choix. Les membres présents ont également parlé de la validation des critères d'attribution des bourses au fur et à mesure des années, de la diminution de la réserve de précaution, du contexte économique contraint et de la nécessité de définir des priorités de ce fait, de la différence entre les ETP et les ETPT, en expliquant que les ETPT étaient sur l'année en entier, tandis que les ETP sont à un temps t dans l'année, et enfin la baisse de la demande de bourses scolaires et la baisse des effectifs dans les consulats.

Monsieur Renaud LE BERRE, Président de la Commission des finances, du budget et de la fiscalité

Merci beaucoup. À partir de cette audition, nous vous présenterons la première résolution.

Monsieur Ramzi SFEIR, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Madame RAHAL.

Madame Radya RAHAL, conseillère élue des Français de l'étranger pour la circonscription d'Afrique du Nord

Merci, Monsieur le Président. Vous faites la différence à la fin entre ETP et ETPT. J'ai noté qu'il y avait un nombre grandissant d'ETP. Or, je ne m'en réjouis pas, parce que les ETP ne sont pas des ETPT. Avez-vous pu avoir la différence ?

Monsieur Benoît MAYRAND, Vice-président de la Commission des finances, du budget et de la fiscalité et conseiller élu des Français de l'étranger pour la circonscription d'Europe centrale et orientale (y compris Russie)

C'est clairement des ETPT. Il y a la création de 20 ETPT pour le réseau consulaire et un redéploiement de 10 parce que certains consulats ferment. Ce sont bien des ETPT.

Monsieur Renaud LE BERRE, Président de la Commission des finances, du budget et de la fiscalité

Nous allons vous présenter notre résolution.

Monsieur Benoît MAYRAND, Vice-président de la Commission des finances, du budget et de la fiscalité

Considérant le décret d'annulation des 3,5 millions d'euros sur le programme 151 hors titre 2, qui concerne notamment les aides sociales pour les Français de l'étranger ;

Et aux termes de la dernière réunion de la commission nationale consultative du dispositif de Soutien au tissu associatif des Français à l'étranger (STAFE), une partie des crédits affectés aux subventions du tissu associatif n'a pas été dépensée ;

Nous demandons donc la réaffectation des 300 000 euros non dépensés pour le STAFE vers l'aide sociale afin de ne pas procéder à la baisse de 1 % dans l'ensemble du monde.

La Commission a voté à l'unanimité cette résolution.

Monsieur Ramzi SFEIR, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci beaucoup, Monsieur MAYRAND. Y a-t-il des questions au sujet de cette résolution ? Monsieur Florian BOHÈME.

Monsieur Florian BOHEME, conseiller élu des Français de l'étranger pour la circonscription d'Asie et d'Océanie

Juste signaler que la Commission des affaires sociales l'a également adoptée à l'unanimité en commission. Je remercie la Commission des finances de porter ce sujet.

Monsieur Ramzi SFEIR, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci beaucoup ; d'autres interventions ? Monsieur DELUCHEY.

Monsieur Jean-François DELUCHEY, conseiller élu des Français de l'étranger pour la circonscription d'Amérique latine et des Caraïbes

Vous avez mis 300 000 euros. J'imagine qu'il s'agit d'un chiffre indicatif. N'est-il pas possible de retrouver le chiffre exact ?

Monsieur Benoît MAYRAND, Vice-président de la Commission des finances, du budget et de la fiscalité

On sait très bien que l'intégralité du budget STAFE accepté est de l'ordre de 1,650 million d'euros sur un budget de 2 millions d'euros. On a indiqué 300 000 euros, car il y a encore des recours gracieux. Effectivement, nous n'avons pas encore le montant exact qui sera disponible. On sait simplement que la campagne STAFE est terminée et qu'il y aura un reliquat de cet ordre.

Monsieur Ramzi SFEIR, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Passons au vote.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Renaud LE BERRE, Président de la Commission des finances, du budget et de la fiscalité

Passons à notre deuxième point, la loi de finances relative à la Sécurité sociale. Il s'agissait d'une audition commune avec les affaires sociales, qui a déjà été reportée. Il n'y a pas de résolution sur ce point.

Passons ainsi au point 3, avec une résolution.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS, conseillère élue des Français de l'étranger pour la circonscription d'Allemagne, d'Autriche, de Slovaquie, de Slovénie et de Suisse

Merci, Monsieur le Président, chers amis. Je fais le rapport en ce qui concerne les nouveautés de la Direction des impôts des non-résidents (DINR), qui est venue nous présenter son bilan et ses nouveautés. L'équipe habituelle est venue, sauf Madame ARCIER, qui était souffrante, à qui je transmets ici mes bons vœux de rétablissement.

Pour le bilan 2023 de la DINR, on note une hausse des déclarations en ligne et des déclarations d'impôt sur la fortune immobilière en ligne. Cependant, le nombre des déclarations papier reste stable et assez élevé, autour de 63 000 déclarations. Il est à noter que, depuis 2022, les primo-déclarants n'ont plus accès à la télédéclaration dans le cadre de la lutte de la fraude. Les non-résidents reçoivent maintenant un avis de situation déclarative, comme les résidents en France. Ça a entraîné des difficultés de compréhension et les usagers ont confondu l'avis de situation déclarative et l'avis d'imposition. Cet avis de situation déclarative ne doit pas être contesté, puisque c'est provisoire, en particulier en ce qui concerne les Français de l'étranger, puisque, souvent, la situation déclarative ne sera pas identique à l'avis d'imposition définitif à cause de la coexistence de deux systèmes d'imposition, le PASS et la retenue à la source non-résident (RAS NR).

Il existe des problématiques persistantes : souvent, l'utilisateur cherche à avoir confirmation des règles déclaratives par téléphone ou par messagerie sécurisée, ce qui fait vraiment une charge de travail supplémentaire pour le service. Certains usagers n'ont toujours pas accès à des virements SEPA, ce qui rend évidemment la communication et le règlement des impôts difficiles. On ne doit pas adresser la déclaration en ligne sous forme scannée. Il faut remplir la déclaration ou envoyer une déclaration papier, mais surtout pas un scan, parce que cela demande un travail énorme supplémentaire à la DINR. Mieux vaut envoyer sa déclaration papier si on n'arrive pas à envoyer sa déclaration en ligne. Ensuite, il y a toujours des difficultés de compréhension en ce qui concerne ce qui est soumis au PASS et ce qui est soumis à la retenue à la source des non-résidents. Beaucoup d'utilisateurs ont des difficultés ; et même les collecteurs ont parfois des difficultés.

En ce qui concerne les actualités, pour le service de déclarations des biens immobiliers, la déclaration a normalement dû être faite avant le 10 août 2023. Il n'y a plus rien à faire, sauf expliquer un changement de situation. Il faut aussi rappeler que les impôts locaux ne dépendent pas de la DINR, mais du service territorial du lieu de situation des biens immobiliers. Les services en ligne continuent à être améliorés, les modernisations sont en cours : envoi d'un code par SMS pour valider en ligne un changement de coordonnées. Et il y a possibilité maintenant de consulter son taux en ligne.

Ensuite, l'individualisation du taux de prélèvement à la source. Le taux de prélèvement à la source d'un couple sera individualisé à partir du 1^{er} septembre 2025 en l'absence d'option contraire. C'est l'article 19 de la loi de finances 2024, avec l'application d'un taux unique sous option. Les revenus communs restent assujettis aux revenus du foyer, et cette modification n'entraînera pas de conséquence sur le montant de l'impôt dû par le foyer.

Enfin, la DINR sera impactée par les Jeux olympiques et paralympiques parce que les rémunérations ou les primes des participants constituent des salaires imposables en France. Les participants devront s'acquitter d'une retenue à la source de non-résident au taux de 15 % pour les athlètes et de 0,12 ou 0,20 % pour les autres sous réserve de stipulation conventionnelle. Dans notre rapport, on a détaillé tous les cas particuliers. Ce qui signifie que la DINR participe aux Jeux olympiques : le croirez-vous !? Les impôts sont partout, ils pensent toujours à nous !

Rires et applaudissements dans la salle.

Monsieur Renaud LE BERRE, Président de la Commission des finances, du budget et de la fiscalité

Merci beaucoup. Il y a des questions.

Madame Radya RAHAL, conseillère élue des Français de l'étranger pour la circonscription d'Afrique du Nord

Que se passera-t-il pour les personnes qui scannent leur déclaration ? Elles ne sont pas forcément au courant qu'il ne faut pas scanner. Il n'y a pas d'avis sur le site de la DINR. Cela veut-il dire que leur déclaration sera retoquée ? Elles n'ont pas cette connaissance qu'il convient de l'envoyer au format « papier ».

Monsieur Jean-Philippe KEIL, conseiller élu des Français de l'étranger pour la circonscription d'Allemagne, d'Autriche, de Slovaquie, de Slovénie et de Suisse

Je réponds à cette très bonne question. Le problème qui se pose : il peut y avoir des usagers qui préparent une première mouture de leur déclaration, par scan. Quelques heures ou minutes après, ils en préparent plusieurs autres, toujours par scan, requérant même ou mobilisant pendant tout ce processus des agents de la DINR qui sont quasiment en ligne. Dans sa grande bienveillance, la DINR essaiera bien sûr de consulter ces scans et reprendre la dernière mouture. Il faut considérer que ces différentes sollicitations sollicitent du temps des agents plutôt que de s'occuper d'autres missions. C'est aussi, ma chère Radya, un message à faire passer à nos compatriotes à l'étranger de soit privilégier le papier pour ceux qui ne peuvent vraiment pas faire autrement – il reste encore

63 000 déclarations papier qui prennent beaucoup de temps, 20 minutes, une heure, deux heures quelquefois, soit pour les plus vertueux, 210 000 usagers, qui adressent leur déclaration en ligne.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS, conseillère élue des Français de l'étranger pour la circonscription d'Allemagne, d'Autriche, de Slovaquie, de Slovénie et de Suisse

Certains envoient également des courriels à la DINR, en complément de tous ces scans. La DINR finit par remarquer qu'il y a une déclaration à traiter. Mais cela implique vraiment du travail inutile à la DINR. Il faut donc vraiment faire passer le message : soit on remplit une déclaration en ligne, soit on envoie une déclaration papier.

Monsieur Benoît MAYRAND, Vice-président de la Commission des finances, du budget et de la fiscalité

Il y a eu bon nombre de contentieux, parce que la DINR n'est pas sûre d'avoir la déclaration par scan, alors que la déclaration en ligne est modifiable, même après l'avoir enregistrée.

Monsieur Renaud LE BERRE, Président de la Commission des finances, du budget et de la fiscalité

Les services saturent, après plusieurs validations pour un même dossier.

Passons au point 4, rapport de la situation financière de l'AEFE, que nous sommes en train de préparer. Nous avons eu plusieurs auditions. Dans le rapport, vous verrez aussi l'état des lieux de la Mission laïque. Le rapport a déjà été fait par la Commission de la Francophonie et de l'éducation.

Nous pouvons passer maintenant au point 5.

Monsieur Jean-Philippe KEIL, conseiller élu des Français de l'étranger pour la circonscription d'Allemagne, d'Autriche, de Slovaquie, de Slovénie et de Suisse

Cher Président, merci beaucoup. Le point 5 concerne les conventions fiscales en général. Nous avons auditionné Monsieur Martin KLAM, sous-directeur des affaires européennes et Madame Nathalie DE OLIVEIRA, députée des Portugais d'Europe. Je reviendrai sur cette dernière audition de façon plus courte.

Avant tout, l'actualité concernant les conventions fiscales est à la fois brûlante, mais aussi triste pour un certain nombre de nos compatriotes. Ces auditions ont donné lieu à deux résolutions de notre Commission.

Le thème principal de nos auditions était la remise en cause des conventions fiscales avec trois pays du Sahel, mais aussi des divergences d'application avec l'Italie, la Grèce ou le Portugal, qui posent de grandes difficultés aux compatriotes qui y résident ou qui, dans certaines classes de revenus, sont impactés par les différentes appréciations.

Monsieur Martin KLAM, sous-directeur, soulignait toutefois que la France est l'un des pays disposant du plus grand nombre de conventions fiscales, avec 120 à 130 accords, avec autant de pays. Il rappelle également que les conditions fiscales sont en contrats passés entre deux pays, et que certains de ces pays peuvent avoir une application différente de celle qui est laissée à la France.

Pour revenir sur la Belgique, l'administration vient de finir la négociation d'un conflit ponctuel avec la Belgique, qui concernait particulièrement les binationaux travaillant dans les services publics. Monsieur Martin KLAM nous a confirmé qu'un accord se dessinait. À ce titre, pour la Belgique, mais cela peut être aussi pour d'autres pays mitoyens de la France, l'Allemagne, la Suisse, il rappelait que plus le pays est proche plus les susceptibilités concernant le mouvement des personnes, le mouvement des capitaux, voire des frontaliers peuvent générer des difficultés d'interprétation ou d'application.

Concernant la Thaïlande, qui fera l'objet d'une résolution présentée par ma collègue, Cécilia GONDARD, et selon la ministre de l'administration, il y a un changement de législation qui évolue positivement vers des critères des pays développés et conduit donc ce pays à préférer la taxation des contribuables selon leur résidence, et non plus exclusivement ou principalement par la taxation à la source. Il apparaît qu'un article de la convention de non double imposition traite, interdit en principe, l'altercation en Thaïlande des retraites des pensions, mais intéresse toutefois l'administration locale qui souhaite disposer des informations pour estimer un taux moyen basé sur les revenus mondiaux. L'imposition résiduelle proviendrait alors de la différence favorable ou défavorable d'imposition entre un panier ou l'autre. Toujours est-il que le risque de voir les retraites et les pensions faire l'objet d'une taxation dans ce pays existe. Ma collègue Cécilia GONDARD était aussi intervenue, en informant que les pensions seraient taxées en France ou dans le pays qui verse, alors que la traduction en langue locale – elle signait l'article 18 de cette convention. Là aussi, différences d'interprétation dans la seule traduction d'un article de la convention. L'ambassade de Thaïlande a transmis, le 20 mars, une note diplomatique et organisera une réunion avec de plus hautes autorités, puis une réunion d'information locale sera organisée le 14 mai 2024, à destination des conseillers, des élus, éventuellement des membres d'associations.

Nous avons été aussi informés que les contribuables en Thaïlande ont fait l'objet d'une enquête du consulat de France sur la fiscalité. Il n'y a pas eu de réponse massive à cette demande.

Ensuite, la convention est évidemment revenue sur la situation dramatique qui prévaut au Sahel, et qui fera l'objet d'une résolution qui sera présentée par ma collègue Annie RÉA. Je rappelle que les décisions du

gouvernement du Mali et du Niger du 5 décembre 2023, celle du Burkina Faso du 7 août 2023 ont annoncé la fin de ces accords bilatéraux dans un délai d'un à trois mois, et risquent de générer à ce titre une double imposition de nos compatriotes. La conséquence de la fin de ces accords bilatéraux frappe notamment les enseignants, détachés des établissements d'enseignement français ou membres des organismes d'aide internationaux, et contribue ainsi dans ces pays au dernier représentant assurant le règlement de la France et le maintien de notre présence dans ces pays.

L'administration a aussi signifié qu'elle est aussi tenue d'appliquer ces conventions tant que l'autre partie l'applique.

Ma collègue Annie RÉA avait aussi évoqué les problèmes significatifs rencontrés par des retraités français résidant en Italie, tant au niveau des suppléments d'impôt dus au niveau des retraites que des pénalités pouvant aller jusqu'à 300 %. L'administration de la Direction de la législation fiscale nous a répondu qu'ils ne disposaient apparemment actuellement ni de chiffres, ni d'exemples, ni de statistiques, mais que sur la base de telles informations une prise de contact pouvait être envisagée.

Nadine FOUQUES-WEISS, qui s'inscrit dans un temps long, avait rappelé qu'un problème similaire avec les autorités de Neubrandenbourg dans les années 2000 avait pu être résolu avec la renégociation des articles de la convention traitant des retraites des pensions. Merci.

Monsieur Renaud LE BERRE, Président de la Commission des finances, du budget et de la fiscalité

Merci beaucoup. Je donne la parole à Saliha, pour un point sur la situation des retraités au Portugal. Notre commission avait invité des représentants de pays de la communauté portugaise. Vous savez que le Portugal a une représentation à l'étranger similaire à la nôtre, comme l'Italie. Pour fluidifier les échanges d'informations, nous avons pensé à inviter régulièrement nos collègues des autres assemblées européennes.

Madame Saliha OUAMMAR, conseillère élue des Français de l'étranger pour la circonscription d'Allemagne, d'Autriche, de Slovaquie, de Slovénie et de Suisse

Le Portugal fait partie des pays qui ont une représentation des « Portugal étrangers », comme l'Italie, la Roumanie et la France. Il y a aussi beaucoup de ressortissants portugais binationaux. On s'est donc dit qu'il serait vraiment intéressant d'avoir avec eux cet échange d'information, pour voir comment ils perçoivent la problématique.

Pour rappel, le Portugal compte 10 millions d'habitants et il y a 5 à 6 millions de Portugais qui vivent à l'étranger. Parmi ces 5 à 6 millions, 50 % vivent en France.

D'un point de vue économique, les Portugais de l'étranger envoient 4 milliards d'euros vers le Portugal par an. C'est une vraie dimension économique pour le Portugal.

Nous avons auditionné Madame Nathalie DE OLIVEIRA, députée des Portugais de l'étranger, qui a grandi en France et est parfaitement francophone – et je remercie Cécilia GONDARD qui a établi le contact avec cette députée. Pour le Portugal, il y a une émigration très importante et de plus en plus jeune. Ce n'est pas anodin, puisque 30 % des jeunes Portugais nés après 2000 vivent à l'étranger.

Pour information, les Portugais de l'étranger ont 80 élus qui les représentent. Ils ont également une Assemblée des Portugais de l'étranger qui est, depuis 1982, sous tutelle du ministère des Affaires étrangères. Comme nous, ils sont organisés en commissions thématiques. Ces 80 élus représentant les Portugais de l'étranger élisent quatre députés à l'Assemblée nationale portugaise. Il y a clairement une sous-représentation des Portugais de l'étranger (l'AN portugaise compte 230 députés).

Avec le Portugal, le problème de fiscalité qui se pose est à la suite d'avoir introduit un régime en 2009, qui concerne le statut de résident non habituel (RNH). Ce sont des personnes qui doivent séjourner au moins 183 jours au Portugal. 2009, vous vous souvenez, c'est la crise économique, la troïka, il faut trouver des recettes, le programme d'austérité : c'est dans ce contexte que le Portugal a voulu attirer de la matière grise, c'est-à-dire des jeunes *startups*, des entrepreneurs, des artistes, des architectes. Il existe toute une liste de métiers visés. Dans cette volonté politique, on veut faire venir des capitaux dans le pays pour lutter contre la crise économique et sortir des difficultés. Donc, 2009 : attirer la matière grise. Cela a eu un succès : une explosion de personnes est venue s'installer avec le statut de résident non habituel au Portugal. Les modalités sont les suivantes : pour les retraités, c'est une imposition à taux zéro. Pour les actifs, c'est un taux forfaitaire de 20 %. Donc il y a une explosion de personnes qui sont venues s'établir au Portugal avec ce statut de résident non habituel. On est passé en 2009 à 25 000 à 80 000 en 2015. Le problème est que les autorités portugaises ont confirmé que le préjudice fiscal, qui était assez limité, environ 200 millions d'euros au départ, est passé très rapidement à 1 milliard d'euros, puis 1,5 milliard d'euros. Cela n'a pas eu l'effet escompté. Il s'agit de grosses fortunes, immobilières en particulier, avec des conséquences directes de gentrification des villes, de spéculation immobilière, de rachat d'immeubles entiers, voire de rues entières et une éviction des classes moyennes portugaises ainsi que, cela a été dit par la députée des Portugais de l'étranger, une montée de l'extrême droite.

Ce statut de résident non habituel est d'une durée de 10 ans. Il peut être demandé jusqu'à la fin mars 2025. Ce qui est intéressant également est que le simple fait de faire une démarche, de demander un renseignement sur

l'immobilier est réputé constituer le début de cette procédure. Si vous envoyez un fax, ça vaut ouverture de la procédure, ce qui allonge d'autant plus la durée pendant laquelle le dispositif s'appliquera. Là où c'est problématique, c'est que les retraités français de la Fonction publique sont exclus. Les retraités portugais sont exclus également de ce dispositif.

Comme vous le savez, la situation politique au Portugal est mouvante et en évolution. Probablement que ce dispositif disparaîtra. À partir du 1^{er} avril 2025, la résidence inhabituelle sera supprimée, mais avec un abattement extrêmement fort, c'est-à-dire pour les salaires allant jusqu'à 250 000 euros annuels, un abattement de 50 %. À suivre, puisque d'un point de vue politique, la situation politique est extrêmement mouvante. Il y a eu deux dissolutions ; une troisième serait en préparation, nous a dit la députée des Français de l'étranger.

Pour le reste, je vous renvoie au rapport, qui sera plus détaillé. Merci.

Monsieur Renaud LE BERRE, Président de la Commission des finances, du budget et de la fiscalité

Merci beaucoup.

Monsieur Benoît MAYRAND, Vice-président de la Commission des finances, du budget et de la fiscalité

Juste ajouter un mot pour compléter les propos de ma chère collègue. C'est problématique, parce qu'il y a beaucoup de Français de l'étranger au Portugal. Cela crée un déséquilibre. Le statut très favorable développé au Portugal (exonération d'impôt pendant 10 ans...) prendra sans doute fin. On va avoir certainement beaucoup de sollicitations de Français qui reviennent ou qui vont avoir des soucis d'imposition. Le statut va changer.

Monsieur Renaud LE BERRE, Président de la Commission des finances, du budget et de la fiscalité

Pour compléter, le taux d'imposition est déjà passé de 0 % à 10 %.

Passons aux résolutions sur les conventions fiscales, premièrement sur la convention franco-thaïlandaise, après nous verrons la résolution sur le Sahel.

Madame Cécilia GONDARD, conseillère élue des Français de l'étranger pour la circonscription du Benelux

Merci beaucoup. Nous passerons directement aux demandes.

Madame Radya RAHAL, conseillère élue des Français de l'étranger pour la circonscription d'Afrique du Nord

Chers collègues, c'est normalement une motion, et non une résolution.

Madame Cécilia GONDARD, conseillère élue des Français de l'étranger pour la circonscription du Benelux

Oui, c'est normalement une motion parce que cela concerne un seul pays.

Madame Radya RAHAL, conseillère élue des Français de l'étranger pour la circonscription d'Afrique du Nord

Tout à fait.

Monsieur Ramzi SFEIR, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Est-il possible de modifier simplement le titre ?

Madame Cécilia GONDARD, conseillère élue des Français de l'étranger pour la circonscription du Benelux

Très bien. Sur cette question, nous avons auditionné Claude BAUCHET, conseiller des Français de l'étranger, et avons eu le plaisir d'échanger avec l'administration qui nous a confirmé qu'elle s'était saisie du sujet, ce qui est une très bonne nouvelle.

La Commission des finances demande que les autorités françaises et thaïlandaises s'accordent, dans le cadre d'un accord amiable, sur une interprétation commune de la convention fiscale, afin d'éviter toute double imposition des résidents français en Thaïlande qui s'acquittent déjà de l'impôt en France.

Nous demandons que toute issue, favorable ou défavorable, au processus de clarification, fasse l'objet d'une publicité auprès des Français de Thaïlande, notamment à travers une communication électronique et par tous les moyens.

S'il se confirme que les résidents français sont bien imposables en Thaïlande, nous demandons que les modalités d'imposition, notamment dans la fourniture des justificatifs et les conséquences sur les visas, mais également sur les mécanismes d'élimination de la double imposition, soient prises en compte.

Elle a été adoptée à l'unanimité en commission.

Monsieur Ramzi SFEIR, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Y a-t-il des questions ? Radya RAHAL, puis Franck BARTHELEMY.

Madame Radya RAHAL, conseillère élue des Français de l'étranger pour la circonscription d'Afrique du Nord

Merci, Monsieur le Président. Vous évoquez un accord amiable, mais il n'y a pas d'accord amiable sur une convention fiscale.

Madame Cécilia GONDARD, conseillère élue des Français de l'étranger pour la circonscription du Benelux

Les conventions fiscales sont des traités. Ensuite, il existe souvent une interprétation différente par les deux pays. Il y a alors un dialogue entre les deux administrations, qui fait l'objet d'un accord amiable. La doctrine fiscale peut se retrouver sur Internet et fait état d'accord amiable. Le terme est utilisé au BOFIP, dans la doctrine fiscale, que nous avons donc repris. On voit des accords amiables signés par les chefs de deux administrations. C'est pourquoi nous avons repris ce terme.

Monsieur Franck BARTHELEMY, conseiller élu des Français de l'étranger pour la circonscription d'Asie et d'Océanie

Merci. C'est juste un point de forme. Je ne suis pas sûr qu'on puisse voter une résolution qui devrait être une motion. Ça devrait être juste un point d'information pour notre assemblée.

Monsieur Ramzi SFEIR, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

C'est un très bon point. La Commission souhaite-t-elle maintenir la motion ? Monsieur Florian BOHEME.

Monsieur Florian BOHÊME, conseiller élu des Français de l'étranger pour la circonscription d'Asie et d'Océanie

Le sujet exposé ne concerne pas que la Thaïlande, en fait. Aujourd'hui, la résolution a été écrite de cette manière. Toutefois, dans les faits, il suffit de citer un certain nombre d'autres pays qui sont exactement concernés par les mêmes problématiques pour que cela redevienne une résolution. Nous venons juste de démarrer les négociations, mais la convention fiscale avec le Vietnam existe aussi, un peu plus tard que la Thaïlande. Le Cambodge arrive après. Et d'autres pays dans le monde se trouvent à peu près dans les mêmes problématiques.

Madame Radya RAHAL, conseillère élue des Français de l'étranger pour la circonscription d'Afrique du Nord

Est-ce qu'il y a un sens à inviter les autres pays qui ne connaissent pas les mêmes problèmes que la Thaïlande ? Ainsi, il faut avoir la même problématique au Vietnam et au Cambodge, sinon on ne peut pas le mettre en résolution.

Madame Daphna POZNANSKI, conseillère élue des Français de l'étranger pour la circonscription d'Israël et des Territoires palestiniens

Merci, Monsieur le Président. Effectivement, comme nous ne connaissons pas les attitudes des autres pays. En ce cas, repoussons cette résolution à octobre en vérifiant les autres pays.

Monsieur Ramzi SFEIR, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Je propose deux solutions, celle proposée par Madame POZNANSKI, ou encore, de voter à la fin de journée et savoir ce que la Commission des finances souhaite faire avec cette motion.

Monsieur Renaud LE BERRE, Président de la Commission des finances, du budget et de la fiscalité

Pour l'instant, nous la retirons. Cependant, c'est dommage pour une erreur de forme, parce qu'il y a quand même urgence.

Madame Cécilia GONDARD, conseillère élue des Français de l'étranger pour la circonscription du Benelux

Je reprends à mon tour les propos de Renaud.

Monsieur Ramzi SFEIR, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

C'est la raison pour laquelle je vous propose d'en discuter entre vous en commission, à huis clos, puis de revenir avec une résolution que nous mettrons au vote.

Monsieur Olivier PITON, conseiller élu des Français de l'étranger pour la circonscription des États-Unis d'Amérique

Monsieur le Président, en fait dans notre règlement intérieur, et en particulier dans le verbatim daté du 14 mars 2022 – je pense qu'il est tout à fait valable –, dans la partie motion, je résume : une motion peut émaner d'une commission. À partir de ce moment-là, il est tout à fait possible de la voter au sein de la Commission. C'est inscrit dans le verbatim.

Monsieur Ramzi SFEIR, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Je préfère m'en tenir à la décision initiale, et donc de laisser à la Commission la chance de revenir sur cette résolution.

Passons au dossier suivant.

Monsieur Renaud LE BERRE, Président de la Commission des finances, du budget et de la fiscalité

La prochaine résolution concerne trois pays. Je t'en prie, Annie.

Madame Annie RÉA, conseillère élue des Français de l'étranger pour la circonscription d'Europe du Sud

Merci, Monsieur le Président. Avant de présenter la résolution sur les pays du Sahel (le Niger, le Mali et le Burkina Faso), effectuons simplement un bref point d'étape concernant les problématiques liées aux difficultés d'interprétation de la convention fiscale bilatérale avec l'Italie. Je souhaite remercier l'administration, notamment Monsieur TRANNOY, parce que le sujet est en train d'avancer. La Commission des finances avait présenté une résolution lors de la dernière session. Le sujet avance et nous avons bon espoir. Nous vous informerons à ce sujet lors de la prochaine session.

Je reviens à la problématique du Sahel. Pour le Burkina Faso, elle remonte au mois d'août 2023 ; pour le Niger et le Mali, elle remonte au mois de décembre 2023. Ces trois pays ont dénoncé la convention fiscale avec la France, en annonçant des mesures fiscales drastiques, qui vont peser sur nos ressortissants français dans ces pays.

Nous présentons aujourd'hui une résolution pour alerter trois autorités à travers nos trois demandes.

La première s'adresse à l'AEFE, parce qu'effectivement tous les enseignants sont concernés par ces mesures drastiques, et les conséquences fiscales seront extrêmement importantes.

La Commission demande que l'AEFE prenne en compte la nouvelle situation fiscale de ses personnels enseignants créée par la dénonciation unilatérale de ces conventions.

La deuxième demande s'adresse aux autorités diplomatiques. Nous demandons que les autorités diplomatiques prennent des initiatives pour protéger nos ressortissants.

La troisième s'adresse aux autorités fiscales. Nous demandons que les autorités fiscales fassent preuve de la plus grande indulgence envers ces ressortissants.

Monsieur Ramzi SFEIR, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci, Madame RÉA. Y a-t-il des questions au sujet de cette résolution ?

Je ne vois pas de main levée.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

La résolution est adoptée à l'unanimité (comme en Commission).

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Renaud LE BERRE, Président de la Commission des finances, du budget et de la fiscalité

Passons au point 6, sur le droit au compte et avancées législatives. Richard ORTOLI.

Monsieur Richard ORTOLI, conseiller élu des Français de l'étranger pour la circonscription des États-Unis d'Amérique

Chers collègues, nous avons donc auditionné deux personnes de la Banque de France, Monsieur Mark BEGUERY, directeur des particuliers de la Banque de France et Madame Hélène TANGUY, future directrice des particuliers de la Banque de France. Elle prend même ses fonctions aujourd'hui.

Vous savez les problèmes liés à la fermeture des comptes des personnes, en général. Cette loi a été faite pour les personnes surendettées, ce qui n'est pas nécessairement le cas, et pas souvent le cas des Français de l'étranger. Le dispositif légal n'est pas tout à fait adapté aux Français de l'étranger.

La banque a toute liberté contractuelle de fermer un compte sans motif, sans raison. De ce fait, la banque envoie une lettre ou un courriel, qui n'arrive pas. L'intéressé a changé d'adresse ou il se trouve dans un pays où la Poste ne fonctionne pas. La personne découvre alors par la suite que le compte est fermé ; il ne peut plus rien faire. Or, il existe néanmoins un mécanisme, le droit au compte, qui permet de saisir la Banque de France pour qu'elle intervienne. Nous avons devant nous le directeur des particuliers de la Banque de France, et nous avons été très surpris de découvrir que la Banque de France n'a pas de compte pour les particuliers. Une anomalie qui démontre parfois l'incohérence de l'administration. La Banque de France impose l'ouverture d'un compte aux personnes qui n'en ont plus. Très souvent, les banques françaises vont fermer les comptes des Français de l'étranger pour diverses raisons, notamment les exigences de la loi FATCA. C'est assez lourd, sur le plan administratif, pour ces banques de maintenir ces comptes, en termes de *reporting*. Très souvent, même quand on fait une demande d'ouverture au travers de Banque de France, la banque peut refuser dans le cas d'une personne d'un pays à risque, douteux, ou parce qu'elle préfère subir une amende en France plutôt que de subir les conséquences d'un compte pour une personne par exemple en lien avec des pays qui sont sous sanction, comme les Américains avec l'Iran ou la Russie.

En espérant que cela fonctionne, la Banque de France impose l'ouverture d'un compte à une banque, qui est choisie par l'intéressé, mais en fonction des parts de marchés en fait. Il s'agit d'un compte basique : un compte chèques, une carte de débit. Au bout d'un an, l'intéressé peut demander que la banque étende les différents services.

Merci beaucoup.

Applaudissements dans la salle.

Madame Saliha OUAMMAR, conseillère élue des Français de l'étranger pour la circonscription d'Allemagne, d'Autriche, de Slovaquie, de Slovénie et de Suisse

Merci, Monsieur le Président. Je réagis quand même sur un mot. Effectivement, la Banque de France n'offre plus de compte aux particuliers, mais ce n'est pas une incohérence de l'administration, cela est dû à certaines règles. J'ai beaucoup apprécié l'approche des représentants de la Banque de France qu'ils ont du service public. Il s'agit bien d'une banque à 100 % service public. Ils nous ont donné un dépliant où figure toute une série de services qu'ils continuent à fournir aux citoyens : un numéro de téléphone, il ne faut pas hésiter à les appeler pour débayer certaines situations. Ils sont extrêmement au service. Je propose de diffuser l'information quant au numéro de téléphone. Ce qui m'a aussi plu, c'est ce qui est fait par la Banque de France en matière de surendettement. C'est extrêmement protecteur. C'est quelque chose que nous n'avons pas dans nos pays. Merci.

Monsieur Richard ORTOLI, conseiller élu des Français de l'étranger pour la circonscription des États-Unis d'Amérique

Pour vous donner un peu le contexte, en 2023, il y a eu 30 271 demandes, dont 1 451 des Français de l'étranger. Apparemment, c'est en décroissance, puisqu'en 2021, il y en avait 44 287.

Monsieur Renaud LE BERRE, Président de la Commission des finances, du budget et de la fiscalité

Il n'y a pas de résolution sur ce point.

Monsieur Ramzi SFEIR, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Madame RAHAL.

Madame Radya RAHAL, conseillère élue des Français de l'étranger pour la circonscription d'Afrique du Nord

Merci, Monsieur le Président. Je souhaitais savoir si vous aviez porté à la connaissance de la Banque de France que, le plus souvent, lorsqu'on ferme le compte des Français de l'étranger ce n'est pas parce qu'ils remplissaient des critères de surendettement, mais plus parce qu'ils étaient sur une liste noire de pays non GAFI. En fait, le problème est là. Des Français perçoivent leur retraite d'un organisme français, et soudainement, on leur ferme leur compte en banque, et ça, c'est inacceptable.

Monsieur Richard ORTOLI, conseiller élu des Français de l'étranger pour la circonscription des États-Unis d'Amérique

C'est ce que nous avons constaté.

Monsieur Ramzi SFEIR, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

D'autres interventions. Non.

Monsieur Renaud LE BERRE, Président de la Commission des finances, du budget et de la fiscalité

Nous passons donc au point 7, le dernier point. Il n'y a pas de résolution.

Aux sujets du budget de l'AFE et du calcul de l'IPPA, nous avons auditionné Madame Pauline CARMONA, Directrice des Français à l'étranger et de l'administration consulaire au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et Diane ROESER, Secrétaire générale de l'AF.

Je demande d'abord à ma collègue de présenter le budget de l'AFE.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS, conseillère élue des Français de l'étranger pour la circonscription d'Allemagne, d'Autriche, de Slovaquie, de Slovénie et de Suisse

Merci, Monsieur le Président. Vous disposerez aussi d'un contenu avec des chiffres plus précis. Cela concerne le budget 2023 et les prévisions 2024. Vous trouverez les textes de loi qui encadrent ce budget dans le rapport.

En ce qui concerne 2023, le budget global était de 2,204 millions d'euros, les indemnités CAF des conseillers de l'AFE étaient de 227 156 euros et les indemnités CFDE de 1,740 million d'euros. Pour le fonctionnement de l'AFE, le budget était de 175 940 euros. 98 % des crédits ont été consommés ; la réserve de précaution en 2023 se montait à 5 %. La 39^e session de l'AFE a coûté plus cher que la 38^e (70 962 euros contre 61 028 euros), à cause de la journée au CESE et du prix du développement durable. En 2023, des reliquats ont permis de subventionner des OLES d'Israël, à la suite des événements que vous connaissez tous.

Pour 2024, le budget global est à la hausse de 9,11 %, et se monte à 2,404 millions d'euros, en raison de la hausse des indemnités CAF. Vous trouverez les chiffres dans le rapport, puisque ces indemnités ont été revalorisées. Il y aura donc plus de frais d'indemnités journalières, mais moins de frais informatiques, et un budget sera à disposition pour la formation des élus. Les formations sont destinées à tous les conseillers, pas seulement les conseillers AFE, et dispensées via l'IFAC, le centre de formation du MEAE, avec accès à la plateforme en ligne du MEAE, Diplomatica, courant 2024 : l'autoformation aux questions consulaires, l'autoformation sur des sujets variés (déontologie, égalité femmes-hommes, etc.), les webinaires par exemple sur des questions de politiques publiques.

Le décret du 21 février 2024 a fortement inquiété les élus que nous sommes : 11,5 millions d'euros de crédits sur le programme 151 ont été annulés, 8 millions d'euros sur les rémunérations au titre 2 et 3,5 millions d'euros sur le fonctionnement, hors titre 2. Ce dernier montant sera déduit de la réserve de précaution et ne se récupérera pas. Au départ, la réserve se montait à 9,1 millions d'euros ; il n'en restera donc que 5,6 millions d'euros.

La baisse des crédits de rémunération à hauteur de 8 millions d'euros ne remet pas, *a priori*, en cause le schéma d'emplois prévus. Il y aura bien la création de 20 ETPT, tous déployés dans le réseau, car celui-ci avait sérieusement été réduit dans les 20 dernières années, et un redéploiement des 10 ETPT qui viennent des fermetures de postes au Sahel. La dotation en rémunération avait été surévaluée, en prenant une certaine marge, ce qui permettra de contribuer à compenser ce manque. De même, la conjoncture en termes de charges/prix aidera. Nous n'avons pas eu plus de précisions sur ce montant, tout de même conséquent à compenser ; on parle de 8 millions d'euros.

En cas de tension dans un poste consulaire à l'étranger, que peut-on faire ? On peut faire appel au pôle de missionnaires permanents de renfort, ou bien à des agents de renfort occasionnels – ce sont des missionnaires occasionnels, ou encore à des vacataires (là, il faut bien entendu faire attention au budget).

Des discussions se sont engagées sur les points suivants : premièrement, le calcul de l'IPPA, qui est en baisse, ce qui interroge, alors que nous sommes en pleine inflation.

On nous a indiqué que l'indice Mercer a été calculé de façon différente des années précédentes : changement de la définition du panier et dépenses courantes au gaz différenciées selon les pays. À noter que le ministère tient compte de l'indice Mercer, mais effectue ensuite son propre calcul, avec 70 % pour le coût de la vie et 30 % pour le coût de l'hébergement. Nous avons pu avoir plus de précisions, car le contrat passé avec Mercer n'autoriserait pas la communication de ces données. Mais ce calcul ne tient pas compte de la localisation à l'intérieur d'un pays (capitale ou province, contrairement à l'ISVL, qui est adapté plus exactement au coût de la vie à l'intérieur d'un pays donné).

Le deuxième point : il a été proposé d'utiliser des crédits non consommés du programme 151, par exemple les crédits d'un recours éventuel pour les législatives partielles qui ne seront pas utilisés puisqu'il n'y a pas eu de recours, et les crédits STAFE non utilisés. Nous suggérons qu'ils aillent abonder les aides sociales dont le budget a reculé de 1 %. Or, on nous a répondu que la fongibilité est, en général, étudiée en fin de gestion vers l'automne rendant ce fléchage impossible actuellement parce que l'administration se réserve de dégager des fonds en cas de situation urgente à compenser immédiatement, comme avec les OLES d'Israël l'année dernière.

En conclusion, les crédits alloués au MEAE ne représentent que 0,9 % du budget de l'État. Le MEAE est un tout petit ministère. Pourtant, la situation financière globale de la France conduit à faire aussi des économies sur ce petit budget, qui est déjà extrêmement contraint. C'est très compliqué pour nous.

Monsieur Renaud LE BERRE, Président de la Commission des finances, du budget et de la fiscalité

Merci beaucoup, Nadine. Passons à notre dernière résolution, sur l'indice Mercer.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS, conseillère élue des Français de l'étranger pour la circonscription d'Allemagne, d'Autriche, de Slovaquie, de Slovénie et de Suisse

Vu les instructions du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères relatives aux aides sociales à l'étranger, Le Considérant s'affiche,

Nous avons demandé :

Pour les élus, une plus grande transparence de ce mode de calcul qui impacte fortement les bourses scolaires ;

Et qu'en cas de baisse forte, un plafonnement permette de limiter les effets négatifs (+ de 2 points) ou de les lisser sur deux années ;

La communication du tableau annuel des IPPA pour les postes.

Monsieur Renaud LE BERRE, Président de la Commission des finances, du budget et de la fiscalité

Cette résolution a été votée à l'unanimité de notre commission.

Monsieur Ramzi SFEIR, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Avez-vous des questions ?

Madame Radya RAHAL, conseillère élue des Français de l'étranger pour la circonscription d'Afrique du Nord

Je vous remercie, Monsieur le Président. Ce qui me gêne est qu'on ne puisse pas donner la construction de cet indice Mercer. Ce n'est pas acceptable ; nous devons l'avoir. S'il y a un texte, qu'on nous le montre. Ce n'est pas sur un accord que l'AEFE et que l'Institut décident que cet indice ne pourra pas être donné. Je suis complètement d'accord avec vous.

Monsieur Renaud LE BERRE, Président de la Commission des finances, du budget et de la fiscalité

Merci. On nous dit que le panier, le calcul est confidentiel. Il y a des comparaisons mondiales qu'on trouve un peu partout et il n'y a aucune logique.

Monsieur Thierry MASSON, conseiller élu des Français de l'étranger pour la circonscription du Benelux

Pour suivre dans ce qui a été répondu à la suite de questions orales précédemment posées, les réponses données révèlent qu'il y a un contrat commercial entre le ministère et *Mercer consulting* et qu'une des clauses de ce contrat dit que ces données sont confidentielles. Je ne sais pas s'il y a une possibilité dans le cadre de la renégociation du contrat de faire sauter la clause de confidentialité pour que nous puissions bénéficier de ces informations.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS, conseillère élue des Français de l'étranger pour la circonscription d'Allemagne, d'Autriche, de Slovaquie, de Slovénie et de Suisse

L'indice Mercer a changé, de façon incompréhensible pour certains pays. Ce qu'on pourrait avoir, ce n'est pas une interdiction de communiquer, mais comment, pour chaque pays, était l'indice Mercer avant et ce qu'il est aujourd'hui. Ensuite, avoir l'indice Mercer seul ne nous suffira pas, puisqu'après une correction est faite par le MEAE. Nous souhaitons disposer de détails plus précis qui nous permettent de comprendre certains résultats qui sont incompréhensibles au regard du coût de la vie dans le pays en question.

Monsieur Ramzi SFEIR, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci beaucoup. Nous passons au vote.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Laurent RIGAUD, conseiller élu des Français de l'étranger pour la circonscription d'Asie centrale et du Moyen-Orient

Je suis désolé, j'ai raté le passage entre le point 6 et le point 7. Sur la fermeture des comptes, non seulement c'est souvent injuste, mais il y a des situations au Liban ou aux Émirats où des gens ont des crédits immobiliers.

En fermant le compte bancaire, on leur met en impayé leur crédit immobilier, ce qui les met dans des situations catastrophiques.

Monsieur Renaud LE BERRE, Président de la Commission des finances, du budget et de la fiscalité

Peut-être une réponse partielle à travers nous, les élus, qui avons des contacts directs avec la Banque de France, ce qui peut aider. N'hésitez pas à contacter la Commission des finances.

Monsieur Laurent RIGAUD, conseiller élu des Français de l'étranger pour la circonscription d'Asie centrale et du Moyen-Orient

J'invite ceux qui ont des relations dans leur région à aller voir leur banque régionale. J'ai pu faire rouvrir un compte à quelqu'un avec une petite banque régionale qui a accepté parce qu'il était originaire de la région.

Monsieur Ramzi SFEIR, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci beaucoup. Après vérification du règlement intérieur, nous allons pouvoir afficher la motion qui a été présentée tout à l'heure par la Commission. Dans la poursuite de notre séance, en tant que Président de séance, nous pourrons la voter parce que j'accepte de la publier.

Applaudissements dans la salle.

La séance est suspendue pour une pause méridienne à 13 heures 12 et reprend à 14 heures 36.

VENDREDI 22 MARS 2024 – APRÈS-MIDI

MADAME PAULINE CARMONA, DIRECTRICE DES FRANÇAIS À L'ÉTRANGER ET DE L'ADMINISTRATION CONSULAIRE – INTERVENTION SUIVIE DES QUESTIONS ORALES ET AU GOUVERNEMENT

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Chers collègues, je vous invite à regagner vos places.

Nous reprenons nos travaux. Nous poursuivons avec notre Directrice Pauline CARMONA.

Avant cela, j'ai quelques informations à partager avec vous. Je vous signale que le groupe Solidaires et Indépendants compte deux nouveaux membres, Nadine FOUQUES-WEISS et Ghassan AYOUB.

Aussi, je viens d'ouvrir mon courrier et vous confirme le mandat de Jean-Baka DOMELEVO-ENTFELLNER à l'ARCOM, qui débute le 20 mars – il y a deux jours. Félicitations.

Sans plus attendre, je laisse la parole à Pauline CARMONA.

Madame Pauline CARMONA, Directrice des Français de l'étranger et de l'administration consulaire

Madame la Présidente, chère Hélène, Messieurs les Vice-présidents, chers Ramzi et Alexandre, Mesdames et Messieurs les conseillers de l'AFE, à notre équipe de la DFAE, je remercie d'être là, bonjour à tous et je vous prie par avance d'excuser ma voix qui est un peu défaillante.

Je suis ravie et honorée d'intervenir devant vous par cette dernière journée de la 40^e session plénière de l'Assemblée des Français de l'étranger.

J'ai pu, une nouvelle fois, mesurer à quel point cette assemblée avait à cœur de jouer pleinement son rôle de relais entre l'administration et ses élus, à travers ces sessions qui nous donnent l'occasion, deux fois par an, de prendre le temps d'échanger sur l'ensemble des sujets qui touchent à la vie quotidienne de nos compatriotes de l'étranger. À travers vous, je souhaite aussi saluer l'ensemble des conseillères et conseillers des Français sur le terrain, dont j'ai pu mesurer l'implication et le dévouement à l'occasion de mes premiers déplacements : au Brésil, en Allemagne, en Chine, au Canada, au Maroc, en Algérie, ou récemment à Madagascar, ainsi que mon adjoint, Raphaël TRANNOY, lors des réunions et des échanges qu'il a pu avoir également lors de ses déplacements.

J'ai été à nouveau très impressionnée cette semaine par la qualité des débats, par votre expertise et par votre capacité à formuler des propositions constructives. J'espère sincèrement que cette session a répondu à vos attentes ; je suis encore naturellement à votre écoute pour continuer à améliorer la prochaine.

Je commencerai mes propos avec des informations concernant l'activité consulaire en 2023. S'agissant des titres d'identité et de voyages, ça a été une année record, puisque pour la première fois, nos postes ont eu à traiter plus d'un demi-million de demandes, soit une progression de 35 % en trois ans.

L'activité a également été intense en matière d'état civil et de visas. S'agissant d'état civil, nous avons également battu un record en 2023, avec plus de 100 000 actes transcrits et 2,3 millions de copies et d'extraits d'actes délivrés de manière dématérialisée. Plus de 170 000 mentions apposées et plus de 60 000 livrets de famille établis ou complétés. S'agissant des visas, les demandes ont continué à croître, poursuivant le rattrapage post-covid, ils sont passés d'un peu moins de 2 millions en 2022 à plus de 3 millions en 2023.

Cette forte augmentation de l'activité sur l'ensemble des secteurs consulaires entraîne parfois dans certains postes, on le sait, un allongement des délais de prise de rendez-vous. On sait que vous, les élus, nous signalez cette augmentation des délais. Ces situations existent. Heureusement, elles ne concernent pas le monde entier, mais un nombre limité de postes, souvent situés dans des villes à très forte communauté française. Nous prenons évidemment des mesures pour aider les postes à faire face à cette hausse d'activité. Je rappelle que 30 ETP seront créés dans le réseau consulaire en 2024. Aucune création ne sera faite en administration centrale. La totalité des créations est concentrée sur les réseaux. Lorsque nous sommes en capacité de le faire, nous nous efforçons de déployer des agents de renfort, qu'il s'agisse du pôle de renfort de la DRH ou du nouveau centre de soutien spécialisé consulaire mis en place l'an dernier et qui permet de projeter des renforts consulaires spécialisés plus rapidement lorsqu'un poste fait face à un pic d'activité. Le Centre de soutien consulaire, composé aujourd'hui d'une trentaine d'agents dont cinq agents permanents, créé sur le programme 151 et 27 missionnaires de renfort ponctuel qui sont mobilisables à tout moment, si les nécessités de leur service le permettent. Ce centre a vocation à poursuivre son développement.

Concrètement, en 2023, ce sont plus de 200 mois de missions qui ont été déployés pour soutenir les activités consulaires dans les postes. L'effort continue à être mis également sur la qualité et l'adaptation du service, par plusieurs moyens. Tout d'abord, par le déploiement de stations mobiles permettant le recueil des demandes de passeports et de CNI et des données biométriques des usagers, à l'occasion des tournées consulaires. Ces dispositifs mobiles déployés depuis 2015 sont aujourd'hui au nombre de 130 dans une centaine de postes afin de servir nos compatriotes de l'étranger qui résident dans les zones éloignées des consulats ou des agences consulaires. Deuxième modalité, l'envoi postal sécurisé de passeports, qui permet aux Français de se faire adresser, à leur domicile, à leurs frais, leur nouveau passeport, sans avoir besoin de se déplacer une seconde fois au consulat. Ce

service est encadré par des conditions très strictes, telles que la disponibilité locale d'enveloppe préaffranchie, l'existence d'un transporteur fiable. Il est aujourd'hui proposé dans 34 pays et encore trop inégalement utilisé selon les pays. Troisième modalité d'adaptation, un sujet qui est soulevé régulièrement, nous souhaitons remédier à la situation réglementaire, qui aujourd'hui empêche des chefs de postes de PPD et PCI de remettre les titres d'identité et de voyage, alors que les consuls honoraires, qui eux, ne sont pas fonctionnaires, peuvent le faire. Nous travaillons avec le ministère de l'Intérieur à la modification des décrets correspondants. C'est en cours. Je termine enfin en soulignant une avancée majeure acquise dans le cadre de l'expérimentation passeport, qui est le télépaiement des timbres fiscaux à l'étranger. Cette modalité est d'ores et déjà en place pour le renouvellement du passeport sans comparution. La généralisation, à terme, du prépaiement en ligne des démarches permettra, nous en sommes convaincus, de lutter efficacement contre les rendez-vous non honorés, qui dans certains postes, atteignent des niveaux très élevés – jusqu'à 20 % - et sont un facteur de désorganisation. La mise en œuvre de cette généralisation constitue un chantier lourd, à la fois du point de vue réglementaire et du point de vue technique, avec des implications très importantes pour la DGFIP. Ce sera l'objet des travaux que nous mènerons dans les prochains mois avec cette dernière.

J'en viens maintenant aux chantiers de modernisation menés par la DFAE, qui sont au cœur de l'agenda consulaire et de transformation de ce ministère. Le ministre délégué en a parlé lundi dans son propos d'ouverture. Je souhaitais revenir sur l'état d'avancement des projets qui nous mobilisent aujourd'hui le plus, à savoir les trois projets phares pilotés par la DFAE, dans le cadre du chantier prioritaire du gouvernement, améliorer les services rendus aux Français de l'étranger, chantier dont la DFAE assume la responsabilité et rend compte au Secrétaire général de l'Élysée régulièrement, tous les six mois. Le premier qui touche à l'état civil vise à dématérialiser les actes d'état civil qui rentrent dans le périmètre du MEAE. Il s'agit du projet RECE (registre d'état civil électronique), que vous a présenté lundi Gaëlle LE PAPE, Sous-directrice de l'état civil et de la nationalité. Ce projet a été lancé au début de l'année 2020 ; il est conduit dans le cadre d'une expérimentation qui doit être prolongée dans le courant de cette année. La première étape consistait à permettre la délivrance par voie électronique des copies et extraits d'acte d'état civil. Elle a été réalisée dès mars 2021. Depuis cette date, ce sont plus de 2,5 millions de copies intégrales et extraits d'acte qui ont non seulement été délivrés de façon complètement dématérialisée, mais aussi dans des délais très courts. Comme la Sous-directrice vous l'indiquait lundi, les délais de délivrance, qui étaient auparavant de deux à quatre semaines à l'étranger suivant les pays, sont à présent de trois jours. Le taux d'adhésion des usagers à cette procédure dématérialisée est de 95 %. C'est un vrai succès pour nos compatriotes à l'étranger, qui bénéficient d'un service plus fiable et plus rapide, mais aussi pour l'administration. Une seconde étape consiste à dématérialiser la totalité des actes consignés dans les registres d'état civil du MEAE. Elle a débuté en janvier 2024 avec la création des premiers actes d'état civil entièrement numérisés, de la signature à l'archivage. À l'étranger, l'ouverture d'un nouveau service de déclarations d'événements d'état civil, prévu dans le courant de l'année 2025, permettra aux Français de l'étranger de demander une transcription d'acte sans avoir à se déplacer au consulat. Comme Gaëlle LE PAPE vous l'a indiqué, un téléservice sera mis en place dans le courant de l'année pour permettre à chacun de suivre, dans son espace personnel, l'avancement de son dossier.

Le deuxième grand chantier concerne le service France Consulaire. Plus de deux ans après son lancement, ce centre de contact fait l'unanimité. Il y avait donc un vrai besoin, comme le prouvent les taux de satisfaction globale auprès des usagers, qui sont toujours supérieurs à 90 %. En février, c'était 91 %. Les taux de décrochés sont régulièrement supérieurs à 95 % : 98 % au mois de février, en dépit du nombre toujours plus important d'appels reçus ; pour le seul mois de février, 27 948 appels, soit une moyenne de 1 331 appels par jour. France Consulaire couvre aujourd'hui près de la moitié des Français inscrits au registre. Ces chiffres parlent d'eux-mêmes et valident la pertinence de ce relais de réponse centralisé en français. Comme vous l'a indiqué le ministre délégué en début de semaine, les derniers pays d'Europe seront couverts dans les prochains jours : Kosovo, Albanie, Monténégro, Serbie. À partir du mois d'avril jusqu'au mois de décembre, l'ensemble des pays d'Afrique et du Moyen-Orient seront couverts. Enfin, nous couvrirons le reste du monde en vue d'une couverture mondiale d'ici fin 2025, ce qui supposera d'élargir les horaires sur une plage de 7 heures à 23 heures, du lundi au vendredi. Le service – pour ceux qui souhaiteraient le visiter – déménagera progressivement de La Courneuve à Nantes, à compter du mois de septembre 2024 (déménagement qui s'achèvera en septembre 2025) pour renforcer les synergies avec les autres services de la DFAE, mais aussi les autres services du ministère, notamment l'IFAC, centre de formation aux affaires administratives et consulaires.

Le troisième chantier concerne l'expérimentation du renouvellement à distance des passeports, qui a débuté au Canada et au Portugal le 1^{er} mars ; il durera un an. Les premières semaines de l'expérimentation se sont déroulées dans des conditions très encourageantes. Au 18 mars, les six postes qui y participent, Lisbonne, Montréal, Moncton, Vancouver, Québec et Toronto avaient reçu un total de 154 demandes de passeports, ce qui correspond à une moyenne de dix nouvelles demandes par jour. 65 % de ces demandes ont été reçues par le seul poste de Montréal, ce qui représente une charge de travail très importante pour ce poste. En effet, l'instruction des demandes de renouvellement à distance représente deux à trois fois le temps nécessaire à un renouvellement de passeport selon la procédure de droit commun. Nous suivons donc de près la situation de Montréal pour éviter un

engorgement des demandes. Il est encore trop tôt pour pouvoir tirer un bilan de cette expérimentation, mais les premiers retours des usagers sont très encourageants. Ceux de nos compatriotes qui ont eu recours à cette nouvelle procédure se montrent dans l'ensemble satisfaits, en dépit d'ajustements nécessaires pour rendre le parcours plus fluide. Sachez en tout cas que les équipes, comme les usagers qui se sont portés volontaires, sont toutes pleinement mobilisées pour résorber les difficultés identifiées et pour permettre la pérennisation de ce projet stratégique.

Je ne voudrais pas évoquer le sujet de la modernisation sans mentionner l'identité numérique et son vecteur, l'application France identité. En effet, depuis l'annonce le 14 février par le ministère de l'Intérieur de la généralisation de l'application France identité, le MEAE est pleinement mobilisé pour permettre le déploiement de France identité aux Français de l'étranger via la nouvelle carte nationale d'identité électronique. La généralisation de l'application France identité garantira en effet une identité numérique régaliennne de niveau élevé et ouvrira de nouvelles possibilités aux Français de l'étranger dans la gestion en ligne de leur démarche : extension de l'expérimentation passeports, c'est une condition qui a été fixée par la CNIL, dématérialisation du permis de conduire, procuration de vote, notamment. Pour le moment, la certification du compte France identité n'est pas encore possible pour les Français de l'étranger disposant de la nouvelle CNIE. En effet, à ce stade, l'accès à l'identité numérique via l'application France identité ne peut s'obtenir qu'en France métropolitaine dans le cadre d'une phase expérimentale qui n'est menée que dans trois départements, et au sein de ceux-ci, uniquement dans les mairies qui sont volontaires. Aujourd'hui, le projet n'est pas généralisé en France métropolitaine. Des discussions sont en cours avec le ministère de l'Intérieur, ainsi qu'avec l'ANTS pour préciser les calendriers du déploiement de l'identité numérique France identité à l'étranger. Notre objectif est que cela puisse intervenir en début d'année 2025.

Enfin, je souhaite dire à nouveau, comme je l'avais déjà fait au mois d'octobre, les outils numériques et digitaux que nous mettons en place ne sont pas destinés à remplacer les femmes et les hommes dans nos consulats. Nous demandons, au contraire, à nos postes d'utiliser le temps libéré à la suite de l'intégration dans le service France Consulaire pour renforcer l'accueil au guichet, l'accompagnement des publics à besoins spécifiques ou encore la gestion des urgences. C'est aussi pour mieux prendre en compte les avis et les besoins des usagers que nous avons amélioré la diffusion et l'analyse des enquêtes sur la qualité et l'efficacité du service public consulaire. Depuis le début du mois de janvier, en effet, tous les usagers reçoivent systématiquement, à la sortie de leur rendez-vous dans un consulat, une invitation dans leur boîte électronique à répondre à quatre questions destinées à évaluer leur consulat s'agissant de l'accueil, des délais de rendez-vous, des délais de traitement et de la satisfaction globale. Les engagements charte Service Public Plus et l'accès à l'enquête doivent être affichés dans tous les consulats à l'accueil du public. En janvier et février, nous avons reçu près de 17 000 réponses, soit davantage que le total reçu sur toute l'année 2023. Ces questionnaires sont très utiles à la DFAE : l'analyse de ces questionnaires n'est utile qu'à partir d'un certain niveau de réponses, dans une optique de suivi, d'amélioration continue des services et de dialogue avec les postes dans le cadre de la gestion des effectifs. Je ne peux que vous inciter à faire passer également le message à nos compatriotes : remplissez les enquêtes de satisfaction, donnez votre avis, puisque c'est ainsi que l'administration centrale évalue réellement ce qui se passe sur le terrain.

Quelques mots maintenant sur les moments de vie, qui est un chantier prioritaire lancé en mai 2023 par la Première ministre, qui vise à mieux informer les Français et à simplifier leurs démarches administratives du quotidien. La DFAE est directement concernée par l'un de ces moments de vie, qui concerne l'expatriation – je pars, je vis, je reviens de l'étranger. Nous le savons, une des demandes récurrentes des Français de l'étranger est de pouvoir recevoir davantage d'information lors de la période précédant la fin de l'expatriation et le retour en France pour anticiper au mieux les nombreuses démarches administratives, qu'il s'agisse des impôts, de l'inscription à l'école, de la retraite, de la couverture maladie, de l'emploi ou l'accès au logement, par exemple. Pour pouvoir offrir aux Français de l'étranger des informations utiles adaptées à leur situation et destinées à anticiper leurs démarches administratives avant de rentrer en France, la DILA (Direction à l'information légale et administrative) a procédé à une refonte complète des fiches publiées sur le site Internet officiel servicepublic.fr. Ainsi, des informations relatives au retour en France après avoir vécu à l'étranger ont été publiées au mois de décembre 2023. Celles qui concernent deux autres moments – je pars vivre à l'étranger et je vis à l'étranger – ont été mises en ligne au début du mois de mars. Cet important travail de mise à jour a été effectué en interministériel. Naturellement, la DFAE y a été pleinement associée, aux côtés des ministères, également concernés par l'expatriation. Les informations fournies sont concrètes, utiles et feront l'objet d'une mise à jour régulière. Nos compatriotes sur le point de revenir en France peuvent, par ce canal, disposer de l'ensemble des informations nécessaires susceptibles de les orienter dans leurs démarches liées au retour.

Tous ces chantiers de modernisation conduits dans le domaine consulaire ont été cités par le Président de la République dans son discours devant les cadres dirigeants de l'État, le 12 mars dernier, comme des exemples réussis de la simplification au service des usagers, qu'il appelle de ses vœux. C'est un encouragement fort à poursuivre nos efforts en ce sens, et une reconnaissance, aussi, du travail des équipes à la fois en administration centrale et dans nos postes.

J'évoquerai enfin l'échéance électorale importante qui nous attend, à travers les élections européennes des 8, pour l'Amérique et les Caraïbes, et 9 juin prochains pour le reste du monde. Il s'agira de la dernière échéance

électorale organisée par les postes avant celle de 2026 pour les conseillers des Français de l'étranger et de 2027 pour les présidentielles et les législatives. Comme le ministre délégué a eu l'occasion de le dire dans son discours d'ouverture, il nous appartient à tous, collectivement, d'inciter nos compatriotes à l'étranger à aller voter massivement pour faire en sorte que la participation soit la plus élevée possible. À cet effet, nous avons fait en sorte de prévoir un dispositif important de bureaux de vote, qui sont cette année au nombre 596, contre 560 en 2019. Pour mieux informer les Français de l'étranger, la DFAE a mis en place, avec la direction de la communication et de la presse, un plan de communication en direction des postes qui ont placé en page d'accueil de leur site Internet des informations types concernant le scrutin de juin. Un message a été adressé hier, au nom du ministre délégué, à l'ensemble des électeurs inscrits sur les listes électorales consulaires et nous comptons bien sur vous pour rappeler les principaux points d'attention à nos ressortissants. Le double vote étant interdit, il leur appartient de vérifier s'ils résident au sein de l'UE, ou y ont résidé dernièrement, leur statut électoral vis-à-vis de leur pays de résidence, et de demander, le cas échéant, à se désinscrire de la liste électorale locale s'ils souhaitent voter pour les représentants de la France au Parlement européen. Ils doivent vérifier leur inscription sur la liste électorale consulaire et mettre à jour leurs coordonnées. Ils ont jusqu'au vendredi 3 mai pour s'inscrire sur la liste électorale du poste. Enfin, les modalités ne sont pas les mêmes partout et peuvent différer des modalités françaises.

Je terminerai cette intervention en évoquant les relations de travail entre l'AFE et l'administration. D'abord, pour apporter quelques précisions sur le projet de charte de l'élu, dont le principe a été validé par le ministre délégué Franck RIESTER. Il a été convenu que la future charte se présentera sous la forme d'un document opérationnel et concis, en particulier autour de 10 points d'attention, jugés prioritaires au regard de la relation entre les élus et les postes et qu'elle pourra être accompagnée, au besoin, d'un document annexe qui en précisera le contenu et qui pourra venir étoffer le guide de l'élu et du conseil consulaire. Il a également été convenu qu'un premier projet de test sera transmis par l'AFE au cabinet du ministre délégué et qu'il fera l'objet d'échanges et d'une nouvelle réunion qui pourra être organisée à distance.

Enfin, je vous confirme que l'AFE bénéficiera de nouveau, à partir du 1^{er} septembre prochain, d'un poste de Secrétaire général dédié à plein temps et qu'un nouveau poste de gestionnaire sera créé pour renforcer l'équipe.

Applaudissements dans la salle.

Madame Pauline CARMONA, Directrice des Français de l'étranger et de l'administration consulaire

Le secrétariat général de l'AFE s'appuiera donc sur une équipe de trois agents à plein temps qui me sera directement rattachée, sans compter les vacances pour la préparation des sessions.

Et c'est l'occasion pour moi de remercier très chaleureusement Diane ROESER, qui terminera cet été ses fonctions. Elle a accompli un travail remarquable en assurant la fonction de Secrétaire générale et celle de Chef de la mission de l'aide à la scolarité et d'action sociale. Je la félicite pour tout ce qu'elle a accompli en lien constant avec vous.

Applaudissements nourris dans la salle.

Madame Pauline CARMONA, Directrice des Français de l'étranger et de l'administration consulaire

Avec Diane, je remercie le reste de la petite équipe, mais très motivée, très efficace, très engagée, qui nous a accompagnés au cours de cette semaine et continuera à le faire. Je vous remercie et serai présente à votre disposition pour échanger et répondre à vos questions.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci beaucoup, Madame la Directrice. Avant de passer aux questions, je donne la parole à notre Secrétaire générale, Diane, qui va faire un point concis et global concernant les questions orales.

Madame Diane ROESER, Secrétaire générale de l'Assemblée des Français de l'étranger

Bonjour Hélène, bonjour à tous. Pour cette session, nous avons reçu 43 questions orales. Nous avons retransmis il y a quelques minutes une nouvelle version du rôle de ces questions, enrichi de six nouvelles réponses qui étaient en instance de validation. Nous avons ajouté toutes les questions, y compris celles qui n'ont pas reçu encore de réponses. Il était important d'avoir l'entièreté des questions que vous avez pour cette session. Sur les 43 questions orales posées, six ont été rejetées, mais dont quatre ont déjà reçu une réponse. Sur les 37 questions restantes, 30 ont reçu une réponse – nous allons les passer en revue maintenant –, dont trois font redondance avec des réponses à des résolutions que nous avons transmis juste avant la session. Les sept autres questions sont transformées en questions écrites, soit parce que les services n'ont pas encore répondu, soit parce qu'il nous faut un peu de temps pour consolider la position. Nous avons, par ailleurs, reçu une question au gouvernement.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Vous avez donc reçu la dernière version très récemment, mais hier soir vous avez reçu toutes les questions et, le cas échéant, les réponses. Nous les passons en revue ; j'espère que tout le monde est dans la salle.

La première question est celle de Catherine PASCAL, concernant l'intégration des CFDE avec voix consultative dans les conseils d'établissement des établissements homologués. Souhaitez-vous intervenir par rapport à la réponse donnée ? Non.

La deuxième, Monsieur MARIN-CUDRAZ, concernant la création d'un groupe de travail de parlementaires sur la retraite des Français de l'étranger. Souhaitez-vous intervenir ? Oui. Je vous demande de vous lever lorsque vous prenez la parole, ce qui facilite les échanges. Merci beaucoup.

Monsieur Benoît MARIN-CUDRAZ, conseiller élu des Français de l'étranger pour la circonscription d'Europe du Nord

Sur cette question, nous verrons dans six mois, puisqu'il faut attendre. J'interviendrai surtout sur la question suivante.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

La question suivante concerne les retraites également. C'est la question numéro 5. Souhaitez-vous réagir ?

Monsieur Benoît MARIN-CUDRAZ, conseiller élu des Français de l'étranger pour la circonscription d'Europe du Nord

Oui. Comme réponse, on nous renvoie à des questions. Nous avons soi-disant obtenu une réponse, mais avec le secrétariat général, nous avons recherché. Ils font allusion à une question où il n'y a pas de réponse et nous n'avons pas pu identifier les autres. D'une manière générale, quand nous parlons de la retraite des Français de l'étranger, nous n'arrivons pas à avoir de réponse, sur cette question-là ou d'autres, déjà posées.

Madame Diane ROESER, Secrétaire générale de l'Assemblée des Français de l'étranger

Effectivement, c'est la réponse que nous a donné la CNAV.

Monsieur Benoît MARIN-CUDRAZ, conseiller élu des Français de l'étranger pour la circonscription d'Europe du Nord

Je ne sais pas si la CNAV peut répondre à ces questions. Elle répond sur un plan réglementaire. Or, ce sont les conséquences de la réglementation, pas la réglementation elle-même. C'est un problème très important. Il y a une diminution des droits de la retraite quand vous avez effectué une partie de sa carrière à l'étranger, ce qui est une diminution importante. Voilà plusieurs années que nous nous posons des questions. Il y a eu des interventions au Sénat, à l'Assemblée nationale : il n'y a aucune réponse. Nous sommes un peu inquiets pour le groupe de travail qui doit le faire avec les parlementaires. Nous attendons de voir la réponse. J'imagine que nous reparlerons dans six mois.

Applaudissements dans la salle.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

La question suivante, Monsieur LEDUC, concernant la multiplication des suspensions de pensions de retraités français vivant à l'étranger.

Question suivante, M. DORSO, concernant la fixation du taux de base. Non.

Madame POZNANSKI, concernant le pôle de la nationalité. Souhaitez-vous intervenir ? Non.

Question suivante, également Madame POZNANSKI, concernant les traducteurs agréés.

Madame Daphna POZNANSKI, conseillère élue des Français de l'étranger pour la circonscription d'Israël et des Territoires palestiniens

Je m'élève encore une fois contre ce que j'appelle le décret satanique du 17 juin 2022. Mes chers collègues, ce décret a simplement institué une justice censitaire. Sur les traducteurs agréés, désormais, il faut que vous le sachiez : les traductions des traducteurs qui sont agréés par les consulats ne sont plus valables. Désormais, il faut absolument que les documents soient traduits par des experts agréés auprès de Cours d'appel et des Cours de cassation. Cela signifie de nouveaux frais pour nos Français de l'étranger.

J'appelle le gouvernement et l'administration très solennellement à revoir, en entier, le décret du 17 juin 2022. Il a d'ailleurs été cassé en partie par le Conseil d'État. J'espère qu'une saine relecture de ce décret permettra un peu plus de facilité pour nos Français résidant hors de France, demandeurs de CNF. Merci.

Applaudissements dans la salle.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

La question suivante, Monsieur PITON. Non.

Monsieur EPELBAUM : prise en compte de la retraite par capitalisation dans le calcul des bourses. Merci.

Monsieur Gérard EPELBAUM, conseiller élu des Français de l'étranger pour la circonscription des États-Unis d'Amérique

Bonjour. Je vous remercie de la réponse. En revanche, on parle d'une analyse future. Avons-nous un laps de temps, savons-nous quand sera faite cette analyse sur les retraites par capitalisation ?

Madame Diane ROESER, Secrétaire générale de l'Assemblée des Français de l'étranger

Le sujet est bien porté par l'Agence. Nous lui avons demandé de faire cette analyse. Ce sera effectué en fonction du groupe de travail, qui devrait être mis en place.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Question suivante, Monsieur BOURBON, concernant les élections européennes.

Monsieur Pascal BOURBON, conseiller élu des Français de l'étranger pour la circonscription de la Péninsule ibérique

Je suis satisfait de la réponse. D'ailleurs, j'ai reçu en tant qu'électeur dans les pays membres de l'Union européenne qui mentionnait dans la réponse en tant qu'électeur la double inscription sur les listes, locale et française. Merci.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Les trois questions suivantes me concernent :

Première réponse satisfaite, aussi pour l'information sur le site.

La réponse, ensuite : c'est bien, de fournir cette infographie aux nouveaux Français. Cela nous permettra de nous faire connaître, même si nous sommes conviés lors de ces cérémonies. Le faire de manière officielle est bien.

Et la dernière réponse est vraiment un sujet, aussi dans le statut d'élu – j'en sais quelque chose –, les élus qui sont confrontés à des situations de harcèlement et qui n'ont pas la possibilité, si elles n'en ont pas les moyens, de se défendre et de faire appel à un avocat. Je vois que la possibilité est faite et que nous travaillerons là-dessus pour négocier avec les compagnies d'assurance. Je vous demande d'être ouverts à cela, car c'est malheureusement un sujet d'actualité. Merci beaucoup.

Question suivante, M. LANGLET, concernant l'organisation des commissions de bourses scolaires. Non.

M. MASSON, concernant l'extension du plan « Un jeune, une solution » pour les jeunes Français de l'étranger.

Une question sur l'adaptation de la journée de citoyenneté pour les jeunes Français de l'étranger : M. PLUDERMARCHER.

Monsieur Bruno PLUDERMARCHER, conseiller élu des Français de l'étranger pour la circonscription d'Allemagne, d'Autriche, de Slovaquie, de Slovénie et de Suisse

Merci. Je voudrais faire remarquer que c'est déjà au moins la deuxième question orale sur le sujet ; il y en avait eu une l'année dernière à la même période. Plusieurs questions ont été posées lors des rencontres que nous avons pu avoir avec la DFAE dans les différents pays. On en a aussi déjà parlé directement. On regrette que ça prenne autant de temps à être mis en place. Peut-être qu'une réunion en intersession entre le bureau et la DFAE ou le moyen d'agir auprès du ministère de la Défense – qui semble le point de blocage – serait un moyen de faire avancer les choses. C'est dommage qu'en 3 ans, nous n'ayons quasiment pas avancé.

Madame Pauline CARMONA, Directrice des Français de l'étranger et de l'administration consulaire

On retient la suggestion. On peut effectivement essayer. Le ministère des Armées n'est pas le point de blocage ; c'est lui qui nous apporte les données, la plateforme et les informations. C'est l'acteur principal et nous ne pouvons pas faire sans lui.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Madame RICHARD, absente.

Madame LIBEAUT, concernant l'articulation du PASS éducation langue française avec le réseau des fédérations FLAM.

Madame Catherine LIBEAUT, conseillère élue des Français de l'étranger pour la circonscription du Benelux

Merci. Je suis satisfaite de la réponse. Un regret quand même : cette femme, experte en la matière, n'a pas été consultée.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Question suivante, Madame GUILLEMOT-PEACOCK : l'accès à France Connect pour les Français établis à l'étranger.

Madame Géraldine GUILLEMOT-PEACOCK, conseillère élue des Français de l'étranger pour la circonscription d'Asie et d'Océanie

Merci d'avoir pris le temps de répondre en détail. J'ai quand même une petite clarification, une confirmation à demander. Je voulais être bien sûre d'avoir compris que dans le cas de France Connect, entre Français de l'étranger on peut le faire même si France Identité n'a pas été vérifiée par le consulat. Pour le reste, je comprends qu'il faut une vérification dans une mairie ou un consulat. Quand les gens vont vouloir faire cette identité numérique, s'ils doivent avoir cette confirmation dans un consulat ou une mairie, j'imagine que dans les années qui viennent il y aura de plus en plus de personnes qui veulent utiliser ce biais : certains consulats se trouvent très loin. Comment voyez-vous cela ? Cette démarche pourra-t-elle se faire à la faveur de tournées consulaires ? Les tournées consulaires pourront-elles être utilisées pour éviter que les gens effectuent des kilomètres et des heures de voyages pour juste vérifier leur identité numérique ?

Madame Pauline CARMONA, Directrice des Français de l'étranger et de l'administration consulaire

Ce sera France Identité, sur la CNI électronique. Il est très clair qu'il faut une vérification physique : ça ne se fera ni en visioconférence ni à distance. On vient pour se faire enrôler et on prend les données biométriques qui correspondent. Sur la possibilité de le faire lors de tournées consulaires, il faut qu'on y travaille. De toute façon, nous devons travailler sur un calendrier de déploiement. Globalement, on vise le début de l'année 2025. Puis, nous travaillerons sur la mise en œuvre concrète à réaliser dans les postes. En tout cas, c'est une comparaison physique.

Madame Géraldine GUILLEMOT-PEACOCK, conseillère élue des Français de l'étranger pour la circonscription d'Asie et d'Océanie

En attendant début 2025, pour ceux qui ne peuvent pas utiliser Yris, il n'y a pas de solution pour une partie des Français de l'étranger.

Madame Pauline CARMONA, Directrice des Français de l'étranger et de l'administration consulaire

Il y a France Connect Plus et La Poste, dans un certain nombre de pays.

Madame Géraldine GUILLEMOT-PEACOCK, conseillère élue des Français de l'étranger pour la circonscription d'Asie et d'Océanie

En effet. Ainsi, il y a toujours une bonne proportion des Français de l'étranger qui n'y ont pas accès.

Madame Pauline CARMONA, Directrice des Français de l'étranger et de l'administration consulaire

C'est pour cela que notre combat porte sur le déploiement de l'identité numérique, pour obtenir que l'étranger suive le calendrier, qu'il ne se passe pas plusieurs années après le déploiement sur le territoire français, mais qu'on soit bien intégré dans le déploiement de calendrier général.

Madame Géraldine GUILLEMOT-PEACOCK, conseillère élue des Français de l'étranger pour la circonscription d'Asie et d'Océanie

Merci beaucoup.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Question suivante, Madame FOUQUES-WEISS, concernant la détermination du nombre de CFDE par circonscription. Souhaitez-vous intervenir ?

Madame Nadine FOUQUES-WEISS, conseillère élue des Français de l'étranger pour la circonscription d'Allemagne, d'Autriche, de Slovaquie, de Slovénie et de Suisse

Je ne suis pas tout à fait satisfaite de la réponse, même si les explications sont exactes. Dans la région où je réside, le nombre d'inscrits sur la lettre devient plus important que le nombre d'inscrits au registre, tout simplement parce qu'il n'y a pas d'actualisation du registre quand on fait faire ses papiers d'identité en France. Et évidemment, c'est beaucoup plus facile que cette situation arrive dans une zone frontalière, qui n'est pas une zone montagneuse. C'est le cas dans ma circonscription.

J'aimerais bien savoir comment cela se passe dans les autres circonscriptions du monde, c'est-à-dire qu'on voit si depuis de déterritorialisation il y a eu des diminutions, par exemple, du nombre d'inscrits adultes au registre et qu'on les compare au nombre d'inscrits sur la lettre.

Deuxièmement, on rappelle toujours que les Français de l'étranger sont des Français à part entière. Or, en ce qui concerne la détermination du nombre d'élus à l'AFE, on détermine le nombre de tous les élus de France par rapport au nombre d'inscrits sur la liste électorale. Nous, on la fait dépendre d'un registre d'état civil. C'est pourquoi j'insiste sur ce sujet.

Monsieur François PENGUILLY, Chef du service des Français à l'étranger

Un élément complémentaire dans le phénomène que vous décrivez. Il y a aussi un élément à prendre en compte qui est, depuis le registre électoral unique, le fait qu'il n'y a pas de désinscription de la LEC. Ce qui explique ce différentiel entre la LEC et le registre.

Deuxième point, sauf erreur, les élus nationaux des circonscriptions électorales sont basés sur le nombre d'habitants et non pas sur le nombre d'électeurs.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS, conseillère élue des Français de l'étranger pour la circonscription d'Allemagne, d'Autriche, de Slovaquie, de Slovénie et de Suisse

Il semble que pour les Français de l'étranger, c'est sur le nombre d'électeurs, mais je vous serais reconnaissante de bien vouloir vérifier.

Madame Pauline CARMONA, Directrice des Français de l'étranger et de l'administration consulaire

Le Chef du bureau des élections qui intervient tout à l'heure pourra répondre.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Question suivante, Madame FOUQUES-WEISS, sur le régime microsocial de l'auto-entrepreneur. Non.

Question suivante, Monsieur BOHÈME : résultat de la première enquête nationale sur la lutte contre le harcèlement à l'école. Souhaitez-vous intervenir ?

Monsieur Florian BOHEME, conseiller élu des Français de l'étranger pour la circonscription d'Asie et d'Océanie

Merci beaucoup, Madame la Présidente. Je souhaite naturellement remercier l'AEFE pour la qualité de la réponse apportée, et exprimer néanmoins deux regrets. Le premier regret est que c'est une priorité du Premier ministre. Je crois que l'AEFE gagnerait pleinement à s'inscrire dans ce dispositif et cette enquête annuelle de lutte contre le harcèlement. Je comprends que, cette année, les délais de réponse à ce questionnaire aient été un peu courts, mais c'est un vœu, pour notre groupe, que l'AEFE s'inscrive pleinement dans les dispositifs nationaux de lutte contre le harcèlement.

Le deuxième regret est de demander à ce qu'une transparence complète soit faite sur les cas de harcèlement. Lorsque la question posée demande le nombre de harcèlements au sein du réseau identifié pour une année et que la réponse apportée indique qu'il y en a tout au plus une dizaine... On parle de victimes, de situations d'enfants... Je pense que l'AEFE gagnerait aussi en transparence à donner précisément le nombre. Je vous remercie.

Applaudissements dans la salle.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

La question suivante, Monsieur DOMELEVO-ENTFELLNER, concernant la prévention du crime de génocide à Gaza et les sanctions envers les Françaises et les Français impliqués. Souhaitez-vous réagir ?

Monsieur Jean-Baka DOMELEVO-ENTFELLNER, conseiller élu des Français de l'étranger pour la circonscription d'Afrique centrale, australe et orientale

Je souhaite avant tout remercier le MEAE pour sa réponse. Je souhaite simplement rappeler au ministère que, lorsqu'il dit que, dans le cadre des sols nationaux, leur responsabilité pénale individuelle est engagée. Le ministère ajoute que la justice exerce cette faculté de poursuites de manière indépendante. Je souhaite rappeler au MEAE que les poursuites peuvent être enclenchées par une utilisation de l'article 40 du *Code de procédure pénale*, dont nos élus n'ont pas l'exclusivité. L'exécutif peut aussi bien, s'il voulait montrer sa détermination à lutter contre les entraves au droit humanitaire et à lutter pour la prévention de crimes de génocide, être à l'origine d'une saisine du procureur de la République en vertu de l'article 40 du *Code de procédure pénale*. Je vous remercie.

Applaudissements dans la salle.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

La question suivante concerne la situation au Proche-Orient et la protection de nos compatriotes à Gaza et en Cisjordanie. Jean-Baka.

Monsieur Jean-Baka DOMELEVO-ENTFELLNER, conseiller élu des Français de l'étranger pour la circonscription d'Afrique centrale, australe et orientale

Merci. On entend avec plaisir que la France rappelle que sa position est d'appeler un cessez-le-feu immédiat, ce qui rejoint notre position au sein de mon groupe. Cependant, je note un point d'information que tous les Français qui ont manifesté le souhait de quitter Gaza ont pu le faire et je déplore que la France persiste à utiliser les termes de « plus grand massacre antisémite du 21^e siècle » pour qualifier les actes horribles qui ont eu lieu le 7 octobre, au lieu de rappeler que le problème proche-oriental n'est pas un problème d'antisémitisme, mais avant tout un problème d'ordre colonial.

Applaudissements et autres réactions dans la salle.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

La question suivante, de Madame PICHARLES, concernant l'inscription Ariane.

Madame PICHARLES, conseillère élue des Français de l'étranger pour la circonscription d'Europe du Sud

Je vous remercie pour la réponse. La question était de savoir si les agences de voyages pouvaient, dans leur contrat qu'elles signaient avec les clients, cocher une case qui dirait : « Je ne veux surtout pas être inscrit à Ariane » (application Fil d'Ariane). Et s'ils ne cochent pas cette case, qu'ils soient automatiquement inscrits sur Ariane, ce qui permettrait notamment à nos postes consulaires de travailler sereinement lors des crises, que ce soit dans les moments de canicule, les incendies, les séismes, etc., sans avoir à s'occuper de personnes qui arrivent en vacances et qui sont complètement perdues. Personne ne sait qu'ils sont là et personne n'arrive à s'occuper d'eux dans un premier temps. C'est une catastrophe. Les postes font un travail énorme pour les aider, mais c'est un temps perdu pour eux, alors que cette possibilité dans les contrats permettrait de les recenser et ils pourraient être au courant et savoir ce qu'ils peuvent faire. C'était ma question en suspens, mais je vous remercie pour tout le reste.

Applaudissements dans la salle.

Madame Pauline CARMONA, Directrice des Français de l'étranger et de l'administration consulaire

On vous renvoie aux deux dernières lignes de la réponse. C'est ce que nous indique le service.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Les deux questions suivantes, de Madame RÉA.

La première concerne l'information économique des conseils consulaires.

Madame Annie RÉA, conseillère élue des Français de l'étranger pour la circonscription d'Europe du Sud

Merci beaucoup, Madame la Présidente. Merci pour la réponse à la question. J'ai juste une interrogation : comme vous le dites, vous avez déjà reçu cette demande. Ainsi, est-ce que vous avez déjà informé les postes consulaires ou est-ce que ce sera fait, et quand ? Merci.

Madame Diane ROESER, Secrétaire générale de l'Assemblée des Français de l'étranger

Ce n'est pas encore fait.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Et la question suivante concernant le déploiement de la Team France pays ?

Madame Annie RÉA, conseillère élue des Français de l'étranger pour la circonscription d'Europe du Sud

Merci, Madame la Présidente.

Dans la question, il y avait effectivement : les conseillers de Français de l'étranger seront-ils impliqués dans cette toute nouvelle Team France pays ? J'en déduis, *a priori*, que non, mais ce n'est pas très clair. J'aurais voulu avoir une confirmation précise, et en tout cas insister sur le fait qu'il serait bon que les conseillers de Français de

l'étranger soient impliqués dans les Teams France pays et si toutefois la DFAE pouvait solliciter les ambassadeurs pour aller dans ce sens.

Je vous en remercie.

Madame Pauline CARMONA, Directrice des Français de l'étranger et de l'administration consulaire

Il faut qu'on reboucle avec la direction générale de la mondialisation (DGM), mais j'ai bien retenu et diffuser l'information sur place ne me choque absolument pas.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Question suivante, de Madame SOUHI, concernant les listes de bureaux de vote des procurations entièrement dématérialisées pour les élections européennes de 2024. Souhaitez-vous intervenir ? Non.

Nous avons donc fini cette séquence. Je tiens à adresser un remerciement particulier à Sixtine et Cassandre, qui ont beaucoup sué.

Applaudissements dans la salle.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

On va passer à la question au gouvernement. Il y en avait une, qui a été adressée par le Groupe Solidaires et indépendants. Elle a été posée par Monsieur Luc DORSO. Vous avez reçu la réponse. Je vous invite à prendre la parole.

Monsieur Luc DORSO, conseiller élu des Français de l'étranger pour la circonscription d'Afrique occidentale

Merci pour cette réponse. Toutefois, nous sommes très éloignés de l'objectif fixé par le président de la République, même si celui-ci était ambitieux. Pouvez-vous simplement expliquer ce qu'implique l'identification des 11 pays cibles et revenir sur la façon dont la liste a été établie ? Je vous remercie.

Madame Pauline CARMONA, Directrice des Français de l'étranger et de l'administration consulaire

Moi, absolument pas. Comme vous le savez, ce n'est pas un sujet de compétence de la DFAE. Le fond de la réponse est suivi par la direction générale de la mondialisation. Nous vous invitons à nous adresser vos questions complémentaires ; c'est la réponse qui nous a été transmise par les collègues en charge.

Monsieur Luc DORSO, conseiller élu des Français de l'étranger pour la circonscription d'Afrique occidentale

Je vous remercie, on continuera à poser nos questions complémentaires.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Je vous invite, aussi, pour les questions qui ont été transformées en questions écrites, à adresser vos questions à la directrice. Monsieur LOISEAU.

Monsieur LOISEAU, conseiller élu des Français de l'étranger pour la circonscription d'Allemagne, d'Autriche, de Slovaquie, de Slovénie et de Suisse

Merci Madame la Présidente. Merci beaucoup, Madame la Directrice, pour votre présentation. J'ai une question précise sur les élections européennes de 2024. Concernant nos compatriotes en Europe n'ayant pas la nationalité du pays d'accueil, toutes celles et tous ceux qui sont inscrits sur les listes électorales complémentaires du pays d'accueil, en fait de demande de radiation, comment se fait le croisement d'information entre lesdits pays et les autorités françaises ? Quelles autorités françaises sont impliquées dans le croisement d'information ? Quelles sont les voies de recours en cas d'incident ou d'oubli de personnes ? Je vous le demande, car il y a eu des incidents en 2019 qui ont abouti à ce que des Français n'ont pas pu voter ni d'un côté ni de l'autre.

Madame Pauline CARMONA, Directrice des Français de l'étranger et de l'administration consulaire

Merci beaucoup, Monsieur LOISEAU. Vous aurez tout à l'heure l'intervention du spécialiste, toutes catégories confondues, du droit électoral et l'organisation des élections à l'étranger. Je vous propose de poursuivre sur ce sujet avec Monsieur FROMAGEOT, qui saura vous répondre dans le détail.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Monsieur BENHAIM.

Monsieur BENHAIM, conseiller élu des Français de l'étranger pour la circonscription d'Afrique centrale, australe et orientale

Madame la Présidente, Madame la Directrice. Ma question porte sur ce qui se passe dans nos consulats, nos circonscriptions. Est-ce que pendant la semaine de l'AFE, le Comité de sécurité ou tout autre conseil consulaire est arrêté pour nous permettre de participer à ce qui se passe dans nos circonscriptions ? En effet, nous sommes ici et donc nous ne sommes pas dans nos circonscriptions. Ces comités de sécurité respectifs ne devraient-ils pas être reportés par rapport à la présence des conseillers de Français de l'étranger ou bien des présidents de conseils consulaires ?

Madame Pauline CARMONA, Directrice des Français de l'étranger et de l'administration consulaire
S'agissant des conseils consulaires, ils sont présidés par un élu.

Monsieur BENHAIM, conseiller élu des Français de l'étranger pour la circonscription d'Afrique centrale, australe et orientale

En effet. Toutefois, pour les comités de sécurité, pendant notre participation à l'AFE, quelle est la règle ?

Madame Pauline CARMONA, Directrice des Français de l'étranger et de l'administration consulaire
Avez-vous un exemple ?

Monsieur BENHAIM, conseiller élu des Français de l'étranger pour la circonscription d'Afrique centrale, australe et orientale

Oui, le mien ! Le 19 mars s'est tenu un comité de sécurité sans avoir été avisé et tout juste invité. On a oublié la semaine de l'AFE. Devons-nous en tenir compte de cette semaine ou non ?

Madame Pauline CARMONA, Directrice des Français de l'étranger et de l'administration consulaire

Cela signifie qu'il faut qu'on fasse un rappel. C'est un sujet qu'on peut mettre dans la charte de l'élu. C'est peut-être un défaut de communication de notre part, mais c'est un sujet qui peut se régler par la charte. Merci de le signaler.

Monsieur BENHAIM, conseiller élu des Français de l'étranger pour la circonscription d'Afrique centrale, australe et orientale

Merci, Madame la Directrice.

Applaudissements dans la salle.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger
Monsieur MAYRAND.

Monsieur Benoît MAYRAND, conseiller élu des Français de l'étranger pour la circonscription d'Europe centrale et orientale (y compris Russie)

Madame la Présidente, Madame la Directrice, mes chers collègues. C'est juste le simple respect du règlement intérieur 27.1, concernant les questions écrites : d'avoir l'origine de la réponse des questions écrites. Il n'y a pas l'origine de la réponse. Merci.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger
Monsieur DELUCHEY.

Monsieur Jean-François DELUCHEY, conseiller élu des Français de l'étranger pour la circonscription d'Amérique latine et des Caraïbes

Sur le thème des élections consulaires, je fais un peu, aussi, le bilan chez moi. En 12 ans, nous sommes passés de 8 à 4 bureaux de vote. Maintenant, nous allons être à 2. C'est quand même une évolution marrante. Vous comparez une élection européenne avec une autre élection européenne. Je ne sais pas si on peut faire ainsi, parce qu'aux élections législatives, on a le vote électronique. En fait, une élection européenne sans vote électronique, on a le même besoin de maillage. Ces bureaux de vote sont des lieux de fixation de la communauté et des lieux de vie, de renouvellement des communautés. C'est très important pour nous.

Autre chose sur les élections serait d'influer sur les personnes qui pensent le décret d'application pour essayer d'avoir plus de procurations pour les Français de l'étranger. Ce n'est pas possible pour des élections nationales,

mais pour les élections européennes, on pouvait apparemment passer à cinq procurations, ce qui nous permettrait d'avoir beaucoup plus de capacité de vote, et ensuite de ne pas regretter de ne pas avoir de participation.

Par ailleurs, certaines commissions électorales ne sont pas consultées par les postes pour envoyer une proposition de dispositif à la DFAE. Je trouve que ce n'est vraiment pas le chemin administratif que ça doit suivre. D'ailleurs, l'AFE n'est pas non plus mobilisée pour faire un avis sur les dispositifs électoraux. Je crois qu'il serait utile de le faire.

Le deuxième problème que je voulais poser ici est que nous avons beaucoup de problèmes vis-à-vis des formulaires CERFA, qui ne sont pas toujours adaptés aux Français de l'étranger, y compris ceux qui nous concernent, comme le certificat de nationalité française, qu'on utilise beaucoup. On ne sait pas quel numéro de téléphone indiquer, il manque parfois des cases.

Autre chose : la position automatique du « 99 » comme département de la République. Toutes les administrations françaises ne l'ont pas imposé. Est-ce que vous pouvez faire quelque chose ? Comment pouvons-nous résoudre cela de manière systématique, ce qui nous éviterait de faire ce type de remarque à chaque AFE ?

Madame Pauline CARMONA, Directrice des Français de l'étranger et de l'administration consulaire

Merci beaucoup. Je réponds sur le premier point et laisserai François répondre sur les élections, point qui sera d'ailleurs développé ultérieurement. Je vous invite à nous signaler les points très précis qui ne vont pas au sein des formulaires. Dans le cadre des échanges que je mentionnais sur les moments de vie avec tout ce qui concourt à la simplification des démarches, il s'agit de messages que nous pourrions faire passer. On transmettra et on essaiera surtout de faire en sorte que ça change.

Monsieur François PENGUILLY, Chef du service des Français à l'étranger

Sous réserve des compléments qui seront apportés lors de la présentation dédiée aux élections, sur le dispositif des bureaux de vote, il y a effectivement un certain nombre de contraintes à prendre en compte. D'une part, le coût, humain et financier, de l'armement du bureau de vote : il faut trouver les personnes pour constituer les bureaux de vote. D'autre part, il s'agit de prendre en compte également que plus le nombre de bureaux de vote est important au niveau mondial, plus on accroît le risque de contentieux électoral. C'est la raison pour laquelle on attache une importance capitale à la vérification de la conformité des procès-verbaux à l'issue des opérations électorales. Vous devez savoir de quoi il s'agit très concrètement.

Il faut aussi, d'un point de vue logistique, organisationnel, qu'on puisse prévoir un minimum de fréquentation du bureau de vote. Il est évident que, pour les élections européennes, malheureusement comme l'a souligné la directrice, le taux de participation n'est pas très satisfaisant, mais il faut tenir compte de ce facteur. Puis, de rappeler que, par rapport aux dernières élections européennes de 2019, le nombre de bureaux de vote, sous contrôle des collègues à nouveau, sera de 596 sur 382 sites contre 560 en 2019. C'est quand même une augmentation dans le dispositif.

Monsieur LE GLAND, conseiller élu des Français de l'étranger pour la circonscription des États-Unis d'Amérique

Merci, Madame la Présidente, Madame la Directrice et Monsieur le Directeur adjoint, puisque c'est un sujet pour lequel vous êtes venus à Washington : il s'agit de l'ETIAS... pour mi 2025, si j'ai bien compris. Je crains juste une demande accrue de passeports, surtout pour les binationaux. L'ETIAS est pour les personnes hors de l'espace Schengen, qui sont dispensées d'un visa dans l'espace Schengen et qui devront passer par cette procédure. Je voulais juste savoir s'il y avait une certaine anticipation d'une demande accrue de passeports parmi les Français de l'étranger, surtout des pays comme l'Australie, l'Amérique du Nord, le Brésil.

Madame Pauline CARMONA, Directrice des Français de l'étranger et de l'administration consulaire

La question avait été posée quand j'étais à Ottawa. Le message était d'anticiper de la part de nos consuls généraux, de ne pas attendre la dernière minute l'entrée en vigueur de l'ETIAS pour demander vos passeports au consulat. Il s'agit en effet d'anticiper et de faire des demandes dès maintenant. Il peut y avoir des sujets de nationalité à vérifier.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Monsieur SFEIR.

Monsieur Ramzi SFEIR, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Madame la Directrice, merci beaucoup pour vos réponses, qui sont très honnêtes. Je vais vous parler d'une question que je connais particulièrement bien, la question des passeports. Je vais être très technique.

Pour le système de prise de rendez-vous, à Montréal, nous avons arrêté de permettre aux personnes de s'inscrire à notre première session. La deuxième... Monsieur Jean-Baptiste LEMOYNE nous a parlé de la mise en place

d'un système d'inscriptions sur une liste d'attente et que c'était formidable. Le problème est que, dès lors qu'un seul rendez-vous se libère, le système envoie un message à toutes les personnes qui étaient sur la liste d'attente pour les informer de ce fait. Ainsi, 500 personnes couraient après un seul rendez-vous, ce qui faisait le « bonheur », aléatoirement, d'une seule personne.

Je propose la mise en place d'une vraie liste d'attente : premier arrivé, premier servi. Bien sûr, je comprends la complexité de ce système, mais il permettrait à des personnes de savoir qu'elles sont en train d'attendre quelque chose. Merci.

Madame Pauline CARMONA, Directrice des Français de l'étranger et de l'administration consulaire

Je laisse François répondre, mais nous regarderons le détail.

Monsieur François PENGUILLY, Chef du service des Français à l'étranger

Sous le contrôle de nos collègues là aussi, il me semble que le message n'est plus envoyé à l'ensemble de la liste d'attente, justement pour ne pas générer une frustration, mais seulement au premier qui figure dans cette liste, sauf erreur.

Monsieur Ramzi SFEIR, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Je ne sais pas s'il y a vraiment un premier qui figure dans la liste. Je pense que ça crée un bassin de personnes qui attendent, et ils ne sont pas organisés tel « premier arrivé, premier servi ».

Madame Pauline CARMONA, Directrice des Français de l'étranger et de l'administration consulaire

Nous regarderons.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Madame CONNELL.

Madame Patricia CONNELL, conseillère élue des Français de l'étranger pour la circonscription d'Europe du Nord

Bonjour à tous. Merci beaucoup. Ma question concerne les journées citoyennes pour les jeunes Français de l'étranger. Comme vous le savez, aujourd'hui, ces journées n'ont plus lieu pour ces jeunes. Il semblerait cependant qu'on leur envoie un certificat par la Poste pour leur confirmer qu'ils ont bien fait cette journée alors qu'ils ne l'ont pas faite. Il semblerait que ces certificats ne soient pas toujours acceptés par l'administration ou les administrations. Est-ce justement le cas, c'est-à-dire, est-ce que ces certificats devraient ne pas être acceptés ? On leur dit souvent que ces certificats envoyés ont une date de péremption. Est-ce le cas ? Si ces administrations sont mal informées, est-il possible de mieux les informer ?

Madame Pauline CARMONA, Directrice des Français de l'étranger et de l'administration consulaire

Pour nous, c'est une attestation de report qui est délivrée, valable jusqu'à l'âge de 26 ans. Je n'ai pas entendu parler de difficultés liées à l'acceptation, mais puisqu'on a évoqué la possibilité d'échanges avec le ministère des Armées pour mettre en œuvre le déploiement de la plateforme en ligne, on pourra vérifier ce point.

Monsieur François PENGUILLY, Chef du service des Français à l'étranger

Au retour des jeunes en France, en dessous de l'âge de 26 ans, l'obligation demeure de faire une journée de citoyenneté une fois rentrés en France.

Madame Patricia CONNELL, conseillère élue des Français de l'étranger pour la circonscription d'Europe du Nord

D'accord, mais quand ces jeunes sont justement là pour étudier, est-ce le cas pour eux ?

Madame Pauline CARMONA, Directrice des Français de l'étranger et de l'administration consulaire

Oui, s'ils ont moins de 26 ans.

Monsieur François PENGUILLY, Chef du service des Français à l'étranger

Oui, sous réserve des dispositions éventuelles au titre des accords bilatéraux existants avec certains pays.

Madame Patricia CONNELL, conseillère élue des Français de l'étranger pour la circonscription d'Europe du Nord

Le Royaume-Uni, par exemple, n'a pas de service national. Ainsi, les Français du Royaume-Uni devraient le faire.

Madame Pauline CARMONA, Directrice des Français de l'étranger et de l'administration consulaire
Encore une fois, l'attestation est une attestation de report, et non de dispense.

Madame Patricia CONNELL, conseillère élue des Français de l'étranger pour la circonscription d'Europe du Nord
Merci.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger
Merci beaucoup, Madame la Directrice. Nous sommes en avance. Une phrase que je n'ai pas beaucoup l'habitude de prononcer.
Monsieur SPIESSER.

Monsieur Olivier SPIESSER, conseiller élu des Français de l'étranger pour la circonscription d'Europe du Sud

Merci, Madame la Présidente, Madame la Directrice.

Ma question concerne la création d'un ETP au consulat général de France à Rome. À partir du 24 décembre 2024 se déroulera un événement très important, comme vous le savez, qui sera le jubilé à Rome et dans la cité du Vatican. Les autorités françaises ont estimé le nombre de Français venant pour ce jubilé à 1,2 million pour toute l'année 2025, contre 600 000 habituellement, et le nombre de personnes venant du monde entier à 38 millions pour toute l'année 2025, contre 22 millions habituellement.

Le consulat de France à Rome est sous tension, comme vous le savez. Pouvez-vous me confirmer la création d'un ETP dans ce consulat général ? Je vous remercie.

Madame Pauline CARMONA, Directrice des Français de l'étranger et de l'administration consulaire
La parole à Raphaël TRANNOY, qui était à Rome il n'y a pas très longtemps.

Monsieur Raphaël TRANNOY, Directeur adjoint des Français de l'étranger et de l'administration consulaire

Je confirme, depuis décembre dernier, que nous avons échangé avec le poste, puisqu'il nous a effectivement sensibilisés sur l'activité induite par ces événements. Nous serons très attentifs aux besoins. À ce stade, sur la création d'ETP, il n'y a pas de confirmation du tout, mais nous veillerons à donner les renforts, les moyens nécessaires au poste pour faire face à cet afflux de Français, qui aura un impact sur l'activité consulaire. Nous sommes très vigilants sur ce point, soyez-en certains.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

J'ai encore deux demandes de prises de parole. Je vous demande d'être concis. Monsieur BENHAIM et Monsieur MAYRAND.

Monsieur BENHAIM, conseiller élu des Français de l'étranger pour la circonscription d'Afrique centrale, australe et orientale

Merci, Madame la Présidente. J'ai une question à propos de nos prérogatives économiques en tant que conseillers des Français dans nos consulats et nos ambassades. En Angola, nous sommes actuellement en train de travailler sur la convention fiscale entre la France et l'Angola. Il y a eu une demande de la mission économique aux entreprises françaises, mais le conseiller n'a pas été associé à ce travail. Je tiens à préciser que je suis aussi chef d'entreprise. Les conseillers des Français de l'étranger peuvent-ils être associés au travail sur les conventions fiscales entre deux pays ?

Monsieur TRANNOY, Directeur adjoint des Français de l'étranger et de l'administration consulaire

Merci de cette question. Elle fait effectivement partie des points que nous évoquons régulièrement avec le service compétent chargé des relations internationales. C'est le fait, en amont, notamment au début des négociations, d'avoir un échange avec les élus. Après, sur la manière d'associer les élus au processus de négociation, cela varie d'un pays à l'autre. C'est en fonction de l'appréciation du chef de poste. En tout cas, soyez assurés que nous avons le réflexe de demander au poste ou lorsque nos équipes se déplacent pour les négociations d'avoir un échange avec les élus pour avoir leur appréciation.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger
Monsieur MAYRAND.

Monsieur Benoît MAYRAND, conseiller élu des Français de l'étranger pour la circonscription d'Europe centrale et orientale (y compris Russie)

Merci. Vous savez que les jeunes majeurs sont inscrits sur les listes d'électeurs, sans le savoir. J'avais posé une question ici voici 3 ans. On m'avait indiqué qu'ils seraient informés par courrier. Du fait qu'ils sont inscrits, ils doivent fournir une adresse électronique et un numéro de téléphone. Ces instructions ont été suivies d'effet la première année, et plus ensuite.

Pouvez-vous rappeler qu'il faut envoyer un courrier aux jeunes majeurs pour qu'ils fournissent leurs numéro de téléphone et adresse électronique et qu'ils soient inscrits sur les listes électorales ? C'est important pour voter, même pour les élections européennes.

Applaudissements dans la salle.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger
Madame RÉA.

Madame Annie RÉA, conseillère élue des Français de l'étranger pour la circonscription d'Europe du Sud

Merci, Madame la Présidente. Avant que la session touche à sa fin, je voudrais, au nom de mon Groupe, remercier Madame CARMONA et les personnes qui l'accompagnent, pour la qualité des réponses qui nous sont données. Cela donne une belle énergie à cette assemblée ; je vous en remercie infiniment. Je vous remercie pour votre disponibilité et votre écoute.

Applaudissements chaleureux dans la salle.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Tu m'as devancé, Annie. Je tenais aussi à vous remercier. Beaucoup de réponses sont très complètes et apportent des solutions concrètes. Merci beaucoup.

Et encore une fois, merci à Cassandra et à Sixtine, parce que l'effort était remarquable, et Olivier bien évidemment, figure tutélaire.

Je vous invite à faire une courte pause.

Applaudissements dans la salle.

La séance est suspendue quelques minutes.

PRÉSENTATION DE LA DFAE SUR LES ÉLECTIONS EUROPÉENNES – SÉBASTIEN JAUNET, SOUS-DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DES FRANÇAIS ET GÉRARD FROMAGEOT, CHEF DU BUREAU DES ÉLECTIONS

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci, Mesdames et Messieurs. Nous enchaînons. Essayons de conserver cette légère avance. Merci aux présidents de groupes de motiver leurs troupes.

Je souhaite accueillir Monsieur Sébastien JAUNET, Sous-directeur de l'administration des Français et Monsieur Gérard FROMAGEOT, Chef du bureau des élections, qui nous font une présentation sur les élections européennes, très attendue. Cette présentation vous sera partagée, à l'issue de cette journée.

Je vous passe la parole.

Une présentation est proposée à l'écran.

Monsieur Sébastien JAUNET, Sous-directeur de l'administration des Français

Merci, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers. Nous vous proposons de consacrer cette session, qui est prévue pour une durée d'une heure, avec une présentation d'environ 25 minutes pour rappeler un certain nombre d'éléments et poser le cadre général de ces élections européennes. Puis, nous réservons la deuxième moitié de la session aux questions que vous voudriez nous poser ou les points que vous souhaiteriez que l'on précise. Cette présentation sera à la disposition des élus.

Un point rapide de calendrier, avec quelques dates importantes – tout le monde ayant en tête celles des 8 et 9 juin pour le scrutin. La date limite d'instruction sur les listes électorales est fixée pour le cadre des électeurs en France au 3 mai 2024.

La campagne électorale débutera le 27 mai et se terminera le 6 juin à minuit pour la zone Amérique et les Caraïbes et le 7 juin à minuit pour le reste du monde.

Nous sommes dans une élection en séquences, puisqu'on ne votera pas tous aux mêmes dates. Les Néerlandais ouvrent la séquence, avec un scrutin fixé au 6 juin, et avec des élections européennes qui s'échelonnent entre le 6 et le 9 juin, en fonction des pays. Pour la France, ce sont les 8 et 9 juin en fonction du zonage.

Monsieur Gérard FROMAGEOT, Chef du bureau des élections

Il est important de préciser et de rappeler aux citoyens français qu'il s'agit bien ici d'un seul scrutin, puisqu'il s'agit de l'élection du membre d'une seule et même institution, le parlement européen.

Bien que cette élection soit temporisée dans plusieurs pays totalement différents, selon des droits électoraux différents les uns des autres, voire à des âges différents, puisque dans certains pays on pourra voter dès l'âge de 16 ans ou 17 ans, il s'agit quand même d'un même scrutin. Il est donc interdit d'y participer plus d'une fois, et donc de voter plusieurs fois.

Monsieur Sébastien JAUNET, Sous-directeur de l'administration des Français

Un petit mot sur le dispositif des bureaux de vote. On a déjà eu l'occasion d'indiquer les chiffres lors de précédentes interventions. Ce dispositif pour les élections européennes de 2024 s'articule autour de 590 bureaux de vote sur 382 sites. En 2019, le dispositif en comptait 565, sur 403 sites. C'est un dispositif où nous avons, dans certains endroits, rationalisé le système avec des sites plus importants, avec plus de bureaux de vote, mais une plus grosse entrée. Au total, nous dénombrons 25 bureaux de vote supplémentaires.

Lors des interventions précédentes, on a également parlé de la façon dont le bureau de vote se construit. D'abord, je tiens à souligner que le dispositif des bureaux de vote d'un scrutin à un autre est en fait très stable. Si on compare les dispositifs des présidentielles avec les européennes, il y a évidemment des différences, parce qu'il s'agit d'une élection distincte, pas le même volume d'électeurs, pas la même participation attendue. Toutefois, si on compare de scrutin à scrutin, les législatives avec les législatives suivantes ou les présidentielles avec les présidentielles suivantes, etc., nous avons un dispositif très stable, et c'est normal. En fait, la grande majorité des bureaux de vote sont ouverts dans les postes diplomatiques et consulaires, dans les écoles de la communauté française que tout le monde connaît. Il y a quelques lieux qui, potentiellement, peuvent changer, notamment dans les endroits où nous comptons beaucoup de bureaux de vote. Parfois, nous sommes tributaires du marché local pour louer soit un palais des congrès, soit un centre de conférences, soit un lieu d'exposition... Ces dispositifs de vote sont très stables.

Monsieur Gérard FROMAGEOT, Chef du Bureau des élections

Et pour répondre à Monsieur DOMELEVO-ENTFELLNER, à sa question de lundi posée au ministre, en ce qui concerne les élections présidentielles et européennes, le dispositif de bureaux de vote est en croissance, entre le scrutin de 2017 et celui de 2022, ou celui de 2019 et 2024. Monsieur DOMELEVO-ENTFELLNER avait raison ;

il y a une baisse du dispositif des bureaux de vote pour les deux autres types de scrutin que sont les élections législatives et les élections consulaires, entre 2017 et 2022 pour les législatives et entre 2014 et 2021 pour les élections consulaires. Pour les élections consulaires, 2021 était en pleine pandémie : il y a eu des difficultés à ouvrir plus de bureaux de vote. Vous noterez que ces deux scrutins comportent la modalité de vote par Internet, ce qui dispense l'ouverture de plus de bureaux de vote. C'est pourquoi les dispositifs ont légèrement baissé, parce que l'utilisation du VPI a fortement augmenté entre les premières élections de 2017 et 2014, et les élections de 2021 et 2022.

Monsieur Sébastien JAUNET, Sous-directeur de l'administration des Français

Effectivement, le nombre a pu baisser, mais nous nous plaçons sur des baisses très faibles. Pour les présidentielles, on est passé de 866 bureaux en 2017 à 988 en 2022 : on était là sur une hausse du dispositif. Pour les législatives, on est passé en 2017 de 717 bureaux de vote avec un scrutin sans vote par Internet à 708 bureaux de vote en 2022 avec le vote par Internet. Le dispositif reste très stable.

Nous rappelons le score à battre, 18,36 % de participation constatée chez les Français de l'étranger en 2019, seuil que tout le monde s'emploiera à dépasser pour les européennes de 2027.

Monsieur Gérard FROMAGEOT, Chef du Bureau des élections

Pour finir sur les dispositifs de bureaux de vote et répondre à la question de Monsieur DELUCHEY de tout à l'heure, les textes prévoient que les commissions de contrôle sont consultées pour avis par les postes diplomatiques et consulaires. Je peux vous affirmer que ce sont les instructions que nous donnons à toutes nos ambassades et tous nos consulats de consulter ces commissions de contrôle.

Je signale que dans la commission de contrôle, il y a un président qui est président du conseil consulaire et qui lui-même peut consulter, s'il le souhaite, les autres élus de la circonscription et faire part au poste des avis des élus en même temps. Maintenant, s'il existe des dysfonctionnements et des postes qui n'appliquent pas ces instructions, n'hésitez pas à nous le faire remonter. Nous rappellerons aux postes les instructions que nous leur avons passées.

Monsieur Sébastien JAUNET, Sous-directeur de l'administration des Français

Effectivement, il y a une obligation de consultation de la commission de contrôle. Si jamais ce n'est pas effectué localement, n'hésitez pas à nous le signaler.

Nous sommes dans une élection où nous constatons des options de vote, entre les pays, très différentes. Pour la France, pour les électeurs, les modalités sont le vote à l'urne et le vote par procuration, mais il y a une diversité des modalités de vote dans les pays pour les citoyens résidents étrangers. C'est la comparaison Français de l'étranger/citoyens étrangers pour les autres pays de l'Union européenne. Vous verrez que vous avez beaucoup d'options différentes. Deux caractéristiques intéressantes : on voit que le vote par procuration est très peu utilisé – quand on regarde les 27 pays de l'UE, il n'y en a que trois qui utilisent le vote par procuration : outre la France, la Belgique et les Pays-Bas. Beaucoup de pays sont plutôt sur des systèmes de vote par correspondance adaptés (suffisamment en amont).

Monsieur Gérard FROMAGEOT, Chef du Bureau des élections

Pour ce qui concerne les électeurs français, deux seules modalités de vote pour ces élections européennes : le vote à l'urne dans les bureaux de vote qui seront ouverts ou le vote par procuration.

Pour répondre à une autre question de Monsieur DOMELEVO-ENTFELLNER, le maximum de procurations est de trois. L'article 13 de la loi organique 76-97 étant rendu applicable par l'article 23 de la loi 77-729. Trois procurations au maximum, dont une seule établie en France.

Monsieur Sébastien JAUNET, Sous-directeur de l'administration des Français

Dans le cas de la France, nous élirons 81 eurodéputés pour la France, pour un total de 720 eurodéputés. Nous gagnons ainsi deux eurodéputés.

Hormis la diversité des modes de scrutin et des âges de la majorité électorale et pour être candidat, c'est une élection avec deux spécificités, qui s'imposent à tous les pays de l'Union européenne. Le premier principe est le principe de priorité à l'inscription locale. Vous êtes Français, vous vivez en Espagne et êtes inscrit sur les listes électorales espagnoles, la priorité est donnée à la liste électorale espagnole. Si vous ne faites rien, vous voterez pour les eurodéputés espagnols en Espagne. Le deuxième principe est le corollaire du premier, c'est l'interdiction du double vote. Vous ne pouvez pas voter en Espagne, puis revoter en France. C'est interdit. Rappelons que le double vote est passible de sanctions assez lourdes ; ce sont des peines de six mois à deux ans d'emprisonnement et jusqu'à 15 000 euros d'amende.

La question cruciale pour prendre en compte ces deux principes et s'assurer qu'on aura dans les listes électorales toute l'information requise, le mécanisme essentiel est le mécanisme d'échanges de listes – je laisserai Gérard préciser le dispositif. Entre pays membres, les autorités concernées (l'INSEE en France) peuvent échanger

les fichiers d'électeurs inscrits chez eux et qui ne doivent pas être autorisés à voter sur la liste électorale d'un autre pays. C'est tributaire de la qualité des fichiers échangés et de leur complétude, de la date à laquelle ces fichiers seront transmis et d'une donnée qui s'impose à tous les États membres, la date de clôture d'inscription pour ces États. Je vous disais que notre date de clôture d'inscription sur les listes électorales est le 3 mai. Ce n'est pas la même date pour tous les pays. Cette date conditionnera le moment à partir duquel les autorités centrales pourront transmettre les fichiers.

Je laisse la parole à Gérard.

Monsieur Gérard FROMAGEOT, Chef du Bureau des élections

L'Union européenne a mis en place une plateforme qui est alimentée par les autorités centrales de chacun des États membres pour y mettre les identités des électeurs qui ont la nationalité d'un autre pays et sont donc inscrits sur une liste électorale complémentaire. Cette plateforme est accessible par tous les services centraux des pays. Comme l'a dit Sébastien, pour la France, c'est l'INSEE qui va, régulièrement, y pêcher les électeurs français qui seront mis par chaque pays sur cette plateforme. Il y aura ensuite un délai de traitement par l'INSEE pour faire coller avec le REU et avec les réserves que vient d'évoquer Sébastien sur les problèmes d'identité parfois, les prénoms distincts, les noms également, en fonction de l'état civil d'un pays ou un autre.

C'est un système qui a des failles, mais qui aboutira, *in fine*, non pas à une radiation de la liste électorale française, mais un empêchement de voter, et uniquement pour ce scrutin européen. Les électeurs n'auront rien à faire d'autre pour le prochain scrutin, mais pour ce scrutin européen, l'INSEE va apposer une mention sur la liste d'émargement qui visera à empêcher le droit de vote à tel ou tel électeur, parce qu'il est inscrit sur la liste complémentaire d'un autre pays et que c'est cette inscription-là qui prime.

Monsieur Sébastien JAUNET, Sous-directeur de l'administration des Français

Pour nous, un des enjeux de cette communication est d'informer les électeurs sur cette situation pour qu'eux-mêmes puissent vérifier, à l'avance, leur situation. En reprenant mon exemple du Français qui habite en Espagne, si jamais il préfère désigner les représentants français au parlement européen, il aura une série de démarches à faire auprès des autorités espagnoles, se désinscrire et pouvoir voter sur la liste française. Cela suppose donc qu'il soit informé suffisamment à l'avance.

Pour l'information du public sur l'état du scrutin et sur ces spécificités, il y aura une campagne classique avec des espaces d'achats publicitaires, une campagne sur l'ensemble des réseaux sociaux du département et sur l'ensemble des sites Internet du réseau consulaire, une communication relayée sur les sites institutionnels de France diplomatie et sur les réseaux du ministère.

À ce propos, nous projetterons une vidéo, qui a été largement diffusée par le biais des postes et des réseaux sociaux pour attirer les électeurs qui seraient concernés par la résidence dans un autre pays de l'Union européenne sur la nécessité qu'ils soient proactifs et qu'ils vérifient leur situation électorale.

Monsieur Gérard FROMAGEOT, Chef du Bureau des élections

L'important est que nos concitoyens français qui sont dans des États de l'Union européenne fassent le nécessaire avant qu'il ne soit trop tard. Une fois que la date limite d'inscription ou de radiation dans le pays où il réside est passée, après, il n'y plus rien à faire. Le pays nous transmettra les données. Après sera-ce dans des délais suffisants pour l'INSEE pour que cela se traduise par une mention d'empêchement sur la liste d'émargement ? C'est autre chose. Il y aura, en effet, des électeurs qui passeront au travers malheureusement, compte tenu des dates très différentes. À ma connaissance, le premier pays à clôturer ses inscriptions est la Belgique, le 31 mars, c'est-à-dire dans une semaine. Il ne reste plus qu'une semaine à nos électeurs français pour se faire radier des listes électorales complémentaires belges, de façon à éviter que l'INSEE impose une mention d'empêchement. Pour l'Allemagne, c'est le 19 mai, plus tard que chez nous, la Suède c'est un mois avant le scrutin... C'est donc très différent ; c'est pourquoi nos concitoyens doivent faire le nécessaire avant qu'il ne soit trop tard. Après, il n'y a plus de recours.

Pour la première fois, nous avons anticipé dès le mois de novembre, une communication sur le site France diplomatie, diffusée sur les sites Internet de certains postes, indiquant les électeurs qui sont dans les États membres de l'Union européenne à vérifier leur situation électorale locale.

Nous avons amplifié cela avec une vidéo, que nous allons vous montrer dans quelques instants. Nous avons, hier, procédé à un envoi massif de courriels rappelant cette situation : « Vérifiez votre situation pendant qu'il en est encore temps ». Ensuite, pour la première fois aussi, nous nous sommes mis d'accord avec l'INSEE pour qu'il nous donne la liste des personnes qu'il aura traitées pour être inscrit sur les listes électorales complémentaires d'un autre État membre. Par conséquent, nous allons, dans la mesure du possible, et au plus tard le 5 juin pour ce qui aura été traité par l'INSEE et qui nous aura été communiqué, envoyer un courriel à ces personnes leur disant : « Ne venez pas voter dans un bureau de vote français, vous ne pourrez pas exercer votre droit de vote, faites-le dans le pays où vous êtes inscrit. » ; et si possible, nous le ferons avant le 6 juin, pour les Pays-Bas, le premier pays à voter.

Est-ce que nous aurons tout le monde ? Non. Il y a des pays où la date limite d'inscription ou de radiation, et donc les données ne seront mises sur la plateforme européenne que trop tard pour être traitées à temps. Ces électeurs risquent de se présenter pour ne pas pouvoir voter. On ne peut pas faire autrement. S'il y a une solution, ce sera le jour où nous aurons, au niveau de l'Union européenne, une liste électorale unique pour tous les pays ! On n'en est pas là, vous le savez. Ainsi, nous faisons avec les moyens qui nous sont donnés par chacun des pays.

Monsieur Sébastien JAUNET, Sous-directeur de l'administration des Français

C'est un dispositif à trois étages. Le premier message, que les électeurs ont dû recevoir hier ou aujourd'hui, rappelle la particularité du scrutin et une mise en garde pour qu'ils vérifient leur inscription locale. Le deuxième message, qui partira à partir du 13 mai, est le message classique que l'on envoie à tous les électeurs qui ont enregistré une adresse électronique qui leur dit dans quel site de vote ils devront voter et quelques précisions pratiques. Le troisième est cet effort additionnel d'informer les électeurs dont on sait qu'ils sont inscrits sur la liste complémentaire dans un autre pays et pour qui, s'ils se présentent dans un bureau de vote français, ce sera un déplacement inutile. L'idée est d'éviter des déplacements inutiles et des situations compliquées, à la fois pour les postes et pour les usagers. Pour tous les pays pour lesquels nous aurons les fichiers, nous nous efforcerons de les traiter avant le début du scrutin, soit avant le 5 juin.

Je vous propose de regarder cette brève vidéo ; puis nous prendrons les questions que vous pourriez avoir.

Une courte vidéo est diffusée à l'écran.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Sébastien JAUNET, Sous-directeur de l'administration des Français

Merci pour l'équipe qui a fait la vidéo. Une précision : nous avons demandé à tous nos postes de l'Union européenne de mettre en une de leur site Internet deux informations : la date limite dans le pays concerné de l'inscription ou de désinscription et les coordonnées du service qu'il convient de contacter pour actualiser cette situation électorale. Dans chaque pays de l'Union européenne, nous demanderons au poste de décliner pour faciliter le processus pour les Français qui souhaiteraient faire cette démarche.

Monsieur Gérard FROMAGEOT, Chef du Bureau des élections

Cette vidéo est accessible sur le site France diplomatie. Nous avons demandé à chacun des postes de la diffuser également sur leur propre site Internet. Nous l'avons conçue pour tous les cas qui peuvent se présenter. En effet, ce n'est pas parce que vous êtes dans un pays hors Union européenne que vous n'allez pas être concerné par des cas de Français qui venaient de résider dans l'Union européenne. J'ai le souvenir de personnes, en 2019, qui étaient à Agadir et étaient encore résidentes en Espagne auparavant et encore inscrites en Espagne et ne s'étaient pas radiées en quittant l'Espagne. C'est pourquoi cette année, nous mettons l'accent là-dessus : même quand vous êtes en dehors de l'Union européenne, pensez à vérifier si vous avez été auparavant dans l'Union européenne. Le ministère de l'Intérieur a également mis cette vidéo sur son site.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci, Messieurs. Nous ouvrons ainsi le grand bal des questions. J'invite Monsieur SCHAULI pour la première question.

Monsieur Frédéric SCHAULI, conseiller élu des Français de l'étranger pour la circonscription du Benelux

Merci, Monsieur JAUNET, merci, Monsieur FROMAGEOT. J'avais beaucoup apprécié la vidéo que j'ai partagée, dès sa sortie, au plus grand nombre. Néanmoins, je vais évoquer un cas un peu particulier. Vous avez parlé des binationaux. Là, on parle d'une liste complémentaire. Les binationaux vont être, je suppose, sur une liste principale dans leur pays de résidence et normalement aussi en France. Pour vous parler de quelques-uns des personnes qui habitent au Luxembourg, dont je fais partie, certains d'entre eux ont fait savoir qu'ils étaient Français et aimeraient voter pour les élections européennes, côté français. On leur a répondu que malheureusement, il était impossible de se faire radier, puisque le vote est obligatoire au Luxembourg. Recevez-vous dans les transferts de fichiers les listes principales des Franco-Luxembourgeois ? Cela peut aussi s'appliquer dans d'autres pays européens, où il y aurait les mêmes questionnements. Je ne sais pas s'il existe un transfert de ces personnes-là. Peuvent-elles choisir soit du côté luxembourgeois, soit du côté français ?

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Avant de répondre, Monsieur le Vice-président.

Monsieur Ramzi SFEIR, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci beaucoup, Hélène. Merci beaucoup pour cette présentation. Il y a également le cas de personnes à l'extérieur de l'Union européenne qui sont des doubles nationaux européens. Ils sont sur deux listes électorales consulaires de deux pays différents, qui ont deux prénoms et deux noms différents... Les deux pays ne vont pas communiquer ensemble pour dire qui est binational et qui ne l'est pas, d'autant plus qu'ils sont éloignés. Par exemple, je connais un Franco-Italien et une Franco-Autrichienne. Ils ont reçu de la propagande pour plein d'élections.

Monsieur Gérard FROMAGEOT, Chef du Bureau des élections

Pour ce qui concerne les électeurs binationaux, vous avez tout à fait raison, ils sont inscrits sur la liste principale de leur pays. Or, les échanges de données ne concernent que les listes complémentaires. Il n'y a donc pas de différence entre un électeur binational pour voter, sinon qu'il lui appartient de faire son choix.

Monsieur Ramzi SFEIR, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Et s'il choisit de voter dans plusieurs pays à la fois ?

Monsieur Gérard FROMAGEOT, Chef du Bureau des élections

C'est sa responsabilité. Puisque le double vote est interdit, il est passible de peine de prison (de six mois à deux ans de prison) et de 15 000 euros d'amende. Techniquement, oui, c'est possible, mais c'est contraire au droit.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Monsieur SCHAULI.

Monsieur Frédéric SCHAULI, conseiller élu des Français de l'étranger pour la circonscription du Benelux

Complément dans ma question. C'est vrai qu'être inscrit sur deux listes faussera un peu les taux de participation, qui seront grevés d'un côté ou de l'autre.

Monsieur Sébastien JAUNET, Sous-directeur de l'administration des Français

Il faut rester très prudent sur les taux de participation, et notamment sur la mesure différentielle entre le taux de participation des Français de l'étranger et le taux de participation en métropole, parce que vous pouvez avoir beaucoup de Français de l'étranger qui comptent dans la participation en Espagne, aux Pays-Bas, en Belgique... La seule vraie mesure est la mesure globale, pour s'assurer que, d'un scrutin à l'autre, on participe plus ou moins. Toutefois, effectivement, il faut être très prudent, car parfois, quand on voit les chiffres dans certains pays de l'Union européenne, on se dit : « ce n'est pas possible », mais l'explication est tous les Français qui votent avec les autres listes.

Monsieur Gérard FROMAGEOT, Chef du Bureau des élections

Les binationaux qui résident dans un pays dont ils n'ont pas la nationalité (comme un Franco-Luxembourgeois qui réside en Belgique) seront, eux, sur la liste complémentaire. À quel titre ? Je ne sais pas. Normalement, le citoyen donne sa nationalité lorsqu'il s'inscrit sur une liste complémentaire. Est-ce qu'il peut en donner deux ? J'avoue ne pas connaître les listes complémentaires à ce niveau-là. Dans ce cas, il sera signalé à un des deux pays, ou peut-être aux deux.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

J'ai moi-même une question. D'abord, merci pour cette présentation. En 2019, on nous avait également annoncé cet échange de données avec l'INSEE. Il n'avait pas eu lieu. Quelles sont les garanties qu'il aura réellement lieu ?

La seconde information : les Français des Pays-Bas reçoivent actuellement des courriers, en néerlandais et en anglais, indiquant que s'ils souhaitent voter aux Pays-Bas, ils doivent s'inscrire. Cela crée une grande confusion avec les informations partagées ce jour.

Monsieur Gérard FROMAGEOT, Chef du Bureau des élections

Le problème est que nous ne connaissons pas les 26 droits électoraux des 26 autres pays que la France. Par conséquent, nous ne pouvons pas donner les informations qui concernent ces droits électoraux. C'est pourquoi nous invitons les électeurs à se renseigner directement auprès des autorités locales.

En 2019, je vous confirme que l'échange de données a en effet eu lieu, mais il a mal fonctionné pour certains pays pour des raisons d'état civil que j'évoquais tout à l'heure ou pour des raisons de délais tardifs. Je me souviens

aussi que certains fichiers sous format technique n'étaient pas compatibles avec l'INSEE, et des données qui ne correspondaient pas au concept de l'inscription d'un électeur pour l'INSEE et de l'état civil que nous prenons en compte. Par exemple, dans certains pays, c'est le nom d'épouse qui figure sur les listes électorales, alors qu'en France, c'est le nom de jeune fille. Depuis 2019, je pense que la situation sera un peu améliorée, mais je vous citais les cas de personnes qui étaient au Maroc et venaient d'Espagne : l'échange avait bien fonctionné. Nous avons aussi eu un échange avec un électeur à Bucarest, auquel nous avons pu dire qu'il ne pouvait pas voter parce qu'il était en Espagne.

Monsieur Sébastien JAUNET, Sous-directeur de l'administration des Français

À ce sujet des échanges de données, la plus grosse contrainte, hormis toutes les complications techniques, est la date de clôture. On se demande comment cela se passera avec les électeurs d'Allemagne, puisque la date de clôture des inscriptions est très tardive – le 19 mai – ce qui laisse très peu de temps pour compiler le dossier et le traiter par l'INSEE et l'envoyer. Nous traiterons tous les électeurs pour lesquels nous disposerons de l'information.

Il est très important que nous, entre bureaux des élections des pays européens, nous nous communiquions et échangions. Nous avons prochainement une réunion prévue au mois de mars. Par exemple, nous devons informer nos collègues espagnols que notre date limite d'inscription est le 3 mai. Si un Espagnol qui vit en France souhaite modifier sa situation électorale, il faut qu'il le fasse avant le 3 mai. Mais à 27 pays, c'est compliqué.

Madame Annie RÉA, conseillère élue des Français de l'étranger pour la circonscription d'Europe du Sud

Merci, Madame la Présidente, merci, Messieurs JAUNET et FROMAGEOT, pour ces informations et cette cartographie de tous les pays. Je reviens sur la question des binationaux. Votre communication ne fait pas allusion à un élément. Une personne qui est inscrite dans les deux listes, consulaire et locale, choisit là où elle peut voter sans devoir se désinscrire nulle part. Est-ce qu'il serait possible de l'ajouter dans vos communications, parce que cette situation concerne bon nombre de compatriotes ?

La deuxième question : je me fais porte-parole d'un collègue élu. Ce sont des sujets qui reviennent très souvent. Le nombre de bureaux de vote a été augmenté dans bon nombre de circonscriptions et sera suffisant pour permettre à tous les compatriotes de voter, mais ne répond pas aux problèmes géographiques et de distance de certaines personnes qui ne peuvent pas se déplacer pour venir dans les bureaux de vote des grandes villes. Que pourrions-nous faire pour remédier à cela ? Merci.

Monsieur Gérard FROMAGEOT, Chef du Bureau des élections

Nous n'avons pas en droit français le système de vote que nous avons pu voir dans certains pays la semaine dernière, où les urnes étaient apportées directement chez les personnes !

Rires.

Monsieur Sébastien JAUNET, Sous-directeur de l'administration des Français

Le premier principe est, *a minima*, un bureau de vote par pays où on a un poste diplomatique et consulaire. Parfois, on ouvre des bureaux de vote pour des communautés françaises de 40, 70 ou 80 personnes, mais c'est le seul bureau de vote dans le pays concerné. À l'inverse, dans les pays de vote, on a évidemment des communautés beaucoup plus nombreuses. C'est vraiment un travail d'allocations des ressources sur des sites de vote.

La grande difficulté d'exercice est que nous devons ouvrir entre 500 et 700 bureaux de vote pour servir des circonscriptions qui vont entre deux électeurs inscrits jusqu'à 130 000 en Suisse. Nous avons vraiment toute la gamme. Pour faire fonctionner un bureau de vote, il faut compter entre six ou huit personnes. Quand vous avez un dispositif de 700 bureaux de vote, cela signifie entre 4 000 et 5 000 volontaires. Cette donnée est aussi à prendre en compte.

Monsieur Gérard FROMAGEOT, Chef du Bureau des élections

Les assesseurs doivent être présents de 8 heures à 18 heures, plus le dépouillement après. C'est une charge assez lourde, et il n'est pas si aisé de trouver des volontaires pour ouvrir plus de bureaux.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Je vous propose de prendre plusieurs questions à la suite.

J'indique le nom des orateurs prévus : Monsieur DE MARCELLUS, Monsieur LOISEAU, Madame LIBEAUT, Monsieur BEZARDIN, Monsieur DOMELEVO-ENTFELLNER, Monsieur LAVEANT, Monsieur BENHAIM et Monsieur BOHÈME.

Monsieur Baudouin DE MARCELLUS, conseiller élu des Français de l'étranger pour la circonscription de la Péninsule ibérique

Merci, Madame la Présidente. Merci, Messieurs JAUNET et FROMAGEOT de votre présentation. En Espagne, nous avons jusqu'au 30 janvier pour nous désinscrire de la liste complémentaire espagnole. Ma question porte sur les mineurs qui atteindraient la majorité après le 3 mai, date d'inscription sur la liste électorale : sont-ils inscrits sur la liste complémentaire espagnole ou sur la LEC ? Je pense que le problème se posera dans d'autres circonscriptions.

Monsieur LOISEAU, conseiller élu des Français de l'étranger pour la circonscription d'Allemagne, d'Autriche, de Slovaquie, de Slovaquie et de Suisse

Merci, Madame la Présidente. Je reviens à la question que j'ai posée antérieurement. Tout d'abord, vous avez indiqué que « nous serons prochainement en contact avec des autorités d'autres pays par rapport aux coordinations des dates d'ouverture et de fermeture ». Ce n'est pas l'INSEE qui est seulement compétent, c'est aussi vous en tant que ministère. Vous aurez un contact, une relation avec les autorités étrangères. Il m'intéresse d'avoir des détails.

Ensuite, vous avez indiqué qu'il n'y avait pas de recours si la date de changement de situation était dépassée. Y aura-t-il un recours le jour de l'élection, le dimanche matin ?

Enfin, vous avez précisé que vous entendiez écrire aux compatriotes pour se faire inscrire sur la liste complémentaire électorale locale. C'est intéressant, mais feriez-vous la même démarche pour les électeurs qui rejoignent la liste électorale consulaire, une fois la démarche inverse ?... Pour leur dire, venez dimanche à l'ambassade, votre droit de vote est activé.

Madame Catherine LIBEAUT, conseillère élue des Français de l'étranger pour la circonscription du Benelux

Merci. C'est à propos des procurations. Un Français qui vote localement par exemple le 6 juin aux Pays-Bas, peut-il être porteur d'une procuration pour voter le 9 juin au consulat ?

Monsieur BEZARDIN, conseiller élu des Français de l'étranger pour la circonscription d'Europe du Sud

Ma demande est plus un complément d'information qui pourrait être ajouté au message et qui concerne notamment les binationaux, en particulier pour les pièces d'identité à présenter le jour du vote.

Je ne suis pas certain que, si un Italien se présente pour voter sur les listes françaises puisse se présenter avec une carte d'identité italienne.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Je vous propose de répondre à ces quelques questions.

Monsieur Sébastien JAUNET, Sous-directeur de l'administration des Français

Sur la question des échanges d'informations : en fait, les correspondants sont les bureaux des élections des ministères de l'Intérieur, qui communiquent entre eux et avec l'INSEE. En général, nous sommes associés à ces réunions pour représenter le segment, la communauté française à l'étranger. Le réseau est structurellement un réseau des bureaux des élections des ministères de l'Intérieur.

Sur la communication, l'idée est une communication en trois temps. D'abord, dire à tout le monde « vérifiez votre situation ; si vous êtes dans une résidence autre par rapport à votre situation sur la liste complémentaire ». Le deuxième message est le message classique que tout électeur qui a renseigné une adresse électronique reçoit. Après, nous essayons de traiter ceux dont on sait qu'ils sont inscrits sur une liste complémentaire hors de France pour leur dire qu'ils ne pourront pas voter, pour cette élection, dans un bureau de vote français.

Monsieur Gérard FROMAGEOT, Chef du Bureau des élections

Pour les mineurs, cela peut être vu sous différents angles. Vous avez le cas d'un jeune Français, qui réside en Allemagne ou en Belgique et qui a 16 ans et demi. Il pourra voter côté belge. Évidemment, il ne pourra pas voter au consulat de France à Bruxelles ou dans les bureaux de vote ouverts à Bruxelles ou ouverts en Allemagne, puisque le droit français ne permet pas le vote avant 18 ans. De toute façon, il ne sera inscrit qu'à un seul endroit, sur les listes complémentaires de son pays de résidence qui lui donne le droit de vote dans les conditions propres aux citoyens de ce pays. Tout comme un Belge qui, en Belgique, aurait eu le droit de voter à 16 ans, s'il réside en France, il ne pourra pas voter avant l'âge de 18 ans.

Pour les mineurs français, ils sont inscrits d'office sur les listes électorales françaises depuis la réforme du 1^{er} janvier 2019. Ils sont informés de cette inscription automatiquement par courriel, ou par courrier quand le poste fait le nécessaire pour envoyer le courrier s'il n'y a pas d'adresse électronique. Ces mineurs doivent avoir 18 ans au plus tard la veille du 3 mai. Ils sont automatiquement inscrits. Si jamais ils atteignent cet âge après le 3 mai et

avant le 10^e jour précédant le scrutin et qu'ils ne sont pas inscrits au registre des Français établis hors de France, ce n'est pas automatique et ils peuvent faire une inscription au titre de l'article L 30 du *Code électoral*. Aux mineurs de voir, aussi, quelle est leur situation et ils pourront être électeurs soit dans le pays où ils résident, soit sur la liste électorale française.

Pour le recours : en effet, il y a une possibilité de recours jusqu'au jour du scrutin en application de l'article 9-2 de la loi organique 7697. Ce recours est fait auprès du tribunal judiciaire pour tous les scrutins et concerne l'absence d'inscription sur la liste électorale. Or, pour nos citoyens français qui sont inscrits sur une liste complémentaire, je vous ai dit tout à l'heure qu'ils restaient sur la liste électorale française. Ils ne sont pas radiés de cette liste électorale française. Par conséquent, ils n'ont pas la possibilité de faire un recours puisqu'ils sont bel et bien inscrits sur la liste électorale. Le tribunal judiciaire de Paris n'aura de toute façon pas les moyens de vérifier les conditions d'inscription avec tel ou tel pays de l'Union européenne pour vérifier les conditions d'inscription sur la liste électorale complémentaire. Les personnes inscrites sur les listes électorales complémentaires n'auront pas la possibilité de faire un recours le jour du scrutin. À partir du moment où la date de modification de leur situation électorale dans leur État de résidence est dépassée, il n'y a plus rien à faire.

Monsieur Sébastien JAUNET, Sous-directeur de l'administration des Français

D'où le message qu'on martèle : il faut vérifier votre situation électorale par rapport à la date limite de votre pays de résidence, pour les électeurs concernés.

Monsieur Gérard FROMAGEOT, Chef du Bureau des élections

Ensuite, il y avait une question sur les procurations. Une personne inscrite sur une liste complémentaire d'un autre État de l'Union européenne peut-elle être mandataire d'un mandant qui, lui, n'y est pas inscrit et conserve son droit de vote ? Honnêtement, j'ai posé la question au ministère de l'Intérieur, mais j'attends encore leur réponse, je ne l'ai pas reçue. Nous avons un poste qui nous a interrogés là-dessus, mais malheureusement, je n'ai pas encore reçu la réponse du ministère de l'Intérieur.

Je sais qu'il y a dans la même veine une question sur un électeur qui est empêché de voter auprès d'un bureau de vote français : peut-il être membre du bureau de vote français ? Là aussi, j'attends la réponse du ministère de l'Intérieur et nous ferons savoir à nos postes.

Et donc, pour les pièces d'identité, oui, les passeports des pays de l'Union européenne sont valables, et aussi ceux des pays de l'AELE.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Il y a encore beaucoup de demandes de paroles. Je vous demande d'être très concis ; et également dans les réponses, vous pourrez fournir des compléments.

Jean-Baka, Monsieur LAVEANT, Monsieur BENHAIM, Monsieur BOHEME, Madame BOUVERET, Monsieur AHMAR, Madame OUAMMAR, Monsieur EPELBAUM et Madame RAHAL.

Monsieur Jean-Baka DOMELEVO-ENTFELLNER, conseiller élu des Français de l'étranger pour la circonscription d'Afrique centrale, australe et orientale

Je voudrais d'abord louer les efforts en matière de communication de la DFAE et de son bureau des élections. Ces efforts sont très appréciés. Merci infiniment pour ça. Ceci dit, deux bémols sur le plan communicationnel : certains ont reçu le courriel cette nuit, mais il est tombé dans la boîte des spams d'un certain nombre d'entre nous. Aussi, la vidéo est très bien, mais ne mentionne pas nommément Monsieur Gérard FROMAGEOT comme source absolument indispensable d'information.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Jean-Baka DOMELEVO-ENTFELLNER, conseiller élu des Français de l'étranger pour la circonscription d'Afrique centrale, australe et orientale

Et plus sérieusement, je me rends compte que nous allons au-devant d'un certain nombre de frustrations, lorsque nos compatriotes français résidents en UE sont inscrits pour des raisons diverses et variées sur des listes complémentaires, parce qu'ils votent pour l'élection municipale à Hambourg, par exemple. Il y a encore des sites, notamment des sites de servicepublic.fr qui disent que les Français résidant dans un pays de l'UE ont le choix de voter ou aux élections européennes françaises, ou bien aux élections européennes allemandes. Or, d'après ce que vous dites, en raison de la priorité absolue donnée à l'inscription sur la liste complémentaire du pays de résidence, ces Françaises et ces Français ne pourront pas, s'ils ne font aucun geste de désinscription de leur liste complémentaire locale, voter en France, alors que ce choix leur aurait pu être laissé. On aurait pu laisser le choix à un électeur pour effectuer plutôt *a posteriori*, un contrôle qui pourrait être générateur pour le gouvernement puisque c'est 15 000 euros d'amende et que nous avons bien besoin d'argent pour les aides sociales.

Rires.

Monsieur Jean-Baka DOMELEVO-ENTFELLNER, conseiller élu des Français de l'étranger pour la circonscription d'Afrique centrale, australe et orientale

J'aurais voulu savoir la source précise, en droit, qui indique la priorité absolue donnée à l'inscription des listes complémentaires qui fait que telle personne ne peut pas voter aux élections, au lieu de lui donner le droit de choisir elle-même.

Dernière question, technique : la date limite d'inscription sur les listes électorales est le sixième vendredi avant l'élection, donc le 3 mai. Est-ce que vous pouvez nous donner un point sur les consulats qui prendront une demande physique plutôt que faite en ligne, valable jusqu'à la fermeture du consulat ? Pour les gens qui feront la démarche sur servicepublic.fr, faudra-t-il anticiper que la date limite est plutôt le jeudi ? Vous m'avez dit que la liste électorale est mise à jour (le REU) ; je voudrais que vous précisiez cela. Je vous remercie.

Monsieur LAVEANT, conseiller élu des Français de l'étranger pour la circonscription du Benelux

Merci beaucoup pour votre présentation, très claire et très informative. J'ai vu que l'Estonie autorisait le vote électronique. Ça signifie-t-il que les Français de l'étranger peuvent voter électroniquement sur les listes françaises aussi, ou uniquement estoniennes ? Si ce sont des listes françaises, il n'y a pas de bureau de vote électronique mis en place, me semble-t-il. Nous avons été plusieurs ici impliqués dans ces bureaux de vote électronique lors des dernières législatives, par exemple, pour les Français de l'étranger. Merci.

Monsieur BENHAIM, conseiller élu des Français de l'étranger pour la circonscription d'Afrique centrale, australe et orientale

Merci, Madame la Présidente. Je suis président de la liste de contrôle de la liste électorale. Vous parlez des inscriptions complémentaires pour l'Europe. Pour nous, en Afrique, beaucoup de personnes ne se désinscrivent pas de la liste et ne mentionnent pas qu'ils sont partis ailleurs ou rentrés en France et ne se réinscrivent pas dans un consulat à l'étranger. Nous savons pertinemment, dans notre petite communauté, quelles sont les personnes parties. Le système fait qu'ils sont toujours sur nos listes. Ainsi, on est obligés de les garder sur nos listes, alors qu'on sait qu'ils ne voteront pas chez nous, ni même ailleurs. Quelle est la solution pour d'autres élections à venir ?

Monsieur BOHEME, conseiller élu des Français de l'étranger pour la circonscription d'Asie et d'Océanie

La composition du bureau de vote : il y a parfois des différences d'appréciation selon les postes consulaires, notamment pour la désignation des assesseurs, puisque ce sont les listes des candidats qui désignent les assesseurs. Concrètement, est-ce que cette mesure est assortie d'une certaine flexibilité, comme c'est le cas dans de nombreuses mairies de France, pour composer des bureaux de vote ? Est-ce que vous passez des instructions en ce sens aux postes consulaires, ou est-ce que vous demandez, à l'inverse, que le droit électoral soit strictement appliqué ?

Madame BOUVERET, conseillère élue des Français de l'étranger pour la circonscription d'Allemagne, d'Autriche, de Slovaquie, de Slovénie et de Suisse

Merci, Madame la Présidente, merci Messieurs. J'ai aussi le cas de personnes inscrites sur la liste électorale en Bavière, notamment à Munich. Ces personnes ne peuvent pas se déplacer. Elles sont en France. Elles se demandent si elles peuvent donner une procuration. Est-ce que cette procuration peut être effectuée dans une mairie en France ou dans un commissariat ?

Monsieur Sébastien JAUNET, Sous-directeur de l'administration des Français

Je vais prendre des questions faciles, et je laisserai les questions difficiles à Gérard.

Sur le vote par Internet en Estonie, les Français qui seraient inscrits sur les listes complémentaires en Estonie et qui voteront pour les représentants estoniens au parlement européen : oui, ils utiliseront la modalité de vote locale, le VPI. Uniquement pour les représentants estoniens qui seront élus en Estonie, il n'y a pas d'autres ouvertures au VPI dans les autres pays de l'Union européenne.

Sur la question de la composition des bureaux de vote, notre rêve est d'avoir suffisamment d'assesseurs, voire d'avoir des bureaux de vote avec beaucoup d'assesseurs. La réalité est aussi une des limites dont nous parlions, pour le formatage des bureaux de vote, dans la pratique, 70 % à 90 % de volontaires. On a très peu d'assesseurs à l'étranger désignés par les listes des candidats. Lorsqu'ils le sont, ils sont bien sûr prioritaires, assesseurs presque de droit.

Monsieur Gérard FROMAGEOT, Chef du Bureau des élections

Pour continuer sur le thème des assesseurs, le droit prévoit que chaque candidat ou chaque liste de candidats si c'est un scrutin de liste, peut désigner un assesseur titulaire et un assesseur suppléant par bureau de vote. Si vous avez 10 listes de candidats dans un bureau de vote et que chacune nomme un assesseur titulaire, voire même un suppléant, vous aurez 10 assesseurs. Mais ce n'est pas toujours le cas, beaucoup moins dans les petits postes, où la communauté est plus réduite que dans de gros centres qui sont connus par les candidats ou les listes de candidats ou que vous, élus, pouvez faire remonter aux personnes que vous soutenez et qui sont candidates à l'élection. Si le nombre d'assesseurs désignés par les candidats est inférieur à deux, alors le président du bureau de vote a la possibilité de compléter, jusqu'à hauteur de deux, le nombre d'assesseurs en désignant parmi les électeurs présents l'électeur le plus jeune ou le plus âgé, en fonction des présents. C'est un ou deux au maximum, puisqu'il faut juste atteindre le nombre minimum d'assesseurs qui est de deux. Au niveau des assesseurs, nous faisons respecter le droit et ce sont les instructions que nous donnons à nos postes et aux bureaux de vote.

Monsieur Sébastien JAUNET, Sous-directeur de l'administration des Français

C'est pour cela que je comptais pour chaque bureau de vote d'un minimum de six ou sept personnes pour le faire fonctionner, donc quatre dans le bureau de vote – minimum, un président, un secrétaire et deux assesseurs.

Monsieur Gérard FROMAGEOT, Chef du Bureau des élections

Pour les procurations : l'établissement de la procuration est complètement déterritorialisé. Donc, un électeur peut établir sa procuration n'importe où, dans n'importe quelle gendarmerie, commissariat, consulat, consul honoraire habilité. Ensuite, la procuration part du REU et est reflétée dans la liste d'émargement du bureau de vote concerné.

Monsieur Sébastien JAUNET, Sous-directeur de l'administration des Français

Il y avait une question sur le calendrier.

Monsieur Gérard FROMAGEOT, Chef du Bureau des élections

Oui, la date limite d'inscription est le vendredi 3 mai, heure de fermeture des bureaux, donc *a priori* 18 heures, pour les postes qui sont ouverts et travaillent le vendredi, et sur Internet jusqu'à minuit le sixième vendredi. Attention, il y a une différence, mais ça concerne les inscriptions sur listes électorales communes en France : sur Internet, c'est le sixième mercredi, à minuit. Mais pour les Français de l'étranger, c'est bien le sixième vendredi, jusqu'à minuit, heure locale. Ensuite, les postes ont un délai de cinq jours pour traiter toutes les demandes reçues.

Monsieur Samy AHMAR, conseiller élu des Français de l'étranger pour la circonscription d'Europe du Nord

Merci beaucoup, Messieurs JAUNET et FROMAGEOT, pour la présentation et les informations. Question plus spécifique au Royaume-Uni. Comme vous le savez, le Royaume-Uni est le seul pays au monde à avoir changé de statut vis-à-vis de l'Union européenne depuis 2019. Donc, premières élections européennes depuis le Brexit, et donc un changement de statut dans la mesure où on pouvait voter pour des eurodéputés britanniques en 2019. Ça ne sera plus le cas. Envisagez-vous d'appuyer le consulat général local et l'ambassade dans une campagne de communication spécifique et ciblée pour augmenter le taux de participation pour que cela reflète ce changement de statut en complément des efforts que nous faisons déjà en tant qu'élus locaux et responsables de politiques pour cela ?

Madame Saliha OUAMMAR, conseillère élue des Français de l'étranger pour la circonscription d'Allemagne, d'Autriche, de Slovaquie, de Slovaquie, de Slovaquie et de Suisse

Merci beaucoup, Madame la Présidente. Monsieur JAUNET, lorsque je suis entrée dans la salle, j'ai cru comprendre que vous disiez que les listes électorales consulaires devaient impérativement être contrôlées ?... Oui. Et qu'il fallait vous signaler les cas où ça n'avait pas lieu. À Francfort, ça n'a pas eu lieu aux législatives, ça n'a pas eu lieu pour les présidentielles, ça n'aura pas lieu pour les européennes. J'avais saisi l'AFE... il existe un problème. Je voulais vous le signaler.

Monsieur Sébastien JAUNET, Sous-directeur de l'administration des Français

Il n'y aura pas de campagne de communication spécifique au Royaume-Uni. En revanche, il y aura un dispositif de bureaux de vote, qui sera très étoffé. On ne baisse pas le dispositif : on en aura encore 36, le même dispositif de bureaux de vote. Il sera intéressant de voir si, justement, la participation fléchit ou remonte par rapport à la situation que vous décriviez.

Sur la question des commissions de contrôle qui ne peuvent pas être désignées, on est effectivement dans une situation qui est sans issue. Ma réflexion, quand nous avons regardé le problème, et cela dépasse très largement notre pouvoir et notre capacité d'action, c'est surtout malheureux qu'on soit dans une circonscription où il y a

quatre conseillers. On serait dans une circonscription avec un nombre impair, évidemment la décision aurait pu se décanter, mais aujourd'hui, c'est une prérogative qui appartient aux élus et cela nous est très difficile de mettre en place un dispositif qui se substitue pris par les élus, ou une absence de décision prise par les élus.

Monsieur Gérard FROMAGEOT, Chef du Bureau des élections

Dans ce cas-là, il n'y a pas de possibilité de consulter pour avis la commission de contrôle sur le maillage du dispositif des bureaux de vote, puisque la commission de contrôle n'existe pas.

En ce qui concerne le contrôle des LEC (listes électorales consulaires), c'est prévu dans les textes en vigueur. Si la commission n'a pas pu se réunir, la liste électorale est validée en l'état.

Sur la question de la primauté des listes complémentaires, c'est fixé par l'acte électoral européen.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

En conclusion, j'ai un triple merci à adresser : tout d'abord à la Présidente de la Commission des lois, Madame HOUNGBO-MONTEVERDE et à son Vice-président, Monsieur DELUCHEY, de nous avoir permis d'avoir cette séquence en plénière. Il aurait été dommage de nous en priver, et également pour celles et ceux qui nous regardent en ligne.

Applaudissements dans la salle.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci, Messieurs, pour cette présentation, qui était d'une technicité et d'une brillance assez remarquable. Merci aussi pour ce plaidoyer pro-européen. Vous avez parlé des listes européennes, c'est vraiment un idéal pro-européen ; et un idéal de simplification. On ne peut que vouloir cela. J'ai un plaidoyer moi-même, c'est la création de la hotline JAUNET/FROMAGEOT, avec toutes les questions, parce que je pense qu'il y en a encore ! Peut-être que, lorsqu'on célébrera les 30 ans de l'AFE, on se souviendra de cette séquence et que la personne qui fera le discours dira : « Vous souvenez-vous de cette séquence ? ». En tout cas, un énorme merci à vous deux.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Sébastien JAUNET, Sous-directeur de l'administration des Français

Je peux juste vous dire que les 200 postes consulaires connaissent très bien l'adresse de la hotline !

Rires.

Monsieur Gérard FROMAGEOT, Chef du Bureau des élections

Et je tiens à inclure et associer vos remerciements à l'équipe du bureau des élections, qui est ici et qui travaille avec moi.

Applaudissements dans la salle.

MOTIONS D'URGENCE SUIVIES D'UNE SÉQUENCE D'ÉCHANGES LIBRES

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

On va enchaîner directement avec les motions d'urgence. Nous en avons deux pour cette session. La première était celle d'IDP, puis celle d'URCI. J'invite les personnes pour brièvement la présenter. Je pense que c'était Madame LEVAILLANT, et Monsieur SIGNORET.

Madame LE VAILLANT, conseillère élue des Français de l'étranger pour la circonscription de la Péninsule ibérique

La première motion porte sur la Mission laïque française, dont nous avons parlé en début de semaine. Pour rappeler quelques éléments de contexte, la Mission laïque française tient à l'opérateur historique de l'enseignement en français à l'étranger. Elle est à la tête d'un réseau de 108 établissements, soit 61 000 élèves. En fin d'année 2023, elle a annoncé une cessation de paiement, risque qui a été réitéré lors de l'audition de Monsieur PERRET et de Madame MAZIN. Une audition qu'ont faite conjointement la Commission de l'enseignement et la Commission des finances, ce qui explique le caractère d'urgence de cette motion. La nouvelle demande aussi une révision de l'accord-cadre, qui a été signé avec l'AFE fin 2021, parce qu'elle le juge déséquilibré. Un manager de transition a été mandaté pour annoncer dans les établissements en Europe et des mesures d'assainissement financier assez drastiques, souvent décorréliées de l'inflation, des réductions de la masse salariale qui mettent en péril l'avenir même de ces établissements. Et au-delà de l'avenir de ces établissements qui entachent la réputation du réseau AEFÉ, le MEAE nous a indiqué, via la directrice de l'Agence, d'être en train de travailler sur des mesures de soutien pour le réseau.

On va vous présenter la motion.

Le document est projeté à l'écran.

Madame LE VAILLANT, conseillère élue des Français de l'étranger pour la circonscription de la Péninsule ibérique

Nous avons discuté de la motion avec les différents groupes. Je vous la lis.

« Objet : Résolution dans le cadre d'une discussion d'urgence sur la situation économique de la Mission Laïque Française, opérateur historique de l'enseignement français à l'étranger :

Document dont nous ne disposons pas.

Vu

L'accord-cadre entre l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (« AEFÉ ») et la Mission Laïque Française (« MLF ») signé le 30 décembre 2021,

L'article L452-2 du Code de l'Éducation,

Considérant

Que l'AEFE a notamment pour objet :

D'aider les familles des élèves français ou étrangers à supporter les frais liés à l'enseignement dans les classes maternelles et élémentaires, dans le second degré et dans le supérieur de ceux-ci, tout en veillant à la stabilisation des frais de scolarité

D'accorder des bourses aux enfants de nationalité française scolarisés dans les écoles et les établissements d'enseignement français à l'étranger dont la liste est fixée par arrêté conjoint du ministre chargé de l'éducation, du ministre chargé des affaires étrangères et du ministre chargé de la coopération,

Que la MLF est un opérateur historique de l'enseignement français à l'étranger, qu'elle est aujourd'hui à la tête d'un réseau de 108 établissements d'enseignement français à l'étranger scolarisant plus de 61 000 élèves dans 37 pays,

Qu'en décembre 2023, la Direction de la MLF a fait part d'importantes difficultés financières et a sollicité une aide exceptionnelle au MEAE, et a demandé une révision de l'accord-cadre avec l'AEFE, qu'elle juge déséquilibré,

Que la MLF a mandaté un Manager de transition pour annoncer des mesures d'assainissement financier prévoyant des hausses des droits d'écologie décorréliées de l'inflation (en Europe et au Liban) accompagnées de réductions de la masse salariale, qui peuvent mettre en péril le maintien des effectifs dans ces établissements, la mixité sociale (du fait d'un reste à charge trop élevé pour les élèves boursiers), l'emploi des enseignants et par conséquent l'avenir-même de ces établissements,

Que la Directrice de l'AEFE indique que l'Agence travaille actuellement sur des mesures de soutien : un rééchelonnement de la dette de la MLF vis-à-vis de l'AEFE, un gel de la contribution 2024-25 à verser par la MLF à l'AEFE et une révision de l'accord-cadre,

Demande :

Que le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères (« MEAE ») conditionne ces mesures de soutien à des garanties en matière de gestion et de transparence financière à court-terme et moyen-terme

Que le MEAE intercède auprès de la MLF pour limiter les hausses des droits d'écolage et éviter les défections massives d'élèves à la rentrée prochaine, alors que les campagnes de réinscription pour le Rythme Nord s'ouvrent dans les prochaines semaines

Que le MEAE diligente un audit financier externe et indépendant de la MLF ainsi qu'une étude stratégique des établissements du réseau MLF permettant de déterminer les atouts et faiblesses de ceux-ci et de fixer une trajectoire pour redresser les établissements déficitaires

Que, postérieurement à cet audit et à cette étude, l'AEFE étudie conjointement avec la MLF un nouvel accord-cadre.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Y a-t-il des demandes de prises de parole ? Monsieur CHAUVEAU.

Monsieur Frédéric CHAUVEAU, conseiller élu des Français de l'étranger pour la circonscription d'Europe centrale et orientale (y compris Russie)

Merci, Madame la Présidente. Merci, Stéphanie. Nous voulions souligner que nous soutenions cette motion, sachant que notre Groupe avait aussi réfléchi préalablement à cette problématique de la MLF.

Cela s'est d'ailleurs traduit dans une résolution trans-partisane de la Commission de l'enseignement, résolution adoptée à l'unanimité des membres de cette commission, présentée ensuite en plénière et adoptée aussi à l'unanimité. Nous illustrons là que nous sommes au service des familles et de leurs enfants scolarisés, familles qui montrent de vives inquiétudes auxquelles nous répondons. Par ailleurs, nous nous réjouissons que le groupe qui l'émet revienne à de meilleures considérations de l'AEFE et de la puissance publique, souvent discréditées, au lieu de soutenir des déconventionnements au profit d'autres opérateurs défaillants dont nous voyons les limites. Merci.

Applaudissements dans la salle.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Procédons au vote.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

La motion est adoptée à l'unanimité.

Applaudissements dans la salle.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Pour le Groupe URCI, je donne la parole à Monsieur SIGNORET.

Monsieur SIGNORET, conseiller élu des Français de l'étranger pour la circonscription d'Amérique latine et des Caraïbes

Je vous remercie, Madame la Présidente.

Monsieur SIGNORET donne lecture de la motion.

« Motion pour la sanctuarisation des aides sociales et de la revalorisation des [...] :

Depuis la décision du gouvernement d'effectuer des économies budgétaires à hauteur de 10 milliards d'euros [...]

Nous, membres du groupe URCI, exprimons notre profonde préoccupation quant aux répercussions de ces décisions sur les personnes les plus vulnérables, notamment les enfants et les personnes handicapées, ainsi que les personnes âgées en situation de détresse.

Il est impératif de souligner que les aides sociales sont un pilier essentiel de notre société. Toute réaffectation de [...]

Je passe à la motion proprement dite :

Vu l'article 47 de la constitution, par lequel le parlement vote [...]

Considérant le rappel [...]

Demande que le gouvernement sanctuarise systématiquement les budgets alloués aux différentes aides sociales pour les Français de l'étranger. »

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci.

Des représentants de groupes souhaitent-ils s'exprimer ?
On passe au vote.
Qui vote contre ?
Qui s'abstient ?

La motion est adoptée à l'unanimité.

Applaudissements dans la salle.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci beaucoup.
Monsieur FRASLIN.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, conseiller élu des Français de l'étranger pour la circonscription d'Afrique centrale, australe et orientale

Pour répondre à mes amis membres de la Commission, le groupe IDP qui a proposé cette motion n'a jamais soutenu les déconventionnements, par principe. Concernant la MLF, c'est elle-même qui a demandé certains déconventionnements, il faut le rappeler. Je peux témoigner personnellement ; je me bats pour le reconventionnement, par l'AEFE, d'écoles primaires gérées par des associations de parents d'élèves, à Madagascar, qui ont été d'autorité et de manière unilatérale, déconventionnées par l'AEFE pour faire des économies d'échelle d'établissements détachés. Je crois qu'il y a des situations similaires dans d'autres pays, et que nous essayons d'inverser la tendance pour que les moyens ne soient pas concentrés sur un petit nombre d'établissements, mais mieux répartis sur un plus grand nombre d'établissements, ce qui sera un facteur de qualité et d'attractivité pour la globalité de notre réseau scolaire. Merci.

Applaudissements dans la salle.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

J'ai une demande spéciale de prise de parole, que j'ai honorée avec plaisir. Monsieur RIGAUD.

Monsieur Laurent RIGAUD, conseiller élu des Français de l'étranger pour la circonscription d'Asie centrale et du Moyen-Orient

Madame la Présidente, Monsieur le Vice-président, mes chers collègues, mes chers amis.
Je voulais simplement dire un mot, puisque c'est ma dernière session à l'AFE. Je voyais le numéro 20, le numéro 40, dans quelques mois, le numéro 60...

Rires.

Monsieur Laurent RIGAUD, conseiller élu des Français de l'étranger pour la circonscription d'Asie centrale et du Moyen-Orient

Et comme j'ai toujours eu des plans de vie, j'avais toujours dit qu'à 60 ans, j'arrêteraient tout pour rentrer, bien entendu, dans mes pays de Savoie, où je vais m'engager localement, m'occuper des miens, de mon village, de ma vallée, de ma maman, comme beaucoup de gens, retourner aux sources, pour y finir une vie, j'espère, qui sera longue et agréable. Je voulais tous vous remercier, car j'ai passé de très bons moments.

Applaudissements chaleureux et appuyés dans la salle.

Monsieur Laurent RIGAUD, conseiller élu des Français de l'étranger pour la circonscription d'Asie centrale et du Moyen-Orient

Vous savez où est la Savoie. Vous y serez les bienvenus. Comme je l'expliquais ce matin, dans mon village, il y a un vieux bâtiment, et j'aimerais bien un jour en faire une résidence d'attache pour les Français de l'étranger.

Rires.

Monsieur Laurent RIGAUD, conseiller élu des Français de l'étranger pour la circonscription d'Asie centrale et du Moyen-Orient

Pour découvrir mon beau pays de Chartreuse. Merci.

Applaudissements dans la salle.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci beaucoup, Laurent. Il faudra peut-être délocaliser une partie de nos sessions en Chartreuse, qui sait ?
Madame Annie RÉA.

Madame Annie RÉA, conseillère élue des Français de l'étranger pour la circonscription d'Europe du Sud

Cher Laurent. Merci de ce beau message d'amitié que tu nous as témoigné. Je voulais te remercier à titre personnel, puisque nous avons été collègues, présidents de groupe pendant plusieurs sessions. Merci pour cette disponibilité que tu as eue, toujours jusqu'à présent. Ça a été un plaisir de collaborer avec toi. Merci, Laurent.

Applaudissements dans la salle.

Madame Annie RÉA, conseillère élue des Français de l'étranger pour la circonscription d'Europe du Sud

Si j'ai bien compris, il n'y a pas d'échanges libres, Madame la Présidente ?

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Brouhaha

[...] validé en bureau élargi.

Madame Annie RÉA, conseillère élue des Français de l'étranger pour la circonscription d'Europe du Sud

Les thèmes n'ont pas obligation à être communiqués. Ils peuvent être communiqués au secrétariat général. Il n'y a pas eu de demandes d'échanges libres, mais ce n'est pas parce qu'il n'y en a pas. Ils peuvent être communiqués et ce matin, au bureau élargi, sauf erreur de ma part, nous n'en avons pas parlé. Je voulais juste avoir un éclairage par rapport à ça.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Il n'y a pas eu de demande dans ce sens. Alors, il y avait une motion de la Commission des finances, qui a été affichée. Personne n'a signalé une opposition à celle-ci.

Monsieur Ramzi SFEIR, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Pour la suite de ce que nous avons commencé ce matin, la motion a été affichée. Nous sommes en capacité de la valider ou de la renvoyer à la prochaine session. À vous de voir. Personne ne s'y est opposé.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

La motion est donc validée.

Applaudissements dans la salle.

PRÉSENTATION DES SUJETS À INSCRIRE À L'ORDRE DU JOUR DE LA 41^E SESSION DE L'AFE ET CLÔTURE DE LA 40^E SESSION

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Nous allons maintenant évoquer les sujets à mettre à l'ordre du jour de la 41^e session. Ce matin, en bureau élargi, nous avons évoqué plusieurs sujets, parmi lesquels une table ronde sur l'intelligence artificielle, un projet de déplacement à Villers-Cotterêts dont les contours sont encore à définir – j'ai déjà eu quelques échanges avec la Commission de l'enseignement ce midi, que nous avons vocation à poursuivre –, on avait parlé du GIEC, mais normalement c'est en mars. Nous fêterons encore notre 20^e anniversaire : si vous en êtes d'accord, nous pouvons réitérer notre invitation à notre Président de la République pour qu'il vienne à la prochaine session. Est-ce qu'il y avait d'autres points ?

Monsieur Benoît MAYRAND, conseiller élu des Français de l'étranger pour la circonscription d'Europe centrale et orientale (y compris Russie)

Madame la Présidente, chers collègues. On avait évoqué le point que les porteurs de mandats spéciaux, spécifiques, viennent faire un rapport concernant leur mandat, sur lequel nous avons peu d'informations depuis 3 ans. Je pense que c'est important. On leur a confié une mission particulière ; on aimerait bien avoir un rapport de leurs activités.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

À ce sujet, nous avons reçu un *e-mail* de Jean-Baka DOMELEVO-ENTFELLNER concernant son mandat particulier, avec des informations très précises. Plusieurs informations seraient publiées sur le site des élus. Et j'oubliais le point le plus important, les Assises de la protection sociale. Nous poursuivons les échanges avec la commission et le cabinet pour préciser le mode d'organisation de ces Assises. Pour les dates, c'est la semaine du 14 octobre. Notre secrétariat général a indiqué qu'il allait se renseigner quant aux dates de la session de mars prochain et qu'on aurait un échange avec les membres du bureau élargi concernant ces dates.

J'ai vu Monsieur BOURBON et Monsieur MASSON qui ont levé la main.

Monsieur Pascal BOURBON, conseiller élu des Français de l'étranger pour la circonscription de la Péninsule ibérique

Comme je l'ai mentionné ce matin en bureau élargi, l'inscription de la formation organisée par notre Commission du développement durable et du commerce extérieur sur la gestion de l'eau, offerte pour l'ensemble de nos conseillers. Je vous remercie.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

À ce sujet, les demandes de formation que j'ai reçues à ce jour à un *e-mail* de la commission que vous présidez. J'invite donc les autres présidents de la commission à partager leurs besoins en matière de formation.

Monsieur MASSON.

Monsieur Thierry MASSON, conseiller élu des Français de l'étranger pour la circonscription du Benelux

Juste pour mentionner le groupe de travail, dont on a parlé, en bureau élargi ce matin, sur le suivi de la séquence avec la haute autorité, l'idée étant de pouvoir regarder les différentes propositions qui ont été faites par les groupes politiques pour le suivi de cette séquence. Nous avons fait la proposition d'avoir un comité d'éthique. Je sais qu'il a la proposition d'un déontologue, la proposition de faire cela avec la cellule des conflits. C'était juste pour informer que nous avons discuté de cela ce matin.

Pour rebondir sur ce que disait Bruno tout à l'heure sur la JDC, s'il y a une possibilité d'être en intersession que le bureau puisse voir les personnes chargées de la JDC, parce que cela fait plusieurs fois qu'on nous dit que c'est en cours. Peut-être qu'on puisse comprendre ce qui bloque ; une suggestion. Merci.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Concernant ce groupe de travail, une décision a-t-elle été prise quant à sa formation et son existence ? On a vocation à décider là-dessus.

Quelques propos brefs, tenus hors micro.

Madame Saliha OUAMMAR, conseillère élue des Français de l'étranger pour la circonscription d'Allemagne, d'Autriche, de Slovaquie, de Slovaquie et de Suisse

Merci beaucoup, Monsieur MASSON. J'applaudis des deux mains quand j'entends ce type de proposition. J'ai participé à l'audition sur la haute autorité de la transparence de la vie publique, cette semaine. Je remercie les collègues. C'était vraiment très bien. J'étais un peu étonnée de voir que les règles en matière d'achat de la haute autorité de la transparence de la vie publique ne s'appliquaient pas à nous, élus. Ce qui me paraît bizarre à une époque où on parle de bonne gouvernance, de conflit d'intérêts, de méfiance des citoyens vis-à-vis du politique. Bravo, oui, allons-y, il est temps.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Monsieur BARRIERE-IZARD.

Monsieur BARRIERE-IZARD, conseiller élu des Français de l'étranger pour la circonscription d'Afrique centrale, australe et orientale

Merci, Madame la Présidente. Je voudrais proposer une formation sur les successions internationales, à la suite de notre rapport, avec le Conseil supérieur du notariat, qui concerne absolument tous les Français. Merci.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci. Madame LECOMTE.

Madame Gaëlle LECOMTE, conseillère élue des Français de l'étranger pour la circonscription de la Péninsule ibérique

Simplement pour que ce soit bien clair. Qui envoie la prochaine information ? Attendons-nous de la part du bureau une invitation officielle visant à créer ce groupe de travail ? Comment fonctionnons-nous ?

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Je pense qu'il y a consensus quant à la formation de ce groupe. Donc, on enverra un *e-mail* officiel aux présidents de groupes invitant à constituer de manière habituelle en respectant les différents équilibres.

Madame RÉA.

Madame Annie RÉA, conseillère élue des Français de l'étranger pour la circonscription d'Europe du Sud

Merci, Madame la Présidente. Est-ce que nous pourrions, à l'occasion, faire le point de tous les travaux des différents groupes de travail, notamment le groupe résolution ? Ce point d'étape permettrait de savoir un peu où nous en sommes.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Monsieur GLOCK.

Monsieur Denis GLOCK, conseiller élu des Français de l'étranger pour la circonscription d'Amérique latine et des Caraïbes

Pour aller dans le sens de mon collègue Alexandre, une table ronde ou une formation sur les successions internationales serait très bien, parce que nous sommes tous concernés. Il serait bon que nous puissions la faire en plénière.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

À ce sujet, il y a déjà une demande de table ronde. On avait déjà saisi le bureau au sujet d'une table ronde sur les successions. L'avis du bureau est que la forme en atelier était peut-être plus adaptée : il faut qu'on retravaille ce sujet ensemble.

Madame HOUNGBO.

Madame Rosiane HOUNGBO-MONTEVERDE, conseillère élue des Français de l'étranger pour la circonscription d'Asie centrale et du Moyen-Orient

Merci, Madame la Présidente. Alexandre et Denis, merci beaucoup pour ces propositions. Effectivement, une demande de table ronde sur les successions avait été proposée, mais j'ai souvenir qu'en réalité, elle avait été déclinée par le bureau sans qu'un débat soit proposé sur la pertinence du sujet.

On a été ravis, Alexandre et moi, de recevoir aujourd'hui autant d'avis positifs. On pense que c'est un sujet qui mériterait d'être traité en plénière, qui serait porté par la Commission des lois, parce que nous sommes tous concernés. Le format en plénière me semble pertinent : il permettra à chacun de prendre attache avec les intervenants. Je ne peux que me joindre aux demandes de Denis (GLOCK), d'Alexandre (BARRIERE-IZARD).

Et il permettra à la Commission des finances d'avoir sa part entière sur tout le domaine fiscal, qui est absolument essentiel.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Pour compléter, à l'époque, la demande avait été faite par vos deux commissions.
Monsieur LE BERRE.

Monsieur Renaud LE BERRE, conseiller élu des Français de l'étranger pour la circonscription de la Péninsule ibérique

C'était une demande, commune, de la Commission des lois et de la Commission des finances, de table ronde au sujet des successions, qui ont une dimension budgétaire, fiscale, à ne pas négliger.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Très bien. Je passe sans plus attendre la parole à notre Secrétaire générale.

Madame Diane ROESER, Secrétaire de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci beaucoup, Hélène. Nous arrivons en fin de session. Comme d'habitude, je voudrais évoquer les justificatifs pour la mise en règlement des indemnités. Merci de bien vouloir nous les transmettre en fin de semaine prochaine.

Pour notre part, nous avons bien pris en compte la demande faite sur le calendrier de versement des indemnités. Nous vous répondrons à ce sujet.

Une séquence également de remerciements généraux : des remerciements à l'ensemble des équipes techniques, merci Olivier, merci également à tous nos collègues du CCM, aux prestataires, et à nos hôtes, pour lesquelles c'était la première. Nous avons été heureux de vous avoir à nos côtés et espérons aussi vous avoir la prochaine fois. Vous vous en êtes très bien sortis.

Applaudissements dans la salle.

Madame Diane ROESER, Secrétaire de l'Assemblée des Français de l'étranger

Évidemment un remerciement aux équipes métiers, sans quoi nous ne pourrions pas faire grand-chose. C'est vraiment la DFAE qui porte le fond. C'est bien sûr notre nouvelle Directrice qui donne l'impulsion au niveau central et au niveau de nos postes.

Merci à François, qui nous a rejoints depuis six mois, et qui est un fort soutien pour moi au quotidien. Et un grand merci à mes équipes, qui ont beaucoup évolué ces trois dernières années. C'est une adaptation constante pour être au service de l'ensemble de cette assemblée. Je salue leur investissement, leur sens du service. Olivier a pris ses marques remarquablement comme Secrétaire général adjoint. Je voudrais saluer aussi très fortement Cassandre, qui a repris ses fonctions en début d'année. Et puis, un grand merci aussi à tous nos vacataires, présents à chaque session. Sixtine, vous avez fait un travail remarquable, je salue aussi Rouba qui était précédemment avec nous. Merci mesdames, et à tous les vacataires.

Applaudissements dans la salle.

Madame Diane ROESER, Secrétaire de l'Assemblée des Français de l'étranger

Sur ce mandat, j'ai essayé de faire le maximum pour faire au mieux. Comme l'a annoncé la Directrice, les équipes du secrétariat général seront renforcées à la rentrée. Ce sera bénéfique tant pour vous que pour nous.

Les derniers à qui j'adresse mes remerciements sont sans doute les premiers, c'est vous. Comme vous le savez, c'est ma dernière assemblée comme Secrétaire générale. Je voudrais vous dire le réel plaisir que j'ai eu à travailler à votre service et à vos côtés. J'ai vraiment cette chance de vous avoir accompagnés depuis le début de cette mandature, jusqu'à mi-mandature. C'est un vrai cycle, pour vous aussi. Je remercie chacun d'entre vous pour la fluidité des relations, autant dans la réalisation que sur le fond, avec chaque président de commissions, de président de groupes et le bureau exécutif. Merci Ramzi, merci Alexandre. Et bien sûr, mention particulière pour vous, Hélène, vous le savez, nous avons vraiment bien travaillé durant ces trois années.

Cette assemblée est riche des femmes et des hommes qui la composent. C'est vous. Vous êtes engagés. Vous êtes force de proposition, vous êtes dévoués, à Paris, au niveau local. J'aimerais saluer toute l'énergie que vous déployez au service de vos compatriotes, qu'ils vous en soient reconnaissants. À travers vous, je dis aussi merci à l'ensemble des conseillers des Français de l'étranger. Passez-leur ce message. Que l'ensemble des Français vous soient reconnaissants de tout ce que vous portez sur place. Évidemment, je vous souhaite de poursuivre dans cette dynamique, très constructive, dans un mandat qui est très singulier, qui n'est pas conforme à l'ensemble de vos

demandes ; c'est aussi la force de votre mandat et dans l'objectif commun que nous puissions assurer collectivement le meilleur service à nos compatriotes.

Merci à toutes et à tous.

Applaudissements chaleureux et appuyés dans la salle.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci beaucoup, Diane, Madame la Secrétaire générale. Dans mon propos introductif, j'avais annoncé une session « anniversaires », à la fois festive et studieuse. Nous avons coché ces cases, à la fois lundi et le reste de la semaine. On m'a signalé, à juste titre, que nous devons aussi nous prononcer sur le logo. Merci à vous d'avoir signalé cela. Je ne sais pas si certains s'opposent à ce que nous travaillions la base de ce logo.

Merci tout d'abord aux Vice-présidents, Ramzi et Alexandre. Je pense qu'on forme un roc tous les trois. Il y a parfois des marais, mais on résiste et on ne s'effrite pas. Je pense que c'est très important pour la stabilité de notre assemblée.

Merci aussi au bureau, qui a très souvent un rôle un peu ingrat, mais qui le fait également avec verve et sérieux. Merci à vous toutes et tous. Merci particulier à Ellen (BOUVERET), qui vient de nous rejoindre au bureau, et avec qui nous avons plaisir à travailler. Merci à vous tous, également les présidents de groupes et de commissions. On a bien travaillé tous ensemble cette semaine. Merci également aux conseillers des Français de l'étranger qui sont ici, aux anciens, un salut particulier à Prédibane, que je vois là-bas avec plaisir.

Applaudissements dans la salle.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Le programme a vraiment été dense et fascinant : état civil, haute autorité, élections européennes, la visite de l'ANF, etc.

Bienvenue, encore une fois, aux nouveaux élus. Un nouveau clin d'œil à Michèle MALIVEL et à Élise (LEGER) qui est un peu plus loin dans sa grossesse par rapport à lundi et ça commence à bien s'annoncer. Elle nous montre que ce qui est intéressant aussi, dans le mandat, ce sont les liens humains.

Un salut particulier à Laurent (RIGAUD). C'est vraiment émouvant de te voir là. Je sais que tu ne partiras pas : tu reviendras ! Je ne mange pas de viande, mais même les tartiflettes sont conviviales lorsque tu les partages sur les réseaux. Je salue ton travail, ton dévouement et tes valeurs. Ça a toujours été un plaisir de travailler avec toi.

Je vais aussi remercier les personnes de la régie, Vincent doit être là, quelque part, les hôtes, pour qui c'était une première fois, les personnes de la sécurité, qui n'ont pas un rôle évident, les personnels de la restauration, de la DFAE bien évidemment, la Directrice et toutes les autres personnes ; également les équipes de notre nouveau ministre délégué, qui nous ont annoncé qu'elles souhaitaient travailler de manière plus proche avec le bureau, avec nous, des réunions assez régulières que nous aurons ces prochains temps. Nous veillerons à partager ces informations pour faire avancer notre assemblée.

Pour finir, je voudrais parler de la colonne vertébrale de cette assemblée, qui est le secrétariat général. Encore un grand merci à Cassandre, à Sixtine. J'ai vu votre fatigue évoluer au fil de la semaine, mais vous avez tenu bon. Bravo. Un grand merci à vous pour votre énergie.

Je poursuis avec Olivier, qui nous a rejoints il y a six mois. C'est ta deuxième session. Tu fais partie de la famille et tu as réussi à créer des liens assez uniques avec tous les élus. C'est dommage qu'on ait à travailler finalement durant cette semaine, parce que j'aimerais bien passer une soirée avec toi, pour parler de plein de choses. Tu as réussi, en deux sessions, à marquer cette assemblée : c'est quelque chose de très précieux. Merci à toi.

Applaudissements dans la salle.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Et je vais finir avec Diane ROESER, notre Secrétaire générale. Ça a vraiment été un plaisir de travailler avec vous. Ce n'est pas un rôle facile que vous avez ; en plus avec les multiples casquettes que vous portez. Nous connaissons cette casquette SGAFE pendant deux semaines de l'année, mais les autres que vous portez sont probablement aussi beaucoup plus lourdes, aussi émotionnellement – nous avons échangé aujourd'hui sur des rapatriements très problématiques. Je vous tire mon chapeau. Vous êtes mère de famille. Comme toutes les femmes, vous arrivez à concilier énormément de choses. Je pense que si on fonctionne de mieux en mieux, c'est grâce à vous, grâce à la relation qu'on arrive à avoir toutes les deux, de manière humoristique parfois, dans la confiance.

Je sais qu'on a une séquence de la haute autorité. Je vais peut-être faire quelque chose qu'on n'a pas le droit de faire, mais tant pis, c'est filmé, je prends le risque. Je vous ai fait un petit cadeau, symbolique, pour vous

remercier, parce que même si vous êtes une fonctionnaire, vous devez être remerciée par des symboles qui sont importants.

Applaudissements dans la salle.

Madame Diane ROESER, Secrétaire de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci beaucoup. C'est très apprécié, bien sûr. C'est quelque chose que je garderai probablement à vie.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci beaucoup.

Il est temps de se dire presque au revoir. Après, il y aura les *after* dans les différentes annexes que j'ai citées dans le discours au Quai d'Orsay lundi soir. Je vous donne rendez-vous pour la 41^e session, qui se tiendra à partir du 14 octobre. Prenez soin de vous, des vôtres et gardez cette énergie dans vos vies, dans vos mandats. La séance est levée.

Applaudissements dans la salle.

La séance est levée à 17 heures 55.